**MERCREDI 22 MAI 2024**
80E ANNÉE – Nº 24691
**3,60 €** – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

# Le Monde




SCIENCE & MÉDECINE – SUPPLÉMENT    CRISE CLIMATIQUE : QUAND LES SCIENTIFIQUES S'ENGAGENT

# Iran : l'incertitude après la mort du président

▸ La mort du président iranien, Ebrahim Raïssi, dans un accident d'hélicoptère ouvre une période de transition délicate pour le pays et la région

▸ L'Iran doit élire un remplaçant et engager les discussions sur la succession du Guide suprême, Ali Khamenei, pour laquelle M. Raïssi était pressenti

▸ Religieux ultraconservateur, M. Raïssi incarnait la mise en œuvre de la politique répressive du régime, ébranlé par le soulèvement Femme, vie, liberté

▸ Sa disparition ne devrait pas perturber les équilibres de l'« axe de la résistance » à Israël ni la détente avec l'Arabie saoudite

PAGES 2-3

ÉDITORIAL

## UN RISQUE ACCRU D'INSTABILITÉ AU MOYEN-ORIENT

PAGE 32

## EN NOUVELLE-CALÉDONIE, « MÉTROS » ET « ZOREILLES » SOUS LE CHOC

▸ Les caldoches, effarés par l'explosion des violences, hésitent à rester
▸ Pour les loyalistes, « l'ordre républicain n'est pas rétabli »

P. 10-11 ET IDÉES – P. 30-31



**Des habitants du quartier de Magenta, à Nouméa, contrôlent un barrage temporaire, le 16 mai.** THÉO ROUBY/AFP

## Gaza Stupeur en Israël après les mandats d'arrêt requis par la CPI

**BENYAMIN NÉTANYAHOU,** le premier ministre israélien, et Yahya Sinouar, le chef du Hamas à Gaza, réunis sous un même chef d'inculpation : le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan, a requis, lundi, des mandats d'arrêt contre les dirigeants du mouvement islamiste et ceux d'Israël pour des crimes contre l'humanité commis durant l'attaque du 7 octobre 2023 et au cours de la guerre à Gaza qu'elle a suscitée. En Israël, cette équivalence, établie par la CPI pour démontrer que *« toutes les vies se valent »*, provoque un profond rejet.

Aux Etats-Unis, Joe Biden a jugé *« scandaleuse »* la demande de mandats d'arrêt contre les responsables israéliens. De son côté, la France dit *« soutenir la CPI »*.

PAGE 4

## Taïwan Face à Pékin, le discours combatif du président Lai

Dans son discours d'investiture, lundi, le nouveau dirigeant de l'île, Lai Ching-te, a fait l'éloge de la démocratie et appelé la Chine à renoncer à la force et à cesser ses manœuvres d'intimidation

PAGE 5 ET ANALYSE – PAGE 31

## Maghreb L'argent de l'UE aide à refouler des migrants dans le désert

Par centaines, des émigrés sont arrêtés et éloignés vers des zones désertiques au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie, au prix de violations des droits humains et avec le renfort de moyens européens

PAGES 22-23

### Royaume-Uni
Les victimes du sang contaminé enfin reconnues, quarante ans après

PAGE 7

### Justice
Ex-PDG d'EDF et homme de réseaux, Henri Proglio jugé pour favoritisme

PAGE 14

### Festival de Cannes
David Cronenberg le trompe-la-mort présente son film « Les Linceuls »

PAGES 24 À 27

VU PAR LE HIC (ALGÉRIE)    CARTOONING FOR PEACE

PARIS 2024
NOUVELLE-CALEDONIE 2024
Hic

## Economie Le secteur de l'aide à domicile à bout de souffle

Alors que les besoins augmentent à mesure que la population vieillit, la filière est minée par la précarité, le sous-financement et les pénuries de personnel

PAGES 16-17

## Brésil A Porto Alegre, submergée, « tout est à reconstruire »

Trois semaines après de terribles inondations, l'Etat brésilien du Rio Grande do Sul mesure son manque de préparation

PAGE 8



M 00147 - 522 - F: 3,60 €

**Algérie** 220 DA, **Allemagne** 4,70 €, **Andorre** 4,20 €, **Autriche** 4,40 €, **Belgique** 3,90 €, **Espagne** 4,10 €, **Grèce** 4,10 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,90 €, **Italie** 4,10 €, **Luxembourg** 4 €, **Maroc** 30 DH, **Pays-Bas** 4,50 €, **Portugal cont.** 4,10 €, **La Réunion** 3,90 €, **Sénégal** 2 500 F CFA, **Suisse** 4,80 CHF, **Tunisie** 6,50 DT

APRÈS LA MORT DU PRÉSIDENT IRANIEN

# La mort d'Ebrahim Raïssi place le régime iranien face à un double défi

La République islamique va devoir présenter un possible successeur à Raïssi lors du scrutin prévu le 28 juin et envisager la succession du Guide suprême, pour laquelle le président était pressenti



La mort à 63 ans du président iranien Ebrahim Raïssi dans un accident d'hélicoptère, le 19 mai, ouvre une période d'incertitude politique en Iran, au moment où le Moyen-Orient est secoué par la guerre à Gaza et alors que se profile la succession du Guide suprême de la République islamique, Ali Khamenei, âgé de 85 ans.

Ebrahim Raïssi est mort après avoir rencontré, dimanche matin, son homologue azéri, Ilham Aliev, à l'occasion de l'inauguration d'un barrage sur la rivière Araxe, le long de la frontière avec l'Azerbaïdjan. Son hélicoptère s'est écrasé dans un épais brouillard, alors qu'il se dirigeait vers la ville de Tabriz, où il devait visiter une raffinerie de pétrole.

La cérémonie funéraire en hommage au président iranien et aux personnes qui l'accompagnaient, dont l'influent ministre des affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian, a commencé mardi matin à Tabriz. Les corps seront ensuite transférés à Téhéran et dans la ville religieuse de Qom pour une procession funèbre. La dépouille mortelle du président sera inhumée dans sa ville natale, Machhad, dans l'est du pays.

Rendant hommage au disparu, lundi 20 mai, le chef du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni-Ejei, expliquait la place acquise par Ebrahim Raïssi dans le jeu politique iranien au fil de sa carrière : *« Avant d'accéder à la présidence, M. Raïssi, à l'exception une courte période, a principalement occupé divers postes au sein du pouvoir judiciaire. Ces dernières années, il* [était] *devenu le point de consensus de divers courants* [conservateurs] *»* qui composent le pouvoir iranien. Autrement dit, si le président défunt n'a pas brillé par ses capacités à gouverner alors que le pays se débat dans une crise économique et que le régime est contesté dans la rue et les urnes, il avait eu le mérite de mettre tout le monde d'accord dans son camp.

**LE PLUS LOYAL À KHAMENEI**

Avec cette disparition brutale, le régime iranien se retrouve confronté à un double défi : trouver et faire élire un nouveau président en cinquante jours, le délai imparti par la Constitution, et avancer sur la voie périlleuse de la désignation d'un successeur au Guide suprême et homme fort du pouvoir, Ali Khamenei, alors que le nom d'Ebrahim Raïssi était régulièrement évoqué pour lui succéder. Des détracteurs du Guide au sein du régime prêtent à son fils, Mojtaba, 55 ans, l'ambition de le remplacer.

Une élection présidentielle devrait être organisée dès le 28 juin, selon la télévision d'Etat. En attendant, c'est le premier vice-président, Mohammad Mokhber, un homme de l'ombre de 68 ans, qui assume les fonctions de président par intérim.

Depuis son élection en juin 2021, lors d'un scrutin massivement boycotté, Ebrahim Raïssi aura été le président le plus loyal à Ali Khamenei, exécutant sans ciller les ordres et directives du Guide. Ce dernier, échaudé par la défaite de son favori lors de l'élection de 2017 contre le technocrate Hassan Rohani, avait pris soin de baliser le terrain en 2021. Le Conseil des gardiens de la Constitution – une sorte de Conseil constitutionnel qui filtre les candidatures aux élections – avait alors écarté tout prétendant sérieux pouvant se dresser au travers de la route de M. Raïssi

> « BEAUCOUP D'EFFORTS AVAIENT ÉTÉ DÉPLOYÉS POUR FAIRE DE RAÏSSI CE QU'IL ÉTAIT DEVENU. COMMENT TROUVER UN AUTRE HOMME QUI LUI RESSEMBLE ? »
>
> MOHAMMAD JAVAD AKBAREYN
> théologien et analyste iranien

Dominées par le clergé, les institutions de la République islamique reposent sur le Conseil des gardiens de la Constitution et, surtout, sur l'Assemblée des experts. Ce collège de 88 membres doit nommer le successeur du Guide suprême.

Nommé à vie, concentrant entre ses mains tous les pouvoirs, Ali Khamenei a œuvré pendant plus de trois décennies à écarter ses rivaux les plus sérieux susceptibles de peser sur sa succession, en s'appuyant sur les militaires des gardiens de la révolution, l'armée idéologique du régime, et sur des religieux dévoués, à l'image d'Ebrahim Raïssi. L'élection de ce dernier, en 2021, avait parachevé la mise en place d'un pouvoir quasi absolu du Guide sur le pays en neutralisant le faible contre-pouvoir que représente la fonction présidentielle.

Avant l'élection de M. Raïssi, Ali Khamenei était entré en conflit avec chacun des quatre présidents qui avaient servi sous ses ordres, d'Akbar Hachémi Rafsandjani, son vieux rival mort dans des circonstances troubles en 2017, au réformateur Mohammad Khatami, à l'impétueux et imprévisible Mahmoud Ahmadinejad ou au modéré Hassan

# Les équilibres de l'« axe de la résistance » devraient être conservés

La République islamique poursuivra son soutien au Hamas et à ses alliés au Liban, en Syrie et au Yémen, ainsi que la détente avec les pays du Golfe

BEYROUTH - *correspondante*

Le sort du président iranien Ebrahim Raïssi et du chef de la diplomatie Hossein Amir Abdollahian n'était pas encore connu, dimanche 19 mai au soir, après le crash de leur hélicoptère dans le nord-ouest de l'Iran, qu'un message de soutien et une offre d'assistance ont été envoyés par l'Arabie saoudite à la République islamique d'Iran. Un message à la mesure du climat de détente que cherchent à préserver le leader du monde sunnite et son rival chiite, depuis l'accord scellé en mars 2023, et ce, sur fond d'escalade régionale dans le sillage de la guerre entre Israël et le Hamas palestinien dans la bande de Gaza.

Dans les heures qui ont suivi l'annonce officielle de la mort des deux dirigeants lundi, les messages de condoléances ont afflué, tant de la part des alliés traditionnels de l'Iran au sein de l'« axe de la résistance » à Israël que de ses traditionnels rivaux sunnites. Des messages dénués d'alarmisme. Leur mort ne devrait pas modifier la politique étrangère de la République islamique dans la région : ni dans son soutien au Hamas et à ses alliés au Liban, en Syrie, en Irak et au Yémen, ni dans sa volonté de préserver la détente avec les pays du Golfe.

**Liban et Syrie : deuil national**

Des messages sobres de *« solidarité »* ont été partagés par le président émirati, Mohammed Ben Zayed, et l'émir du Qatar, cheikh Tamim Ben Hamad Al Thani. Ils avaient rencontré le président Raïssi, pour la première fois, avec leurs partenaires arabes et musulmans lors d'un sommet exceptionnel sur la situation à Gaza, à Riyad, en novembre 2023. Des messages plus emphatiques ont fait écho aux leurs parmi les alliés de l'Iran. Le Liban et la Syrie ont décrété trois jours de deuil national.

Le Hezbollah libanais a, lui, déploré la mort du *« président martyr* [qui] *était pour* [lui] *un grand frère et un appui solide »*, un *« protecteur des mouvements de résistance »*, rendant également hommage à Amir Abdollahian. Protégé de l'Iran et du Hezbollah, le Hamas a salué en la personne du président iranien défunt *« un soutien à la résistance palestinienne »*, soulignant *« ses efforts indéfectibles en faveur des Palestiniens »* depuis le début de la guerre à Gaza.

Ces messages exagèrent le rôle que jouaient les deux hommes auprès de l'« axe de la résistance » et dans la politique d'expansionnisme iranien. Ils témoignent davantage d'une marque de respect envers le Guide suprême, Ali Khamenei, véritable figure décisionnaire en Iran, qui perd ici deux de ses plus fidèles serviteurs au sein de l'Etat. Il s'appuie, dans la région, sur les gardiens de la révolution et leur unité d'élite pour les opérations extérieures, la force Al-Qods, placés directement sous ses ordres.

Depuis la mort de l'architecte de l'« axe de la résistance », le général Ghassem Soleimani, tué dans une frappe de drone américaine à Bagdad le 3 janvier 2020, le général Ismaïl Qaani, le chef de la Force Al-Qods, l'a remplacé à la tête de cette unité. Elle est aujourd'hui une cible privilégiée d'Israël, qui cherche à éliminer les cadres de l'« axe de la résistance », notamment en Syrie et au Liban.

L'élimination de généraux iraniens dans une frappe israélienne sur le consulat iranien de Damas, le 2 avril, avait inauguré un dangereux face-à-face entre Israël et l'Iran. Ils ont usé de retenue dans leur riposte pour éviter la guerre ouverte. Des responsables israéliens ont en revanche nié, sous le couvert de l'anonymat, toute implication dans l'accident d'hélicoptère qui a coûté la vie à Ebrahim Raissi et Hossein Amir Abdollahian.

Le président Raïssi, qui avait notamment fait une visite d'Etat en Syrie en mai 2023, n'a *« joué aucun rôle significatif dans l'élaboration de la politique étrangère et de sécurité de l'Iran, et sa mort n'est pas susceptible d'avoir un impact sur l'approche de la République islamique face à des crises majeures telles que la guerre à Gaza et le programme nucléaire iranien »*, estime ainsi Ali Alfoneh, chercheur à l'Arab Gulf States Institute.

Le chef de la diplomatie, M. Abdollahian, rencontrait en revanche régulièrement les groupes alliés à Téhéran lors de déplacements au Liban, en Syrie et en Irak. Mais il doit son rôle actif à ses liens avec le général Soleimani et les gardiens de la révolution, qui ont pris l'ascendant sur le ministère des affaires étrangères.

*« En tant qu'ancien chef de la direction Moyen-Orient et Afrique du Nord du ministère des affaires étrangères, il était étroitement impliqué avec la Force Al-Qods. Il connaissait personnellement la plupart des dirigeants des groupes affiliés à l'Iran »*, poursuit M. Alfoneh. Le nouveau chef de la diplomatie, Ali Bagheri, n'a pas ces relations étroites avec les alliés de l'Iran. Il est plus présent sur le dossier nucléaire et les négociations indirectes avec les Etats-Unis.

> LES MESSAGES À L'IRAN TÉMOIGNENT DU RESPECT ENVERS LE GUIDE SUPRÊME, QUI PERD RAÏSSI ET ABDOLLAHIAN, DEUX DE SES PLUS FIDÈLES SERVITEURS

Le ministre Amir Abdollahian s'est révélé être un infatigable représentant des intérêts de la République islamique sur les scènes régionale et internationale afin d'assurer à celle-ci une place à la table des négociations pour un règlement du conflit à Gaza. Lundi soir, Ali Bagheri a eu son premier échange téléphonique avec son homologue saoudien, le prince Fayçal Ben Farhan. Plus tôt dans la journée, le prince héritier saoudien a annulé son déplacement au Japon, non pas par inquiétude quant aux suites de la mort des responsables iraniens, mais du fait de l'hospitalisation de son père, le roi Salman, pour une infection aux poumons. ■

HÉLÈNE SALLON

Rohani. Contrairement à son prédécesseur, le très loyal Ebrahim Raïssi n'aura pas cherché, non plus, à s'immiscer dans les affaires des gardiens de la révolution ou à critiquer leur immixtion systématique dans le domaine de la politique étrangère.

En prévision du scrutin du 28 juin, l'ayatollah Khamenei pourrait, comme en 2021, faire disqualifier tout prétendant susceptible de dévier de la ligne dure qu'il a tracée et des fondamentaux de la politique extérieure iranienne, comme le soutien de Téhéran à ses alliés régionaux ou le maintien de son programme nucléaire. Reste à maintenir sous contrôle les luttes d'influence et de coteries au sein même du camp des ultraconservateurs, et à tenir compte des désirs des gardiens de la révolution, qui auront immanquablement leur mot à dire.

*« Les querelles ont lieu entre le courant idéologique, incarné par Ali Khamenei, et celui qui, sous une apparence militaire et idéologique, est en réalité moins radical et cherche à satisfaire ses intérêts économiques, comme certains membres des gardiens et des responsables politiques tels que Mohammad Bagher Ghalibaf* [l'actuel chef du Parlement]*»*, explique le théologien et analyste iranien Mohammad Javad Akbareyn.

Selon lui, la déclaration du chef de l'appareil judiciaire, Gholamhossein Mohseni-Ejei, indique que *« ces deux courants s'étaient mis d'accord sur Ebrahim Raïssi. Beaucoup d'efforts avaient été déployés pour faire de Raïssi ce qu'il était devenu : le chef de la riche et puissante fondation qui gère le mausolée du huitième imam chiite, en 2016 ; le chef de l'appareil judiciaire, en 2019 ; et le seul candidat viable, en 2021 après l'invalidation de tous ses adversaires, même ceux qui ont été proches du régime. Comment trouver un autre homme qui lui ressemble ? »*.

Sous son administration, l'Iran aura approfondi ses relations avec la Chine et la Russie et a intensifié sa confrontation avec l'Occident et Israël ; deux exercices dans lesquels s'est distingué le ministre des affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian. *« Ces morts ne changeront rien à la diplomatie de Téhéran et les décisions stratégiques ne vont pas évoluer, parce qu'elles ne sont prises ni par le président ni par le ministère des affaires étrangères»*, estime cependant Hamidreza Azizi, chercheur à l'institut de recherche Stiftung Wissenschaft und Politik, à Berlin. *Dans le dossier du nucléaire, toute négociation et discussion et tout accord avec les Etats-Unis dépendent d'Ali Khamenei et de son feu vert. Dans le cas de la politique régionale, ce sont les gardiens de la révolution qui sont les maîtres du dossier. »*

Selon le *Wall Street Journal*, les négociations avec le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, les trois pays européens impliqués dans la recherche d'un accord encadrant les activités d'enrichissement d'uranium de Téhéran en échange d'une levée des sanctions, qui étaient censées se dérouler à Genève, le 22 mai, ont été suspendues. Elles étaient menées par Ali Bagheri Kani, vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires politiques et principal négociateur, qui occupe désormais le poste de chef de la diplomatie par intérim. Selon le journal américain, des pourparlers avec les Etats-Unis auraient eu lieu à Oman, à la mi-mai. *« Après la nomination d'un nouveau chef de la diplomatie, il faudra attendre le résultat de la présidentielle de novembre aux Etats-Unis*, explique Hamidreza Azizi. *Pendant ce laps de temps, parvenir à un accord sur le dossier nucléaire est très incertain. »*

**LE SOUTIEN D'UNE BASE CONSERVATRICE**

En attendant la nomination d'un nouveau cabinet par le futur président, les Iraniens seront donc appelés une nouvelle fois aux urnes. Les dernières législatives, tenues en mars, ont été marquées par le taux d'abstention le plus élevé de l'histoire de la République islamique, soit 59 %, contre 51 % pour l'élection présidentielle de 2021. Si ces tendances se répètent, la participation à la prochaine présidentielle devrait être très faible.

Ebranlé à partir de septembre 2022 pendant des mois par le soulèvement Femme, vie, liberté, le régime perd en légitimité, mais jouit toujours du soutien d'une base conservatrice dont les intérêts économiques dépendent de la survie du régime. Ali Khamenei fait d'ailleurs tout pour la satisfaire. D'où la campagne brutale menée ces dernières semaines contre les femmes non voilées, qui rappelle la mort en garde à vue de la jeune Mahsa (Jina) Amini, à l'origine des dernières contestations. Cette base devrait rester mobilisée pour plébisciter le candidat favori du Guide. ■

GHAZAL GOLSHIRI ET MADJID ZERROUKY

## Poutine rend hommage à « un vrai ami de la Russie »

En Russie, les médias officiels insistent sur la solidité des relations russo-iraniennes. Celles-ci se sont fortement développées à la faveur de la guerre en Ukraine, dans tous les domaines, et Ebrahim Raïssi avait rencontré Vladimir Poutine à de multiples reprises depuis février 2022. Le quotidien *The Guardian* note que c'est après une série de discussions conduites à l'automne 2022 par Mohammad Mokhber, le vice-président iranien devenu président par intérim, que Téhéran a commencé à livrer drones et missiles à la partie russe.



**Le premier vice-président iranien, Mohammad Mokhber (à droite), derrière un portrait du président Ebrahim Raïssi, à Téhéran, le 20 mai.** PRÉSIDENCE IRANIENNE VIA AFP

# Raïssi, un chef d'Etat docile, fidèle au Guide suprême

### Le religieux ultraconservateur de 63 ans, mort le 19 mai lors d'un accident d'hélicoptère, avait été élu en 2021 à la présidence de la République islamique

Ebrahim Raïssi, le huitième président de la République islamique d'Iran, est décédé le 19 mai lors d'un accident d'hélicoptère, qui s'est écrasé dans une région montagneuse du nord-ouest du pays. Le religieux ultraconservateur de 63 ans, élu en 2021 à l'issue d'un scrutin largement boycotté, a péri alors qu'il revenait en Iran d'une visite d'Etat en Azerbaïdjan. Avec lui sont morts notamment le ministre des affaires étrangères iranien, Hossein Amir Abdollahian, le gouverneur de la région de l'Azerbaïdjan-Oriental, Malek Rahmati, l'imam de la prière du vendredi de cette même province, Mohammad-Ali Ale-Hashem, et les membres de l'équipage.

Pressenti pour succéder au Guide suprême, Ali Khamenei, Ebrahim Raïssi lui devait son ascension éclair. Jusqu'à sa mort, le président est resté proche de la plus haute autorité du pays, qui n'a jamais cessé de louer ses actions. Une exception, alors que tous les anciens chefs d'Etat – le réformateur Mohammad Khatami (1997-2005), l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad (2005-2013) et les deux technocrates Akbar Hachémi Rafsandjani (1989-1997) et Hassan Rohani (2013-2021) – ont fini leur mandat en tombant en disgrâce auprès du Guide suprême.

Après avoir été battu en 2017 par le président sortant Hassan Rohani, Ebrahim Raïssi avait obtenu en 2021 que ses adversaires, des réformateurs, modérés et des conservateurs pragmatiques, qui lui auraient posé un défi soient écartés par le Conseil des gardiens de la Constitution, un organe non élu.

**Main de fer**

Son mandat inachevé tout comme son engagement dans les affaires de la République islamique ces quarante dernières années resteront marquées par la mise en œuvre d'une politique répressive. Face au dernier soulèvement en date, à la suite de la mort, en septembre 2022, de la jeune Mahsa (Jina) Amini, Ebrahim Raïssi, emboîtant le pas à son maître, avait appelé à une *« confrontation ferme »* avec les manifestants. Pendant cette vague de contestation, au moins 500 civils ont été tués.

Né en 1960 dans une famille pieuse de la ville religieuse de Machhad (est), Ebrahim Raïssi, fils de clerc, s'inscrit au séminaire dès son adolescence dans cette même ville. A l'âge de 15 ans, il rejoint le centre des études chiites dans la ville sainte de Qom (centre). Comme son mentor, Ali Khamenei – sous l'autorité duquel il a étudié pendant quatorze ans –, il gagne ainsi le droit

**IL A ÉTÉ L'UN DES QUATRE JUGES RELIGIEUX QUI ONT CONDAMNÉ À LA PEINE CAPITALE DES MILLIERS DE PRISONNIERS POLITIQUES EN 1988**

de porter un turban noir, une distinction qui est réservée aux descendants du prophète Mahomet, titre dont il se prévalait.

Après la révolution islamique de 1979, la première mission de ce membre du clergé tout juste âgé de 19 ans consiste à mettre en place des *« tribunaux révolutionnaires »* à Masjed Soleiman, dans la province du Khouzistan (sud-ouest). Il se distingue par sa loyauté et sa volonté de juger d'une main de fer les opposants. En 1980, il est nommé procureur principal de la ville de Karadj, à 30 kilomètres à l'est de Téhéran.

Huit ans plus tard, alors âgé de 28 ans, Ebrahim Raïssi est l'un des quatre juges religieux, membres du « Comité de la mort », qui condamnent à la peine capitale des milliers de prisonniers politiques, y compris ceux qui avaient déjà purgé une grande partie de leur peine. L'Iran venait d'accepter un cessez-le-feu avec l'Irak, sous l'égide des Nations unies, fermant le chapitre de huit ans d'un conflit qui a coûté la vie à des centaines de milliers d'Iraniens. En donnant l'ordre de ces exécutions massives dans les prisons, le Guide suprême Rouhollah Khomeyni cherchait à consolider son pouvoir. Il mourra un an plus tard. Le président de l'époque, Ali Khamenei, lui succédera.

La loyauté inébranlable d'Ebrahim Raïssi envers le noyau dur de la République islamique – le Guide suprême, les gardiens de la révolution (l'armée idéologique du pays) et les appareils sécuritaires – lui permet de gravir les échelons au sein du système judiciaire. Dès 1989, il est nommé procureur de Téhéran. A partir de 2012, l'homme occupe également le poste du procureur principal du Tribunal spécial du clergé, organe qui surveille les membres du clergé chiite et les poursuit en cas de critiques du régime. Deux ans plus tard, Raïssi est désigné comme procureur général, poursuivant les journalistes et les militants politiques dissidents.

En 2016, le Guide suprême le nomme à la tête de la fondation qui gère le mausolée du huitième imam chiite, Reza, à Machhad. Ce conglomérat, actif aussi dans des industries très diverses (secteur alimentaire, construction, transport…), gère plusieurs milliards de dollars. Profitant de cette fonction, Ebrahim Raïssi s'impose comme un officiel prêt à venir en aide aux couches sociales défavorisées en distribuant des denrées alimentaires et en leur accordant des emprunts bancaires.

Mais, pendant la campagne présidentielle de 2017, qui voit s'affronter deux lignes antagonistes au sein du régime, son passé de juge du « Comité de la mort » refait surface. Il est présenté comme le candidat proche d'Ali Khamenei, adepte du retour aux premières années de la révolution lorsque les libertés individuelles étaient encore plus restreintes. Face à lui, Hassan Rohani, l'architecte de l'accord de 2015 sur le dossier nucléaire avec la communauté internationale – symbole de détente avec la communauté internationale –, se dit en faveur de davantage d'ouverture, aussi bien à l'intérieur du pays que sur la scène extérieure. Médiocre orateur, personnalité peu charismatique, Ebrahim Raïssi perd le scrutin avec 38 % des voix, contre 57 % pour son adversaire.

**Ne rien laisser au hasard**

Cet échec électoral ne signe pas sa disparition de l'échiquier politique. En 2019, le Guide suprême le nomme chef du système judiciaire. Son nom ressort quelques semaines avant les élections présidentielles de juin 2021. Cette fois, Ali Khamenei, âgé de 82 ans, ne veut rien laisser au hasard. Les candidats, enclins à mobiliser les Iraniens partisans de l'ouverture et de liberté, sont tous disqualifiés, y compris ceux du sérail, comme Ali Larijani, l'ancien chef du Parlement.

La base conservatrice et ultraconservatrice se mobilise pour le candidat favori du Guide, qui fait campagne sur les thèmes de la lutte contre la corruption et l'amélioration de la situation économique, deux domaines où son bilan sera plus que mitigé. Avec son élection, tous les pouvoirs en Iran (exécutif, judiciaire, parlementaire) sont aux mains de l'aile dure du régime. *« Avec cette élection présidentielle, Ali Khamenei préparait sa succession »*, explique le théologien et analyste iranien Mohammad Javad Akbarein.

Le Guide suprême a fait part de ses condoléances à la famille du défunt. Avant l'annonce officielle de la mort du président, la plus haute autorité du pays avait laissé entendre que peu de changements étaient à attendre après la mort de M. Raïssi. « *La nation n'a pas besoin d'être inquiète ou anxieuse puisque l'administration du pays ne sera pas du tout perturbée* », avait-il déclaré. Les funérailles du président étaient prévues pour mardi. Une journée nationale de deuil était décrétée pour mercredi. ■

GHAZAL GOLSHIRI

# Israël-Hamas : mandats d'arrêt requis par la CPI

## Le procureur de la Cour pénale internationale vise notamment Benyamin Nétanyahou et Yahya Sinouar

JÉRUSALEM ET LA HAYE - *correspondants*

Dans le dossier le plus sensible de l'histoire de la Cour pénale internationale (CPI), le procureur Karim Khan a requis, lundi 20 mai, des mandats d'arrêt contre les dirigeants du Hamas et ceux d'Israël pour des crimes contre l'humanité commis durant l'attaque du 7 octobre 2023 et la guerre à Gaza qu'elle a suscitée. Benyamin Nétanyahou, le premier ministre israélien, et Yahya Sinouar, le chef du mouvement islamiste à Gaza, sont réunis sous un même chef d'inculpation : cette équivalence, posée par deux requêtes annoncées de concert, révulse en Israël. Elle suscite parmi les Palestiniens l'espoir qu'une pression internationale accrue mette fin à la guerre, et un sentiment de reconnaissance.

Le procureur Khan a demandé aux juges de la CPI de valider deux mandats contre Benyamin Nétanyahou et son ministre de la défense, Yoav Gallant, pour des crimes contre l'humanité pour extermination, meurtres, persécutions et autres actes inhumains, ainsi que pour des crimes de guerre pour meurtres, atteintes à l'intégrité physique et mentale, traitements cruels, attaques intentionnelles contre des civils et le fait d'affamer volontairement une population.




**Le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et son ministre de la défense, Yoav Gallant, en octobre 2023.** ABIR SULTAN VIA REUTERS

**Les juges doivent encore accepter cette requête et pourraient se prononcer « d'ici deux à trois semaines »**

**« Déclarations de victimes »**

Dans son autre requête, le procureur demande des mandats contre le chef du Hamas à Gaza, Yahya Sinouar, le chef militaire du mouvement, Mohammed Deif, et le chef de son bureau politique, Ismaïl Haniyeh, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, pour extermination, meurtres, prise d'otages, tortures, traitements cruels, atteinte à la dignité de la personne et viols et violences sexuelles contre des personnes en captivité.

M. Khan s'appuie notamment sur *« les déclarations de victimes ayant survécu aux attaques »* du 7 octobre 2023, au cours desquelles près de 1 200 Israéliens ont été tués. Et sur ceux d'anciens otages et de témoins directs des attaques. *« Je tiens à remercier les victimes ayant survécu aux attaques du 7 octobre ainsi que leurs familles pour le courage qu'elles ont affiché en acceptant de faire le récit de leur expérience »* aux enquêteurs, a salué le procureur.

Les juges doivent encore accepter cette requête et pourraient se prononcer *« d'ici deux à trois semaines »*, indique-t-on à la Cour. Ils vont devoir analyser les preuves déposées par le procureur : photos, vidéos authentifiées, images satellites, témoignages, expertises, discours, etc. Déjà menacé de sanctions par des membres du Congrès américain, Karim Khan a de nouveau promis qu'il n'hésiterait pas à lancer des poursuites pour entrave à la justice en cas de pressions contre la Cour.

En Israël, M. Nétanyahou a dénoncé *« un outrage moral d'une proportion historique »* commis par ce haut fonctionnaire de la Cour, héritière du tribunal de Nuremberg, premier tribunal international chargé de juger les auteurs de crimes de masse après la seconde guerre mondiale, devant lequel les responsables nazis avaient été poursuivis pour crimes contre l'humanité et crimes contre la paix. Le premier ministre déplore le fait qu'il acte sa décision au moment où *« les feux de l'antisémitisme se répandent à travers le monde »* et promet à ses concitoyens de poursuivre *« [leur] guerre contre le Hamas jusqu'à ce qu'elle soit remportée »*. Le Hamas palestinien a pour sa part dit *« condamner fermement »* la décision du procureur de la Cour et dénoncé ses *« tentatives »* d'*« assimiler la victime au bourreau »*.

L'Etat hébreu avait craint ces dernières semaines que le procureur n'incrimine également le chef d'état-major de l'armée, Herzi Halevi. M. Khan précise certes que d'autres mandats d'arrêt pourraient suivre, mais il vise pour l'heure des responsables politiques, se concentrant sur deux grandes orientations de la guerre qui résultent de leur décision. D'une part, la stratégie de la faim que l'Etat hébreu est accusé d'avoir adoptée dans l'enclave assiégée, en fermant ses frontières à l'aide humanitaire et en gênant la distribution du peu qui y entrait ; et, d'autre part, la punition collective infligée à la population de l'enclave, censée dissuader les Palestiniens de répéter de tels crimes.

M. Khan accuse ces décideurs d'avoir élaboré *« un plan visant à user de la faim comme d'une méthode de guerre, et d'autres actes de violence pour éliminer le Hamas, permettre le retour des otages que le Hamas a enlevés, et punir la population civile de Gaza, qu'ils percevaient comme une menace »*.

Dès le 9 octobre 2023, M. Gallant avait annoncé *« un siège complet de Gaza »*, précisant qu'Israël avait décidé de couper l'approvisionnement de l'enclave en eau potable et en électricité, et de bloquer l'entrée de l'aide humanitaire. *« Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence »*, affirmait alors ce général. Karim Khan détaille comment, après cet ordre initial, Israël a rouvert les frontières de l'enclave à l'aide humanitaire, mais de manière insuffisante et erratique.

**« Aveuglement moral »**

La CPI ouvre ainsi la voie à un débat sur les choix faits par le gouvernement actuel dans la conduite de sa guerre, débat dans lequel Israël peine à s'engager. L'écrasante majorité des Israéliens considère que ce conflit lui a été imposé par le Hamas. Elle en fait par essence une guerre juste. Cette conviction implique une solidarité avec l'armée tant que durent les opérations. Elle étouffe aussi les critiques sur la manière dont la guerre est menée, au-delà de dissensions de surface exprimées au sein même du gouvernement.

Depuis une semaine, M. Nétanyahou subissait justement des attaques concertées de l'état-major, de M. Gallant et de son principal rival au sein du cabinet de guerre, Benny Gantz, qui l'accusent de précipiter l'établissement d'un régime militaire à Gaza. Ils souhaitent pour leur part dégager l'armée d'une partie de ses responsabilités sur les 2 millions de déplacés gazaouis, en établissant un hypothétique gouvernement local, désarmé, docile et sans exigences politiques vis-à-vis de l'occupant israélien.

Lundi, les élus israéliens ont dénoncé en bloc une attaque contre l'Etat. *« Placer les dirigeants d'un pays qui est entré en guerre pour défendre ses citoyens dans la même catégorie que des terroristes assoiffés de sang, c'est de l'aveuglement moral »*, a estimé M. Gantz. Le chef de l'opposition, Yaïr Lapid, s'est autorisé pour sa part à critiquer le gouvernement pour son *« échec diplomatique »*, l'accusant de n'avoir pas entretenu le soutien inconditionnel exprimé en Europe et aux Etats-Unis le 7 octobre 2023.

Déjà, Israël cherche à convaincre son allié américain de sanctionner la Cour. Les Etats-Unis et l'Etat hébreu estiment que la CPI, établie en 2002, n'est pas compétente pour poursuivre les ressortissants d'Etats qui, comme eux, n'en sont pas membres. Elle y est pourtant habilitée s'ils commettent des crimes sur le territoire d'Etats y ayant adhéré, comme l'Autorité palestinienne l'a fait en 2014.

Tandis que le président Joe Biden regrettait une décision *« scandaleuse »*, son secrétaire d'Etat, Antony Blinken, a déploré que le procureur ait agi trop vite, alors qu'*« Israël était prêt à coopérer »*, selon lui, avec la Cour. Pour la première fois, M. Nétanyahou aurait récemment accepté une rencontre avec M. Khan la semaine prochaine, et l'aurait autorisé à se rendre à Gaza. A La Haye, l'un des conseillers du procureur rétorque que celui-ci tente depuis trois ans d'obtenir *« des informations pertinentes pour* [leurs] *enquêtes »*, sans succès. Ouvertes en 2021, les enquêtes du procureur ne concernent pas seulement la guerre actuelle d'Israël contre le Hamas, mais le conflit israélo-palestinien dans son ensemble.

Cette coopération visait surtout à dissuader la CPI d'intervenir, en assurant qu'Israël était prêt à mener des poursuites devant ses propres tribunaux. La France comme l'Allemagne ont souligné cette alternative, lundi, en rappelant que la CPI n'intervenait qu'en dernier recours, si un Etat n'a ni la volonté politique ni les capacités de conduire les poursuites.

**Poutine, Al-Bachir, Kadhafi…**

Si les juges confirment le mandat d'arrêt demandé, Benyamin Nétanyahou entrera donc sur la liste des plus hauts responsables accusés de crimes qui *« choquent la conscience de l'humanité »*, selon le statut fondateur de la CPI : ceux qui planifient et ordonnent les crimes de masse. Son nom se trouverait accolé à ceux de Vladimir Poutine, sous le coup d'un mandat d'arrêt pour crimes contre l'humanité, d'Omar Al-Bachir, l'ex-président soudanais inculpé de génocide mais jamais envoyé à La Haye, du Libyen Mouammar Kadhafi, mort quelques mois après la délivrance d'un mandat d'arrêt en 2011, et de l'Ivoirien Laurent Gbagbo, finalement acquitté.

L'enquête de M. Khan est loin d'être achevée : le procureur a annoncé poursuivre notamment ses investigations sur les viols et agressions sexuelles qui auraient été commis le 7 octobre 2023, et dont d'anciens otages ont témoigné après leur libération. M. Khan souligne que *« certains de ces crimes se poursuivent à ce jour »* contre d'autres captifs du Hamas.

Les deux responsables israéliens ne sont pas visés pour des faits de génocide, des accusations portées par l'Afrique du Sud contre Israël devant la plus haute cour des Nations unies, la Cour internationale de justice, qui tranche les différends entre Etats. Fin janvier, ses juges ont estimé qu'il existait un risque *« plausible »* qu'un génocide soit commis contre les Palestiniens de Gaza. Avant de se prononcer sur le fond, une procédure qui prendra plusieurs années, ils avaient ordonné à l'Etat hébreu de mettre en œuvre des mesures d'urgence, notamment de laisser passer l'aide humanitaire dans l'enclave.

Karim Khan a demandé aux 124 Etats membres de la Cour de *« considérer »* ses requêtes et les mandats à venir *« avec autant de sérieux qu'ils l'ont fait à l'égard des autres situations »*, faisant allusion aux poursuites engagées contre M. Poutine. Il a conclu son communiqué en s'emparant pleinement des accusations de « deux poids, deux mesures » opposant l'Occident au Sud global : *« Nous devons démontrer collectivement que le droit international humanitaire, qui dicte les normes à respecter en temps de guerre, s'applique de façon impartiale à toutes les parties,* écrit le procureur. *C'est ainsi que nous pourrons démontrer concrètement que toutes les vies humaines se valent. »* ■

LOUIS IMBERT ET STÉPHANIE MAUPAS

### Paris défend la CPI

*« La France soutient la Cour pénale internationale* [CPI]*, son indépendance, et la lutte contre l'impunité dans toutes les situations »*, a écrit dans un communiqué publié dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 mai le ministère des affaires étrangères à propos des mandats d'arrêt demandés par le procureur de la CPI à l'encontre du premier ministre israélien, de son ministre de la défense et de trois dirigeants du Hamas. Le Quai d'Orsay rappelle sa condamnation des *« massacres antisémites »* du 7 octobre 2023 par le mouvement islamiste, de même que *« le caractère inacceptable des pertes civiles dans la bande de Gaza et d'un accès humanitaire insuffisant »*.

## Les Etats-Unis réfutent toute « équivalence » entre Israël et le Hamas

**LA COÏNCIDENCE EST FRAPPANTE.** Le jour où le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) demandait l'émission de mandats d'arrêt contre Benyamin Nétanyahou et le ministre de la défense, Yoav Gallant, lundi 20 mai, le plus proche collaborateur de Joe Biden rencontrait ces deux responsables israéliens. Au lendemain d'une visite en Arabie saoudite, Jake Sullivan, le conseiller à la sécurité nationale, a voulu *« réaffirmer la nécessité pour Israël de lier ses opérations militaires à une stratégie politique qui permet d'assurer la défaite durable du Hamas, la libération des otages et un futur meilleur pour Gaza »*.

L'inimitié américaine grandissante à l'endroit du premier ministre israélien s'accompagne d'une fidélité solide à son pays, réaffirmée au moment même où les républicains, au Congrès, accusent la Maison Blanche de lâcher peu à peu son allié. L'administration Biden s'accroche à deux objectifs : un cessez-le-feu dans le territoire palestinien et un retour sur les rails de la normalisation entre l'Etat hébreu et l'Arabie saoudite. Washington s'approche d'un accord stratégique bilatéral avec Riyad, faute d'un engagement israélien. Tout le reste – les résolutions de l'ONU sur Gaza, les avancées de la justice internationale, les protestations sur les campus américains – est vu comme des perturbations, des handicaps supplémentaires sur ce chemin périlleux.

Dans un communiqué, Joe Biden a estimé que la demande de mandats d'arrêt contre les responsables israéliens était *« scandaleuse »*. Selon lui, *« quoi que le procureur puisse impliquer, il n'y a pas d'équivalence – aucune – entre Israël et le Hamas. Nous nous tiendrons toujours aux côtés d'Israël contre les menaces à sa sécurité »*, a-t-il affirmé. De son côté, le secrétaire d'Etat, Antony Blinken, a même estimé que cette initiative *« pourrait compromettre les efforts en cours pour obtenir un accord de cessez-le-feu qui permettrait la libération des otages et une hausse de l'aide humanitaire »*.

**Une ingérence inacceptable**

Dans un point téléphonique avec la presse, le porte-parole du Conseil de sécurité nationale, John Kirby, a rejeté toute référence à l'engagement américain auprès des autorités ukrainiennes pour documenter les crimes de guerre commis par la Russie. *« Je rappellerai à tout le monde que tuer des civils ukrainiens innocents fait en réalité partie des buts de guerre de M. Poutine. (…) Les soldats israéliens ne se réveillent pas le matin en enfilant leurs bottes sur le terrain, avec des ordres directs de tuer des civils innocents à Gaza. Et, de façon plus large, nous ne croyons pas que la CPI ait la moindre compétence juridique ici, dans le cas des événements à Gaza. »*

En décembre 2000, le président Bill Clinton avait signé le statut de Rome, traité fondateur de la Cour, mais celui-ci n'a jamais été ratifié par le Sénat américain. Deux ans plus tard, George W. Bush a même retiré les Etats-Unis du projet. Pour Washington, l'idée d'une ingérence de la justice internationale dans ses propres opérations militaires à l'étranger – très fréquentes depuis des décennies – est considérée comme inacceptable. Pourtant, l'émission d'un mandat d'arrêt contre le président russe, Vladimir Poutine, en mars 2023, avait été saluée par Joe Biden. *« Il a clairement commis des crimes de guerre »* en Ukraine, disait le président américain. ■

PIOTR SMOLAR (WASHINGTON, CORRESPONDANT)

# A Taïwan, Lai, un nouveau président ferme face à Pékin

## Investi lundi, le successeur de Tsai Ing-wen a appelé Pékin à renoncer à l'usage de la force contre l'île



**Le président Lai prête serment devant un portrait du fondateur de la République de Chine, Sun Yat-sen, à Taipei, le 20 mai.** HANDOUT/AFP

TAIPEI - *envoyée spéciale*

Alors que l'on s'attendait à une intervention modérée de la part du nouveau président de Taïwan, dans la ligne prudente de la présidente sortante Tsai Ing-wen, Lai Ching-te est au contraire allé droit au but dès la première minute de son discours d'investiture, lundi 20 mai : « *En ce jour de 1996, quand le premier président démocratiquement élu de Taïwan* [Lee Teng-hui] *a prêté serment, il a expliqué à la communauté internationale que la République de Chine Taïwan était une nation souveraine et indépendante dont la souveraineté était entre les mains du peuple taïwanais.* » Difficile de mettre dans la même phrase autant de mots à même de fâcher Pékin. « *Quelle que soit l'évolution de la situation politique interne à Taïwan, cela ne changera rien au fait historique et juridique que les deux rives du détroit appartiennent à une seule et même Chine* », a répondu, lundi, un porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères.

La Chine voyait déjà d'un très mauvais œil ce troisième mandat d'un président du parti démocrate progressiste (DPP), qui a occupé le pouvoir de 2000 à 2008 puis de 2016 à 2024. Un parti dont la charte ambitionne d'« *établir une république de Taïwan souveraine et autonome* ». Pékin a d'ailleurs qualifié Lai Ching-te de « *dangereux séparatiste* » qui risque de mener Taïwan sur le chemin « *de la guerre et du déclin* ».

Seule concession sémantique, Lai Ching-te a utilisé la double désignation « *République de Chine Taïwan* ». Car si le nom officiel de Taïwan est bien la « *République de Chine* », fondée par Sun Yat-sen, en 1912, en Chine continentale, les indépendantistes aimeraient l'abandonner, au profit du nom local de l'île : Taïwan. Par la suite, il précisa : « *Peu importe le nom que vous choisirez pour notre nation.* » Mais il reçut une ovation en affirmant : « *J'espère que la Chine fera face à la réalité de l'existence de la République de Chine.* »

**Maintien de la « stabilité »**

Le discours de Lai Ching-te a été précédé de 21 coups de canon et s'est conclu avec le bref passage d'une patrouille aérienne. Les spectacles ont été commentés en mandarin et en anglais, pour les quelque 51 délégations internationales présentes. Seuls les douze derniers alliés diplomatiques de Taïwan, qui ont en commun d'être parmi les plus petits ou les plus pauvres Etats de la planète, ont envoyé leur chef d'Etat ou un ministre. Le Saint-Siège, seul allié diplomatique européen, était représenté par l'archevêque Charles John Brown, nonce apostolique aux Philippines.

La plupart des autres pays présents ont choisi l'option plus acceptable du point de vue de Pékin de se faire représenter par des élus, voire des membres d'associations d'amitié bilatérale ou des hauts fonctionnaires retraités. Pour la France, c'est le sénateur de l'Yonne Jean-Baptiste Lemoyne (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants) qui devait mener un groupe de six élus de tendances diverses. Dimanche, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, a dit espérer, dans un communiqué, que Taipei et Washington puissent renforcer leurs relations et maintenir « *la paix et la stabilité* » dans la région du détroit de Taïwan. « *Nous félicitons aussi le peuple taïwanais pour avoir démontré une fois de plus la force de son système démocratique robuste et résilient* », a-t-il ajouté.

Lundi, à l'intérieur du palais présidentiel, une certaine tension était palpable lorsque le président du Parlement, Han Kuo-yu, du Kouomintang, le parti nationaliste chinois, principal rival du DPP, a rejoint le nouveau président sur l'estrade pour lui remettre les sceaux officiels, symboles du pouvoir. Quelques jours auparavant, le Kouomintang avait tenté de faire adopter à la hâte des lois qui placeraient l'exécutif sous un contrôle accru du Parlement, où le DPP a perdu, en janvier, la majorité. La troisième lecture de cette loi a viré au pugilat, vendredi, dans l'enceinte du Yuan législatif, où les députés du DPP ont tout entrepris pour empêcher son adoption. Le président a fait une allusion directe à cette crise montrant que les quatre années à venir risquent d'être tendues.

Tout au long de son discours, M. Lai a fait l'éloge de la démocratie, une manière d'affirmer la différence de Taïwan par rapport à la Chine et son appartenance au monde libre. « *La démocratie, la paix et la prospérité constituent la feuille de route nationale de Taïwan. Ce sont aussi les valeurs qui nous lient au reste du monde.* » Dans une pique à Pékin, M. Lai a rappelé que « *la démocratie était plus efficace que l'autoritarisme dans la lutte contre la pandémie* ».

**« Choisir le dialogue »**

Sur le détroit de Taïwan, il a insisté sur la « *nécessaire coopération des pays du monde entier pour maintenir la paix et la stabilité régionales, indispensables à la prospérité mondiale* ». « *La paix n'a pas de prix* », a-t-il affirmé, avant d'ajouter : « *Les actions militaires de la Chine et sa coercition en zone grise sont considérées comme les plus grands défis stratégiques pour la paix et la stabilité mondiales.* »

Tout au long de son discours, Lai Ching-te a semblé souffler le chaud et le froid, appelant la Chine à « *choisir le dialogue plutôt que la confrontation, l'échange plutôt que l'endiguement et, en vertu des principes de parité et de dignité, à s'engager dans une coopération avec le gouvernement légal choisi par le peuple de Taïwan. Poursuivons ensemble la paix et la prospérité mutuelles* ».

**« Taïwan a besoin du monde, tout comme le monde a besoin de Taïwan »**
LAI CHING-TE
président taïwanais

Le président a prévenu qu'il ne fallait pas se faire d'illusions : « *Tant que la Chine refuse de renoncer à l'usage de la force contre Taïwan (...), son ambition de l'annexer ne disparaîtra tout simplement pas* », avant de mentionner les « *nombreuses menaces et tentatives d'infiltration de la Chine* ».

Le discours présidentiel a également été l'occasion d'insister sur le rôle crucial que joue Taïwan non seulement pour maintenir la paix dans le détroit, mais aussi dans l'économie mondiale en tant que fournisseur de la quasi-totalité des semi-conducteurs les plus sophistiqués. « *L'avenir que nous décidons n'est pas seulement l'avenir de notre nation mais aussi l'avenir du monde. A chaque pas en avant que fait Taïwan, le monde fait un pas en avant avec nous* », a-t-il expliqué. *Taïwan a besoin du monde, tout comme le monde a besoin de Taïwan.* »

La veille, Lai Ching-te et sa vice-présidente, Hsiao Bi-khim, avaient emmené leurs les derniers alliés diplomatiques de Taïwan à la pêche à la crevette autour d'un grand bassin cimenté, une activité populaire parmi les Taïwanais. C'est M. Lai qui eut la première prise, mais c'est le roi d'Eswatini (ex-Swaziland) Mswati III, connu pour son despotisme et sa collection de voitures de luxe, qui a sorti la plus grosse crevette. Lundi soir, le président et la vice-présidente ont reçu leurs hôtes étrangers à Tainan, où une exposition est consacrée au 400e anniversaire de la découverte et de l'occupation de l'île, en 1624, par les Hollandais et les Espagnols. Une façon de remettre en cause les fondements historiques de la revendication chinoise sur l'île de Taïwan. ■

FLORENCE DE CHANGY

# L'opposition biélorusse en exil cherche un second souffle

## A Varsovie, les dissidents du régime de Loukachenko organisent des élections en ligne pour renouveler leur conseil de coordination

VARSOVIE - *correspondance*

Près de quatre ans après sa révolution avortée, la dissidence biélorusse en exil organise, pour la première fois, des élections, du 25 au 27 mai, afin de renouveler le conseil de coordination, une assemblée alternative au Parlement biélorusse, à la botte du dictateur Alexandre Loukachenko. Les candidats faisaient campagne à Varsovie, en Pologne, dimanche 19 mai.

La date du scrutin, en ligne, pour permettre à la diaspora d'y participer, ne doit rien au hasard. Elle intervient trois mois après le renouvellement du Parlement biélorusse lors d'une parodie d'élections à laquelle les observateurs internationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'ont pas été conviés. Pour le vote organisé par la dissidence, tout citoyen biélorusse de 18 ans et plus, muni de son passeport, pourra choisir, grâce à une application sécurisée, l'une des douze listes qui se présentent au conseil de coordination.

Cet organe avait été créé par Svetlana Tsikhanovskaïa au lendemain de l'élection présidentielle frauduleuse d'août 2020, où la candidate d'opposition s'était présentée à la place de son mari emprisonné. Il devait permettre d'assurer une transition vers un régime démocratique. C'était sans compter la vague de répression qui s'est abattue sur les dizaines de milliers de Biélorusses qui, dans la rue, contestaient la farce électorale. Les manifestants ont dû, depuis, choisir – quand ils l'ont pu – entre l'exil, la prison ou le silence.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, dont Alexandre Loukachenko s'est rendu complice en mettant le territoire biélorusse à la disposition des forces armées russes, a été un autre coup dur pour les démocrates biélorusses. L'avenir démocratique de la Biélorussie, dépendante économiquement de la Russie et mise au ban de la communauté internationale, se joue aussi sur le front ukrainien.

« *L'implication du pays dans la guerre en Ukraine fait peser une vraie menace sur l'indépendance de la Biélorussie* », explique Andreï Yahorau, actuel speaker du conseil de coordination et candidat aux élections avec sa propre

**Tout citoyen biélorusse pourra choisir, grâce à une application sécurisée, l'une des douze listes**

liste. « *Les sanctions internationales ont isolé le pays et l'ont rendu encore plus dépendant de la Russie* », souligne ce quadragénaire.

Le maintien au pouvoir d'Alexandre Loukachenko, conjugué à la guerre en Ukraine, a poussé la dissidence à se restructurer. Svetlana Tsikhanovskaïa, réfugiée à Vilnius, en Lituanie, se trouve, depuis l'été 2022, à la tête du Cabinet de transition uni, qui constitue une sorte de « bras exécutif » de la Biélorussie libre. Le conseil de coordination, réformé en 2022, est devenu son « pendant » législatif. « *Le conseil de coordination était une initiative citoyenne à ses débuts, pour permettre une transition du pouvoir durant les manifestations en Biélorussie. Il est devenu par la suite une plate-forme de représentation des forces démocratiques en exil*, affirme Alena Prykhodzka, présidente de la commission électorale chargée de l'organisation de ces élections. *Nous ne sommes pas en conflit avec le Cabinet de transition uni, nous construisons juste un système démocratique de contre-pouvoirs* », ajoute cette journaliste biélorusse exilée en Suisse après avoir fui la Biélorussie pour l'Ukraine en 2021.

**La diaspora divisée**

Moment-clé de la campagne, les douze listes se sont affrontées pour la première fois dans la capitale polonaise, dimanche 19 mai, devant une centaine de personnes. Sur la scène d'un incubateur de start-up, les candidats étaient invités à présenter leur programme en cinq minutes. Plusieurs débats retransmis en direct sur Internet concernaient aussi bien les moyens de « *libérer les prisonniers politiques* » que de « *ramener l'attention de la communauté internationale sur la Biélorussie* ». Ils devaient permettre aux électeurs de se faire une idée plus précise des opinions de chacun.

Un peu plus loin, des stands affichaient les couleurs des différentes listes, oscillant de la gauche à la droite et comportant 40 % de femmes. Certaines sont issues de vrais partis politiques, d'autres des mouvements citoyens. Deux listes distinctes font figurer des « anciens » du régime ayant fait défection après la présidentielle pour se réfugier en Pologne. A l'instar d'Alexander Azarov, ancien enquêteur de police biélorusse haut placé et dirigeant de Bypol, une organisation dissidente rassemblant des anciens des forces de l'ordre. Pavel Latouchko, ex-ministre de la culture sous Alexandre Loukachenko, est également en lice.

« *Ces douze listes représentent vraiment la diversité de l'opposition biélorusse. Ces élections vont permettre de légitimer et de populariser l'institution* », remarque Frédéric Petit, député des Français de l'étranger établis en Europe centrale et initiateur d'une mission d'observation de ce scrutin. « *Ce n'est pas anodin si Alexandre Loukachenko en parle* », ajoute l'élu. Le président biélorusse s'est d'ailleurs empressé de classer les listes qui ne l'étaient pas encore comme des « *formations terroristes* ». De quoi garantir aux candidats, s'ils venaient à traverser la frontière, un séjour en prison où croupissent déjà 1360 prisonniers politiques.

La diaspora reste divisée quant à l'idée de participer à ces élections. Irina (les prénoms ont été changés pour des raisons de sécurité), qui travaille dans un supermarché à Varsovie, après avoir quitté la Biélorussie il y a trois ans, se réjouit de pouvoir « *donner son opinion* », mais doute que les Biélorusses restés au pays s'expriment, « *étant donné le danger qu'ils encourent* ». Ihar, qui vit également à Varsovie, s'enthousiasme de voir ces élections « *fondées sur une blockchain* », une technologie sécurisée de stockage et de transmission d'informations, et s'apprête à voter pour une liste présidée par une universitaire. Yana, installée dans l'est de la Pologne, refuse, elle, de prendre part au vote. « *On dirait que les programmes ont été préparés à la hâte, deux semaines avant les élections*, déplore-t-elle. *Pour moi, le travail doit être fait sur l'année.* » ■

HÉLÈNE BIENVENU

# Grèce : procès de « passeurs » après un naufrage meurtrier en 2023

## Neuf Egyptiens, qui se trouvaient à bord du chalutier l'« Adriana », risquent la perpétuité. Sur plus de 700 passagers, seuls 104 ont survécu

ATHÈNES - *correspondante*

Hossam continue d'être hanté par les images du naufrage survenu dans la nuit du 13 au 14 juin 2023 au large de Pylos, en Grèce : ces corps inanimés flottant à la surface de l'eau, la panique, les cris et la peur de mourir. Le jeune Egyptien avait entrepris cette traversée avec Ahmed, son cousin de 27 ans. Tous les deux avaient vendu leurs bijoux, leurs voitures, le commerce qu'ils tenaient ensemble pour pouvoir payer les passeurs qui devaient les emmener en Italie depuis la Libye. Il assure qu'ils ont déboursé chacun près de 4 500 euros.

Sur le chalutier *Adriana*, où ils sont restés pendant cinq jours, se trouvaient également quelque 750 exilés syriens, pakistanais, égyptiens et palestiniens. Seules 104 personnes ont survécu et 82 cadavres ont été retrouvés.

Avec plus de 500 morts, ce drame est l'un des naufrages les plus meurtriers survenu en Méditerranée dans des circonstances troubles : les secours grecs ont tardé à venir les aider, et le remorquage du bateau avec une corde par les gardes-côtes a été à l'origine du chavirement de l'embarcation d'après les témoignages des survivants.

*« Les gardes-côtes ne sont arrivés qu'en pleine nuit, ils ont attaché une corde pour s'approcher de notre embarcation mais, soudain, leur navire a commencé à aller de gauche à droite en créant des vagues, et notre bateau s'est renversé. Je voyais les gardes-côtes qui n'intervenaient pas, ne jetaient pas de gilets de sauvetage, et je me suis dit que le seul moyen de me sauver était de nager jusqu'à eux »*, se rappelle Hossam. Ahmed, lui, ne savait pas nager. Alors quand Hossam a fini par retrouver son ami vivant, il a pleuré de joie.

Mais le cauchemar n'était pas fini. En moins de vingt-quatre heures, Ahmed a été accusé, avec huit autres Egyptiens, d'être l'un des passeurs. Les neuf migrants, âgés de 21 à 37 ans, sont poursuivis pour *« appartenance à une organisation criminelle »*, pour *« avoir facilité l'entrée illégale de migrants sur le territoire grec »* et avoir *« causé un naufrage »*. Ils encourent la perpétuité. Mardi 21 mai, leur procès s'ouvre à Kalamata, dans le sud de la Grèce.

*« Mon cousin n'était ni le capitaine du bateau, ni un passeur. Il a payé, comme moi, pour ce périple. Mais certains réfugiés ont été forcés par la police de désigner des coupables. Maintenant, ils sont en Allemagne, j'essaie de les persuader de venir témoigner… Mais ils ont peur »*, explique Hossam.

**Criminalisation des exilés**

Les avocats et les ONG dénoncent un procès *« politique »*, s'inscrivant dans une longue série de procédures visant à criminaliser les exilés en Grèce. *« Actuellement, dans les geôles grecques se trouvent près de 2 000 migrants accusés d'être des passeurs. Le naufrage de Pylos aurait pu être l'occasion pour les autorités grecques d'en finir avec les refoulements illégaux aux frontières ; ils s'étaient arrêtés quelques mois puis ils ont repris… Au lieu de remettre en cause les pratiques des gardes-côtes, il est plus facile d'accuser neuf migrants d'avoir causé ce drame »*, souligne Dimitris Choulis, l'un des avocats de la défense.

> **L'acte d'accusation ne mentionne pas que les gardes-côtes ont tardé plus de quinze heures avant d'intervenir**

La Grèce a été maintes fois accusée par les ONG, des enquêtes journalistiques et le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies de refoulements illégaux et violents de migrants vers la Turquie. Athènes a toujours nié. Mais en 2022, la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu la responsabilité des gardes-côtes grecs dans un naufrage près de l'île de Farmakonisi, survenu en 2014, qui avait causé la mort de onze personnes. Comme au large de Pylos, le canot de migrants avait été attaché avec une corde et tracté par le navire des gardes-côtes avant de se renverser.

Les avocats des neuf Egyptiens dénoncent plusieurs vices de procédure. *« Seules neuf personnes ont témoigné contre nos clients, sans dire clairement que ces derniers étaient les passeurs mais* [affirmant] *qu'ils avaient organisé la distribution d'eau et de nourriture. Ils venaient de subir un traumatisme immense, certains étaient encore sous oxygène et soudain, ils se sont retrouvés en prison en moins de vingt-quatre heures »*, rapporte notamment Effie Doussi.

La demande de la défense d'interroger d'autres rescapés a été refusée par la juge d'instruction. Les vingt et un téléphones portables des exilés confisqués par les gardes-côtes n'ont jamais été restitués et leur contenu n'a pas été utilisé, les autorités grecques assurant que les appareils ne fonctionnaient plus. *« Or nous savons qu'un de nos clients a envoyé un message à sa sœur, une fois à Kalamata, pour lui dire qu'il était vivant »*, note Effie Doussi. L'absence d'interprète est aussi relevée. *« S'il y avait une réelle volonté de démanteler les réseaux de passeurs, la Grèce aurait accepté la proposition des autorités égyptiennes de collaborer à l'enquête. Les vrais passeurs sont tranquillement chez eux, en Libye ou en Egypte, mais ne prennent pas le risque de monter sur un bateau de fortune ! »*, s'indigne l'avocate.

L'acte d'accusation ne mentionne pas que les gardes-côtes ont tardé plus de quinze heures avant d'intervenir sur le lieu du naufrage malgré les signalements d'une ONG, Alarm Phone, et de l'agence européenne des frontières Frontex. Il n'indique pas non plus pourquoi un patrouilleur sans gilets de sauvetage, et non un bateau de secours, a été envoyé sur les lieux, pas plus le fait que les gardes-côtes ont remorqué l'embarcation avant qu'elle ne chavire. Cela est du ressort du tribunal naval, estime la juge d'instruction.

En septembre 2023, plus de 50 rescapés ont déposé plainte auprès de cette cour navale pour faire la lumière sur la responsabilité des autorités grecques. Mais l'instruction piétine. A tel point que le médiateur grec, après le refus de la police portuaire de mener une enquête disciplinaire interne, s'est saisi de l'affaire. ■

MARINA RAFENBERG

# Au Niger, la junte donne quatre mois aux Etats-Unis pour quitter le pays

## Un millier de soldats américains sont déployés dans le cadre de la lutte antidjihadiste

D'ici à quatre mois, plus aucun militaire américain ne stationnera au Niger. L'annonce a été faite, dimanche 19 mai, à Niamey, la capitale, après plusieurs jours de discussions entre la junte au pouvoir et une délégation du département d'Etat américain. Les quelque 1 000 soldats déployés dans le cadre de la lutte antidjihadiste ont jusqu'au 15 septembre, au plus tard, pour quitter leur base d'Agadez, qui sert à des opérations de renseignement et d'antiterrorisme dans le Sahel et au Sahara.

L'accord, scellé *« en toute transparence et dans un parfait respect mutuel entre les deux parties »*, selon le communiqué conjoint signé par le ministre de la défense nigérien, Salifou Modi, et le secrétaire adjoint à la défense américain chargé des opérations spéciales, Christopher Maier, clôt plusieurs semaines de tensions entre Washington et les autorités de transition nigériennes, aux affaires depuis le coup d'Etat de juillet 2023 contre le président élu, Mohamed Bazoum.

Le 16 mars, après une visite de trois jours de la secrétaire d'Etat adjointe aux affaires africaines, Molly Phee, Niamey avait brutalement dénoncé l'accord de coopération militaire avec les Etats-Unis en vigueur depuis 2012, à la suite de pressions jugées *« inacceptables »*. Dans une interview au *Washington Post* le 14 mai, le premier ministre nigérien, Ali Mahamane Lamine Zeine, avait affirmé que les représentants américains avaient menacé le régime de sanctions si le Niger acceptait de vendre une partie de l'uranium qu'il produit à l'Iran.

Le chef du gouvernement nigérien a assuré que *« rien »* n'avait été signé avec l'Iran concernant l'uranium. Mais selon plusieurs sources officielles occidentales et nigériennes interrogées par *Le Monde*, la junte s'est bien engagée dans des *« négociations confidentielles »* avec l'Iran *« pour la livraison de 300 tonnes de* yellow cake [concentré d'uranium] *»*.

**« Défaite diplomatique »**

*« Avec cet accord, les Etats-Unis gardent la face, mais c'est une défaite diplomatique,* estime Michael Shurkin, directeur de programmes chez 14 North Strategies, un cabinet de conseil spécialisé dans les affaires africaines. *Ils ont voulu se distancier de la France en prônant la flexibilité face à la junte quand Paris se montrait intransigeant. Finalement, ils partent aussi, même s'il y a sans doute moins de rancœur que chez les Français. »*

Washington espérait pouvoir se maintenir au Niger en repoussant de plusieurs semaines l'appel au rétablissement de l'ordre constitutionnel avant de geler son aide militaire. *« Les Américains avaient un double intérêt à négocier leur départ. D'abord, protéger leurs militaires devenus vulnérables, car leur base est située dans une zone isolée,* explique Franklin Nossiter, chercheur au sein de l'International Crisis Group, installé à Dakar. *Ensuite, se prémunir, en cette année électorale, contre une attaque visant des soldats américains, qui aurait des répercussions désastreuses pour l'administration Biden. »*

La base américaine d'Agadez, depuis son inauguration en 2019, permet aux drones et aéronefs américains de mener des missions de surveillance et de renseignement dans une région où prolifèrent les groupes armés. Avec sa fermeture se pose la question des répercussions sur la lutte antiterroriste. Mais, pour Michael Shurkin, *« ce retrait aura un impact minimal, car il s'agissait surtout de collecter du renseignement ensuite transmis aux Français. Contrairement à ces derniers, les soldats américains ne combattaient pas sur le terrain depuis l'embuscade de Tongo Tongo, qui a tué quatre militaires en 2017 »*.

Après le Mali et le Burkina Faso, le Niger est le troisième pays du Sahel dirigé par des militaires à rompre ses partenariats militaires avec certains de ses alliés occidentaux. Comme ses deux voisins, Niamey s'est tourné vers la Russie. En avril et en mai, une centaine d'instructeurs russes se sont installés sur la base aérienne 101, située à côté de l'aéroport de Niamey. Chargés de la formation des soldats nigériens au maniement du système antiaérien, ils partagent le site avec leurs homologues américains.

Interrogé à ce sujet lors d'une conférence de presse, jeudi, le ministre américain de la défense, Lloyd Austin, avait estimé que le déploiement russe ne posait pas de *« problème significatif (…) en matière de protection* [des] *forces* [américaines] *»*. Par ailleurs, Washington mise progressivement sur un redéploiement vers les pays du golfe de Guinée, qui subissent la pression djihadiste à leur frontière avec le Sahel.

*« Le retrait des forces américaines n'entache en rien la poursuite des relations entre les Etats-Unis et le Niger dans le domaine du développement »*, font savoir les deux pays dans le communiqué de dimanche. Un nouvel accord de 500 millions de dollars sur trois ans pour de l'aide au développement devrait être signé, selon le ministère des affaires étrangères nigérien. ■

COUMBA KANE



# Le Japon instaure l'autorité parentale conjointe après divorce

## Jusque-là, le parent n'ayant plus la garde de l'enfant risquait de ne plus jamais le revoir

TOKYO - *correspondance*

Votée vendredi 17 mai par le Parlement, une modification du code civil japonais établit la possibilité d'une autorité parentale conjointe sur les enfants en cas de divorce. Avancée réelle pour un pays attaché à l'autorité exclusive, la décision déçoit ceux qui attendaient une mesure plus ambitieuse. Elle nourrit dans le même temps de vives oppositions chez les défenseurs des victimes d'abus. *« Il n'y a aucune raison de se réjouir »* et le texte n'est qu'un *« point de départ car d'autres pays sont déjà allés beaucoup plus loin »*, regrette Scott McIntyre, un Australien séparé de ses enfants depuis 2019, qui a passé deux mois en prison pour être entré chez ses beaux-parents avec l'espoir de les entrevoir.

Prévue pour entrer en vigueur en 2026, la modification donne la possibilité aux parents divorcés de choisir entre l'autorité exclusive et l'autorité conjointe. Les parents optant pour l'autorité parentale conjointe auront le droit de voir leurs enfants et décideront ensemble d'événements importants comme des opérations chirurgicales, la scolarité, une demande de passeport ou un déménagement. Si le couple ne parvient pas à s'entendre sur le choix entre les deux options, ou s'il existe des soupçons d'abus ou de violences de la part d'un des parents, il reviendra au tribunal des affaires familiales de statuer dans *« l'intérêt supérieur de l'enfant »*.

**« Mieux préserver les liens »**

La révision comprend des mesures contre les pensions alimentaires impayées. Aujourd'hui, seules 28 % des mères et 8,7 % des pères célibataires perçoivent les pensions alimentaires décidées lors des procédures de divorce. *« Avec cet amendement, nous voulons établir un cadre permettant aux deux parents d'assumer leurs responsabilités »*, a expliqué le ministre de la justice, Ryuji Koizumi.

*« Actuellement, après un divorce au Japon, les deux tiers des enfants concernés perdent le contact avec le parent qui ne dispose pas de l'autorité parentale »*, rappelle François Roussel, conseiller des Français de l'étranger, favorable à cette réforme dont il attend qu'elle *« permette que les liens soient mieux préservés entre enfants et parents même après un divorce »*.

Spécialisé dans les affaires de divorce, l'avocat Takao Tanase considère toutefois le texte *« décevant »* en raison de son flou sur le partage des responsabilités. Pour lui, il risque de créer une *« autorité conjointe de nom seulement »*.

Près de 95 000 divorces ont été prononcés en 2022, affectant 161 902 mineurs, deux fois plus qu'en 1950. Dans le cadre actuel, qui date de 1898, seul un parent divorcé peut obtenir l'autorité sur les enfants. Ce droit va presque toujours à la personne avec laquelle les enfants résident au moment du divorce. Dans 86 % des cas en 2022, il s'agissait de la mère. Or, le conjoint n'ayant plus d'autorité risque de ne plus jamais voir ses enfants, car le Japon ne reconnaît ni le droit de visite ni – jusqu'à la modification législative – le partage de l'autorité. Il ne considère pas l'enlèvement d'enfant par l'un des parents comme un crime. En cas de remariage, le nom du parent biologique qui n'a pas la garde de l'enfant disparaît même de l'état civil du nouveau foyer fondé par son ancien conjoint.

**« Une loi pour les agresseurs ! »**

Le fait de ne plus pouvoir voir ses enfants est à l'origine de mobilisations au Japon, par des associations comme Oyakonet ou Sakura-kai, organisatrices de « marches orange » pour défendre la cause des parents d'enfants *« kidnappés »*. L'augmentation des mariages – et donc des divorces – avec des étrangers a internationalisé le problème. La Chambre des représentants américaine a voté en 2010 une résolution critiquant Tokyo sur cette question. Des Japonaises se sont retrouvées fichées par Interpol pour enlèvement d'enfants après des plaintes de leurs époux étrangers. Sous pression, Tokyo a signé, en 2014, la Convention de La Haye sur les aspects civils des déplacements illicites d'enfants. Mais les « enlèvements » survenus au Japon ne sont pas concernés par ce texte.

En 2020, le Parlement européen et les Etats-Unis ont exhorté le Japon à renforcer son engagement à appliquer la Convention de La Haye. En 2021, le Français Vincent Fichot, lui aussi privé d'un accès à ses enfants après le départ de son épouse un jour qu'il était au travail, a entamé une grève de la faim. Menée à quelques jours des Jeux olympiques de Tokyo et d'une visite du président français, Emmanuel Macron, son action avait suscité un réel soutien.

Le Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir doit composer avec une opposition conservatrice attachée au principe hérité de l'ère Meiji (1868-1912) selon lequel un enfant ne peut appartenir à deux foyers. L'autre opposition émane des défenseurs des victimes de violences familiales. Le Réseau japonais de soutien aux femmes, une ONG d'aide aux victimes de violences conjugales, voit dans l'autorité conjointe un moyen pour les partenaires violents de conserver un droit d'accès à leurs enfants. Le 8 mai, 400 personnes ont manifesté devant le Parlement contre le projet de loi. *« C'est une loi pour les agresseurs ! »*, scandaient les manifestants.

Lancée en février, une pétition en ligne hostile à l'autorité conjointe en raison des risques d'abus avait recueilli, le 21 mai, plus de 242 000 signatures. Selon une enquête réalisée en 2022, 80 % des 2 500 parents séparés interrogés excluaient l'autorité parentale conjointe après le divorce. ■

PHILIPPE MESMER

CISJORDANIE

**Sept morts dans un raid israélien à Jénine**

Sept Palestiniens ont été tués mardi 21 mai par des tirs israéliens à Jénine, ville du Nord de la Cisjordanie occupée, où l'armée israélienne a mené un raid. Au moins 512 Palestiniens ont été tués par des soldats ou des colons israéliens en Cisjordanie depuis le 7 octobre, date de l'attaque du Hamas contre Israël. – (*AFP*.)

HAÏTI

**L'aéroport de Port-au-Prince remis en service**

L'aéroport de la capitale haïtienne a rouvert lundi 20 mai, deux mois et demi après avoir dû fermer ses portes en raison de la violence des gangs. Le Kenya doit déployer sous peu des policiers en Haïti dans le cadre d'une mission soutenue par l'ONU, pour aider le pays à lutter contre les gangs qui sévissent dans la capitale. – (*AFP*.)

# Sang contaminé : le long chemin de Londres

## Les plus de 30 000 victimes britanniques du scandale de santé publique ont reçu, lundi, des excuses de l'Etat

LONDRES - *correspondante*

Lundi 20 mai était un jour historique au Royaume-Uni. Plus de quarante ans après que les premières contaminations ont été identifiées et les premiers soupçons émis, les plus de 30 000 victimes du scandale britannique du sang contaminé ont enfin obtenu la reconnaissance qu'elles réclament depuis des années. Le rapport final sur l'enquête publique, lancée en 2017, a été publié et les responsables nommés. *« Ce désastre n'était pas un accident, ces infections ont eu lieu parce que ceux qui détenaient l'autorité – les médecins, les autorités du sang et les gouvernements successifs – n'ont pas fait de la sécurité des patients leur priorité »*, a insisté le président de l'enquête, le juge à la retraite Sir Brian Langstaff.

Pourquoi plus de 3 000 personnes sont-elles mortes des conséquences d'une exposition *« évitable »*, selon le magistrat, aux virus du VIH et de l'hépatite C ? Pourquoi des milliers d'autres personnes contaminées, hémophiles ou ayant subi une transfusion en raison d'un accident, vivent-elles avec des souffrances considérables sans que la justice ait encore été rendue, alors qu'en France, au Canada ou au Japon, où ont eu lieu des scandales similaires liés à des lots de sang contaminé au VIH et à l'hépatite C, des responsables ont été sanctionnés depuis au moins vingt ans ? C'est à ces questions que Sir Brian Langstaff a tenté de répondre lundi, depuis Central Hall Westminster, une église méthodiste au cœur de Londres. Dans l'énorme nef, face à des milliers de victimes et à leurs proches très émus, le magistrat a relevé les affirmations *« fausses »* des gouvernements et autorités médicales (notamment le NHS, le service national de la santé), qui ont balayé inlassablement les inquiétudes et plaintes des patients, répétant qu'ils avaient reçu *« les meilleurs traitements possibles »* et que les tests sur les dons de sang et produits dérivés du sang avaient été réalisés *« le plus tôt possible »*.

**« Arguments trompeurs »**

Lenteurs, négligences, déni… La liste des faits reprochés par le magistrat est longue et grave. Son rapport dénonce, outre *« l'usage répété par les gouvernements d'arguments inexacts et trompeurs »* pour justifier leur refus d'ouvrir une enquête publique, la destruction *« délibérée »* de certains documents et la *« perte de nombreux autres »*, rendant *« la découverte de la vérité plus difficile »*, ou encore le refus *« pendant des décennies »* de verser des indemnités.

La plupart des contaminations à l'hépatite C ont commencé au début des années 1970, quand apparaissent sur le marché des produits à base de facteur 8, une protéine contenue dans le plasma sanguin jouant un rôle-clé dans la coagulation du sang. Ces produits soulagent les personnes hémophiles, un trouble héréditaire de la coagulation. Ils sont autorisés au Royaume-Uni à partir de 1973, *« alors que depuis le milieu des années 1940 les médecins savent que les produits sanguins peuvent transmettre des hépatites »*, précise Sir Brian Langstaff.

A l'époque, le Royaume-Uni, comme la France, n'est pas autosuffisant en sang. Il importe des produits facteur 8 à des firmes américaines ayant recours à des donneurs payés – et non volontaires, comme en Europe. *« Les produits facteur 8 américains résultaient du mélange de sang de dizaines de milliers de donneurs, souvent considérés comme à risque pour les infections, car prisonniers ou drogués. Il suffisait que l'un d'eux soit infecté pour contaminer tout un lot de plasma »*, explique Jason Evans, fondateur de l'organisation Factor 8, qui lutte depuis 2015 pour que la justice soit rendue.

Jason Evans a perdu son père à l'âge de 4 ans. Il était hémophile, traité depuis les années 1970 par différents produits commerciaux dérivés du plasma. Il a été infecté par le VIH et l'hépatite C et est mort du sida en 1993. Ce n'est qu'à l'adolescence, raconte Jason Evans au *Monde*, qu'il apprend la vérité sur la mort de son père. *« A l'époque, je mentais sur les causes de sa mort, car c'était stigmatisant de mourir du sida. Ma mère a perdu son travail dans une boulangerie, car son patron avait peur qu'elle infecte les autres employés »*, confie le trentenaire.

> **« Cette enquête signifie la victoire de la vérité sur le pouvoir, après des décennies de déni »**
> CLIVE SMITH
> président de The Haemophilia Society

Les produits facteur 8 venus des Etats-Unis n'auraient jamais dû être autorisés par Londres, *« alors qu'il existait d'autres solutions pour les hémophiles »*, selon M. Langstaff. Les autorités britanniques tardent aussi à suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui, dans les années 1970, exhorte les pays à devenir autosuffisants en sang et dérivés du sang. Elles sont bien trop lentes à réagir quand, en 1982, le risque de contamination par le sang du VIH est démontré. En juillet 1983, la commission britannique chargée de la sécurité des médicaments (CSM), formée d'experts indépendants nommés par le ministère de la santé, refuse ainsi de suspendre l'importation de concentrés commerciaux venus des Etats-Unis, alors que l'épidémie de sida bat son plein. Enfin, le Royaume-Uni est l'un des derniers pays occidentaux à introduire des tests systématiques des dons de sang pour l'hépatite C, en 1991.

**Indemnités substantielles**

*« Cette enquête signifie la victoire de la vérité sur le pouvoir, après des décennies de déni et de dissimulations »*, a réagi Clive Smith, président de The Haemophilia Society. *« C'est un jour plein d'émotions mêlées »*, a ajouté depuis Central Hall Westminster Andy Evans, contaminé enfant par le VIH (et l'hépatite C), comme environ 380 autres mineurs. Entre soulagement et colère persistante, les victimes et leurs proches ne croient pas trop à la possibilité de poursuites judiciaires sur la base des conclusions accablantes de l'enquête. *« A cause du passage du temps, bien des responsables de l'époque sont morts »*, explique Jason Evans.

En 1989, des centaines d'hémophiles infectés par le VIH ont bien intenté un procès contre le ministère de la santé et le CSM. Mais les plaignants mourraient à un tel rythme du sida que la procédure judiciaire n'est pas allée à son terme et qu'un accord à l'amiable a été trouvé. Dans le cadre de ce dernier, les plaignants ont dû renoncer à toutes poursuites judiciaires liées à du sang infecté. Les associations de victimes n'ont pas abandonné la partie et ont inlassablement réclamé une enquête publique (une prérogative de l'exécutif au Royaume-Uni), essuyant les refus de tous les premiers ministres successifs jusqu'à ce qu'en 2017 Theresa May finisse par leur donner son accord. L'ex-dirigeante a dénoncé lundi les *« erreurs abjectes »* de l'Etat britannique. Ce jour est *« un jour de honte »* pour l'Etat, a abondé le premier ministre, Rishi Sunak, qui a présenté des excuses publiques depuis la Chambre des communes, et promis des indemnités substantielles aux victimes et à leurs proches. Leur montant total, qui devait être révélé mardi 21 mai, pourrait atteindre 10 milliards de livres sterling (11,7 milliards d'euros), la plus importante somme jamais engagée par l'Etat britannique dans la réparation d'un scandale.

L'ex-juge Langstaff et les victimes réclament plus fondamentalement un *« changement de culture »* au sein des administrations britanniques, qui, comme l'ont montré d'autres scandales, ont tendance à serrer les rangs et à ignorer la parole des victimes plutôt que de reconnaître leurs torts. *« Le NHS doit faire de la sécurité des patients sa priorité »* et les hauts fonctionnaires devraient être soumis à un *« devoir de sincérité »*, a souligné Sir Brian Langstaff, longuement applaudi par les victimes et leurs familles. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Le Monde
MERCREDI 22 MAI 2024

# Dans Porto Alegre inondée, « tout est à reconstruire »

## La grande ville du Sud brésilien, frappée par des crues exceptionnelles, mesure son manque de préparation

REPORTAGE

PORTO ALEGRE (BRÉSIL) - *envoyée spéciale*



**Dans le centre inondé de Porto Alegre, le 14 mai.** ANSELMO CUNHA/AFP

Après avoir enfilé des bottes en caoutchouc, Darcilla Melo Da Silva, 58 ans, prend une grande inspiration avant de franchir le portail métallique de sa maison, guidée par son mari, Admar, 68 ans. Le tableau qu'elle craignait tant de voir depuis douze jours se dresse devant ses yeux. Le potager où elle avait semé du chou et des plantes aromatiques pour soulager ses graves problèmes de santé est enseveli sous une couche de boue. La dépouille d'une poule blanche gît au milieu des planches enchevêtrées, à côté de sa nouvelle machine à laver qui, emportée par le courant dans le jardin, s'est retrouvée écrasée sous un tronc d'arbre.

L'intérieur de sa maison, qu'elle a mis quarante ans à meubler, est encore plus désolant. Une odeur de pourriture encombre l'air. Faute d'électricité, Darcilla Melo Da Silva découvre l'ampleur des dégâts à la lumière du smartphone de son mari : toit percé, plancher soulevé, fauteuils renversés… *« Tout est à reconstruire »*, se lamente la grand-mère.

Le couple de retraités, qui habitait le quartier de Cidade Baixa, dans l'ouest de Porto Alegre, fait partie des 540188 personnes qui ont dû évacuer, début mai, leur logement de manière précipitée lorsque les eaux ont envahi les deux tiers des villes de l'Etat du Rio Grande do Sul, une zone vallonnée à la frontière avec l'Argentine et l'Uruguay qui compte quelque 11 millions d'habitants.

**« Réchauffement climatique »**

Depuis le 27 avril, des pluies torrentielles se sont abattues sur la région, faisant grimper de plusieurs mètres le niveau du Guaiba, une étendue d'eau – considérée autant comme un fleuve, un lac ou un estuaire – qui borde la région métropolitaine de Porto Alegre. Le lundi 6 mai, le jour où Darcilla Melo Da Silva et Admar ont évacué leur domicile, celle-ci a atteint 5,3 mètres : il s'agit des plus sévères inondations depuis 1941, lorsque le niveau du Guaiba s'était élevé à 4,76 mètres de hauteur.

*« Cet événement extrême est le résultat du réchauffement climatique »* aggravé par le phénomène El Niño, alerte Francisco Aquino, climatologue et directeur du département de géographie de l'université fédérale du Rio Grande do Sul. Avec l'augmentation des températures, *« nous prévoyons qu'ils devraient devenir plus fréquents et intenses »*.

A Porto Alegre, un mur en béton contre les inondations de 6 mètres de haut, et érigé sur 2,6 kilomètres de long dans les années 1970, était censé éviter qu'une telle tragédie survienne. Mais, faute d'entretien, une vanne a laissé fuir l'eau du Guaiba dans le centre historique de la capitale, inondant dix-neuf des vingt-trois stations de pompage du nord de la ville, qui ont été mises à l'arrêt pour éviter des chocs électriques.

**Faute d'entretien, une vanne a laissé fuir l'eau du Guaiba dans le centre historique de la ville**

L'eau s'est alors engouffrée avec une force dévastatrice dans les quartiers nord, brisant les fenêtres des voitures garées dans les rues. En seulement deux heures, *« l'eau m'arrivait déjà au cou »*, se souvient Darcilla Melo Da Silva, qui mesure un peu moins de 1,60 m. La grand-mère, désormais hébergée chez des amis avec sa famille, a juste eu le temps de courir aider sa fille à évacuer ses jumelles d'à peine 1 mois et demi, les portant à bout de bras, malgré ses douleurs de dos, jusqu'au camion de l'armée venu porter secours aux habitants du quartier.

Selon le dernier bilan de la défense civile de l'Etat du Rio Grande do Sul, publié le 19 mai, 157 personnes ont perdu la vie depuis le début des inondations et 88 autres sont toujours portées disparues. *« Nous savons que d'autres cadavres se trouvent encore sous l'eau »*, s'inquiète Wilson Dantas de Almeida, 59 ans, commissaire de la police civile de Sao Paulo, venu en renfort à Porto Alegre.

Accompagné de neuf autres policiers en combinaison étanche, il patrouille à bord d'un bateau pneumatique marqué des initiales de la gendarmerie dans le quartier populaire d'Humaita, au nord-ouest de la ville, qui reste totalement submergé. Dans cette zone qui entoure l'Arena do Grêmio, stade emblématique du club local, les maisons bétonnées semblent avoir disparu : seuls leurs toits métalliques dépassent de l'eau orangeâtre aux effluves d'égouts. La patrouille doit naviguer prudemment pour éviter les câbles électriques, désormais à la hauteur de leurs têtes, ainsi que les carrosseries de voitures, les cimes des arbres et les nombreux déchets.

Quelques appartements en hauteur ont été épargnés. Souvent, leurs habitants refusent de quitter leur domicile. *« Nous ne voulons pas être pillés »*, explique Anderson dos Santos Maia, 45 ans, chauffeur pour la plate-forme de VTC Uber, depuis le balcon d'une maison de deux étages au pied duquel flotte un matelas gonflable. Celui-ci a été utilisé comme radeau de fortune par son frère et un voisin pour rejoindre la maison et préparer un déjeuner grâce aux produits du panier alimentaire distribué quotidiennement par les patrouilles de police.

Depuis le début de la crise, des cambrioleurs profitent des pannes d'électricité pour piller les maisons abandonnées, semant un vent de panique. A Humaita, cinq jours plus tôt, la police municipale a ainsi découvert un dépôt d'appareils électroniques et de vêtements volés dans des maisons, des bars et des restaurants. Alors que la pluie recommence à tomber, le commissaire Dantas conseille aux trois hommes de rejoindre l'un des 140 abris ouverts par la mairie de Porto Alegre pour leur sécurité. Mais, tandis que le nombre de personnes forcées de fuir leur foyer augmente chaque jour, les places s'y font plus rares.

A 1 kilomètre du quartier d'Humaita, l'un des plus grands abris de Porto Alegre a été aménagé dans le centre humanitaire Centro Vida. Environ 700 personnes (les comptes exacts ne sont pas tenus) logent dans ce hangar où elles se reposent sur des matelas posés sur des palettes en bois et se partagent trois douches d'eau froide.

**« Plan Marshall » pour l'Etat**

Outre la promiscuité, le vacarme ambiant et le traumatisme psychologique, les sinistrés doivent faire face à une vague de froid : depuis le 9 mai, la température est tombée de 20 °C à 10 °C à Porto Alegre. *« Mes deux enfants sont tombés malades »*, s'inquiète Erika Figueroa de Castro, 22 ans, qui a quitté sa maison avec sa famille le 5 mai dans la nuit.

La jeune mère serre Levis, son bébé de 5 mois, contre sa poitrine pour tenter de le protéger du courant d'air glacial qui traverse les larges vitres du mur du hangar. Elle a aussi enfilé une double paire de chaussettes à son fils aîné, Vinicius, de 1 an et demi, qui, pris par la fièvre, s'est assoupi sur un matelas à côté de son père.

Faute d'infrastructures adéquates pour accueillir les évacués, la centaine de bénévoles qui se sont mobilisés tente de combattre le froid avec les moyens du bord. A Centro Vida, ils ont ainsi fabriqué des murs de fortune avec des palettes en bois recouvertes de couvertures. Même *« des alpinistes sont venus avec leur matériel de montagne pour monter sur le toit et boucher les trous qui laissent passer la pluie, avec des tuiles offertes par des entrepreneurs locaux »*, explique Demetrius Mello Azambuja, un bénévole de 34 ans.

*« L'Etat du Rio Grande do Sul n'était pas préparé »* à une catastrophe de cette échelle, reconnaît Eduardo Leite, le gouverneur local depuis 2019, lors d'un entretien téléphonique accordé au *Monde*. *« La situation était inattendue »*, dit-il, précisant que quatre abris temporaires avec des infrastructures plus adaptées seront prochainement construits dans les villes de Porto Alegre, Canoas, Guaiba, et Sao Leopoldo pour accueillir les quelque 78000 personnes qui se sont retrouvées sans solution d'hébergement, chez des proches ou ailleurs, à cause des intempéries.

Vendredi 17 mai, il a aussi lancé le Plano Rio Grande, qu'il compare à un plan Marshall pour remettre l'Etat sur pied. Celui-ci prévoit d'investir 12 milliards de reais (2,16 milliards d'euros) d'investissement dans *« la reconstruction immédiate »* de l'Etat ainsi que pour des *« projets structurels en faveur de la résilience climatique »*, explique-t-il.

De son côté, le président, Luiz Inacio Lula da Silva, qui s'est rendu par trois fois dans la région depuis le début des inondations, a annoncé le 9 mai débloquer 50 milliards de reais. *« Nous ne ménagerons aucun effort pour aider les personnes à reconstruire leur vie »*, a-t-il déclaré une semaine plus tard, le 16 mai, lors d'une visite à Sao Leopoldo, l'une des villes les plus touchées par la catastrophe, située au nord de Porto Alegre.

Le chef de l'Etat a également promis une aide de 5100 reais pour environ 200000 familles sinistrées et annoncé la suspension de la dette fédérale de l'Etat du Rio Grande do Sul pendant trois ans.

Ces mesures suffiront-elles à éviter de graves répercussions nationales de la catastrophe ? Au-delà des dommages résidentiels, c'est pratiquement toute l'économie du quatrième Etat le plus prospère du pays qui est mise à l'arrêt. Situé dans une zone humide propice à l'agriculture, le Rio Grande do Sul produit notamment 70 % du riz national, une céréale que la plupart des Brésiliens consomment midi et soir. Du fait des intempéries, de nombreuses rizières ont été dévastées. A Eldorado do Sul, une municipalité de 40000 habitants en banlieue de Porto Alegre, les 160 hectares de riz biologique exploités par 73 familles du Mouvement paysan des sans-terre (MST) sont toujours sous près de 1 mètre d'eau.

**Les sinistrés font face à une vague de froid : depuis le 9 mai, la température est tombée de 20 °C à 10 °C**

*« 80 % de mes cultures seront perdues »*, estime Miguel Vodzik, un agriculteur de 50 ans, qui cultive 14 hectares de riz sur une parcelle dont la propriété a été régularisée en 1990. Le paysan, qui porte fièrement la casquette rouge du MST, avait déjà été fortement touché par les deux derniers épisodes d'inondation qui ont frappé l'Etat, en septembre et novembre 2023. Très attaché à sa terre, obtenue après des années de lutte, il a été la dernière personne de son *assentamento* (ensemble de propriétés rurales régularisées par le gouvernement) à être évacuée. Il a attendu que l'eau arrive à 1 mètre du deuxième étage de sa maison pour finalement accepter, le lundi 13 mai, d'être accueilli chez d'autres producteurs du MST, à une heure trente de chez lui.

Ce samedi matin, ce « gaucho » est revenu à Eldorado do Sul, armé de gants, bottes, raclettes, serpillières et muni de litres d'eau de Javel, pour nettoyer l'entrepôt commun avec d'autres membres du Mouvement des sans-terre en attendant que sa propre parcelle soit libérée des eaux. Sur le sol boueux du hangar, des sacs entiers de riz et de haricots noirs pourrissent, émettant une odeur nauséabonde. Au total, plus de 7800 exploitations agricoles ont été affectées et 270000 hectares de terres ont été complètement submergées.

Alors qu'il s'imaginait finir ses jours à cultiver tranquillement sa terre à Eldorado do Sul, Miguel Vodzik, comme de nombreux autres agriculteurs, s'est résigné à changer ses plans. Avec le changement climatique, *« les scientifiques prévoient que nos conditions ici ne feront qu'empirer »*, regrette-t-il. Si l'Etat ne lui trouve pas une autre terre, il n'écarte pas l'option d'occuper à nouveau un terrain irrégulièrement, comme dans les batailles de sa jeunesse. *« Il faudra tout recommencer »*, soupire-t-il. ■

ANNE-DOMINIQUE CORREA






*Comparaisons de prix moyens sur un total de 5 810 produits de marques nationales relevés du 08/04/2024 au 20/04/2024 dans 360 magasins des 9 enseignes comparées. La surface de vente moyenne étudiée pour chaque enseigne est de : E.Leclerc 6 273 m², Lidl 1 280 m², Aldi 890 m², magasins U 3 908 m², Intermarché 3 478 m², Auchan 9 467 m², Carrefour 7 963 m², Cora 9 092 m² et Carrefour Market 3 117 m². Étude réalisée sur des enseignes de formats différents. Plus d'informations et détails des prix et des formats des magasins étudiés sur www.quiestlemoinscher.leclerc

CRISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

# Les « zoreilles » racontent le choc devant l'explosion des violences

Psychologue, enseignante, directeur artistique ou soignante, ils résident depuis plusieurs décennies sur l'archipel et témoignent du basculement de leur « pays » dans la violence et de leur tiraillement entre rester ou partir



TÉMOIGNAGES

Ils sont nés en Nouvelle-Calédonie ou s'y sont installés depuis plus de dix ans. Pour ceux qui se nomment, ou s'entendent nommer, les « métros » et les « zor » (zoreilles), l'explosion de violence des jeunes Kanak le 13 mai à Nouméa représente un énorme choc. Autour d'eux, beaucoup pensent à quitter le *« pays »*, plongé dans le chaos depuis que la réforme du corps électoral pour les élections locales a mobilisé les indépendantistes.

Après une semaine de crise qu'elles attribuent à l'incompétence des responsables politiques de tout bord, plusieurs de ces personnes témoignent. Jointes par téléphone samedi 18 et dimanche 19 mai, elles ont demandé à s'exprimer anonymement, par peur de représailles.

Emma, 42 ans, travaille à l'hôpital comme psychologue et vit à Nouméa depuis plus de dix ans. Médecins ou aides-soignants relevant des métiers « indispensables » ont dû rejoindre leur service depuis mardi 14 mai par des navettes maritimes (aujourd'hui stoppées) ou par hélicoptère, un médecin ayant même dû se cacher dans une ambulance pour passer les barrages. Emma a dû rester à la maison, coincée.

*« Nous sommes dans l'effroi, en sidération. On a eu l'impression d'une déferlante de violence de la part des jeunes Kanak, même au prix de leurs vieux, puisque les centres de dialyse ont été attaqués et que certains ne peuvent plus manger dans plusieurs quartiers. On n'était pas préparés à ça*, explique-t-elle. *Nous travaillons avec la population mélanésienne, des patients dans la précarité, et nous avons beaucoup de collègues kanak. On avait l'impression de vivre ensemble, que cela ne fonctionnait pas si mal, tout en restant lucides sur le caractère parfois irréconciliable des deux cultures. »*

Des collègues avaient prévenu que *« cela allait péter »* le 13 mai. *« On savait qu'il se préparait quelque chose. La veille, des malades venaient avec les drapeaux kanak dans les services. Après des semaines de sit-in et de manifestations hyper pacifiques, du jour au lendemain, on est passés du paradis à l'enfer. »*

Emma n'est cependant pas surprise. *« Le racisme des Calédoniens, la haine existent. Ils explosent, là, sur les barrages. Le Caldoche de base a ressorti les armes et il est prêt à tirer. Les Kanak de la CCAT* [cellule de coordination des actions de terrain] *ont été nourris à la haine du colonisateur. Et nous, on se dit : trente ans de paix pour ça ! »*

**« J'ATTENDS LA FIN DU CAUCHEMAR »**

Catherine, 50 ans, institutrice, est calédonienne depuis plus de vingt ans. *« On s'est pris une bombe dans la figure et, après une semaine de violences, on est épuisés psychologiquement*, témoigne cette enseignante bouleversée. *Dans mon quartier, départs de feu, grenades de dispersion, interventions des pompiers se sont enchaînés sans fin. J'ai l'impression que certains veulent mettre le pays à terre. Je ne sens plus l'idéologie, mais seulement la bêtise dans ce qu'elle a de plus horrible, et, comme tout le monde, j'attends la fin du cauchemar. »* Selon cette Calédonienne, le territoire se voit projeté quarante ans en arrière, et le vivre-ensemble, de tout bord, qui ont fait évoluer positivement la Nouvelle-Calédonie est *« étouffée »*.

Dans le quartier, raconte-t-elle, les voisins se retrouvent sur une barricade de protection – Européens, Kanak, Wallisiens. *« On boit le thé ou le café, cela se passe très bien. »* Catherine a travaillé en ZEP, elle croit fort en la mixité. Mais elle se dit *« sous le choc »*, dès à présent en proie au doute le plus profond sur le sens de son métier.

> **« À QUOI AI-JE SERVI ? J'AI COMME UN ÉCŒUREMENT. LE GÂCHIS DE CETTE JEUNESSE ÉLEVÉE POUR UNE PART AVEC LA HAINE DU BLANC, CE N'EST PAS POSSIBLE »**
>
> **CATHERINE**
> institutrice et Néo-Calédonienne depuis plus de vingt ans

*« Je n'arrive plus à me projeter dans ma classe pour l'après. Je suis sûre que d'anciens élèves font partie de ces jeunes incontrôlables. Quand j'ai vu des parents mettre à sac un commerce avec leurs enfants, je n'ai plus pu réfléchir. A quoi ai-je servi ? J'ai comme un écœurement. Le gâchis de cette jeunesse élevée pour une part avec la haine du Blanc, ce n'est pas possible. »* L'enseignante *« en* [veut] *à tous ces gens qui ont investi des milliards dans ce pays, s'en mettant plein les poches, sans s'occuper des jeunes »*. Changera-t-elle de métier ? *« Dans l'engrenage, je ne perçois plus mon rôle. »*

*« J'entends "sales zor" sur les barrages. »* Eric, 60 ans, directeur artistique, est arrivé sur le Caillou en 1988, l'année des accords de Matignon qui ont mis fin à la quasi-guerre civile. Dimanche 19 mai, le bruit des hélicoptères de la gendarmerie qui survolent Nouméa couvre ses mots, durs : *« Pour tous ceux comme moi qui ont cru à la paix, c'est un gâchis total dû à des politiques totalement incompétents qui ont anéanti une jeunesse perdue. »* Depuis l'accord de Nouméa, en 1998, qui a créé des institutions calédoniennes autonomes et tenté de rééquilibrer la société héritière de la colonisation, il dit avoir voté « non » aux référendums sur l'indépendance, *« car* [il savait qu'ils allaient] *au chaos et que rien ne serait résolu »*. Depuis lors, précise Eric, *ceux qui ont signé les accords se défaussent »*, et il en veut *« à tous les politiques, indépendantistes comme loyalistes »*. *« Les uns en ont profité et ont fait passer ce gâchis pour le résultat d'un Etat colonialiste – mais les Kanak sont français, des centaines de leurs cadres sont formés avec l'aide de l'Etat chaque année, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est à majorité kanak et ça fait trente ans qu'ils négocient ! Quant aux autres, je leur reproche leurs divisions. Ils sont aussi responsables. Quand on a vu leurs dernières querelles politiques au Congrès* [Parlement local]*, on s'est dit que ça allait exploser. »*

Beaucoup de ses amis lui ont dit vouloir partir. A l'ami kanak qu'il héberge le temps de la levée des barrages, comme à tous, il répond qu'il restera. *« Je n'ai plus rien en Aveyron, d'où je viens. Je ne sais pas où aller. Et il faut reconstruire. »*



**« JE N'AI PAS PEUR »**

Isabelle, 48 ans, exerce une profession paramédicale et habite un des quartiers nord de Nouméa, les plus touchés par les incendies et les pillages. Elle est née sur le Caillou. Les violences lui ont rappelé qu'enfant, lors des « événements », ses parents l'avaient envoyée en Australie pour la protéger. *« Lundi 13 mai, des feux avaient été allumés au bord des routes en pleine journée, ce qui m'a surprise. Et quand je suis rentrée chez moi à la nuit tombée, il a fallu que je fasse attention de n'écraser personne, car il y avait des enfants partout dans la rue. Mardi, c'était parti. »* Isabelle est depuis restée chez elle *« en sécurité »*.

Tandis que les quartiers aisés du sud continuent de mener une vie normale – *« c'est fou ! »*, dit-elle –, la Nouméenne craint que le cabinet libéral dans lequel elle exerce soit incendié ; dix de ses collègues ont connu ce drame. A Kaméré, dans le nord-ouest de la ville, explique-t-elle, *« toutes les infrastructures destinées aux populations défavorisées »* ont brûlé. *« On a dit aux jeunes que si le corps électoral était dégelé, il y aurait une invasion massive de gens de la métropole et que lorsqu'on va partir, ils pourront prendre les biens des Blancs. Mais, à part mon canapé, que pensent-ils trouver ? On n'est pas plein aux as ! »*

## Pour les loyalistes, « l'ordre républicain n'est pas rétabli »

**« LE TERRORISME** *ne doit pas gagner »*, a déclaré Virginie Ruffenach, cheffe du groupe Rassemblement (droite) au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, lundi 20 mai, lors d'une conférence de presse à Nouméa. Pour les loyalistes, la priorité demeure d'assurer l'ordre sur un territoire en proie à une violente insurrection indépendantiste depuis le 13 mai.

En conseil de défense, lundi soir à Paris, Emmanuel Macron s'est réjoui de *« nets progrès dans le rétablissement de l'ordre »*, mais les responsables de la droite néo-calédonienne démentent tout réel retour au calme et appellent à de nouveaux renforts. *« Nous avions demandé depuis des mois à l'Etat un renforcement des forces de l'ordre et nous déplorons que la réaction n'ait pas été à la hauteur de la situation »*, a déploré Virginie Ruffenach.

*« La priorité n'est pas d'avoir un politique* [envoyé par Paris] *ici, mais de rétablir l'ordre »*, a abondé Sonia Backès, la présidente de la province Sud, et ce dans les quarante-huit heures. *« Il faut arrêter en métropole de dire que la situation s'améliore, l'ordre républicain n'est pas rétabli »*, souligne le député (Renaissance) Nicolas Metzdorf, qui a répété qu'il y avait eu, selon lui, *« une défaillance du renseignement »*.

Tous trois ont réfuté l'existence de milices caldoches armées, pourtant évoquées par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Louis Le Franc, ces derniers jours. Ils ont préféré insister sur les citoyens ordinaires qui protègent leurs quartiers.

Le haut-commissariat a fait état lundi de *« 240 émeutiers interpellés »* depuis le 13 mai. Le procureur, de son côté, a évoqué *« 216 mesures de garde à vue, dont 144 pour des atteintes aux biens, 31 déferements et 11 incarcérations »*. Trois enquêtes pour meurtre sont ouvertes.

Pour les loyalistes, rien ne doit entraver le processus parlementaire actuel visant à adopter la réforme constitutionnelle du corps électoral. *« Le congrès de Versailles ne doit être ni suspendu ni annulé, ceux qui le demandent donnent raison aux casseurs, aux pilleurs, aux émeutiers »*, affirme M. Metzdorf. *« La présidente de l'Assemblée nationale* [Yaël Braun-Pivet]*, Marine Le Pen, d'autres à gauche font une erreur gravissime »* en préconisant une telle suspension, selon lui.

La maire de Nouméa, Sonia Lagarde, a, elle aussi, souhaité dans *Le Monde* que le chef de l'Etat ne réunisse pas le congrès de Versailles pour adopter la révision constitutionnelle.

Mais, selon le député Metzdorf, le texte constitutionnel sur le dégel du corps électoral *« a pris une autre dimension : celle d'un modèle de société que nous défendons pour la Nouvelle-Calédonie. D'un côté la démocratie et ceux qui défendent le droit de vote pour chacun, de l'autre la dictature et la volonté de passer en force »*, soit les indépendantistes avec leur bras armé désigné, la cellule de coordination des actions de terrain.

Quant au dialogue, les loyalistes assurent qu'eux n'ont cessé de le pratiquer, à la différence des indépendantistes, qui l'ont rompu plusieurs fois. *« De notre côté comme de celui des indépendantistes, tout le monde doit assumer ses responsabilités »*, a précisé Alcide Ponga, le président du Rassemblement. *« On a du temps, il n'appartient qu'à nous de trouver la forme pour pouvoir s'asseoir et discuter. »*

La mission du dialogue évoquée par des responsables calédoniens ou nationaux pour sortir de l'impasse *« n'est pas décidée »*, assure Sonia Backès, pour qui le temps de l'accord n'est pas venu. ■

N. G.



**Des habitants masqués tiennent une barricade à Nouméa, mercredi 15 mai.**
DELPHINE MAYEUR/AFP

Face à la situation politique, cette soignante se dit lasse d'attendre : *« J'aurai passé toute ma vie à attendre le prochain statut de la Nouvelle-Calédonie, le prochain référendum. »* Parmi les Européens, *« beaucoup de gens ont eu peur et vont repartir, c'est le but de tout cela »*, selon elle. Mais Isabelle se range du côté des optimistes. *« J'ai vu la solidarité des gens depuis une semaine. On peut continuer à vivre ensemble. Je n'ai pas peur. Et je retournerai travailler, pour mes patients mélanésiens comme pour les autres. »* ■

NATHALIE GUIBERT

# La stratégie de l'ultimatum d'Emmanuel Macron

## Le chef de l'Etat use d'une approche qui crée défiance et divisions : contrôler l'agenda et prévoir une date butoir pour la fin des négociations

ANALYSE

La méthode est toujours la même. Sur la Nouvelle-Calédonie comme sur d'autres sujets, Emmanuel Macron, pressé depuis quelques mois d'« avancer », a adopté un modus operandi qui lui est propre pour faire voter la modification du corps électoral, contestée par les indépendantistes : donner un temps de négociation aux loyalistes et indépendantistes ; leur fixer une date butoir pour conclure un accord, *« avant la fin juin »* ; en l'absence d'accord dans ce délai, se réapproprier le sujet pour trancher. *« Passer en force »*, dénoncent de nombreux experts de la Nouvelle-Calédonie.

Ces derniers ont alerté depuis plusieurs mois le chef de l'Etat, lui demandant de *« donner du temps au temps »*, en raison du climat éruptif qui règne sur l'archipel depuis le troisième référendum sur l'indépendance, organisé en décembre 2021. En vain. De même qu'il a refusé à l'époque de reporter ce référendum comme le lui réclamaient une partie des indépendantistes, Emmanuel Macron refuse d'accorder un nouveau délai pour le vote du projet de loi constitutionnelle modifiant le corps électoral sur le Caillou.

Officiellement en raison des prochaines élections provinciales, qui peuvent pourtant attendre l'automne 2025. Officieusement à cause des Jeux olympiques… *« La Nouvelle-Calédonie est une terre où il faut faire les choses lentement, ne pas entrer dans des phases subites d'accélération*, observe Dominique Bussereau, ancien président de la mission parlementaire sur la Nouvelle-Calédonie. *Il y a eu ces derniers temps une accélération qui aurait pu attendre l'automne. »*

**« POUR LES INDÉPENDANTISTES, ÇA S'APPELLE NÉGOCIER AVEC UN PISTOLET SUR LA TEMPE. CE N'EST PAS UNE MÉTHODE ! »**

JEAN-FRANÇOIS MERLE
conseiller de Michel Rocard pour les outre-mer en 1988

*« Le chantage au calendrier, c'est quelque chose qui n'a jamais marché »* en Nouvelle-Calédonie, approuve Jean-François Merle, conseiller de Michel Rocard pour les outre-mer lors de la négociation des accords de Matignon sur l'archipel en 1988. *« Les non-indépendantistes, qui ont obtenu ce qu'ils voulaient avec le "dégel" du corps électoral, quel intérêt ont-ils à aboutir à un accord ? Aucun ! Et pour les indépendantistes, ça s'appelle négocier avec un pistolet sur la tempe. Ce n'est pas une méthode ! »*, dénonce l'expert à la Fondation Jean Jaurès.

Emmanuel Macron recourt régulièrement à cette stratégie de l'ultimatum. Durant l'examen du projet de loi « immigration », qui a fait l'objet d'une motion de rejet à l'Assemblée nationale, le chef de l'Etat décide, le 12 décembre 2023, d'un renvoi du texte en commission mixte paritaire (CMP), de préférence à une nouvelle lecture dans chacune des deux chambres, au motif que le texte doit aboutir *« avant Noël »*. Une façon de contraindre sa propre majorité, profondément divisée.

L'accord issu de la CMP, largement dicté par les parlementaires Les Républicains, a été voté par les élus de la majorité *« la mort dans l'âme et avec un pistolet sur la tempe »*, confie à l'époque un député Renaissance courroucé. Mais, pour le chef de l'Etat, il s'agissait de libérer l'agenda pour ouvrir, début janvier, une séquence « remaniement » censée redonner du souffle au gouvernement à cinq mois des élections européennes.

En avril 2023, le chef de l'Etat, soucieux de renouer avec les partenaires sociaux après la fracture créée par la bataille des retraites, leur propose une réforme de l'assurance-chômage d'ici à la fin de l'année. Et s'engage à transposer dans la loi l'éventuel accord qu'ils auront pu trouver. Sans surprise, la fin de l'année se passe sans consensus entre patronat et syndicats. Le gouvernement a repris la main, s'engageant dans une nouvelle réforme « globale » de l'assurance-chômage, qui doit réduire la durée d'indemnisation des chômeurs.

**« Le culte de l'action à tout prix »**

Sur les retraites, M. Macron avait fixé d'emblée, durant la campagne présidentielle de 2022, les termes de la négociation avec les partenaires sociaux (report de l'âge légal de départ) et l'avait encadrée dans un calendrier précis, lié à l'examen du projet de loi. Une façon de « fermer le jeu ». *« C'est la méthode de la marche en avant originelle, le culte de l'action à tout prix*, décrypte l'ancien député PS Gilles Savary. *Il faut aller de l'avant, dans tout domaine. Dans le cadre social, ce n'est pas idiot, car il y a une multitude d'intérêts liés. Mais en Nouvelle-Calédonie, ça ne peut pas fonctionner. Un peuple premier qui veut se décoloniser, ça ne s'achète pas. »*

Parmi les « calédologues », comme on appelle dans l'Hexagone les spécialistes de ce territoire mélanésien, *« ça fait trois ans que tout le monde alerte le gouvernement sur le problème de sa méthode, qui consiste à passer en force au lieu de privilégier le consensus »*, observe Benoît Trépied, anthropologue au CNRS et spécialiste de la Nouvelle-Calédonie. Contrôler l'agenda et prévoir une date butoir pour la fin des négociations est une technique éprouvée dans le monde des affaires. En politique, elle ne crée que défiance et brutalité : les acteurs suspectent le gouvernement de vouloir passer en force et s'approprient difficilement, voire pas du tout, la réforme. L'opinion publique se mobilise. Un procédé aux antipodes de la fameuse « méthode Rocard », faite de rigueur et d'appétence pour le dialogue social, dont le candidat Macron vantait les qualités en 2017 afin de se concilier les faveurs de la « deuxième gauche ».

La tête de liste socialiste pour les élections européennes, Raphaël Glucksmann, a déploré vendredi ce *« changement de méthode »* du gouvernement, *« à l'origine de la crise »* en Nouvelle-Calédonie, selon lui. *« Il faut revenir à cette fabrique du consensus local qui a dicté les politiques pendant des décennies »*, a ajouté le candidat. Invité de toute part à rouvrir le dialogue avec les élus de l'archipel, le chef de l'Etat cherche à sortir de l'impasse tragique dans laquelle il s'est fourvoyé. Alors que six personnes ont déjà perdu la vie sur le Caillou, l'exécutif n'apporte qu'une réponse sécuritaire, promettant le retour à l'ordre, *« quoi qu'il en coûte »*, selon le mot du haut-commissaire de la République Louis Le Franc. *« Il faut des signes politiques dans le même mouvement, et il faut aller vite »*, préconise l'ancien premier ministre Manuel Valls.

Au sénateur PS et ancien ministre socialiste des outre-mer Victorin Lurel, qui lui conseillait mercredi par texto de missionner une délégation de responsables politiques pour rétablir le dialogue avec les Calédoniens, le chef de l'Etat a répondu : *« D'abord rétablir l'ordre. Mais je t'entends. »* ■

NATHALIE SEGAUNES

# La CCAT, organisation indépendantiste au cœur de la mobilisation

## Mise en cause par le gouvernement dans les émeutes, la cellule de coordination des actions de terrain est un collectif créé fin 2023

NOUMÉA – *correspondance*

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin, a vivement mis en cause la cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), jeudi 16 mai, la qualifiant de *« mafieuse »*. Soupçonnés d'être les commanditaires des violences qui enflamment la Nouvelle-Calédonie depuis lundi 13 mai, des membres de la CCAT font désormais l'objet d'une enquête. Cet organe, créé en novembre 2023, a porté la mobilisation contre le dégel du corps électoral de l'archipel depuis plusieurs mois. Il fait aujourd'hui l'objet de virulentes critiques, mais reste méconnu.

La CCAT prend place au sein des équilibres complexes du mouvement indépendantiste néo-calédonien qui est loin d'être monolithique, entre radicaux et modérés. Le point de départ tient à la volonté de faire l'unité, la seule option jugée possible pour peser dans les négociations de sortie du second accord de Nouméa, en 1998, face à un gouvernement alors accusé par les indépendantistes d'avoir choisi la méthode du *« passage en force »*.

Une gageure. A de nombreuses reprises, la question de l'ouverture du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) à d'autres organisations a été mise sur la table, sans jamais parvenir à trouver de consensus. Le FLNKS regroupe quatre principaux partis : l'Union calédonienne (UC), la Palika (Parti de libération kanak), le Rassemblement démocratique océanien (RDO) et l'Union progressiste en Mélanésie (UPM). Mais il exclut toutes les autres formations politiques, syndicales ou religieuses qui représentent pourtant une part non négligeable des voix en faveur de l'émancipation de l'archipel. Parmi celles-ci, notamment, l'importante Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE) proche du monde libertaire, et sa déclinaison politique, le Parti travailliste.

Le projet d'intégrer tous ces mouvements pro-indépendantistes dans une seule organisation a alors fait débat. Face aux atermoiements du Palika, qui redoutait une dilution du pouvoir de décision, l'UC s'est finalement décidée à contourner le problème, mi-novembre 2023, lors d'un de ses congrès, en actant la création de la fameuse CCAT. L'idée alors est simple : rassembler le plus largement possible pour s'opposer à la réforme constitutionnelle visant à ouvrir le corps électoral pour les élections provinciales.

Lors de la première conférence de presse fin novembre 2023, les responsables de la cellule alertent sur *« le risque que fait courir l'Etat »* avec *« un passage en force »*. Ces mêmes mots seront inlassablement répétés, au gré des mobilisations pacifiques et familiales jusqu'au début du mois de mai.

**Contre la réforme électorale**

Depuis l'explosion de violence du 13 mai, l'UC et la CCAT sont accusés par le pouvoir d'avoir endoctriné les jeunes. Au cours de sa mission réalisée entre le 11 mars et le 15 mars à Nouméa sur la situation, la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale affirme, mais sans les nommer, que des membres de l'UC ont averti des risques en ces termes : *« Les représentants de ce parti ont déclaré aux rapporteurs : "Si vous touchez au corps électoral, ce sera la guerre. Nos jeunes sont prêts à y aller. S'il faut en sacrifier mille, on le fera." »*

Une vraie campagne a ensuite été entreprise contre le projet de réforme électorale du gouvernement, qui a porté ses fruits, avec des discours parfois radicaux. Le 13 avril fut un point d'orgue – pacifique – de ce travail avec une mobilisation monstre rassemblant des dizaines de milliers de personnes dans le centre-ville de Nouméa, donnant une idée de l'ampleur de l'opposition au texte porté par Gérald Darmanin.

Du côté politique, entre-temps, devant le succès grandissant des manifestations, l'ouverture à toutes les composantes était finalement décidée par le FLNKS, fin mars, à l'occasion de son 42e congrès. Un groupe de travail était alors mis sur pied pour modifier la charte du Front. Là encore, les discussions se sont enlisées, comme le confiait au *Monde* un responsable d'un parti nationaliste, il y a quelques semaines. Pour lui, au-delà de la capacité à mobiliser, tout l'enjeu est de parvenir à définir une stratégie commune pour parler d'une même voix.

Ayant plus ou moins les mêmes missions d'informer sur la cause indépendantiste et de mobiliser, la CCAT s'est retrouvée aux côtés des comités nationalistes et citoyens (CNC) du FLNKS, rassemblant en particulier les membres du Palika, du RDO et de l'UPM n'ayant pas rejoint la cellule. Peu de temps avant le début de la crise, des tendances au sein de l'UC pressaient pour que le travail d'ouverture soit finalisé afin de pouvoir fusionner la CCAT et les CNC.

Les violences du 13 mai qui ont ciblé l'économie à Nouméa et qui semblent montrer que les radicaux l'ont, au moins provisoirement, emporté, en auront décidé autrement. Et ce, à la stupéfaction d'un grand nombre de manifestants de la CCAT. L'enquête ouverte le 17 mai par le parquet de Nouméa pour *« association de malfaiteurs, vols, dégradation par incendie en bande organisée, groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations »* déterminera s'il y a bien eu des *« commanditaires »* à toutes ces violences, selon le procureur.

Le 16 mai, sur France 2, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a accusé la CCAT d'être une organisation *« violente »*, qui *« commet des pillages, des meurtres »* et n'est *« pas politique »*. Il avait alors affirmé que *« dix leaders mafieux du CCAT »* avaient été assignés à résidence. Avant de regretter *« qu'une partie des indépendantistes calédoniens aient fait un deal avec l'Azerbaïdjan »*, accusé d'ingérence en Nouvelle-Calédonie.

Dans le camp indépendantiste, ces déclarations de Gérald Darmanin visant la CCAT, ainsi que les accusations d'ingérence étrangère, sont perçues comme une manière pour le ministre de se dédouaner de son incapacité à gérer le dossier calédonien et de son manque d'anticipation de la crise actuelle. ■

MATHURIN DEREL

# Les meublés touristiques sous surveillance pour Paris 2024

## La Ville attend beaucoup de la proposition de loi transpartisane PS-Renaissance, examinée mardi par le Sénat, qui renforce la régulation

REPORTAGE

Le rendez-vous a été fixé à 9 heures, juste avant que la voisine, à l'origine du signalement auprès des services de la Ville de Paris, ne parte travailler. Le binôme de contrôleurs assermentés, chargés de la régulation des meublés de tourisme dans la capitale, sonne à l'interphone. Quelques minutes plus tard, une silhouette ouvre à la hâte la porte du hall de cet immeuble moderne, au cœur du 15e arrondissement, et prévient que *« le Airbnb est occupé. Un petit couple, arrivé hier midi, je pense qu'il y aura encore quelqu'un »*. Elle indique l'étage et souffle : *« Ne citez pas mon nom aux voisins, je suis copropriétaire. »*

En ce matin de printemps, la municipalité organise, dans le quartier animé de la rue du Commerce, une campagne de contrôle des meublés de tourisme, qui ne cessent de prospérer à Paris, et plus encore à l'approche des Jeux olympiques (JO). Il s'agit de vérifier que les loueurs respectent les règles instaurées par la Ville, pour maîtriser l'expansion des locations saisonnières, accusées de siphonner le parc locatif traditionnel.

Dans l'immeuble, où s'engouffrent les inspecteurs, aucun meublé n'a été déclaré. Arrivé sur le palier indiqué, le binôme sonne aux portes. *« Bonjour, c'est la Ville de Paris, on essaye de contrôler s'il y a des meublés de tourisme, des allées et venues de personnes qui n'habitent pas l'immeuble… »*, explique-t-il à la dame âgée qui a ouvert. *« Ah non, ici tout est bien*, répond-elle. *A côté, c'est l'appartement de mon fils, il a des locataires, qui sont adorables, aucun problème. »*

Conciliabule une fois la porte refermée : *« Là, on ne sait pas si la personne protège le Airbnb »*, s'interroge Jean, l'un des contrôleurs (leurs prénoms ont été modifiés). *« Elle nous a dit qu'à l'étage en dessous, ça ne servait à rien de sonner, que l'appartement à droite était aussi à son fils, et qu'il y avait un locataire brésilien depuis longtemps… A mon avis, son fils fait du Airbnb »*, avance Isabelle, son binôme. L'enquête se poursuivra au bureau. *« Ces contrôles servent aussi à montrer que la Ville de Paris vient sur place »*, souligne Barbara Gomes, élue (communiste) de Paris et conseillère déléguée chargée des plates-formes locatives, qui s'est jointe à la visite.

**Des campagnes chaque mois**

Avant de repartir, les agents glissent des prospectus dans toutes les boîtes aux lettres, pour rappeler la réglementation. Un schéma y montre que le loueur, une fois que la compatibilité du règlement de copropriété de son immeuble a été vérifiée, doit s'enregistrer auprès de la mairie. S'il loue sa résidence principale, la durée de location ne pourra pas excéder cent vingt jours par an. S'il loue une résidence secondaire, il devra demander des autorisations. Le flyer rappelle aussi qu'*« en cas d'infraction, vous risquez jusqu'à 50 000 euros d'amende par local »*.

A l'approche des JO, la municipalité a accéléré le rythme de ces campagnes d'inspection, organisées désormais chaque mois pour débusquer les meublés touristiques en infraction. Ce matin-là, une quinzaine d'agents ont été déployés à travers le 15e arrondissement. *« Ce n'est pas un secteur particulièrement touché, mais on voit que ça commence »*, constate Isaline (le prénom a été modifié), la cheffe du bureau de la protection des locaux d'habitation de la Ville.

**Selon les estimations de la Ville de Paris, les locations frauduleuses s'élèveraient à 25 000**

Plus de 60 000 locations de courte durée étaient enregistrées auprès de la mairie au 31 décembre 2023. Le nombre de déclarations mensuelles de meublés a été multiplié par plus de deux entre la fin d'année 2022 et la fin 2023. Et, selon les estimations de la Ville, les locations frauduleuses s'élèveraient à 25 000.

Pour juguler le phénomène, la Ville attend beaucoup de la proposition de loi visant à *« remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue »*. Un texte transpartisan du Parti socialiste (PS) et de Renaissance, déjà adopté à l'Assemblée, et qui sera examiné par le Sénat mardi 21 mai. *« La proposition de loi prévoit qu'enregistrer un meublé de tourisme nécessitera la fourniture de pièces justificatives, alors qu'à ce jour les informations fournies par les loueurs sont purement déclaratives, ce qui donne lieu à de fausses déclarations »*, fait valoir Isaline. *Elle prévoit une amende allant jusqu'à 20 000 euros pour les fausses déclarations ou l'utilisation d'un faux numéro d'enregistrement sur une annonce. »* Les conciergeries participant à la location illégale risqueront une amende pouvant atteindre 50 000 euros. *« Des loueurs se dissimulent derrière ces conciergeries, ce qui ne nous permet pas de les retrouver »*, ajoute-t-elle.

Deuxième étape pour les contrôleurs : une suspicion de meublé non déclaré dans un bel immeuble Art déco, aperçu sur une plate-forme. Ils l'ont pu situé grâce à la vue d'une photo mise en ligne. Un habitant qui rentrait a donné le code. Les agents essayent aussi de récupérer les codes auprès des syndics, *« mais tous ne sont pas favorables à notre action. Certains peuvent gérer les locations touristiques pour le compte de clients, et d'autres ne veulent pas qu'on embête leurs copropriétaires »*, observe Isaline. *On constate toutefois davantage de tensions liées aux Airbnb dans les copropriétés, entre les fêtes et les valises à 3 heures du matin. »* Arrivés dans les étages, les inspecteurs font chou blanc.

Un quart d'heure plus tard, ils passent la porte d'une copropriété rue Fondary. Ils y suspectent un meublé non déclaré au rez-de-chaussée, dans une ancienne boutique. Un couple de touristes anglophones se dirige dans les étages de l'immeuble en fond de cour. Les vacanciers *« ont refusé de nous dire s'ils louent un meublé*, rapporte l'équipe. *Mais nous avons repéré une boîte à clés. »*

Parmi les principales présomptions d'infraction, figurent le dépassement de nuitées, l'absence de déclaration à la mairie ou la location d'une résidence secondaire sans autorisation de changement d'usage avec compensation. Pour mener l'enquête, les services s'appuient sur les déclarations de meublés, sur les relevés transférés par les plates-formes de type Airbnb, sur les annonces publiées sur ces sites et sur les correspondances qui peuvent être établies *« via les impôts »*. Leur priorité est de coincer les multipropriétaires. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

# Réforme de l'assurance-chômage : le groupe LIOT riposte avec une proposition de loi

## Le texte, soutenu par les syndicats, veut redonner la main aux partenaires sociaux

La riposte contre la réforme de l'assurance-chômage se met en place sous une forme inédite. Mardi 21 mai, des députés du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT) devaient tenir une conférence de presse avec les dirigeants des cinq principaux syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) pour présenter une proposition de loi *« visant à protéger le modèle »* d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Le texte cherche clairement à entraver le projet de l'exécutif qui veut rendre plus sévères les conditions dans lesquelles les allocataires seront pris en charge, à partir du 1er juillet.

*« L'idée de cette proposition de loi a émergé quand nous avons découvert que le gouvernement voulait, de nouveau, toucher à l'assurance-chômage, alors que nous avons voté des dispositions sur le sujet en décembre 2022 »*, explique Bertrand Pancher. Le président du groupe LIOT et député de la Meuse fait allusion à la loi pour le plein-emploi, qui a introduit la notion de « contracyclicité » de l'assurance-chômage : quand la conjoncture est bonne, les modalités d'octroi d'une prestation deviennent plus strictes, et elles sont, à l'inverse, assouplies lorsque l'activité se dégrade. *« Aujourd'hui, on apprend qu'il est question de durcir encore les choses, par voie de décret, alors que le chômage, après avoir un peu remonté en 2023, ne baisse plus »*, fustige M. Pancher, mettant en exergue l'incohérence du pouvoir. C'est pourquoi la proposition de loi prévoit de supprimer le principe de contracyclicité, *« dont la logique est déjà remise en cause »* par l'exécutif.

**« Faire œuvre utile »**

Le texte du groupe LIOT entend aussi mettre fin au « document de cadrage » gouvernemental, créé en 2018 pour baliser les négociations que le patronat et les syndicats engagent, périodiquement, afin de redéfinir les normes du régime d'indemnisation. Ce système de feuille de route imposée par l'Etat aux partenaires sociaux est trop directif aux yeux de M. Pancher. Il suggère donc de le remplacer par un *« document d'orientation, moins contraignant »*, dans l'objectif de *« renouer avec le paritarisme originellement au cœur de notre modèle »*. *« Le gouvernement doit comprendre qu'il ne peut pas tout décider tout seul »*, considère Martine Froger, rapporteuse de la proposition de loi et députée (LIOT) de l'Ariège.

Invités à faire chorus avec les élus LIOT, les syndicats ont répondu présent. *« Nous avons accepté de nous joindre à leur démarche dans le but de faire œuvre utile et de concourir à la tenue d'un débat au Parlement qui, nous l'espérons, permettra d'éclairer les citoyens »*, confie Marylise Léon. La secrétaire générale de la CFDT souhaite, ainsi, *« mettre au jour les vrais raisons du projet de l'exécutif et faire connaître la réalité vécue par les demandeurs d'emploi »*.

*« Cette proposition de loi prouve que les grands esprits se rencontrent »*, enchaîne Sophie Binet, la dirigeante de la CGT. *Elle constitue une excellente initiative, à laquelle nous nous associons pour lui donner toute la résonance qu'elle mérite. »* Elle appelle *« l'ensemble des parlementaires à voter ce texte, qui fait obstacle à un projet parfaitement injustifié et d'une extrême violence »*. Selon elle, il y a aussi un *« enjeu démocratique »* dans cette contre-offensive, *« qui permet à la représentation nationale de s'emparer d'un sujet sur lequel le gouvernement a, jusqu'à maintenant, agi de façon unilatérale »*.

Avec les députés du groupe LIOT, *« nous avons des échanges réguliers »*, confie Frédéric Souillot, numéro un de FO. *« Le texte qu'ils défendent aujourd'hui vise à redonner la main aux acteurs sociaux et à empêcher que l'exécutif n'en fasse qu'à sa tête sur le régime d'assurance-chômage. Nous ne pouvons pas que nous y retrouver »*, complète-t-il.

*« Il est important de montrer que même si tout paraît plié, on peut collectivement répondre à ce que prépare le gouvernement »*, souligne François Hommeril. Pour le président de la CFE-CGC, cette action commune est logique puisque les syndicats *« sont les représentants d'un dialogue social confisqué par le gouvernement »*, tandis que le groupe LIOT *« peut se considérer comme celui d'un dialogue parlementaire entravé »*.

Le texte doit être examiné en séance publique le 13 juin. Il pourrait séduire assez largement dans l'Hémicycle. Député Les Républicains des Vosges, Stéphane Viry voit d'un bon œil cette proposition de loi qui *« remet la démocratie sociale au cœur des choses »*.

La gauche va vraisemblablement apporter son soutien. *« Le texte n'est pas révolutionnaire mais il a le mérite d'appuyer là où ça fait mal »*, affirme Arthur Delaporte (PS, Calvados). Une appréciation partagée par Pierre Dharréville, député communiste des Bouches-du-Rhône, et par sa collègue écologiste de Paris Eva Sas. ■

BERTRAND BISSUEL ET THIBAUD MÉTAIS

# Européennes : Bernard Guetta, caution de gauche du camp Macron

## L'ex-journaliste à France Inter tente de limiter la fuite de l'électorat social-démocrate

REPORTAGE
CALAIS (PAS-DE-CALAIS) – *envoyé spécial*

*« Le lire ? Même pas en rêve ! »*, rétorque un passant à Bernard Guetta, qui l'implore de jeter un œil au prospectus qu'il lui tend. Samedi 18 mai au matin, le numéro deux de la liste de la majorité présidentielle pour les élections européennes du 9 juin mène campagne, en se prêtant au jeu de la distribution de tracts sur le marché de Calais (Pas-de-Calais). Une première pour l'eurodéputé sortant, qui s'était soustrait à l'exercice en 2019. Son dernier tractage remonte à la fin des années 1960, quand, avec des camarades de la Jeunesse communiste révolutionnaire, il militait contre la guerre du Vietnam.

Cinquante ans plus tard, le voilà dans la rue à défendre la politique d'Emmanuel Macron face à une jeune femme, bénévole au Secours catholique, qui vient en aide aux migrants. *« Votre bilan est dramatique comme député européen pour les personnes exilées, notamment ici à Calais, où il y a eu 22 morts cette année »*, le critique-t-elle.

Puis, c'est une auditrice de France Inter – où il a tenu une chronique géopolitique de 1991 à 2018 – qui le reconnaît : *« Moi qui vous ai écouté avec admiration pendant tant d'années… Et tout ça pour s'apercevoir qu'en fait vous êtes de droite ! » « Pourquoi dites-vous que je suis de droite ? »*, tente-t-il. Son interlocutrice désigne le visage d'Emmanuel Macron sur le tract. *« Vous n'allez pas me faire croire que lui, il n'est pas de droite ! On a voté pour lui pour faire barrage au Rassemblement national. Depuis, il ne fait que nous cracher à la gueule ! »* M. Guetta s'interroge sur *« le mécanisme psychique qui amène à trouver un responsable à tous les malheurs du monde »*, en l'occurrence Emmanuel Macron.

Mais il n'y a pas que sur les marchés que les déçus du macronisme se recrutent. On en trouve même au sein du premier cercle politique de Bernard Guetta. Ces derniers mois, le député européen a vu son grand ami Daniel Cohn-Bendit rompre avec la macronie. *« Bernard* [Guetta] *est persuadé qu'il fait encore un travail important là où il est*, déclare M. Cohn-Bendit au *Monde*. *Moi, j'estime que la France a besoin d'une perspective écologiste et socialiste à laquelle participe Raphaël Glucksmann. »*

**« Franchir les lignes rouges »**

Même déception chez l'ex-eurodéputé Pascal Durand, acolyte de Bernard Guetta au sein de la délégation française de Renew pendant quatre ans, avant qu'il ne la quitte en 2022, excédé par *« les renoncements »* du camp présidentiel sur *« le plan des valeurs »*. *« C'est facile de sortir les drapeaux arc-en-ciel par solidarité avec les LGBT polonais*, critique-t-il. *Par contre, sur les droits des migrants, ils sont prêts à franchir les lignes rouges parce que c'est dans l'air du temps. »*

Bernard Guetta fait ainsi sienne la proposition de Renaissance de conditionner le versement, par l'Union européenne, de l'aide au développement aux pays du Sud au rapatriement de leurs immigrés en situation de clandestinité. *« Beaucoup de mes amis ont été choqués de ma position, mais elle reste la mienne »*, persiste-t-il.

**« C'est notre Glucksmann à nous », ose-t-on dans l'équipe de campagne de Valérie Hayer**

Pour autant, l'ancien journaliste du *Monde* et du *Nouvel Obs* le jure : il est *« un homme de gauche »*. *« C'est notre Glucksmann à nous »*, ose-t-on même dans l'équipe de campagne de Valérie Hayer. Sur les plateaux de télévision ou dans les émissions de radio, M. Guetta est en mission pour tenter de stopper la fuite de l'électorat de centre gauche vers le candidat soutenu par le Parti socialiste.

Quand il ne se demande pas *« pourquoi Raphaël Glucksmann n'est pas avec* [eux] », comme il l'a dit sur RTL, le 9 mai, il appelle à l'union des proeuropéens autour de leur chef de guerre, Emmanuel Macron. *« Si le président est affaibli, la voix de la France au Conseil européen le sera aussi, alors même qu'Emmanuel Macron est celui des Vingt-Sept avec la vision la plus claire des dangers de la situation. »*

**« Emmener Xi Jinping au McDo »**

Quant au tournant droitier pris par le locataire de l'Elysée depuis sa réélection en 2022, il évacue le sujet d'un revers de main. Aurait-il voté la loi « immigration » qui, avant d'être partiellement censurée par le Conseil constitutionnel, introduisait la préférence nationale pour les prestations sociales ? *« C'est pour ne pas avoir à me prononcer sur ce genre de question que je ne suis pas député national, mais européen. »*

Dans l'équipe de Raphaël Glucksmann, on accuse le candidat de la majorité de *« ne pas être cohérent avec ses principes »* sur les questions internationales, dont M. Guetta s'est fait une spécialité tout au long de sa carrière journalistique. Dernier épisode en date, la venue de Xi Jinping en France, que le chef de l'Etat a reçu sur le lieu de villégiature de son enfance, le 7 mai. M. Glucksmann est monté au créneau pour dénoncer *« l'obséquiosité »* d'Emmanuel Macron à l'égard du dirigeant chinois, appelant à *« ne pas rejouer les mêmes erreurs qu'avec Poutine »*.

*« Il aurait dû emmener Xi Jinping au McDo pour marquer sa désapprobation ? »*, ironise M. Guetta, qui ajoute n'avoir *« jamais été scandalisé par la multiplicité des échanges entre Poutine et Macron aux débuts de l'agression russe »*. *« Le président avait raison de tout tenter »*, insiste-t-il.

Alors que la tête de liste de Place publique talonne Valérie Hayer dans les sondages, l'heure est déjà au retour d'expérience. *« La montée de Glucksmann était absolument prévisible »*, estime M. Guetta, déçu de ne pas avoir été écouté lorsqu'il plaidait pour que la tête de liste, à laquelle il postulait, soit désignée dès janvier.

Après le 9 juin, il devrait retrouver la commission des affaires étrangères au Parlement européen, où il siège depuis 2019, riche en prestige et pauvre en travail législatif. *« Un bon lieu pour attendre la fin du monde »*, commente son ami Jean-Louis Bourlanges (MoDem), citant Gore Vidal dans le film *Roma* de Federico Fellini. L'ex-journaliste ambitionne même d'en devenir le président. ■

**Son dernier tractage remonte à la fin des années 1960, quand il militait contre la guerre du Vietnam**

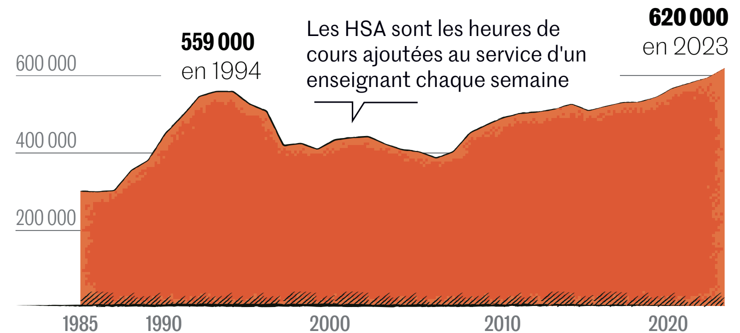
ROBIN D'ANGELO

# Dans l'éducation, la dépendance aux heures supplémentaires

## L'intensification du travail des enseignants de collège et lycée atteint des niveaux inégalés depuis quarante ans

### Un volume en constante évolution depuis vingt ans

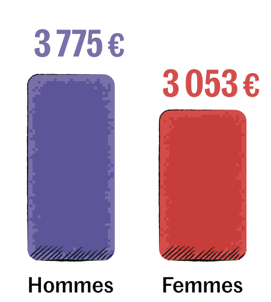
**Volume des heures supplémentaires année (HSA) dans le secteur public**



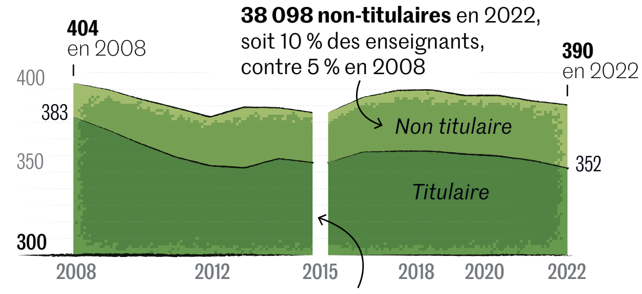

**763 181** c'est le nombre de **HSA effectuées dans le public et dans le privé** en 2023.

C'est l'équivalent du temps de travail de 42 399 enseignants ayant le capes, soit 8,7 % du corps enseignant du second degré.

**Montant annuel moyen des heures supplémentaires*,** à la rentrée 2022

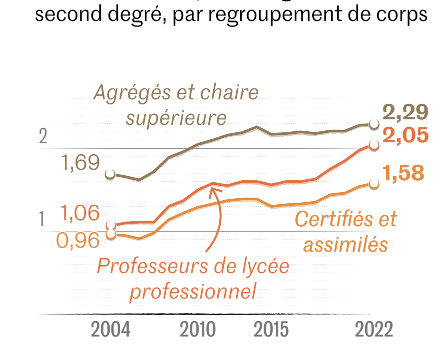



**Effectif des enseignants du second degré dans le secteur public,** en milliers

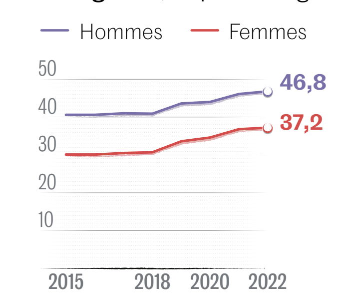



Depuis 2015, le périmètre de comptage a été élargi, ce qui a conduit à des chiffres plus élevés (d'environ 5 000 personnes en 2015)

**Nombre moyen d'heures supplémentaires hebdomadaires** par enseignant dans le second degré, par regroupement de corps




**Enseignants réalisant deux heures supplémentaires* ou plus, sur l'ensemble des enseignants,** en pourcentage




* Heures supplémentaires année (HSA)

Infographie *Le Monde* — Sources : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ; Cour des comptes

Les 29 et 30 avril, un début de panique a traversé les collèges et les lycées. Le temps de quarante-huit heures, avant que le ministère de l'éducation nationale ne fasse volte-face, des rectorats ont gelé des enveloppes d'heures supplémentaires dont disposent les établissements en vue de les réduire. *« Catastrophe », « amputation », « paralysie »...* Derrière les mots alors employés par les chefs d'établissement pour évoquer les conséquences de cette décision – prise dans le cadre du plan d'économies budgétaires de 10 milliards d'euros dont 683 millions pour la Rue de Grenelle – transparaît l'importance qu'ont prise les heures additionnelles demandées aux enseignants dans le fonctionnement de l'éducation nationale.

Dans le second degré, le volume de ces heures – dont il existe différents types, et dont seule une petite partie était concernée par les coupes budgétaires – va croissant depuis des années sous les effets conjugués du manque d'enseignants et de choix gouvernementaux dans la mise en œuvre des politiques éducatives. Jusqu'à atteindre des niveaux inégalés. Jamais, depuis au moins quarante ans sur lesquels les chiffres sont disponibles, les professeurs n'en ont fait autant qu'en 2023.

**A rebours de la démographie**

*« Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas des heures en bonus. Sans elles, aucun établissement ne peut assurer tous ses cours ni faire vivre les dispositifs d'accompagnement »*, résume Julien Giovacchini, principal d'un collège dans le Pas-de-Calais et secrétaire général adjoint de ID-FO.

La courbe doit, avant tout, sa pente ascendante au principal contingent d'heures additionnelles : les « heures supplémentaires année » (HSA), ces heures de cours faites chaque semaine par un enseignant du secondaire en sus de ses obligations de service hebdomadaires (dix-huit heures de cours pour les certifiés, quinze pour les agrégés). En 2023, les enseignants du public en ont assuré 620 000 par semaine, un niveau jamais atteint. C'est 38 % de plus qu'en 2002, 17 % de plus qu'en 2018.

Les HSA ont toujours été indispensables au système pour répondre aux besoins des établissements, qui ne concordent pas à l'heure près avec les obligations de service des professeurs. Mais leur poids grandissant montre qu'elles ne sont plus une simple variable d'ajustement. *« Les HSA peuvent aussi compenser un déficit d'enseignants, lié à un décalage entre les recrutements et l'évolution des effectifs d'élèves, ou aux pénuries aux concours de recrutement »*, explique Clémence Cardon-Quint, professeure des universités en histoire contemporaine à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III, et autrice d'un ouvrage à paraître sur la fabrique du budget de l'éducation nationale dans la seconde moitié du XX[e] siècle.

Ce n'est pas la première fois que l'éducation nationale s'appuie sur une recrudescence de ces heures : le dernier pic remonte au début des années 1990, lorsque le rythme des recrutements ne parvenait pas à suivre celui de la massification du secondaire. Après une période de baisse, les HSA étaient reparties à la hausse durant le quinquennat Sarkozy, dont la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a amplifié la baisse déjà amorcée du nombre d'enseignants, à rebours de la démographie des élèves. Elles n'ont plus jamais diminué depuis, malgré les créations de postes sous le quinquennat Hollande, en raison, notamment, de la pénurie désormais structurelle d'enseignants. Dans tous les cas, la hausse des HSA a été utilisée, selon les mots du ministère, pour *« limiter la dégradation des conditions d'enseignement »*. Or, les deux effets se combinent depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir : plus de 7 000 postes ont été supprimés dans le second degré depuis 2017, malgré des effectifs d'élèves en hausse, tandis que la crise du recrutement s'aggrave et aboutit à des milliers de postes vacants aux concours. Depuis 2019, les enseignants peuvent être obligés de faire jusqu'à deux HSA par semaine pour répondre aux besoins.

> **« Sans [ces heures], aucun établissement ne peut assurer tous ses cours »**
> JULIEN GIOVACCHINI, secrétaire général adjoint du syndicat ID-FO

Une deuxième évolution du système contribue au développement d'autres heures supplémentaires, plus ponctuelles et destinées à assurer des dispositifs en dehors des cours. *« On a multiplié, depuis une trentaine d'années, des dispositifs d'aide, d'accompagnement personnalisé des élèves, de projets en marge des obligations de service des enseignants »*, pointe Clémence Cardon-Quint, selon qui les différentes heures supplémentaires sont ainsi le vecteur d'une *« évolution discrète et progressive du métier et du temps de travail des enseignants »*. Il ne s'agit alors pas d'HSA mais d'heures rémunérées par diverses indemnités dont le « pacte enseignant » – un système de rémunération créé en 2023 pour certaines missions additionnelles –, et ainsi que par des « heures supplémentaires effectives » (HSE). Ce sont elles que la Rue de Grenelle a voulu réduire fin avril.

Quasiment toutes les mesures pour le second degré depuis l'arrivée de M. Macron, qui a revendiqué valoriser ceux qui « font des efforts supplémentaires », reposent sur ces heures supplémentaires. C'est le cas des *« devoirs faits »* au collège et leur caractère obligatoire en 6[e], des stages de soutien pendant les vacances, du renforcement du remplacement de courte durée ou des dispositions de la réforme du lycée professionnel telles que la détection des élèves en voie de décrochage.

**« Travail invisible »**

*« Depuis les années 1980, il y a une politique de limitation du nombre de fonctionnaires qui n'épargne pas l'éducation nationale,* analyse M[me] Cardon-Quint. *Or, la massification de l'enseignement secondaire a fait émerger des besoins nouveaux. Pour les satisfaire, la direction du budget, à Bercy, plaide, pour une intensification du travail enseignant, compensé, éventuellement, par une hausse de la rémunération, de préférence à des créations d'emplois. »*

Pour les gouvernements, les avantages budgétaires des heures supplémentaires sont multiples. Moins indemnisées que de cours obligatoires, elles sont moins coûteuses, mais aussi plus *« souples »* à piloter. Elles font en outre office de complément de salaire. Mais, elles engendrent, dans le même temps, d'importantes inégalités salariales entre femmes et hommes – ces derniers en font davantage –, et entre le second et le premier degré, où les dispositifs rémunérés en heures supplémentaires n'existent presque pas. Et, pour les enseignants, l'alourdissement de la charge de travail qu'elles génèrent, dénoncé de longue date par les organisations syndicales, est palpable. En 2022, près de 90 % des titulaires effectuaient des heures supplémentaires quelles qu'elles soient. La même année, environ 80 % des enseignants assuraient des HSA, presque la moitié en faisait au moins deux.

> **La hausse des HSA a été utilisée, selon les mots du ministère, afin de « limiter la dégradation des conditions d'enseignement »**

*« La dénomination est trompeuse : une heure supplémentaire de présence en classe, ce sont aussi des heures de travail invisible, liées à toutes les tâches associées et qui n'ont cessé de s'étendre depuis vingt ans »*, rappelle Françoise Lantheaume, chercheuse en sciences de l'éducation à l'université Lumière-Lyon-II. D'autant que, du fait des effectifs des classes dans le second degré, au plus haut, et de l'hétérogénéité des élèves, *« la pénibilité d'une heure de cours n'est plus la même qu'il y a vingt ans »*.

Pour Dalila Chalabi, professeure d'histoire-géographie dans un lycée nîmois, deux HSA par semaine peuvent ainsi impliquer la prise en charge d'une classe en plus : *« Ça veut dire des préparations de cours en plus, 30 ou 35 élèves supplémentaires, autant de copies, tout le travail de suivi et d'orientation qui va avec... C'est très lourd. »*

Adrien (les personnes nommées par leur prénom ont demandé l'anonymat), professeur de maintenance des véhicules dans un lycée professionnel breton, lui, en fait entre six et huit par semaine, surtout en atelier. Pour combler un poste vacant et que *« les élèves aient tous leurs cours »*, mais aussi, temporairement, *« pour raison financière »*, explique l'enseignant en poste depuis 2002, dont le salaire de base est de 2 600 euros net.

Et, si ces heures permettent de boucler les emplois du temps, l'allongement du temps de travail a ses revers. *« Quand un enseignant fait non pas dix-huit mais vingt heures de cours ou plus, ce sont autant d'heures perdues quand il est absent, et donc plus de classes et d'élèves impactés*, pointe Dominique, une cheffe d'établissement, observant que ceux qui ont des heures supplémentaires *« fatiguent plus vite »*. *« Et si tous ses collègues font aussi des heures supplémentaires, ils sont moins disponibles pour le remplacer. »*

Pour la sociologue Françoise Lantheaume, l'extension à bas bruit de ces heures pèse aussi sur la santé des enseignants, leur rapport à leur métier et la qualité de leur travail. ■

ÉLÉA POMMIERS

# Fin de mobilisation pour les agents de la pénitentiaire

## Plusieurs mesures actées par la chancellerie permettront le renforcement de la sécurité des surveillants, après la mort de deux d'entre eux

Les discussions furent longues, mais, à l'échelle des négociations syndicales, l'issue est finalement assez rapide. Vendredi 17 mai, quelques minutes avant minuit, l'intersyndicale représentant les agents pénitentiaires (Force ouvrière Justice, UFAP-UNSA Justice, la CGT pénitentiaire et le Syndicat pénitentiaire des surveillants) a appelé à lever le mouvement de blocage des prisons. A cette nuance près : l'UFAP-UNSA (l'une des deux principales organisations, avec Force ouvrière) a attendu le retour de sa base après le week-end pour se prononcer dans le même sens, mardi.

Depuis mercredi 15 mai, les établissements pénitentiaires étaient bloqués, après la mort de deux agents lors de l'attaque d'un convoi, la veille, par des hommes lourdement armés, au péage d'Incarville (Eure), pour faire évader un détenu, Mohamed Amra. Trois autres agents avaient été blessés. Un traumatisme que le monde judiciaire n'avait pas connu depuis 1992. Preuve de l'ampleur de l'émotion suscitée : le président de la République, Emmanuel Macron, rendra un hommage national mercredi, à Caen, aux deux agents assassinés.

L'accalmie sur le front des prisons est une bonne nouvelle pour le gouvernement, qui affronte des crises concomitantes, comme celle des violences en Nouvelle-Calédonie. *« Ce furent douze heures assez intenses, mais on a vite abouti. C'est la première fois que cela va si vite. En 1992 et en 2018, le mouvement avait duré un mois »*, se félicite-t-on à la chancellerie.

Vendredi soir, Emmanuel Baudin, de FO Justice, notait des *« avancées importantes »* qui devraient permettre de travailler dans de *« meilleures »* conditions de sécurité et de *« ne plus jamais revivre un tel drame »*. Les engagements du gouvernement contenus dans le relevé de décision sont *« quasi identiques »* aux revendications formulées par les syndicats. *« Ce jour ne sonnera malheureusement pas comme une victoire, tant nos pensées vont à nos collègues disparus et blessés, ainsi qu'à leurs familles. Ne les oublions jamais ! »*, a précisé FO dans un communiqué.

**Recours à la visioconférence**

Le relevé de décision est très large. Il comporte un volet « équipement » sur la dotation en armes longues et armes d'épaule automatiques (avec un plan de formation), gilets pare-balles lourds, holsters cuisse et poitrine, banalisation des véhicules, sécurisation de ces derniers. *« Des consignes ont déjà été données pour que cela aille vite »*, selon la place Vendôme. Des dispositifs de brouillage contre les drones et l'utilisation des téléphones portables sont aussi prévus.

D'autres mesures prendront plus de temps. Par exemple, la dotation en chiens spécialisés en détection de stupéfiants. Des engagements ont aussi été pris pour limiter les extractions de détenus, tout particulièrement les plus dangereux. De même, le port d'arme lors des transferts devrait devenir la règle. Le recours à la visioconférence pour les interrogatoires doit aussi être développé, et les déplacements des magistrats et des greffiers au sein des établissements pour les détenus les plus dangereux seront à privilégier.

Ce document de quatre pages aborde des thèmes très divers comme la politique des ressources humaines, la formation ou encore la surpopulation carcérale. Sur ce dernier point, le principe d'une large concertation pluridisciplinaire est acté. Les syndicats pénitentiaires sont très demandeurs d'une solution à ce problème endémique. Certains agents demandent que les réductions de peine soient laissées à la main des directeurs de prison et non plus au juge de l'application des peines. Un point extrêmement sensible.

Rendez-vous est pris la semaine du 10 juin (après la période de réserve de la campagne pour les élections européennes). Il faudra alors finaliser un protocole d'accord détaillant les mesures, le calendrier de mise en œuvre et les modalités de suivi. ■

ABEL MESTRE

Le Monde
MERCREDI 22 MAI 2024

# Henri Proglio, ancien PDG d'EDF, jugé pour « favoritisme »

L'ex-patron de l'électricien public comparaît à partir de mardi devant le tribunal correctionnel de Paris




PDG d'EDF entre 2009 et 2014, Henri Proglio était un patron particulièrement entouré, bénéficiant des conseils tarifés d'une multiplicité de personnes ou de sociétés spécialisées dans la communication, la stratégie ou l'intelligence économique. Pendant son mandat à la tête de l'énergéticien public, l'homme d'affaires de 74 ans, ancienne gloire de l'industrie française ayant également dirigé Veolia, avait signé une quarantaine de contrats de ce genre, pour un montant cumulé d'environ 21 millions d'euros.

Des missions passées sans mise en concurrence ni appel d'offres, qui valent à Henri Proglio de comparaître à partir de mardi 21 mai devant le tribunal correctionnel de Paris, où il sera jugé pour « favoritisme », de même qu'EDF en tant que personne morale. Egalement convoqué, l'ancien secrétaire général de l'entreprise, Alain Tchernonog, ne devrait pas être jugé en raison de son état de santé. Le procès doit durer jusqu'au 6 juin.

Il fait suite à une enquête préliminaire lancée en septembre 2016, après un signalement de la Cour des comptes, par le Parquet national financier (PNF). Selon l'analyse de ce dernier, Henri Proglio et son secrétaire général avaient mis en place une procédure spécifique de passation de marchés pour certains contrats, de gré à gré, en violation des règles de commande s'imposant à une entreprise publique.

Ces contrats étaient validés directement par le PDG d'EDF, sans être toujours examinés par le service des achats, alors même qu'ils portaient sur des montants très importants. *« Le choix direct des consultants sans mise en concurrence à la seule condition de "bien connaître le consultant"* [selon les termes d'une note interne à l'entreprise rédigée en 2010 par Alain Tchernonog à la demande d'Henri Proglio] *était clairement autorisé et systématisé »*, écrit le PNF dans une synthèse consultée par *Le Monde*.

**« J'ai fait comme avant »**

Pour les avocats d'Henri Proglio, M<sup>es</sup> Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard, la mise en place de cette procédure, *« assumée par la direction d'EDF et connue de tous en interne »*, répondait à une volonté de *« recentrer ces contrats au sein du secrétariat général pour avoir une meilleure visibilité et supprimer certains abus »*. Ils estiment aussi que l'ordonnance de 2005 régissant la commande de marchés pour EDF ne prévoyait pas à l'époque des faits dénoncés d'infraction pénale en cas de non-respect. La première journée du procès devrait être consacrée à l'examen d'une question prioritaire de constitutionnalité et aux conclusions d'avocats demandant l'annulation des poursuites.

Lors de son audition par le PNF, l'ancien patron d'EDF a assumé l'existence du processus de passation des contrats et l'a justifié par la *« spécificité »* des missions demandées et leur *« confidentialité »*. Au magazine *Le Point*, il a récemment donné une autre explication : *« Je venais du privé, et quand je suis arrivé chez EDF, j'ai fait comme avant. Personne, à la direction juridique, ne m'a alerté sur la nécessité de faire des appels d'offres. »*

Son actualité judiciaire n'empêche pas Henri Proglio de rester actif. Mi-mai, il a publié un livre, *L'Etrange Débâcle. Comment la France a perdu sa souveraineté énergétique* (Michel Lafon, 256 pages, 18,95 euros), dans lequel il dénonce la politique énergétique suivie par la France, comme il l'avait déjà fait en décembre 2022 devant une commission d'enquête parlementaire. Ce proche de la famille Dassault, qui entretient toujours des liens avec l'entreprise publique russe Rosatom, a été vu en novembre 2023 déjeunant avec Marine Le Pen dans un restaurant couru à Paris.

Outre la célébrité dans le monde des affaires du principal prévenu, l'intérêt de ce procès tient à la prestigieuse liste des bénéficiaires des contrats litigieux. Elle dessine une cartographie de ces puissants conseillers de l'ombre œuvrant dans les coulisses du capitalisme français. Parmi eux, le banquier d'affaires Jean-Marie Messier a ainsi touché 1,9 million d'euros d'EDF sous la direction d'Henri Proglio, tandis que le spécialiste d'intelligence économique Alexandre Medvedowsky, de la société ESL Network, et le communicant Stéphane Fouks, vice-président de l'agence d'influence Havas, recevaient respectivement 2,4 millions d'euros et 1,5 million d'euros.

On trouve aussi dans ce dossier d'autres noms connus du petit monde politico-économique, comme le médiatique consultant en sécurité Alain Bauer (650 000 euros pour une mission portant sur « les questions dues à la criminalisation de l'économie globalisée et la gestion de crise »), l'ancien ministre climatosceptique et pronucléaire Claude Allègre (336 000 euros), l'actuel président du conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier (320 000 euros), ou l'ex-journaliste Laïd Sammari (1,032 million d'euros) pour plusieurs contrats, dont l'un portait sur la « protection de l'image du client dans les médias ». Apparaît aussi le nom de Samir Traboulsi, un sulfureux intermédiaire libanais (300 000 euros).

**Six consultants condamnés**

Souvent, les compétences des personnes et des sociétés de conseil sollicitées par Henri Proglio, avec lesquelles il entretenait des liens parfois anciens, se ressemblent tant qu'elles apparaissent très redondantes. De quoi laisser penser que l'ancien patron d'EDF, réputé homme de réseaux, aurait pu ainsi, selon une source proche du dossier, *« chercher à s'assurer les bonnes grâces »* de personnalités d'influence au sein de l'élite française. Son mandat à la tête de l'électricien public a été marqué par d'interminables luttes de pouvoir avec d'autres figures de l'industrie, telles que l'expatronne d'Areva Anne Lauvergeon ou son successeur à Veolia Antoine Frérot.

**Le banquier d'affaires Jean-Marie Messier a touché 1,9 million d'euros d'EDF sous la direction d'Henri Proglio**

A l'origine de l'affaire, la Cour des comptes s'était interrogée sur la réalité du travail fourni par certains consultants et la possibilité d'emplois fictifs. Mais à l'issue d'une première série de perquisitions dans les locaux d'EDF et chez des consultants en février et mai 2017, le PNF a considéré que certains documents saisis *« tendaient à établir la réalité de certaines prestations »* et n'a pas retenu la qualification d'abus de biens sociaux. En revanche, les enquêteurs ont accumulé les preuves pouvant démontrer les faits de favoritisme à l'encontre d'Henri Proglio, d'Alain Tchernonog et de la société EDF, et de recel de favoritisme contre les consultants épinglés par la Cour des comptes.

Tous ne seront cependant pas jugés à partir de mardi. Le PNF a abandonné les poursuites contre vingt-trois d'entre eux, qui ont bénéficié de contrats d'un montant compris entre 40 000 et 380 000 euros. Des sommes inférieures au seuil légal à partir duquel la loi exige une procédure de mise en concurrence contraignante. Six autres consultants ont reconnu les faits de recel de favoritisme et ont demandé, au cours de l'enquête, à bénéficier d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, sorte de plaider coupable à la française. Ils ont été condamnés, dans le cadre de ces procédures négociées, à des peines d'amende allant de 48 000 euros à 165 500 euros (cette dernière somme à l'encontre de Stéphane Fouks), systématiquement assorties d'une exclusion des marchés publics pendant trois ans avec sursis.

Ces premières condamnations permettent au PNF de se présenter en situation favorable au procès, face aux onze consultants qui seront jugés pour « recel de favoritisme ». Parmi eux, Alain Bauer, Jean-Marie Messier et l'ex-PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent. ■

ABDELHAK EL IDRISSI ET JÉRÔME LEFILLIÂTRE

# Trois tortionnaires syriens en procès à Paris, une première en France

Absents du tribunal, Ali Mamlouk, Jamil Hassan et Abdel Salam Mahmoud sont accusés de « complicité de crimes contre l'humanité »

C'est en l'absence des trois accusés que devait s'ouvrir, mardi 21 mai au matin, le procès de trois hauts responsables des services de sécurité syriens pour la disparition forcée, la torture et la mort de Mazzen et Patrick Abdelkader Dabbagh, un père et son fils, tous deux franco-syriens. Malgré un box vide, ce procès est doublement historique. Il est le premier à se tenir en France sur les innombrables exactions commises par le régime syrien pendant la longue guerre civile qui a débuté après l'éclatement du « printemps arabe » de mars 2011. Il est le premier, toutes juridictions confondues, à viser d'aussi hauts cadres du système répressif du régime de Bachar Al-Assad.

Visés par des mandats d'arrêt internationaux, Ali Mamlouk, ancien chef du Bureau de la sécurité nationale, la plus haute instance de renseignement en Syrie, Jamil Hassan, ancien directeur du très redouté service de renseignements de l'armée de l'air, et Abdel Salam Mahmoud, ancien directeur du département des enquêtes de ce service, sont jugés pour « complicité de crimes contre l'humanité » – en l'occurrence « emprisonnements ou toutes autres formes de privations graves de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, tortures, disparitions forcées et atteintes volontaires à la vie » – ainsi que « complicité de délits de guerre » – en l'espèce « extorsion et recel d'extorsion de biens » – sur les personnes de Mazzen et Patrick Abdelkader Dabbagh.

En raison de l'absence des accusés, qui n'ont pas désigné d'avocats, la cour d'assises est composée de trois magistrats professionnels, sans jurés. Prévue sur quatre jours, l'audience sera filmée au titre de la conservation d'archives historiques de la justice. Et, pour la première fois à la cour d'assises de Paris, un interprétariat en arabe est assuré pour le public.

Le sort du père et de son fils est celui connu par des dizaines de milliers de Syriens pendant la répression du soulèvement de 2011. Ils ont été arrêtés les 3 et 4 novembre 2013 à leur domicile, dans la capitale syrienne : d'abord le fils, Patrick Abdelkader, né en 1993 et étudiant en psychologie à l'université de Damas, puis le père, Mazzen, né en 1959 et conseiller principal d'éducation à l'Ecole française de Damas, tous deux ayant la nationalité française par la mère de Mazzen, Christiane.

**La raison de l'arrestation et de la disparition des Franco-Syriens Mazzen et Patrick Abdelkader Dabbagh n'est pas connue**

Selon Wissal Naser, le beau-frère de Mazzen Dabbagh, arrêté en même temps que lui mais relâché quelques jours plus tard, les deux hommes ont été emmenés dans la branche Mezzeh – un quartier de Damas – du service des renseignements de l'armée de l'air, située dans l'ancien aéroport de la capitale syrienne, transformé en base militaire. D'après de nombreux témoignages, ce centre est l'un des pires lieux de torture du régime. Plusieurs milliers de détenus, au moins 15 000, y sont emprisonnés dans des conditions inhumaines, à plus de 80 dans des cellules prévues pour moins de 10 personnes.

**Des corps jamais récupérés**

Les deux hommes n'ont plus donné signe de vie jusqu'à être déclarés morts en août 2018. Selon les actes de décès transmis à la famille, Patrick serait mort le 21 janvier 2014 et Mazzen le 25 novembre 2017, sans précision sur la cause de leur mort, ni sur leur lieu d'inhumation. La famille n'a jamais récupéré les corps. Dans leur ordonnance de mise en accusation, les juges d'instruction estiment *« suffisamment établi »* que les deux hommes *« ont subi comme des milliers de détenus au sein des renseignements de l'armée de l'air des tortures d'une telle intensité qu'ils en sont décédés »*.

Pendant leur détention, la belle-sœur de Mazzen Dabbagh a été approchée par un intermédiaire, semble-t-il missionné par le chef du département des enquêtes des renseignements de l'armée de l'air, Abdel Salam Mahmoud, qui lui avait promis des informations sur leur sort et son appui pour les transférer dans une prison officielle en échange de 15 000 dollars. Après le versement de cette somme considérable, l'intermédiaire apprenait à la famille que les deux hommes étaient morts et réclamait une nouvelle somme en échange de certificats de décès.

Comble du cynisme, l'épouse et la fille de Mazzen Dabbagh apprenaient, en juillet 2016, que la justice avait prononcé la saisie de leur immeuble de quatre étages à Damas au titre de la loi *« sur la saisie des biens des terroristes »*. L'immeuble appartient désormais à l'Etat syrien, qui l'a loué à Abdel Salam Mahmoud, pour 30 dollars par an. Des faits *« susceptibles de constituer les délits de guerre, d'extorsion et de recel d'extorsion »*, selon l'accusation.

La raison de l'arrestation de Mazzen et Patrick Abdelkader Dabbagh n'est pas connue à ce jour. Ils ne militaient pas dans l'opposition, tout au plus avaient-ils fourni de l'aide humanitaire aux habitants assiégés du camp palestinien de Yarmouk, la femme de Mazzen Dabbagh étant née de parents palestiniens. Mazzen Dabbagh, qui n'avait pas sa langue dans sa poche, maudissait ouvertement le régime, y compris dans le cadre de son emploi à l'Ecole française, où allaient des enfants de la nomenklatura syrienne.

*« Même en l'absence d'accusés, ce procès est très important, d'abord pour la famille Dabbagh, dont le frère de Mazzen, Obeida, et sa femme, Hanane, sont partie civile*, estime Clémence Bectarte, leur avocate. *Ils ont toujours voulu que justice soit rendue au nom de tous ceux qui ne peuvent pas. On oublie que les crimes du régime sont encore commis aujourd'hui, alors que la tentation est forte de normaliser les relations avec Bachar Al-Assad. »* ■

CHRISTOPHE AYAD

# Parcoursup : les candidats en réorientation lésés

## Les étudiants qui se réorientent reçoivent en moyenne moins de propositions que les néobacheliers


CHARLES MONNIER

Il aura fallu deux tentatives à Philippe, 22 ans, pour entrer dans la licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) - sciences pour l'ingénieur de l'université Paris-Saclay qu'il convoitait depuis le lycée. Après en avoir été éconduit sur Parcoursup en 2021, à cause de « [son] *dossier pas assez solide* », il a péniblement dû patienter pendant un an dans une formation *« qui mélangeait du management et du numérique... »*, décrit-il avec détachement.

Pour la session 2022, *« je craignais d'être encore moins intéressant que l'année d'avant pour le jury. Je me disais que les candidats en réorientation ont moins de chances* [face aux néobacheliers]*... »*, raconte le jeune homme. Aujourd'hui encore, il ne sait pas si c'est grâce à sa lettre de motivation *« très travaillée »* ou à son bulletin de notes du premier semestre de licence 1, annexé à son dossier, qu'il a été accepté dans cette formation où il est un étudiant de deuxième année épanoui.

Les craintes de Philippe (il n'a pas souhaité donner son nom) concernant le devenir des étudiants en réorientation, qui représentent chaque année environ 20 % des candidats (192 000 en 2023), n'étaient pas totalement infondées. Les open data (données ouvertes) de la plate-forme montrent bien que les « autres candidats », de la catégorie regroupant les candidats en réorientation et les adultes en reprise d'études, reçoivent en proportion moins de propositions d'admission que leurs jeunes homologues néobacheliers. Avec des différences notables selon le type de formation.

Ainsi, selon les données agrégées pour *Le Monde* par les créateurs du site SupTracker, spécialisé dans l'exploitation des open data de Parcoursup, lors des phases principale et complémentaire de la procédure 2023, les « autres candidats » représentaient 38 % des candidatures en BTS, mais seulement 18 % des propositions d'admission. Les néobacheliers y ont donc été favorisés avec 82 % des propositions, alors qu'ils ne représentaient que 62 % des candidats. La situation est la même en classe préparatoire aux grandes écoles (5 % de propositions pour 15 % de candidatures « réo », comme les jurys les appellent), mais aussi dans une moindre mesure en BUT (16 % de propositions d'admission pour 20 % de candidats en réorientation).

### Différences de traitement

En revanche, les néobacheliers n'apparaissent pas plus favorisés que les « autres candidats » dans les licences universitaires (24 % de propositions pour presque autant de non-bacheliers). La tendance s'inverse dans de rares formations du travail social ou de l'animation (diplôme d'état d'éducateur spécialisé, brevet professionnel d'animateur ou d'éducateur sportif...), ou dans certaines formations artistiques (diplôme national d'art), où les candidats en réorientation reçoivent en proportion plus de propositions d'admission. A noter que ces moyennes par grandes filières cachent des différences selon la sélectivité de chaque formation et la capacité à accueillir ou non tous les candidats.

Comment expliquer ces différences de traitement entre les candidats néobacheliers et les autres par les commissions d'examens des vœux ? Outre le niveau de ces candidats parfois jugé insuffisant à juste titre, la réponse est peut-être aussi dans le contenu de leur dossier. *« Dans les formations en tension, ces dossiers ne sont pas simples à classer par rapport à ceux des néobacheliers, car on y trouve moins d'informations »*, résume Aurélien Pichon, président de la conférence des directeurs et des doyens de la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (C3D Staps).

Concrètement : si un étudiant se réoriente après un bac + 1, ses anciennes notes et appréciations de lycée sont transmises automatiquement aux commissions d'examen des vœux (comme pour les néobacheliers). Les jurys peuvent les utiliser pour classer automatiquement les candidats, en fonction des priorités et coefficients accordés à telle ou telle matière, avant de regarder plus individuellement les dossiers. Mais il n'en est rien pour les notes et appréciations obtenues en première année de licence, que les formations du supérieur ne transmettent pas à Parcoursup. Charge à l'étudiant de les communiquer lui-même, de même que la « fiche de suivi » facultative expliquant sa démarche de réorientation. S'il ne le fait pas, il n'est jugé que sur ses anciennes performances de lycée, avec le risque que les mêmes causes produisent les mêmes conséquences...

*« Sans informations fiables, validées par les établissements, comment quantifier et qualifier ce qui a été fait dans les études supérieures ?*, interroge Stéphane Ballard, directeur de la faculté de Staps de l'université de Nantes et lui aussi membre de la C3D Staps. *Il faut faire du cas par cas, se plonger attentivement dans les lettres de motivation, voir ce qui a été fait pendant cette année d'étude et qui pourrait renforcer le dossier, etc. Cela prend plus de temps. »* Malgré ces difficultés, il affirme, comme tous les interlocuteurs joints par *Le Monde*, ne pas dévaloriser *« a priori »* les dossiers des candidats en réorientation dans son UFR, tout en faisant *« attention à ce qu'ils n'accaparent pas non plus la place des néobacheliers »*...

> **Il est possible « que les très bons profils soient sous-représentés dans la population des étudiants en réorientation »**
> BRUNO FIORIO
> vice-président adjoint au premier cycle de l'université CY Cergy-Paris

Face à cette situation, le risque est pourtant *« que les formations qui n'ont pas les ressources humaines pour s'attarder sur ces dossiers un peu plus "exotiques" des étudiants en réorientation, avec des données manquantes, défavorisent, malgré elles, ces candidats »*, explique Régis Fleurquin, enseignant-chercheur responsable du recrutement à l'IUT de Vannes, par ailleurs cofondateur du site de décryptage de Parcoursup Supeasy.

A l'inverse, sa formation a fait le choix de leur donner un *« vrai bonus lorsque, dans leur dossier, on voit que leur projet de réorientation est mûrement réfléchi »*. Car *« ce sont souvent des jeunes qui ont acquis une forme de maturité l'année précédente, qui savent pourquoi ils frappent à* [leur] *porte, et dont on sait qu'ils vont réussir aussi bien si ce n'est mieux que les néobacheliers »*. Selon les chiffres de l'assemblée des directeurs d'IUT, qui porte un discours identique sur la plus-value de ces profils, la part des néobacheliers admis dans les IUT a baissé de près de 6 % depuis 2021, au profit des étudiants en réorientation. Dans son dernier rapport publié en mars 2024, le comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) pointait les difficultés pour toutes les universités à analyser les dossiers des étudiants en réorientation. *« La vocation première de Parcoursup est d'orienter et d'affecter les néobacheliers dans le supérieur. La plate-forme est avant tout paramétrée pour eux »*, résume Catherine Moisan, membre du CESP.

### « Réflexion bien lancée »

Le comité recommande de faire évoluer ce paramétrage en permettant aux établissements d'enseignement supérieur de devenir des « établissements d'origine » des étudiants, au même titre que les lycées pour les bacheliers. Et *« ce afin de pouvoir valider les dossiers de leurs étudiants en réorientation, donner des informations sur leur scolarité, les matières validées, l'engagement de l'étudiant dans son parcours de réorientation, etc. »*, décrit Mme Moisan.

Plus facile à dire qu'à faire. Selon Jérôme Teillard, le responsable de Parcoursup au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, si une *« réflexion est bien lancée »* pour avancer dans la direction préconisée par le CESP, *« la diversité des maquettes pédagogiques, des organisations et des systèmes d'information utilisés par les établissements d'enseignement supérieur rend beaucoup plus difficile techniquement la transmission automatique à Parcoursup des informations les concernant »*, alors que les lycées mettent en œuvre un programme unifié. La problématique ouvre aussi, selon lui, *« des questions qui ne sont pas du tout techniques : sur la manière de penser les trajectoires d'orientation, de créer des passerelles entre les formations, de gérer la diversité des publics dans l'enseignement supérieur, de penser la formation tout au long de la vie, etc. »*.

> **Les étudiants en réorientation représentent chaque année environ 20 % des candidats**

De fait, depuis quelques années, les universités multiplient les passerelles entre formations pour se réorienter en cours d'année. Mais aussi les dispositifs « tremplin » et autres années « propédeutiques » pour aider les étudiants à trouver leur voie après une première déconvenue lors de leur entrée dans le supérieur, en leur faisant notamment découvrir, pendant un an, différentes filières.

Plusieurs porteurs de ces dispositifs témoignent de la manière avec laquelle ils aident les étudiants à valoriser, dans leur dossier Parcoursup, les compétences acquises pendant cette année de maturation de leur projet. Ils racontent le stress des étudiants devant cette plate-forme, qu'ils connaissent pourtant déjà, dans laquelle ils trouvent des milliers d'informations utiles pour se réorienter, mais qui n'a pas été initialement faite pour eux...

Et les freins ne sont pas que techniques. *« Lorsque l'on fait un travail de sensibilisation des responsables de formation sur les étudiants en réorientation qui vont postuler chez eux, on constate une réception assez... variable selon les collègues »*, commente, en pesant ses mots, Bruno Fiorio, vice-président adjoint au premier cycle de l'université CY Cergy-Paris. Il est possible, concède-t-il, *« que les très bons profils soient sûrement sous-représentés dans la population des étudiants en réorientation »*, ce qui expliquerait les moins bonnes statistiques de ces derniers sur Parcoursup. Mais, selon lui, une partie des enseignants partagent encore *« une vision assez traditionnelle de l'orientation, dans laquelle un parcours non linéaire et des hésitations sont a priori considérés comme suspects »*. Une vision plus marquée en France qu'à l'étranger mais, il en est sûr, amenée à *« évoluer dans les années qui viennent »*. ■

SÉVERIN GRAVELEAU

# A Angers, une école pour trouver sa voie après un décrochage scolaire

**REMETTRE LES COMPTEURS À ZÉRO.** Voilà ce que sont venus faire Titouan, Marie, Lucie, Gonzague et Brune à IFF Europe, une école privée spécialisée dans la réorientation située à Angers. Ils ont entre 18 et 25 ans et sont tous en situation de décrochage scolaire. Depuis janvier, ils ont intégré le parcours Tremplin de l'école pour être accompagnés dans leur plan de réorientation. Ils ont six mois pour affiner leur projet scolaire. Affiliée à l'Université catholique de l'Ouest, l'école encadre des jeunes ayant arrêté leurs études. Les étudiants apprennent à rebondir après une déception. Ils rencontrent des professionnels de tous les secteurs, reprennent leurs CV, multiplient les oraux pour apprendre à parler d'eux, ou se mettent dans la peau d'un entrepreneur le temps d'un jeu de rôle. Le moment-clé de la formation : les deux stages, dans les domaines de leur choix, pour les aider dans la formulation de leurs vœux sur Parcoursup.

Les jeunes sont aussi encadrés pendant toute la procédure Parcoursup. Au rez-de-chaussée de l'école, Brune De Saint George, 19 ans, vérifie une énième fois ses vœux. Originaire d'Angers, la jeune femme s'est d'abord inscrite en licence de droit, persuadée de vouloir faire de la criminologie. *« Je me prenais des taules, alors que je bossais comme une malade, j'ai perdu le sens de mes études »*, se souvient-elle. Elle redouble sa première année, mais finit par craquer en novembre 2023.

En arrivant à IFF Europe, Brune a compris que le droit n'était pas fait pour elle : *« Ce que j'aime le plus, c'est passer des heures sur Vinted à dénicher de belles pièces. Mes encadrants m'ont montré que j'avais d'autres compétences auxquelles je n'avais jamais pensé. »* Sur Parcoursup, l'étudiante a sélectionné des formations pour travailler dans le marketing de luxe, avec, en ligne de mire, les BUT de techniques de commercialisation.

### « Porte de secours »

*« Après un décrochage, on se sent seul au monde*, observe de son côté Lucie Duprez, 19 ans. *Tous tes potes continuent dans leurs études et toi, tu stagnes. Quand je suis arrivée ici, je me suis rendu compte que je n'étais pas seule dans ma situation, et ça m'a fait du bien. »* Après un bac littéraire, elle veut se diriger vers des études d'art à Paris. Mais elle vit très mal le départ de son Oise natale : *« J'étais très angoissée, je pleurais tout le temps. IFF Europe, ça a été ma porte de secours, ma dernière option. »*

*« Quand ils arrivent ici, les jeunes viennent de vivre un gros échec. Ils ont souvent perdu la confiance qu'ils avaient dans le système scolaire et en eux-mêmes »*, remarque Sarah Le Fichant, formatrice du programme créé en 2009. *« Notre rôle, c'est de les détendre et de leur montrer les possibilités qui s'ouvrent après un échec. Toutes les compétences sont bonnes à prendre »*, renchérit Pierre Bellanger, responsable pédagogique. La formation a néanmoins un coût : entre 2 500 et 6 000 euros, pour six mois, selon les revenus de la famille. L'université d'Angers propose aussi son propre programme pour accompagner les jeunes : Rebond'Sup. Ses étudiants peuvent intégrer un dispositif plus court mais gratuit, sur trois jours, qui peut être couplé à un suivi individuel jusqu'aux résultats de Parcoursup. *« L'objectif, c'est de chasser la tristesse et la peur d'échouer une nouvelle fois »*, précise la responsable, Marzena Koscielski.

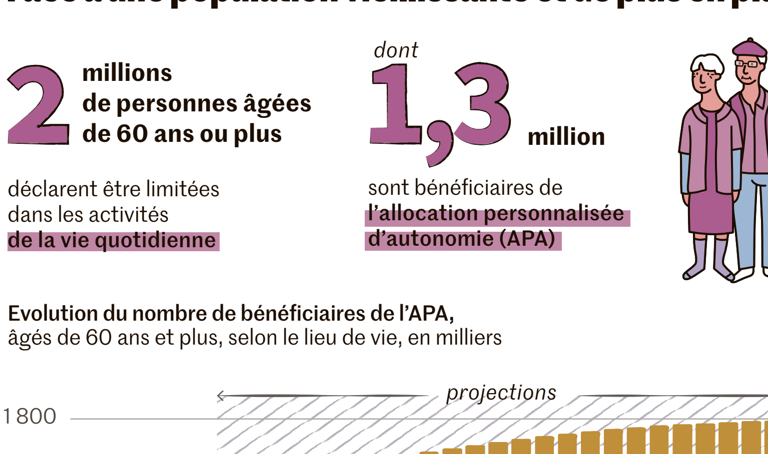
Dans quelques semaines, les quatorze jeunes de la formation Tremplin d'IFF Europe quitteront l'établissement pour se lancer dans leur nouveau projet. Lucie l'a compris, c'est la littérature qui l'intéresse. Titouan a définitivement fait une croix sur le droit et se dirige vers une licence de philosophie ou d'histoire. Il se tient prêt pour la suite : *« J'appréhende le retour à la fac, mais je sais que j'arriverai avec une mentalité différente, je m'autoriserai plus rapidement à changer d'avis. »* ■

MOSSANE FAYE

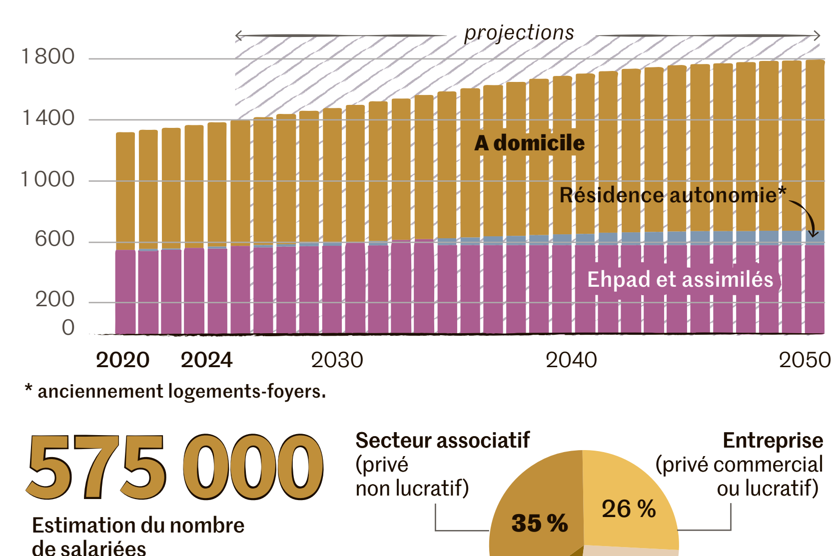
Le Monde
MERCREDI 22 MAI 2024

DÉPENDANCE

## Face à une population vieillissante et de plus en plus dépendante, un manque de bras criant




Evolution du nombre de bénéficiaires de l'APA, âgés de 60 ans et plus, selon le lieu de vie, en milliers

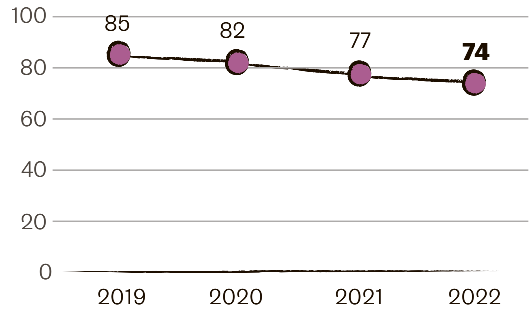



* anciennement logements-foyers.

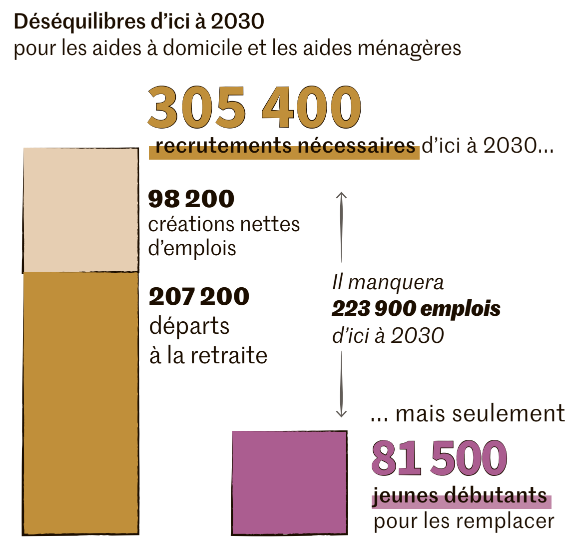
**575 000**
Estimation du nombre de salariées (seulement 5 % d'hommes) de l'aide à domicile selon les employeurs

- Secteur associatif (privé non lucratif) : 35 %
- Entreprise (privé commercial ou lucratif) : 26 %
- Direct particulier employeur ou par mandataire : 26 %
- Emploi public, essentiellement au sein de CCAS : 13 %

**Une offre de soin déjà dégradée**
Nombre de demandes intégralement prises en charge par les services d'aide et d'accompagnement à domicile sur 100 demandes




**De fortes tensions de recrutement**
Déséquilibres d'ici à 2030 pour les aides à domicile et les aides ménagères




**Précarité et pénibilité**
Aides à domicile d'organismes prestataires / Salariés tous secteurs confondus

**DES HORAIRES DE TRAVAIL PEU PRÉVISIBLES**

| | Aides à domicile d'organismes prestataires | Salariés tous secteurs confondus |
|---|---|---|
| *Horaire valable du jour pour le lendemain...* | 65,1 % | 28,2 % |

**DES JOURNÉES FRACTIONNÉES**

| | Aides à domicile d'organismes prestataires | Salariés tous secteurs confondus |
|---|---|---|
| *Ne pas disposer d'au moins 48 heures d'affilée de repos* | 40,1 % | 15,3 % |
| *Interruption de plus de 3 heures au cours de la journée* | 25,2 % | 5,5 % |

**LE TEMPS PARTIEL RESTE LA NORME**

| | Aides à domicile d'organismes prestataires | Salariés tous secteurs confondus |
|---|---|---|
| *Part de temps partiel* | 64 % | 22,4 % |

**UN TRAVAIL PÉNIBLE**

| | Aides à domicile d'organismes prestataires | Salariés tous secteurs confondus |
|---|---|---|
| *Rester longtemps debout* | 81 % | 49 % |
| *Effectuer des mouvements douloureux ou fatigants* | 66 % | 38 % |

Sources : Insee ; projections France Stratégie/Dares ; IGAS ; projections issues du modèle Livia de la Drees ; enquête « Conditions de travail (2019) », Dares

Infographie *Le Monde*.

# L'aide à domicile, secteur à bout de souffle

## La filière souffre, alors que les besoins d'accompagnement devraient croître de 20 % en l'espace de dix ans

*Anticiper la canicule, on sait faire. Trouver comment gérer les congés des professionnelles qui accompagnent les personnes âgées, c'est ça notre vrai problème !*», lance Vincent Vincentelli, de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), pour résumer la pénurie de personnel à laquelle font face les 630 structures de cette fédération associative. «*Il manque 60 000 salariés à l'ensemble du secteur*», calcule Franck Nataf, président de la Fédération française de services à la personne et de proximité (Fedesap).

«*Dramatique*», «*en détresse*», «*en souffrance*» : voilà comment employeurs, salariés et chercheurs décrivent la situation de l'aide à domicile. Et ce, alors que, les Français souhaitant vieillir chez eux, les besoins d'accompagnement au domicile devraient augmenter de 20 % d'ici à dix ans et de 60 % d'ici à trente ans. L'alerte a pourtant été donnée par tous les rapports élaborés depuis dix ans. Celui du 29 mars par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) évoque des «*situations de grande tension*». Résultat de cette pénurie, les personnes dépendantes ne peuvent mettre en place leur plan d'aide, et les prestataires sont fragilisés. En 2022, 22 % des adhérents de l'UNA avaient des fonds propres négatifs et «*70 % des autres, des trajectoires déficitaires*».

Mais peut-on encore s'étonner que les aides à domicile (95 % sont des femmes) se détournent d'un métier classé par France Stratégie parmi «*les moins favorisés de l'ensemble des familles professionnelles*», avec «*un revenu salarial annuel net de 11 233 euros, soit près de 9 000 euros de moins que la moyenne*», une proportion importante de CDD et de temps partiel, et «*de fortes contraintes horaires*»... ? Car il demande une disponibilité aux extrémités de la journée pour lever, laver, nourrir et/ou coucher les personnes dépendantes. Entre les deux, les heures jugées «*improductives*» ne sont pas rémunérées. «*Un peu comme si on ne payait un vendeur que lorsqu'un client est présent dans la boutique*», souligne François-Xavier Devetter, enseignant-chercheur en économie à l'université de Lille, auteur, avec Annie Dussuet et Emmanuelle Puissant, d'*Aide à domicile, un métier en souffrance* (Editions de L'Atelier, 2023).

### « PANIQUE BUDGÉTAIRE »

A l'heure où il faudrait revaloriser leurs métiers, les professionnels de la filière sont la principale variable d'ajustement d'un secteur qui cherche partout à faire des économies. «*L'aide à domicile est l'un des premiers employeurs de travailleurs pauvres, d'abord avec de l'argent public*», déplore Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées. En cause, selon l'IGAS, une «*situation de sous-financement structurel et d'insuffisante priorisation*» des pouvoirs publics. «*Il y a un effet de panique budgétaire. Augmenter ne serait-ce que de 2 euros de l'heure 600 000 salariées, ça coûte 1,2 milliard !*», évalue M. Devetter.

La dépendance des personnes âgées est financée par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée par les départements, mais compensée par l'Etat par le biais de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à hauteur de 40 % en moyenne des dépenses engagées.

**LE MÉTIER AFFICHE UN REVENU SALARIAL ANNUEL NET DE 11 233 EUROS, SOIT PRÈS DE 9 000 EUROS DE MOINS QUE LA MOYENNE**

Selon la CNSA, l'enveloppe allouée a augmenté de 24 % entre 2021 et 2023, à 5,9 milliards d'euros. Mais «*les revalorisations des dernières années ont été vite rattrapées par l'inflation*», remarque Stéphan Garrec, secrétaire fédéral CFDT santé-sociaux. «*Le gouvernement a investi, on ne peut pas le nier. Le problème, c'est que le financement de l'aide à domicile ne fonctionne pas*», constate Vincent Vincentelli.

Pour comprendre, il faut plonger dans cet enfer que sont la structuration et le financement du secteur depuis que la loi Borloo sur les services à la personne a, en 2005, ouvert aux entreprises ce champ jusqu'alors réservé aux structures non lucratives. Une aide à domicile peut ainsi être employée par le secteur public, par le « privé non lucratif » (une association), par le « privé lucratif » (une entreprise) ou directement par un particulier. Sur un même territoire, ces professionnels peuvent dépendre de quatre conventions collectives différentes, avec chacune leurs grilles salariales et leurs indemnités kilométriques.

Chacun de ces modèles répond à des contraintes financières distinctes. Le secteur associatif est tarifé, il ne peut dégager de bénéfices. Il doit présenter un budget au département pour négocier le taux de l'heure d'APA sur lequel bâtir son équilibre économique. Le bénéficiaire participe, lui, sur la base d'un ticket modérateur, calculé selon ses revenus. Les entreprises, pour leur part, sont libres de leurs tarifs, et peuvent dégager des bénéfices. Elles ne présentent pas de budget aux départements, qui leur allouent un montant fixe, quitte à facturer plus de reste à charge au bénéficiaire.

La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a acté deux mesures fortes, dont le coût est compensé par l'Etat. D'une part, une dotation « qualité » pour améliorer les services rendus (3 euros de l'heure), accordée aux entreprises sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens. D'autre part, un tarif « socle », au-dessous duquel les départements ne peuvent rémunérer l'heure d'APA. Il s'élève à 23,50 euros de l'heure – quand certains départements, avant la loi, ne versaient pas plus de 16 euros, rappelle le ministère délégué aux personnes âgées. «*Une étape importante pour réduire les disparités constatées sur les territoires*, estime l'IGAS, *mais ce tarif reste nettement en deçà du coût de revient des services.*» L'unique étude sur le coût horaire moyen l'estimait à 25 euros... il y a dix ans.

M. Devetter, Mme Dussuet et Mme Puissant calculent un coût minimal de 32 euros de l'heure, sur lequel s'accordent tous les employeurs. Pas le président du groupe de travail « grand âge » de Départements de France, qui fait un autre calcul. «*Si l'on ajoute aux 23,50 euros les 3 euros de dotation qualité et le ticket modérateur moyen, on arrive un peu au-dessus de 30 euros. On est au prix de revient !*, estime Olivier Richefou, également président du conseil départemental de la Mayenne. *Là où la dotation qualité est déployée, il n'y a pas de difficulté.*»

### EFFETS PERVERS

Problème : «*Elle est loin d'être généralisée dans tous les départements !*», déplore Jean-Christophe Amarantinis, président confédéral du Syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées (Synerpa). «*Et ils nous la payent très en retard*», affirme M. Nataf.

«*C'est en effet inégalement appliqué sur le territoire*, regrette le ministère, qui rappelle que cette politique publique reste à la main des départements. *L'Etat finance mais il faut s'assurer que ce soit bien utilisé pour améliorer les conditions de travail.*» «*Nous invitons évidemment nos collègues à mobiliser cette enveloppe*», concède M. Richefou. Néanmoins, son calcul n'atteint pas 32 euros : «*Faites le compte si chaque heure effectuée c'est 1 euro de perdu pour le prestataire !*», souligne M. Vincentelli.

**« IL N'EXISTE PAS DE SYSTÈME QUI PERMETTE DE REMONTER CE QUI EST VRAIMENT FACTURÉ AUX PERSONNES »**
VIRGINIE MAGNANT
directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Le tarif socle peut en outre avoir des effets pervers. «*Ça favorise les mauvais élèves*», constate M. Devetter. Les départements qui finançaient 16 euros voient désormais une prise en charge par l'Etat à hauteur de 23,50 euros. Les plus opportunistes ont pu en profiter pour réduire le niveau des crédits départementaux engagés.

Le risque est aussi que ce tarif plancher devienne le tarif unique, décorrélé du coût de revient. Les prestataires mieux-disants ou dans des territoires difficiles d'accès fonctionneraient à perte, sauf à pouvoir relever le reste à charge. Certains départements poussent ainsi des associations à sortir du système de tarification. Au contraire, les entreprises, déjà libres d'augmenter leur prix, pourront «*marger sur de l'argent public*», craint Vincent Vincentelli.

«*Equilibrer les comptes n'est déjà pas donné à tout le monde. Et ceux qui ont des excédents s'en servent pour retenir leurs salariées*», jure le président confédéral du Synerpa. «*L'aide à domicile pour une entreprise, ça n'est pas lucratif*», insiste Franck Nataf. Là encore, les données sont lacunaires. «*Nous n'arrivons pas à avoir de vision nationale très claire de la situation économique du secteur, de ce qui se pratique département par département. Notamment, il n'existe pas de système qui permette de remonter ce qui est vraiment facturé aux personnes. Mais nous y travaillons*», note Virginie Magnant, directrice de la CNSA, qui promet sa mise en œuvre pour 2026.

«*Ces différences de modèle rendent tout pilotage très compliqué, d'autant que chaque département fait comme il veut*», reconnaît le ministère. Le secteur ne tient, relève M. Devetter, que sur «*des professionnelles qui s'engagent sans compter*». Au prix de leur précarité et d'une intensification nocive des cadences, pour elles comme pour les bénéficiaires. «*N'avoir que trente minutes pour s'occuper d'une personne avec un Alzheimer, c'est maltraitant !*», s'indigne Michèle Ferrand, de la CGT de la branche aide à domicile.

Dans ce contexte, l'abandon d'une loi ambitieuse sur l'autonomie a fait l'effet d'une douche froide. Promise depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, et jusqu'à l'automne 2023, elle n'est plus évoquée par la nouvelle ministre déléguée aux personnes âgées, Fadila Khattabi.

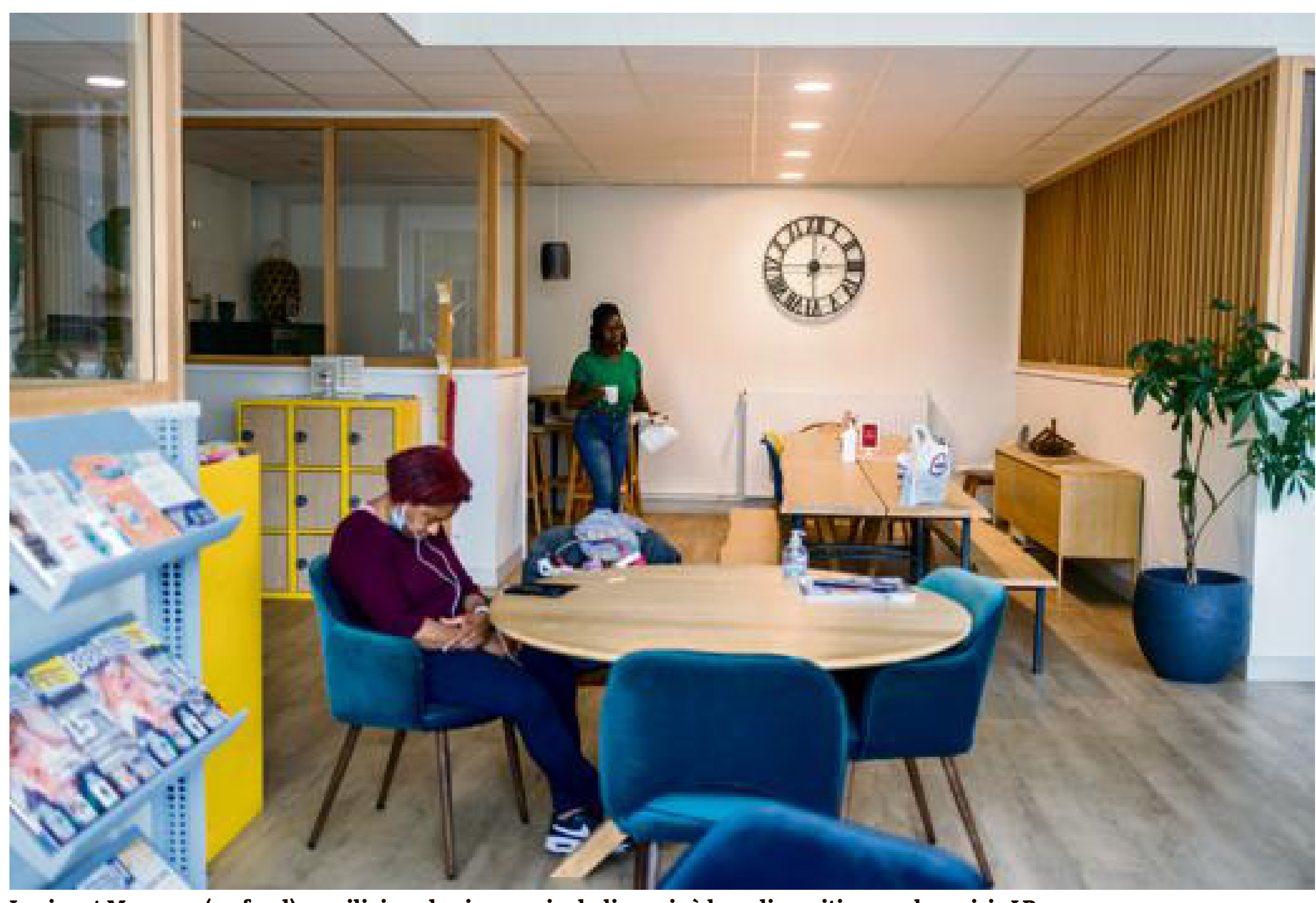
«*Il n'y a aucune perte d'ambition*», affirme-t-on au ministère, qui promet de clarifier financement et gouvernance, mais s'attellera d'abord à mettre en œuvre les mesures de la loi « bien vieillir », du 8 avril : l'expérimentation d'une tarification au forfait, des aides à la mobilité. Et la création d'une carte professionnelle. «*C'est une reconnaissance, mais être prioritaire en cas de pénurie d'essence ne palliera pas l'indécence de nos salaires...* soupire Anne Lauseig présidente du collectif La force invisible des aides à domicile. *Il faut une réflexion collective de fond sur la façon dont notre société veut prendre en charge les personnes vulnérables.*»

«*Aucune réforme ne fonctionnera si on garde ces deux régimes concurrents. On a besoin d'une vision, d'un arbitrage politique*», juge Jérôme Perrin, du réseau associatif Aide à domicile en milieu rural. Pour l'IGAS, une «*mobilisation nationale*» est «*nécessaire et urgente*». ■

ALINE LECLERC

# A Boulogne-Billancourt, un espace partagé pour « souffler »

## La mairie LR de la ville des Hauts-de-Seine a ouvert, en 2019, un lieu où les aides à domicile peuvent se délasser entre deux vacations



**Louise et Moureen (au fond), auxiliaires de vie, au sein du lieu mis à leur disposition par la mairie LR de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le 17 mai.** AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

REPORTAGE

Parquet, grandes baies vitrées, tables en pin clair, fauteuils en osier, canapés en velours de couleur… L'endroit ressemble à l'un de ces espaces de coworking à la mode. Sauf qu'ici, on ne partage pas le lieu de travail, mais le temps de repos : Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) a aménagé ces 300 mètres carrés pour les salariés qui travaillent dans la ville en « horaires discontinus », avec de larges plages de temps libre, non rémunéré, entre deux vacations.

Lors de la visite du *Monde*, une dizaine de personnes s'y côtoient dans une ambiance chaleureuse. Des femmes, aides à domicile pour la plupart, qui ont fini leur tournée du matin, et ont deux ou trois heures à attendre avant celle du soir. Moureen (les intervenantes n'ont pas donné leur nom de famille), 37 ans, retire ses chaussures avant de s'allonger faire une sieste – il y a plusieurs transats pour cela. Dans la cuisine comme neuve, Mimi réchauffe les restes de riz et de poulet de son dîner de la veille : *« Ça me permet d'économiser le prix d'un sandwich ou d'un plat à emporter. »* Installée à une table, Marceline (le prénom a été changé), 63 ans, feuillette *Le Nouveau Détective* et *Ici Paris*. Colette, 56 ans, est en longue conversation téléphonique, connectée au Wi-Fi.

Elles travaillent pour un ou plusieurs employeurs auprès d'une dizaine de personnes âgées dépendantes qu'elles doivent lever, laver, nourrir, emmener en promenade ou faire leurs courses, et, le soir, faire dîner et *« mettre au lit »*. Des interventions qui demandent une disponibilité aux deux extrémités de la journée.

Leurs plannings témoignent d'une énorme amplitude horaire : elles commencent parfois à 7 ou 8 heures pour finir après 19 ou 20 heures. Avec, au milieu, une coupure plus ou moins longue. *« Certains jours, je travaille jusqu'à 14 heures, mais je n'ai plus rien avant 18 heures »*, raconte l'une d'entre elles. *« Moi, ce matin, j'avais une heure, de 8 h 30 à 9 h 30, puis je reprends de 15 heures à 19 heures,* explique une autre. *Parfois, tu as trois heures de travail payées, mais ça te prend toute la journée ! »*

**« Maintenant, je mange chaud »**

Selon les chiffres de la direction des statistiques et de la recherche du ministère du travail, relevés dans le livre *Aide à domicile, un métier en souffrance* (François-Xavier Devetter, Annie Dussuet et Emmanuelle Puissant, Ed. de l'Atelier, 2023), *« lorsqu'on rapporte le temps décompté comme travail effectif à l'amplitude de leur journée de travail, on s'aperçoit qu'il représente moins de 57 %, contre 84 % pour l'ensemble des salariés. Autrement dit, la journée d'une aide à domicile n'est payée qu'à hauteur de deux tiers de sa durée »*.

Et cela, sans compter les quarante-cinq minutes à une heure et demie de temps de trajet matin et soir, quand on habite, comme les femmes présentes ce jour-là, à Paris 18e, Chaville, Montrouge (Hauts-de-Seine), Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ou Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). *« Tu ne vas pas te faire une heure de transport pour rentrer déjeuner chez toi, si tu dois revenir trois heures plus tard ! Imagine si tu as un problème de métro ! »*, souligne Moureen.

> **AVANT QUE NAISSE CETTE STRUCTURE, BAPTISÉE « COMME À LA MAISON », CES FEMMES PATIENTAIENT DANS UN PETIT PARC DU CENTRE-VILLE**

Avant l'existence de ce lieu, baptisé « Comme à la maison », ces femmes patientaient dans un petit parc du centre-ville, raconte Colette, *« mais quand il ne fait pas beau, t'es mal barrée ! »* *« Même pour faire pipi ! Quand les personnes âgées sont gentilles, elles te laissent faire chez elles, mais ce n'est pas toujours le cas… »* *« On était dans le froid ou dans les tabacs, ou au McDo où le Wi-Fi est gratuit. Mais il faut consommer, ça demande de l'argent ! »* rappelle Mimi. *« Alors on dit "Monsieur le maire, merci", car ce lieu a beaucoup amélioré nos conditions de travail »*, lance-t-elle.

*« Maintenant, je mange chaud »*, souligne Moureen. *« Et puis, ça t'offre un repos, un bon repos,* insiste Colette. *Il y a même des douches ! »* *« On souffle un peu, quoi »*, renchérit Marceline. *« Et puis on discute, aussi… Sans ça, on ne se croise jamais, on ne se connaît pas »*, reprend Moureen.

Il y a dans les *« ça va, ma belle ? »*, qui accueillent celles qui arrivent au fil des heures, plus que de la bienveillance, une porte ouverte à la confidence. Propice pour décharger le trop-plein physique et émotionnel propre au métier. *« Récemment, une personne est décédée dans mes bras »*, raconte Marceline, encore éprouvée. *Un autre, il faisait 160 kilos. Je l'ai levé avec l'appareil exprès, mais il est retombé sur moi. Depuis, j'ai mal au bras,* poursuit-elle, en frottant le membre endolori. *J'ai aussi une dame qui a Alzheimer, elle ne veut pas se laver… »* *« Parfois, les conditions d'hygiène, c'est dur, les toilettes débordent,* compatit une autre. *J'ai une personne, elle a sept chats ! »*

**Une idée unique en France**

Toutes immigrées, plusieurs racontent les remarques racistes dont elles ont aussi fait l'objet. *« Souvent, on nous prend pour des bonnes. Mais on n'est pas des bonnes, on est des aides ! Ce qu'on voudrait, c'est un peu de respect, car notre métier est difficile. Pour ça, on est très mal payées et toute la France le sait »*, déplore Mimi. *« Ce boulot-là nous tue, mais je l'aime bien quand même,* dit Marceline en souriant. *Quand ces personnes âgées nous racontent leur jeunesse, quand on a le temps de parler, c'est agréable. »*

> **CES TEMPS EN COMMUN SONT L'OCCASION DE COMPARER LEURS RÉMUNÉRATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SE CONSEILLER DANS LA FAÇON DE DISCUTER AVEC LEUR EMPLOYEUR**

Ces temps partagés sont aussi l'occasion de comparer leurs rémunérations et conditions de travail, de se conseiller dans la façon de discuter avec leur employeur. Comme des collègues. *« Le fait de ne plus se sentir seule compte beaucoup pour elles,* souligne Pierre Denizot, adjoint au maire (Les Républicains, LR) de Boulogne-Billancourt chargé des affaires sociales. *Ainsi que les formations que nous dispensons au sein de la structure, sur la démence ou la fin de vie. Tout ceci permet de les fidéliser. »*

C'est le maire LR, Pierre-Christophe Baguet, qui, en 2019, a eu l'idée de cette structure, gérée par une association, comme une réponse au fort turn-over d'aides à domicile, dont se plaignaient les familles des personnes dépendantes comme les employeurs. Une idée simple et, pourtant, encore unique en France.

A Boulogne-Billancourt, douze entreprises ont adhéré au projet, payant un forfait de 750 euros par an pour l'accueil de cinquante salariés maximum (ou 50 euros par an par employé pour les TPE). « Comme à la maison » est-il un pis-aller pour ce secteur, qui peine à répondre aux problématiques de fragmentation du temps de travail et de faible ratio de temps payé, vraies raisons du manque d'attractivité ? A écouter ces professionnelles, c'est, pour elles, un gain indiscutable. Pas seulement pour l'organisation de leur journée. L'élégance du lieu et les services proposés gratuitement sont indéniablement une marque de *« respect »*, une bribe de cette reconnaissance qui leur manque.

Il faut voir les visages réjouis à l'évocation des ateliers « bien-être », de manucure ou de massage, proposés tous les mois, et complets des semaines à l'avance. *« On nous masse le dos, les pieds qui cavalent toute la journée »*, se régale Colette. Mais Moureen remet déjà ses chaussures : *« Ah là là, ça passe vite ! Déjà, il faut repartir, je n'ai pas réussi à dormir. »* Elle enfile son manteau et son énorme sac à dos : *« Eh oui, j'ai fait mes courses. Comment faire autrement, quand tu finis à 20 h 30 ? »* ■

ALINE LECLERC

# « Le particulier employeur, c'est le summum du dumping social »

## François-Xavier Devetter, enseignant-chercheur en économie à l'université de Lille, revient sur la construction du secteur de l'aide à domicile

ENTRETIEN

Enseignant-chercheur en économie à l'université de Lille, et auteur, avec Annie Dussuet et Emmanuelle Puissant d'*Aide à domicile, un métier en souffrance* (Editions de L'Atelier, 2023), François-Xavier Devetter revient sur la construction du secteur et les logiques opposées qu'elle a mises en concurrence.

**Dans votre ouvrage, vous parlez d'un secteur qui ne tient que sur l'engagement des professionnelles. D'où cette structuration complexe et fragile vient-elle ?**

La définition même du secteur de l'aide à domicile est très ambiguë, car deux histoires s'y entremêlent, celle de la domesticité et celle du médico-social. Cela remonte aux années 2000. D'un côté, l'allocation personnalisée d'autonomie (2001) va permettre à toute personne âgée qui en a besoin d'avoir accès à un accompagnement. De l'autre, la loi de modernisation de l'action sociale (2002) situe l'aide à domicile dans le champ médico-social. Les associations sont soumises à autorisation et à tarification.

Ce sont deux avancées dans la structuration du secteur, avec une volonté de professionnaliser les salariées, par la création du diplôme d'auxiliaire de vie. C'était à peu près cohérent. Mais cette politique est balayée par la loi Borloo sur les services à la personne en 2005, qui a ouvert ce champ du médico-social aux entreprises et à la concurrence. La Belgique ou la Suède ont à l'inverse fait très attention à écarter les services pour les seniors des services à la personne.

**Quelles ont été les conséquences de cette ouverture au secteur commercial ?**

On est face à deux logiques opposées. L'objectif du plan Borloo, c'est, dans un contexte de chômage fort, de créer de l'emploi non qualifié rapidement. Il faut répondre à une demande solvable, effectuer des tâches domestiques à la place de clients qui ont les moyens. Ce qui définit l'activité, c'est le lieu. Les aides à domicile s'y retrouvent mêlées aux femmes de ménage, aux jardiniers, aux baby-sitters, au soutien scolaire.

Cela n'a rien à voir avec la logique médico-sociale, définie d'abord par le public auquel on s'adresse – des personnes vulnérables – et par la réponse à un besoin, ce qui rapprochait davantage ce secteur du monde de la santé.

Dans une logique de rentabilité, ce qui compte c'est de faire des tâches précises en peu de temps. Dans une logique de réponse aux besoins, bien s'occuper d'une personne vulnérable c'est prendre le temps de ne pas la brusquer, d'être à son écoute. Les pouvoirs publics n'ont jamais tranché entre ces deux modèles.

**En quoi cela nuit-il à la qualité des emplois ?**

D'abord en termes d'image : cela donne l'idée que l'aide à domicile est un genre de domestique, sans plus de professionnalisation ou d'expertise que la personne qui promène votre chien. Sans compter le biais sexiste dans la déconsidération de la valeur du travail, avec l'idée qu'il repose sur des compétences « naturellement féminines ». Cela a une répercussion sur le consentement à payer : vous êtes prêts à payer plus pour un service technique que pour un service de confort que vous êtes censé pouvoir faire vous-même.

Par ailleurs, les diplômes créés en 2002 dans le secteur associatif n'ont pas bénéficié de la reconnaissance qu'ils auraient dû avoir : au départ, les conseils départementaux demandaient aux associations, pour obtenir une autorisation, d'employer au moins un tiers de diplômés. Un critère qualitatif. Après la mise en concurrence, ils leur ont demandé de limiter le recours aux diplômés, mieux rémunérés, pour rester concurrentielles par rapport aux entreprises qui n'avaient pas cette contrainte. C'est une forme de dumping. On met en concurrence des structures qui ne sont pas soumises aux mêmes règles.

Et puis il y a la logique du « libre choix » : c'est au bénéficiaire de choisir le statut des services auxquels il a recours. Si je considère que la qualité d'un service d'aide à domicile c'est le volume, c'est-à-dire le nombre d'heures où quelqu'un est chez moi, alors je risque de privilégier le système où les heures sont les moins chères, pour en avoir plus. Dans ce cas, j'ai intérêt à devenir particulier employeur, j'aurai plus d'heures : une multitude d'aides (absence de TVA, exonération de cotisations sociales, réduction d'impôts) se cumulent pour diviser par trois le coût du service pour le client. Des départements ont encouragé cela.

Mais le particulier employeur, c'est le summum du dumping social et la négation de la complexité du travail. Il n'y a pas de formation, pas de prévention des problèmes de santé au travail, pas de temps collectifs… Plusieurs rapports ont d'ailleurs suggéré de rendre impossible le recours à cette modalité si elle est financée par des fonds publics. Car, comme l'a montré la Cour des comptes, ces dépenses publiques considérables ne créent, en retour, que des miettes d'emplois. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AL. L.

PERTES & PROFITS | IA

PAR PHILIPPE ESCANDE

# Microsoft, Apple et Scarlett Johansson

Il y a des rivalités qui ne s'éteignent jamais. Elles s'ensommeillent, puis resurgissent quand l'occasion s'y prête. Dans le monde de l'informatique, la plus célèbre est celle qui oppose Microsoft et Apple. Voilà quarante ans que Bill Gates et Steve Jobs (1955-2011), les deux fondateurs, ont entamé leur duel. Aujourd'hui, leurs lointains successeurs continuent la bagarre. Lundi 20 mai, Satya Nadella, le PDG de Microsoft, a exulté en présentant sa nouvelle gamme d'ordinateurs portables de la gamme Surface. La nouveauté ? L'intelligence artificielle (IA), bien sûr. L'antique système d'exploitation Windows se dope à l'IA. Ses machines seront, dixit Microsoft, *« 58 % plus rapides que les MacBook Air d'Apple les plus avancés »*. Un chiffre précis comme les aime la firme de Seattle.

L'IA est le nouveau ring sur lequel s'affrontent les géants de la technologie. Ses promesses sont telles qu'elles dictent désormais leur valorisation boursière, et leurs investissements. Microsoft a désormais dépassé Apple au palmarès des entreprises les plus chères du monde. Il vaut 3160 milliards de dollars (2908 milliards d'euros) contre 2900 milliards pour Apple.

Ce dernier s'active pour rattraper son retard. Mais, comble de l'ironie, il serait pour cela, selon l'agence Bloomberg, en négociations avancées avec OpenAI, le protégé de Microsoft. La firme dirigée par Sam Altman est incontournable. Et le flot de dollars qui tombe sur elle creuse chaque jour l'écart avec ses concurrents.

**Dollars, rivalités et sentiments**

Tout le secteur tombe sous le charme de cette entreprise. Tout le monde, sauf Scarlett Johansson. L'actrice hollywoodienne n'a pas apprécié que la voix dont est désormais dotée la dernière version de son logiciel GPT-4 lui ressemble de manière troublante.

Ce n'est pas un hasard. Comme beaucoup d'amoureux de la technologie, Sam Altman voue un culte au film *Her*, de Spike Jonze, sorti en 2013. On y voit le héros (Joaquin Phoenix) tomber amoureux de l'IA qu'il a introduite dans son ordinateur. Et sa voix troublante est celle de Scarlett Johansson. De l'hommage au plagiat, il n'y a qu'un pas, même si OpenAI affirme avoir utilisé des comédiennes anonymes pour animer sa machine.

La bataille de l'IA est faite de dollars, de rivalités et de sentiments. Elle brouille les lignes entre la réalité et la fiction. D'ailleurs, Scarlett Johansson n'est pas la voix d'origine du film de Spike Jonze. Mais le réalisateur n'était pas satisfait du rendu de la voix de la première actrice, Samantha Morton. Le fantasque Steve Jobs et le calculateur Bill Gates auraient apprécié ce moment où soudain des certitudes s'écroulent. ■

# A Tourcoing, le grand loto de la surconsommation

## Des commerces proposent d'acheter au kilo des colis non acheminés vers leur destinataire. Les acheteurs, à l'aveugle, espèrent tirer le gros lot

REPORTAGE
TOURCOING (NORD)

La décoration est des plus sommaires. Un hangar dans un quartier un peu excentré de Tourcoing, des tables sur lesquelles s'entassent des colis, une balance et une grande poubelle noire pour y glisser ce qu'il faut peser. Bienvenue à Colis perdus Tourcoing (Nord), ouvert en avril par Gwendoline Ramon-Sanchez, une ancienne préparatrice de commandes et éleveuse de chiens qui pense avoir trouvé le bon filon.

Ici, on achète à l'aveugle, ou plutôt au « toucher-palper » des colis achetés sur Internet qui ne sont jamais arrivés à leur destinataire. La patronne affirme qu'on peut faire de très bonnes affaires, certains auraient touché le gros lot en tombant sur un ordinateur, une montre connectée ou un téléphone portable. Enfin, c'est ce qui se dit et c'est la recette de ce nouveau type de commerce qui fleurit un peu partout en France.

Ce samedi d'avril, Joris initie son copain Paul (les personnes sollicitées n'ont pas donné leur nom). *« Je suis déjà allé à ce genre de vente à Lille et à Paris. C'est au petit bonheur la chance. »* Joris l'assure, il est déjà tombé sur une paire de lunettes de soleil Gucci qu'il s'empresse de montrer. Il en est sûr, c'est de la marque. Vu son poids, on peut en douter, mais il n'en démord pas. Il explique à Paul comment tâter la marchandise pour essayer de deviner ce que contient le paquet. *« Le textile, c'est facile, pour les autres produits, c'est plus souvent la surprise. »*

La plupart des clients venus cet après-midi ont appris l'existence de ce magasin sur Facebook. Gwendoline Ramon-Sanchez s'approvisionne par un intermédiaire qui, lui-même, passe par un grossiste *« en région parisienne »*. Elle revend tout à 14 euros le kilo. Depuis la loi AGEC (Agir contre le gaspillage pour une économie circulaire) de 2022, on ne peut plus détruire ou mettre en décharge les invendus non alimentaires.

Plusieurs grossistes comme Flamingo Box ou Destock Colis se fournissent directement dans des centres de tri européens où sont stockés les paquets que les fournisseurs n'ont pas cherché à récupérer. Pas très étonnant quand on sait qu'entre 80 % et 90 % de ces colis proviennent de plates-formes comme Shein ou AliExpress. De la fast fashion ou de la bricole que les acheteurs en ligne n'ont pas pris la peine de réclamer, des paquets NPAI (« n'habite pas à l'adresse indiquée ») ou des erreurs d'étiquetage. Revendus à des détaillants au kilo ou à la tonne, ils alimentent ces ventes souvent éphémères même si on voit désormais des magasins ouvrir.

*« Si tu tombes sur une paire de Nike, c'est la fête ! »*, prédit Maxime, qui a fait 40 kilomètres pour tenter sa chance. C'est la première fois. Résultat : il a opté pour un emballage suggérant une boîte à chaussures. A l'intérieur des baskets effectivement, pas à sa taille et d'une marque inconnue. Mauvaise pioche. Dans l'autre colis qu'il a choisi : un micro-aspirateur et un bac à glaçons.

**Effet de mode**

Nordine est plus chanceux : une clé USB avec télécommande et un chargeur pour vélo électrique. *« Je vais revendre ça sur Leboncoin, ça me rapportera plus que ce que j'ai payé. »* Une dame est venue avec son fils. Ils vont débourser près de 60 euros. Juste par curiosité, elle ouvre sur place deux paquets : un écran de protection pour téléphone portable, deux chemises en velours et des chaussures de princesse argentées taille 35. Elle éclate de rire : *« Ce week-end, c'est la braderie dans mon quartier, ça trouvera preneur. »*

La plupart des clients rencontrés reconnaissent que s'ils ne trouvent pas leur bonheur, ils revendront en ligne, sur Vinted ou ailleurs. *« Un moyen comme un autre de se faire un peu d'argent, je ne pense pas que je serai perdante »*, explique Françoise qui apprécie le *« côté un peu loto, (...) comme un jeu de hasard »*. On rêve du gros lot, mais il est rare. Sur les réseaux sociaux, des vidéastes se sont spécialisés dans l'ouverture de colis face caméra. Un certain Michou a acheté un petit conteneur pour 3000 euros. La vidéo dure une bonne demi-heure : plus de 9 millions de vues !

Ce nouveau type de vente va-t-il perdurer au-delà de l'effet de mode, au vu du nombre de déçus à l'ouverture des colis ? Gwendoline Ramon-Sanchez jure pourtant qu'une cliente est tombée sur un sac de la marque Jacquemus et que ce n'est pas une contrefaçon *« car il y avait la facture dedans »*.

Dans la file qui attend pour faire peser ses colis, on sent des regards un peu dubitatifs mais, sait-on jamais ? Tout le monde n'est pas comme Christian, qui enchaîne les visites et stocke tout ce qu'il achète au prétexte que *« ça peut toujours servir, pas question de revendre »*. Aujourd'hui, il est tombé sur un maillot du Real de Madrid, *« mais l'acheteur l'a fait floquer à son nom »*. Sa pépite ? Un parasol de jardin dégoté il y a quinze jours. Il en est ravi. Même si Christian n'a pas de jardin. ■

FLORENCE TRAULLÉ



ÉNERGIE

**TotalEnergies lance un projet en eaux profondes en Angola**

TotalEnergies a annoncé, mardi 21 mai, le lancement d'un projet pétrolier au large des côtes angolaises, dont la production devrait débuter en 2028, avec l'objectif d'atteindre *« un plateau de 70000 barils de pétrole par jour »*. Le groupe détient 40 % des parts dans le projet. Aucun montant n'est donné, mais l'agence Bloomberg évoque un investissement à hauteur de 6 milliards de dollars (5,5 milliards d'euros). – *(AFP.)*

PHARMACIE

**AstraZeneca vise un chiffre d'affaires de 80 milliards de dollars d'ici à 2030**

Le groupe pharmaceutique britannique AstraZeneca a annoncé, mardi 21 mai, qu'il visait une hausse de 75 % de son chiffre d'affaires d'ici à 2030, en misant sur l'oncologie, avec le lancement de vingt nouveaux médicaments. Le laboratoire veut atteindre 80 milliards de dollars (environ 74 milliards d'euros) de chiffre d'affaires d'ici à 2030, après 45,8 milliards en 2023. – *(AFP.)*

TÉLÉCOMS

**L'Etat espagnol détient 10 % de Telefonica**

L'Etat espagnol a annoncé, lundi 20 mai, avoir porté à 10 % sa participation dans le géant des télécoms Telefonica, conformément à l'objectif qu'il s'était fixé après l'arrivée, en septembre 2023, de la compagnie saoudienne STC au capital de l'opérateur téléphonique. Cette participation, qui *« a vocation à être permanente »*, *« assure à l'entreprise une plus grande stabilité de l'actionnariat »*, précise la Société publique des participations industrielles, véhicule d'investissement de l'Etat espagnol. – *(AFP.)*

# L'Arabie saoudite entend jouer un rôle-clé dans le transport aérien

## La compagnie nationale Saudia a annoncé une commande ferme de 105 Airbus

L'Arabie saoudite confirme son ambition de devenir un poids lourd du transport aérien. La compagnie nationale Saudia a annoncé, lundi 20 mai, avoir passé une commande ferme de 105 Airbus de la famille A320neo. Un contrat, qualifié *« d'accord historique »* et d'une valeur, prix catalogue, de 9,13 milliards de dollars (8,4 milliards d'euros). Dans le détail, Saudia va acheter 54 avions A321neo, tandis que sa filiale à bas coût, Flyadeal, va se porter acquéreuse de 12 A320neo et de 39 A321neo. Elles devraient recevoir leurs appareils dès 2026. Cette commande s'inscrit dans le cadre du programme Vision 2030, qui veut extraire le royaume wahhabite de sa dépendance à la rente pétrolière pour en faire un hub touristique et commercial.

Ce changement de pied était déjà visible en juin 2023 quand, à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, la compagnie saoudienne à bas coût Flynas concluait un contrat pour l'achat de 30 A320neo. Une commande qui venait compléter des emplettes précédentes de 90 appareils de la famille A320.

**Dynamique porteuse**

Airbus n'était pas le seul constructeur à la fête. Boeing a aussi eu sa part. En effet, le Fonds public d'investissement saoudien avait auparavant passé commande de 78 long-courriers 787 Dreamliner avec 43 exemplaires en plus en option. Un contrat valorisé, prix catalogue, à 22,8 milliards de dollars.

L'Arabie saoudite entend concurrencer les autres compagnies du Golfe, notamment Emirates et Qatar Airways. Pour devenir un acteur régional qui compte, elle gonfle les flottes de ses compagnies. Elle projette même d'en créer une nouvelle, baptisée Neom Airlines.

Le pays compte aussi développer son infrastructure aéroportuaire. Les autorités ont déjà annoncé la construction d'une nouvelle plate-forme capable d'accueillir 120 millions de passagers par an. Ce nouvel aéroport devrait permettre à Riyad de tripler son objectif de trafic annuel pour atteindre 330 millions de passagers d'ici à la fin de la décennie. Pour l'heure, le royaume semble sur une dynamique porteuse. En 2023, le trafic aérien a crû de 26 %, à 112 millions de passagers.

Les Saoudiens ne sont pas les seuls à vouloir damer le pion aux compagnies du Golfe. La Turquie s'est imposée, ces dernières années, comme le nouveau champion régional. Pour preuve, la compagnie Turkish Airlines s'est fixé comme objectif de commander 600 avions neufs pour porter sa flotte à 813 appareils. Elle parie sur la qualité de son offre, proposée à prix modéré, et sur le positionnement géographique d'Istanbul, à trois heures trente de Paris. Une stratégie qui porte ses fruits. En avril, la compagnie turque a présenté des résultats à faire pâlir de jalousie Air France-KLM, IAG, la maison mère de British Airways, et Lufthansa. Le bénéfice net de Turkish Airlines s'est élevé à 5,52 milliards d'euros. IAG, la plus rentable des compagnies régulières européennes, a engrangé 2,43 milliards d'euros. ■

GUY DUTHEIL

# Le Nigeria confronté à l'explosion du coût de la vie

## Un an après la présidentielle, outre les carburants, tout a augmenté, du prix du riz à celui des voitures

REPORTAGE
LAGOS (NIGERIA) - *envoyée spéciale*

Il est midi et les esprits s'échauffent. Dans cette station essence du quartier d'Obalende, à Lagos, des dizaines de voitures et autant de piétons munis de jerricans tentent, dans un brouhaha de klaxons et d'éclats de voix, d'acheter du carburant. D'un bout à l'autre de la dalle de béton, une mince corde a été tirée, afin de dissuader – sans succès – l'afflux des clients, ce mardi 30 avril.

Depuis trois jours, de longues files d'attente se sont formées, une fois de plus, à travers tout le Nigeria. Dans la capitale économique de ce géant d'Afrique (220 millions d'habitants, première population du continent), elles engorgent les rues sur des centaines de mètres, aggravant les embouteillages.

*« C'est épouvantable, hein ?*, apostrophe "Tike" (il préfère ne donner que son surnom), 33 ans. *Moi, tant que je n'aurai pas de carburant, je ne pourrai pas retourner travailler. »* Ce conducteur de minibus est là depuis 5 heures. *« Ce qu'on entend, c'est qu'ils vont peut-être annoncer une nouvelle hausse »*, justifie-t-il.

**Faiblesse du naira**

Si les autorités ont plutôt évoqué un problème d'approvisionnement, la ruée témoigne de la fébrilité des consommateurs vis-à-vis des carburants. Fin mai 2023, à son investiture, le nouveau président de ce pays pétrolier, Bola Tinubu, avait annoncé la fin des subventions, entraînant un triplement du prix à la pompe.

*« Ce n'est pas facile, les problèmes sont trop nombreux »*, assène Samuel, qui n'a pas souhaité donner son nom, vendeur au marché de 21 ans venu tenter de remplir un vieux jerrican jaune de diesel pour alimenter son générateur, dans un pays où les coupures d'électricité sont quotidiennes. *« Mais on n'a pas le choix*, poursuit-il. *Tous les jours, tous les jours, on essaie* [de gagner notre vie]. *»* Lagos, mégalopole de 20 millions d'habitants, violemment inégalitaire, mais aussi éminemment débrouillarde, a une devise informelle : *« No food for lazy man »* (« pas de nourriture pour le fainéant »).

**En plus de la corruption, qui siphonne de précieuses ressources, le pays est en proie à un problème de revenus**

Depuis un an, la résilience proverbiale des Nigérians est mise à rude épreuve par l'explosion du coût de la vie. Au-delà des carburants, tout a augmenté, du riz jusqu'aux voitures. La Toyota Corolla de seconde main, très populaire à Lagos, car peu chère et peu gourmande en essence, est passée d'environ 3 millions à 6 millions de nairas (de 2 000 à 4 000 euros).

*« Nous connaissons une hausse très marquée de l'inflation, au niveau le plus élevé observé depuis vingt-huit ans, soit 1996. On parle actuellement de plus de 30 % »*, explique Bismarck Rewane, un économiste écouté et habitué des plateaux télévisés. Au-delà des récents chocs mondiaux, il souligne trois causes au phénomène. D'abord, la faiblesse du naira, qui a perdu 60 % de sa valeur face au dollar, après une réforme et deux dévaluations, attendues de longue date après des années de maintien artificiel du taux sous Muhammadu Buhari, le précédent président, de 2015 à 2023.

Ensuite, une importante augmentation de la masse monétaire, décidée sous Buhari. Enfin, l'impact du prix des carburants sur celui de tous les biens. *« Prenez le pain*, suggère M. Rewane. *La farine est importée, elle est passée de 300 à 1 000 nairas le kilo. Ajoutez à ça le sucre, le beurre, la levure… Pour cuire cette pâte, vous utilisez un générateur, à cause des coupures. Or, le prix du diesel a triplé, et il représente 25 % du coût d'un pain. Tout cela se reflète immédiatement dans les prix. »*

Les conséquences de cette inflation multidimensionnelle sont aggravées par les faiblesses structurelles de l'économie, *« un peu comme pour le Covid-19, s'agissant des patients avec des comorbidités »*, illustre Bismarck Rewane.



Lors d'une manifestation contre la vie chère, devant le Parlement de l'Etat de Lagos, à Abuja, le 27 février. KOLA SULAIMON/AFP

Outre la corruption, qui siphonne de précieuses ressources, le Nigeria est confronté à un problème de revenus, selon l'économiste : les recettes fiscales sont parmi les plus faibles au monde (10 % du produit intérieur brut, PIB) et proviennent quasi exclusivement de la manne pétrolière, en difficulté.

De plus, en raison du manque d'investissement, la croissance du PIB est atone : à environ 3 %, elle est globalement égale à celle de la population. En 2024, le Nigeria sera classé comme la quatrième économie d'Afrique (253 milliards de dollars, soit environ 236 milliards d'euros, de PIB), selon le Fonds monétaire international. Il occupait la première place il y a deux ans.

Face aux difficultés opérationnelles, des entreprises étrangères ont quitté ces derniers mois le pays (Procter & Gamble), ou fermé temporairement des usines (Heineken). *« Toute personne qui regarde les statistiques du Nigeria est a priori emballée : un immense marché, un pays potentiellement riche. Mais il faut peu de temps pour réaliser les inconvénients »*, analyse John Adeleke, de World Trade Centre Lagos, une organisation de conseil aux investisseurs. Ce reflux de la production locale, estime-t-il, va encore renforcer les importations, dans une économie en manque de dollars.

**Cercle vicieux**

Surtout, l'impact social de cette situation est immense, dans un pays où 63 % de la population est pauvre, selon les chiffres officiels. Des habitants de Kano, la grande ville du Nord, ont raconté à l'Agence France-Presse être contraints de sauter des repas, renoncer à la viande, aux œufs, au lait ou manger un riz de mauvaise qualité habituellement réservé aux poissons. L'influent émir traditionnel, Aminu Ado Bayero, y a prononcé le mot de *« famine »*. A Abuja, la capitale politique, un dépôt alimentaire a été pillé par des centaines de personnes, début mars.

A Lagos, l'économiste Adetilewa Adebajo souligne que beaucoup survivent grâce aux systèmes de redistribution informels ainsi qu'aux organisations caritatives et religieuses. Mais, interrogé sur le fait de savoir si la société s'approchait d'un point de rupture, il estime ce dernier atteint dans les territoires reculés mais très peuplés du nord-ouest du pays, où des zones entières sont passées sous le contrôle de bandes armées (une déstabilisation de l'Etat qui s'ajoute à celle de Boko Haram, dans le nord-est du Nigeria).

Un cercle vicieux, relève le directeur du gestionnaire d'actifs CFG Advisory : *« Les fermiers ne peuvent plus y cultiver leurs terres. Cette perte de production alimentaire vient encore alimenter l'inflation. »* L'expert fustige les *« années perdues »* sous le mandat de Buhari et les choix interventionnistes *« nocifs »*, mais il se dit optimiste de voir les douloureuses réformes actuelles porter leurs fruits. *« Cela prendra du temps, peut-être un an de plus »*, ajoute-t-il. Un avis étonnamment partagé par certains, jusqu'à l'autre extrême de l'échelle sociale.

A Tarkwa Bay, l'une des rares plages qu'il reste à cette mégalopole bordant l'Atlantique, Jonah (qui a souhaité garder l'anonymat) vend des noix de coco aux visiteurs du dimanche. Du haut de ses 19 ans, il affirme que *« le retrait des subventions est une chance pour le pays »*. *« Je crois dans le président actuel, je pense qu'il peut faire du Nigeria un meilleur endroit où vivre. On espère juste que les choses vont s'améliorer rapidement »*, ajoute celui qui utilise ses revenus pour suivre des cours d'informatique en ligne. ■

MARION DOUET




# Le dérapage préoccupant des finances de l'Etat belge

## Le déficit public du royaume devrait atteindre 4,7 % du produit intérieur brut en 2024, selon les prévisions de la Commission européenne

BRUXELLES - *correspondant*

C'est le sujet-clé des élections législatives, qui auront lieu dans le pays le 9 juin, en même temps que les européennes, mais il est absent de la campagne. Trop impopulaire, sans doute. A moins qu'il ne préoccupe guère les Belges, dont le revenu moyen a crû de 4 % à 7 % en quatre ans. Un record européen, mais très coûteux pour l'Etat. C'est cet Etat « pauvre » que la Commission européenne vient de rappeler à l'ordre dans un rapport, estimant que, s'il ne contrôle pas mieux ses dépenses, il enregistrera, en 2024, un déficit public de 4,7 % du produit intérieur brut (PIB), soit près de 28 milliards d'euros, et de 5,6 % en 2029.

La conséquence, entre autres, de la hausse du coût des retraites et de la charge des intérêts sur la dette du royaume, qui culmine à 507 milliards d'euros, soit 105 % du PIB, avec le risque qu'elle atteigne 117 % en 2029. L'Agence fédérale de la dette s'attend à une charge supplémentaire de près de 11 milliards en 2025.

Une situation difficile, alors que le pays est loin d'atteindre la norme de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord pour les dépenses militaires (1,13 % du PIB au lieu des 2 % exigés) et devra engager des milliards d'euros s'il veut atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Union européenne. Cela complique la donne politique, alors que l'on pronostique une nouvelle crise après un scrutin qui risque d'élargir le fossé entre une Flandre basculant très à droite et une Wallonie très ancrée à gauche.

Certains dirigeants francophones ont pris les devants, jugeant illusoire de revenir d'ici peu à l'orthodoxie budgétaire, même si 25 milliards d'euros devraient, en principe, être trouvés ces cinq prochaines années. *« Impossible, pour toute formation politique, d'élaborer un modèle permettant d'en revenir aux 3 % de déficit en 2029 »*, explique Maxime Prévot, du parti centriste Les Engagés.

Son homologue Paul Magnette (Parti socialiste, PS) est plus clair encore : *« On ne pourra pas appliquer les règles budgétaires européennes, et même ceux qui les ont conçues le savent. »* S'abritant derrière les exemples français ou italien, ces dirigeants tablent sur une absence de sanctions, même si l'exécutif européen peut formuler des recommandations, accroître sa surveillance, ou ouvrir une procédure d'infraction.

**Laborieux compromis**

Du côté de la Flandre, les nationalistes de l'Alliance néoflamande prônent un retour à la rigueur et, comme eux, les extrémistes du Vlaams Belang puisent dans la situation des arguments pour contester la viabilité de l'Etat belge et les transferts interrégionaux de la Flandre vers la Wallonie. Ils s'élevaient à 8,5 milliards d'euros en 2023, selon les professeurs Willem Sas et Tom Truyts, de l'Université catholique de Louvain. Qui précisent : le vieillissement plus rapide de la population flamande, et les coûts de la santé qui y sont liés, auront pour conséquence que ces transferts, normaux dans un Etat fédéral, vont se réduire.

La disparité entre les trois grandes régions du pays est, en tout cas, de plus en plus flagrante : la dette de la Flandre représente 52 % de ses recettes, mais ce ratio avoisine les 200 % en Wallonie et à Bruxelles-Capitale. Le montant de la dette wallonne (37,5 milliards) était, en 2023, cinq fois plus élevé que celle de la Flandre.

De quoi relancer la revendication autonomiste en Flandre et la polémique sur le *malgoverno* des autres régions par le Parti socialiste. Lors d'une confrontation avec le président du PS organisée, le 20 avril, par le quotidien économique *L'Echo*, Bart De Wever, le dirigeant de l'Alliance néoflamande, lâchait : *« En Flandre, dans l'une des régions les plus riches d'Europe, l'extrême droite ne devrait jamais obtenir plus de 10 %. Si elle y parvient, c'est à cause de la structure belge. Vous avez créé l'humus dans lequel le Vlaams elang a pu se développer. »*

Au-delà des propos de campagne, c'est la viabilité du système social qui pose question, dans un pays où les dépenses liées à la protection sociale (27 % du PIB) se situent dans la moyenne européenne, mais progressent vite.

**La disparité entre les trois grandes régions du pays est de plus en plus flagrante**

Incapable de réformer le système des retraites et le système fiscal pour augmenter suffisamment le taux d'emploi, le gouvernement sortant du libéral Alexander De Croo n'est pas parvenu à compenser le coût de ses mesures, comme une hausse des retraites et des salaires minimaux ou la baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz.

Environ 250 000 emplois ont été créés depuis 2019, une performance inédite, mais il en faudrait encore 550 000 pour atteindre un taux d'emploi de 80 % en 2030, gage de la viabilité du système social, d'après l'organe officiel Statbel. Au total, plus de 34 milliards d'euros ont été consacrés au soutien des ménages et des entreprises lors des cinq dernières années, selon la Banque nationale de Belgique. Des aides non ciblées qui, comme l'indexation automatique des salaires, ont profité aux plus aisés.

Fruit de laborieux compromis entre des partis défendant des intérêts divergents, ces décisions ont coûté très cher et traduit l'incapacité des dirigeants à mieux orienter la dépense publique, qui s'élève à 53 % du PIB en Belgique, soit 3 points au-dessus de la moyenne européenne.

Conclusion du quotidien *La Libre Belgique* : *« La Vivaldi* [le nom de la coalition sortante, addition de quatre courants politiques] *termine la législature quasiment ruinée. »* L'onéreux maintien du pouvoir d'achat aura toutefois eu l'avantage de soutenir la croissance (1,5 % en 2023, pour 0,5 % de moyenne dans la zone euro). Et l'avenir ? *« Jusqu'ici tout va bien*, indiquait dans le quotidien néerlandophone *De Morgen*, à la fin de 2023, Pierre Wunsch, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique. *Mais il y a bien un mur et, si nous n'ajustons pas le cap, nous le heurterons à coup sûr. »* ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

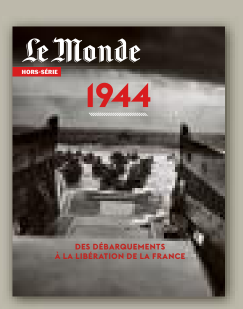


en vente actuellement

**En kiosque**



Hors-série



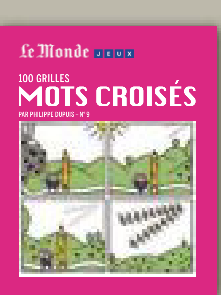
Hors-série



Hors-série



Hors-série

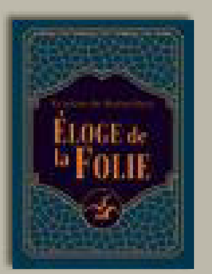


Magazine

**Collection**

CHEFS-D'ŒUVRE EN MINIATURE

COLLECTION DES ESSENTIELS DE LA LITTÉRATURE EN VERSION INTÉGRALE




**Dès mercredi 22 mai, le volume n° 16 ÉLOGE DE LA FOLIE**

**Nos services**

**Lecteurs**

**Abonnements**
Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
de 9 h à 18 h (prix d'un appel local)

**Le Carnet du Monde**
carnet@mpublicite.fr



**Le Monde**
Le Carnet

**Vous pouvez nous faire parvenir vos textes**

**soit par e-mail :**
**carnet@mpublicite.fr**
*(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)*

**soit sur le site :**
**https://carnet.lemonde.fr**

**L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.**

carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr

**AU CARNET DU «MONDE»**

## Décès

Monique Brachet-Corsi,
son épouse,

a l'immense tristesse de faire part du décès de

**Jacques BRACHET,**
officier
dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 11 avril 2024, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Artiste et créateur, il fut novateur dans l'art de la tapisserie qu'il fit sortir du mur tel son « Folbe » (musée du Havre).

10, avenue du Parc,
92170 Vanves.

---

Frédérique Brun,
Philippe et Françoise Brun,
ses enfants,
Mélanie et Adrien,
Guillaume et Daisy,
ses petits-enfants,
Zélie, Nikita et Orso,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Geneviève BRUN,**
née **YVERNAT,**

survenu le 17 mai 2024, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris 7e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris 14e.

Famille Brun,
4, avenue de la Bourdonnais,
75007 Paris.

Liliane et Bernard,
ses parents,
Marianne et Pamina,
sa compagne et sa belle-fille,
Suzie,
sa fille
et sa mère, Anne,
Bastien et Maxime,
ses deux fils
et leur mère, Valérie,
Benjamin,
son beau-frère,
Bénédicte et Bernard,
ses beaux-parents,
Tous les proches qui ont partagé sa vie,
Sa « grande famille du 13 », victimes des attentats du 13 novembre 2015,
L'association Life For Paris
Et l'association 13ONZE15 Fraternité-Vérité,

ont la douleur d'annoncer le décès de

**Frédéric CALLIZO,**
né le 24 décembre 1966,
reconnu sous le nom d'artiste,
**Fred DEWILDE,**
auteur, illustrateur, bédéiste,
passeur de mémoire,
témoin militant
de la souffrance des victimes
et porteur de messages d'humanité,
de tolérance et de paix.

Une partie de lui était morte au Bataclan le soir du 13 novembre 2015, la violence du psycho-traumatisme l'a terrassé le 5 mai 2024, malgré neuf ans de résistance lumineuse et acharnée.

Une cérémonie civile se déroulera au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, en la salle de la Coupole, le jeudi 23 mai, à 13 h 30.

Elle sera suivie pour sa famille, ses proches et ses amis de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Hors presse à l'exception des journalistes qui l'ont connu et souhaiteraient y assister à titre privé.

---

Nous avons la tristesse de faire part de la mort de

**Patricia CASOLI,**
ENS Sèvres sciences 1976,
professeur agrégée
en classe préparatoire,

le 12 mai 2024.

De la part de
Michel Fialeyre,
son époux.

9, place Valladier,
57000 Metz.

---

Nathalie Clèdes-Dahan,
Florence Vienne,
ses filles,
Julien, Noémie, Olivia, Tristan,
ses petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants
Ainsi que toute sa famille
Et ses amis,

font part du décès de

**Colette CLÈDES,**
née **THIERRY,**

survenu le jeudi 16 mai 2024,
à l'âge de cent un ans.

Une messe sera célébrée le mercredi 22 mai, à 10 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, Paris 16e, suivie de l'inhumation, à 15 heures, au cimetière de Boissy-sans-Avoir (Yvelines).

**Denise DELORME,**
née **MORISOT,**

s'en est allée le 16 mai 2024, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Claude Delorme,
son époux,
Hervé (†), Yves, Marie-Annick, Jean-François et Éric,
enfants de Denise et Yvon Gouguenheim,
Ses petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,
Ses belles-filles,
Ses neveux et nièces,

célèbreront ce passage vers d'autres rivages en l'église Saint Tugdual de Combrit, le mercredi 22 mai, à 14 h 30.

S'en suivra l'inhumation au cimetière de Combrit puis un moment de convivialité à la crêperie du Port à Sainte-Marine.

---

M. Francis Esménard
Et les éditions Albin Michel,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Henri GOUGAUD,**
conteur, romancier et parolier,

survenu le 6 mai 2024, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 23 mai, à 16 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, en la salle Mauméjean, 71, rue des Rondeaux, Paris 20e.

Ils s'associent à la douleur de son épouse, Bernadette Bricout et de son fils, Aurélien, et leurs présentent leurs sincères condoléances.

(*Le Monde* du 21 mai.)

---

Paris.

La famille de

**Mme Marie-Claire JACOB,**
née **HUERRE,**
déportée de la Résistance
n° 27177
Ravensbrück–Holleischen,

a la tristesse d'annoncer son décès, survenu à Paris, le 14 mai 2024, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 30 mai, à 11 heures, en l'église Notre-Dame des Otages, 81, rue Haxo, Paris 20e.

Anne Jacob,
11, rue Rebeval,
75019 Paris.

---

Bordeaux. Paris.

Mme et MM. Keller Blandine, Pascal-Henri et Paul-Etienne Keller,
ses sœur et frères
Et Pierre Triboulet,
son ex-mari,

ont le chagrin de faire part du décès de

**Mme Marguerite-Marie, Odile KELLER de NOLHAC,**
dite **Marguerite,**
fille de
**Elisabeth KELLER,**
née **de NOLHAC,**
et de
**Jacques KELLER,**

survenu le 19 mars 2024,
à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie d'adieu aura lieu le 24 mai, à 14 heures, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy.

Chanteuse réaliste, elle s'est fait connaître surtout à Paris où elle a eu des amis fidèles, comme Mouloudji, José Arthur, Henri Salvador, Sylvie Joly...

Cet avis tient lieu de faire-part.

Poitiers. Lyon. Paris. Bordeaux.

François et Isabelle, Etienne, Emmanuel et Marie-Claire, Benoit et Hélène,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Eliane MORNET,**
née **GOUTEFONJA,**

survenu à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

La cérémonie aura lieu le mardi 28 mai 2024, à 14 heures, en l'église de Vivonne (Vienne), suivie de son inhumation au cimetière familial (Deux-Sèvres).

Cet avis tient lieu de faire-part.

PFG Poitiers,
Tél. : 05 49 41 05 69.

---

Toute sa famille

a la tristesse de faire part du décès de

**Francine POLLET,**
journaliste sous le pseudonyme
de **Laurence ARVEN,**

survenu le 12 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques seront célébrées le 28 mai 2024, à 11 h 30, au funérarium du cimetière du Père Lachaise, Paris 20e.

Mme Pollet,
94 *bis*, rue Riquet,
75018 Paris.

---

Jacqueline Pommier,
son épouse,
Alain et Hervé,
ses fils,
Carolyn,
sa belle-fille,

ont la douleur de faire part du décès de

**René POMMIER,**
ancien élève de l'ENS
de la rue d'Ulm,
agrégé de Lettres,
ancien maître de conférences
à la Sorbonne,

survenu le 10 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'inhumation a eu lieu en toute intimité, le 18 mai, dans un caveau de famille, à Ronchamp (Haute-Saône).

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue du Docteur Nodet,
01000 Bourg-en-Bresse.

---

Nous avons le regret de vous informer du décès de notre tante

**Lydie VALERO,**
ex-conseillère régionale
de l'action culturelle « Livre »,
officier
dans l'ordre des Arts et des Lettres.

Elle venait juste d'avoir soixante-dix-sept ans.

Issue d'un milieu ouvrier d'immigrés espagnols, sœur de Georges Valero, militant, postier et écrivain, qui lui a transmis sa passion des livres et des arts, elle s'est efforcée sa vie durant, sur tous ses postes, à Paris, Lyon, Annecy, Marseille, Limoges, de partager cette passion, notamment comme conseillère pour le livre, la lecture, le patrimoine écrit et les archives à la direction régionale des affaires culturelles du Limousin.

La cérémonie aura lieu à Fleury d'Aude, le 23 mai 2024, à 10 heures.

miammiam.valero@gmail.com

## Remerciements

Très touché des innombrables marques d'affection reçues au moment du décès de

**Véronique PRAT,**

Louis-Antoine Prat,
son époux,

vous prie de trouver ici ses remerciements les plus vifs et les plus sincères.

## Assemblée générale

**Maison des adhérents d'Apivia**
Association régie
par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901,
déclarée à la préfecture
d'Indre-et-Loire
sous le n° W372004901
et publiée au Journal Officiel
de la République française,
siège social : 108, rue Ronsard,
37100 Tours (Indre-et-Loire).

**Avis de convocation.**
Conformément à l'article 11
des statuts,
le conseil d'administration
convoque les membres
de l'Association Maison des Adhérents
d'Apivia
à **l'assemblée générale ordinaire,**
le **mercredi 12 juin 2024, à 10 heures,**
au 31, rue Marcel-Tribut,
37034 Tours Cedex 1,
ainsi qu'en visioconférence
meet.google.com/hoq-povj-zia

Aux fins de délibérer
sur l'ordre du jour suivant :
1) Présentation du rapport moral
du président
2) Approbation du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire
du 9 juin 2023
3) Comptes annuels
et rapports de gestion
a. Présentation du rapport
du conseil d'administration
b. Approbation du rapport de gestion
du conseil d'administration
et des comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2023
c. Affectation du résultat
d. Quitus aux administrateurs
4) Présentation du rapport d'activité
sur les actions de prévention
5) Pouvoirs en vue des formalités.

Pour le conseil d'administration,
le président, Didier Galet.

En cas d'impossibilité, vous pouvez
demander un formulaire de pouvoir
afin de vous faire représenter
à l'assemblée générale
à l'adresse suivante :
secretariat-general-amm@macif.fr

**Société éditrice du « Monde » SA**
**Président du directoire, directeur de la publication** Louis Dreyfus
**Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire** Jérôme Fenoglio
**Directrice de la rédaction** Caroline Monnot
**Direction adjointe de la rédaction** Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
**Directrice éditoriale** Sylvie Kauffmann
**Directrice déléguée au développement des services abonnés** Françoise Tovo
**Directeur délégué aux relations avec les lecteurs** Gilles van Kote
**Rédaction en chef** Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Evénements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
**Direction artistique** Emmanuel Laparra
**Infographie** Delphine Papin
**Directrice des ressources humaines du groupe** Emilie Conte
**Secrétaire général de la rédaction** Sébastien Carganico
**Conseil de surveillance** Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

# Jean-Claude Gaudin

## *Ancien maire de Marseille, ministre, député et sénateur*

Jean-Claude Gaudin avait fini par incarner Marseille comme son modèle Gaston Defferre avant lui. Il est mort lundi 20 mai, à l'âge de 84 ans. *« Jean-Claude Gaudin n'est plus. Il était Marseille faite homme »*, lui a rendu hommage Emmanuel Macron dans un message posté sur le réseau social X.

Elu maire de sa ville natale à quatre reprises, sans discontinuer de juin 1995 à juillet 2020, le leader de la droite marseillaise n'aura pas battu le record de longévité de son aîné socialiste (vingt-cinq années de mandat contre trente-quatre), mais, tour à tour député et sénateur des Bouches-du-Rhône, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA, 1986-1998), de la communauté urbaine de Marseille puis de la naissante métropole Aix-Marseille-Provence de mars 2016 à septembre 2018, il a marqué comme aucun autre élu la politique provençale pendant plus d'un demi-siècle.

Sous son autorité, toujours enrobée d'une apparente bonhomie, la droite a patiemment conquis et conservé tous les pouvoirs locaux. Une hégémonie totale, qui n'a pas empêché Jean-Claude Gaudin de vivre un quatrième et ultime mandat municipal très contesté. La mort, le 5 novembre 2018, de huit personnes dans l'effondrement de deux bâtiments dans la rue d'Aubagne a révélé l'échec de sa politique municipale en matière de lutte contre l'habitat indigne et suscité de violentes manifestations. Ce drame est l'un des éléments qui expliquent le basculement à gauche de Marseille en 2020 et la défaite de Martine Vassal, candidate LR soutenue par Jean-Claude Gaudin. Attaché aux symboles républicains, il a lui-même remis l'écharpe de maire à l'écologiste Michèle Rubirola, qui lui a succédé à la tête d'une coalition de gauche. *« En politique, il faut savoir perdre »*, confiait-il.

Depuis sa retraite, il entretenait d'ailleurs des rapports cordiaux avec son successeur Benoît Payan (DVG), qui a remplacé Mme Rubirola en décembre 2020. Le nouveau maire de Marseille, qui le traitait avec une grande courtoisie, l'a invité à suivre à ses côtés le déplacement du pape François à Marseille en septembre 2023. Une attention que Jean-Claude Gaudin, grand connaisseur des arcanes du Vatican et qui a régulièrement tenté, en vain, d'organiser un déplacement papal à Marseille, a beaucoup apprécié. *« Jean-Claude Gaudin paraissait insubmersible. Son départ me peine infiniment (...) Il manquera à cette ville »*, a réagi Benoît Payan sur X à l'annonce du décès.

**L'identité marseillaise**

Incontournable dans sa ville, Jean-Claude Gaudin a vécu une carrière politique nationale d'envergure, ténor de la droite française depuis le milieu des années 1980. Ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration dans le second gouvernement d'Alain Juppé (novembre 1995-septembre 1997), il a enchaîné quatre mandats et vingt-huit ans de présence au Sénat, dont il finit premier vice-président (2014-2017). Il échoue toutefois à atteindre son Graal, la présidence du Palais du Luxembourg, ce qui constitue son seul véritable regret politique.

Jean-Claude Gaudin est né le 8 octobre 1939 à Mazargues, tout au sud de Marseille. Ce quartier populaire, où il conservera toute sa vie une maison familiale, est encore cernée de champs. Il y fréquente l'église Saint-Roch et les patronages, y acquiert son accent chantant, sa rondeur et son goût pour les traditions locales, comme celle de *La Pastorale Maurel*, pièce que, même élu, il interprétera régulièrement. Son père est artisan maçon, adhérent du Mouvement républicain populaire (MRP), parti démocrate-chrétien. Sa mère, ouvrière dans les corderies. Les Gaudin louent également un cabanon dans la calanque de Sormiou, où le jeune Jean-Claude passe ses étés. Il y garde de fortes attaches et plus tard, devenu maire et ministre, guidera notamment dans cet écrin naturel Jacques Chirac.

Héritier de la verve des personnages de Marcel Pagnol, chez qui sa mère sert parfois à table, Jean-Claude Gaudin représente, aux yeux de ses électeurs, l'identité marseillaise. Pourtant, il n'aime guère la mer, se désintéresse du football et de l'Olympique de Marseille – bien qu'il en devienne président de mi-1995 à fin 1996, après la faillite de Bernard Tapie –, et finit par passer la moitié de sa semaine à Paris et la plupart de ses week-ends dans sa résidence secondaire de Saint-Zacharie (Var). Mais, jusqu'à ses derniers mois de mandat municipal, ses adversaires politiques mettront rarement en cause ce rapport viscéral entre l'homme, resté célibataire et sans descendance, et sa ville.

La passion de la politique vient tôt au jeune Gaudin. *« A 15 ans, je rêvais déjà de devenir sénateur »*, racontera-t-il. Son sens de la formule, son goût du contact humain et sa capacité à trouver des compromis (*« le plus souvent à son avantage »*, selon son premier adjoint de 1995 à 2008, Renaud Muselier) se révèlent rapidement. Ils constitueront ses atouts lors des nombreuses campagnes électorales qu'il mènera à Marseille et dans la région PACA. Enseignant l'histoire et la géographie pendant une quinzaine d'années dans l'établissement secondaire catholique privé Saint-Joseph-les-Maristes, le professeur Gaudin y forge sa science des anecdotes historiques, marque de fabrique de ses futures interventions politiques.

En mars 1965, Jean-Claude Gaudin entre au conseil municipal de Marseille. A 25 ans, il est le benjamin des élus de la coalition de Gaston Defferre, réunissant socialistes et centristes pour faire barrage aux communistes et gaullistes qui convoitent la ville. De ce premier mandat sous l'étiquette du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), Jean-Claude Gaudin conserve religieusement une photo souvenir dans son bureau. *« A l'époque, j'étais encore comestible »*, glisse-t-il immanquablement aux visiteurs qui remarquent la relique.


**Jean-Claude Gaudin, alors maire sortant, lors du second tour des municipales, à Marseille, le 30 mars 2014.**
CORENTIN FOHLEN POUR « LE MONDE »

**8 OCTOBRE 1939** Naissance à Marseille
**1978-1989** Député des Bouches-du-Rhône
**1986-1998** Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
**1989-2017** Sénateur des Bouches-du-Rhône
**1995-1997** Ministre de l'aménagement du territoire
**1995-2020** Maire de Marseille
**20 MAI 2024** Mort

Cette période d'apprentissage fonde sa fascination pour le maire historique de Marseille, héros de la Résistance, autoritaire mais aimé. Président de la commission de l'urbanisme, le jeune élu œuvre à l'urbanisation à marche forcée du nord de la ville pour accueillir les rapatriés d'Algérie. Trois décennies plus tard, ces grands ensembles se transformeront, sous ses propres mandats, en ghettos sociaux. Témoins d'une fracture géographique que la politique municipale de Jean-Claude Gaudin, favorisant ses terres d'élections, plus aisées et moins cosmopolites, dans le sud de Marseille, aura fortement contribué à creuser.

**Battu par Gaston Defferre**

En 1971, socialistes et communistes se rapprochent, sous l'impulsion de François Mitterrand, et le démocrate-chrétien Gaudin se voit renvoyé dans l'opposition municipale. Il soutient alors Valéry Giscard d'Estaing en 1974, puis arrache, quatre ans plus tard, pour le compte de l'UDF, la 2e circonscription des Bouches-du-Rhône au baron du PS Charles-Emile Loo. L'exploit constitue sa première élection en son nom. Aux législatives de 1981, en pleine vague socialiste, Jean-Claude Gaudin réédite la performance et reste le seul député de droite élu à Marseille. Une victoire qui l'impose comme leader de son camp.

Jean-Claude Gaudin mettra plus de temps à enlever la mairie de Marseille. En 1983, pour sa première tentative, il est battu par Gaston Defferre, qui, en tant que ministre de l'intérieur, vient d'orchestrer un nouveau redécoupage électoral. La loi PLM a un effet immédiat pour Gaudin : il arrive en tête en voix (près de 2 500 bulletins d'avance) sur l'ensemble de la ville, mais est défait en nombre d'élus. Amer, il déclenche un incident lors du premier conseil municipal pour ne pas participer à l'élection finale de son adversaire.

Laminé en 1989 par l'inattendu Robert Vigouroux, ex-socialiste qui réussit l'exploit jamais égalé de rafler les huit secteurs de Marseille, l'UDF Jean-Claude Gaudin trouve la bonne formule en 1995. Neuf ans après la mort de Defferre, il dépasse sa défiance des gaullistes pour s'allier avec le RPR et son jeune secrétaire départemental, Renaud Muselier. Il a alors 55 ans, et ses listes « Ambition Marseille » remportent quatre secteurs sur sept, lui offrant enfin la mairie.

A peine installé dans le bureau de Gaston Defferre, signe de sa dévotion, Jean-Claude Gaudin fait remonter des réserves municipales la table de travail et la lampe de son prédécesseur. De Defferre, il conserve également les méthodes de gestion : l'entente avec le syndicat majoritaire Force ouvrière, qui le fera « membre d'honneur » en janvier 2014, la mainmise sur les comités d'intérêt de quartiers (CIQ), la Société des eaux de Marseille (SEM), ou encore l'AP-HM, les hôpitaux de Marseille, grands pourvoyeurs d'emplois à distribuer à ses affidés.

Elu sénateur en 1989, après onze années passées à l'Assemblée nationale, Jean-Claude Gaudin mène de front ses mandats. Pendant trois décennies, il passe trois jours par semaine à Paris, laissant la gestion courante de sa ville à sa garde rapprochée, que dirige sans partage son immuable directeur de cabinet et ami Claude Bertrand. Jean-Claude Gaudin semble alors plus passionné par les arcanes du jeu parlementaire que par le quotidien des Marseillais. Il ne quittera le Sénat qu'en octobre 2017, contraint par la loi sur le cumul des mandats. Une démission dont il se dira *« profondément malheureux »*.

Successivement membre du CNIP, des Républicains indépendants, de l'UDF et de Démocratie libérale, cofondateur de l'UMP, dont il est président par intérim à deux reprises, en 2004 après la démission d'Alain Juppé puis en 2007 lors de l'accession de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, Jean-Claude Gaudin sera une voix écoutée chez Les Républicains. Adepte d'une certaine loyauté envers ce qu'il définit comme *« sa famille politique »*, il soutient les leaders désignés par le parti, qu'ils s'appellent Nicolas Sarkozy, François Fillon ou Laurent Wauquiez. Le maire de Marseille n'a pourtant jamais cessé de se voir comme un héritier du catholicisme démocrate, humaniste et progressiste. *« Dans la lignée du Sillon de Marc Sangnier. Plutôt des gens aspergés d'eau bénite, comme je le suis moi-même »*, répète inlassablement ce proche du cardinal Etchegaray, que le pape Jean Paul II a fait commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, la plus haute distinction du Saint-Siège, à Rome, en 1996.

Ancré dans la démocratie chrétienne, Jean-Claude Gaudin reste toutefois l'homme qui a passé un accord de gouvernance avec le Front national pour diriger le conseil régional PACA en avril 1986. Le pacte, négocié en partie par Patrick Buisson, lui vaut alors une désapprobation nationale. Mais les critiques ne l'empêchent pas de valider, en tant que chef de la droite locale, de nouveaux accords de désistement avec les candidats FN aux législatives de 1988.

**« Un édredon qui vous étouffe »**

Derrière sa faconde et son affabilité, l'ogre politique Gaudin use d'un sens politique aigu et sait éliminer ses adversaires, qu'ils gravitent dans l'opposition – comme Bernard Tapie, Jean-Marie Le Pen ou Jean-Noël Guérini, l'ancien président socialiste du département des Bouches-du-Rhône, tous battus électoralement – ou dans son propre camp. *« Gaudin est un faux gentil »*, dit l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin. *« Avec lui, pas de sang sur les murs, c'est, au mieux, un édredon qui vous étouffe »*, renchérit Renaud Muselier, dauphin déchu qui sera l'un des rares à droite à oser attaquer Jean-Claude Gaudin – *« un mauvais maire pour Marseille »*, lâche-t-il en janvier 2018.

En 2014, à 74 ans, alors qu'une première alerte médicale le fait hésiter à briguer un quatrième mandat, Jean-Claude Gaudin s'interroge publiquement : *« L'idée de retraite me terrorise et j'ai passé l'âge d'être diacre. Si je fais plus maire, qu'est-ce que je fais ? »* Ce dernier mandat, décroché sans trembler face au socialiste Patrick Mennucci et au frontiste Stéphane Ravier, prend des allures de fin de règne, marqué par la constitution heurtée de la métropole Aix-Marseille, qu'il préside sous les critiques des autres maires du département, et une brutale guerre de succession, qui provoquera la défaite de son camp, en 2020.

Les mandats de Jean-Claude Gaudin auront vu la façade littorale de Marseille se métamorphoser, notamment grâce aux financements de l'Etat avec le projet Euroméditerranée, et le chômage baisser de 22 % à moins de 12 %. Mais ses choix politiques laissent une ville très endettée, profondément divisée entre zones de prospérité et de grande pauvreté, et qui accumule des retards en matière de transports publics, d'écoles ou d'équipements sportifs. En mars 2022, après une longue enquête du Parquet national financier sur des pratiques généralisées d'heures supplémentaires payées sans travail effectif au sein d'une quinzaine de services municipaux, Jean-Claude Gaudin sera condamné pour « détournement de fonds publics par négligence ». Au terme d'une procédure de reconnaissance de culpabilité, il se verra infliger une peine de six mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende et expliquera ne pas s'être *« intéressé assez au fonctionnement interne des choses »*.

Le drame de la rue d'Aubagne, que le maire n'aura pas su éviter en menant une politique efficace contre l'habitat indigne, véritable fléau local, provoquera d'importantes manifestations à la fin 2018. A plusieurs reprises, des milliers de Marseillais convergent alors vers l'hôtel de ville aux cris de *« Gaudin démission »* et *« Gaudin assassin »*. Refusant de reconnaître une quelconque responsabilité de sa municipalité, Jean-Claude Gaudin concédera toutefois face aux élus marseillais : *« Les morts de la rue d'Aubagne me hanteront toujours. »* ■

GILLES ROF

# Au Maghreb, l'UE aide à refouler **les migrants** dans le désert

Selon une enquête menée par « Le Monde », le site d'investigation Lighthouse Reports et sept médias internationaux, des exilés en route vers l'Europe sont arrêtés par centaines et éloignés vers des zones isolées au Maroc, en Tunisie et en Mauritanie, au prix de violations des droits humains, et avec des moyens alloués par les Vingt-Sept



TUNIS - *correspondant*

A Rabat, au Maroc, Lamine (toutes les personnes citées par un prénom ont requis l'anonymat), un jeune Guinéen, a été arrêté six fois par la police, en 2023, avant d'être renvoyé sans ménagement à l'autre bout du pays. En Mauritanie, Bella et Idiatou, également guinéennes, ont été abandonnées en plein désert après avoir été interpellées, puis incarcérées. Leur crime ? Avoir pris la mer pour tenter de rejoindre l'Espagne. En Tunisie, François, un Camerounais, s'est orienté comme il a pu après que les forces de sécurité l'ont lâché, au beau milieu des montagnes, près de la frontière avec l'Algérie. C'était la troisième fois qu'il était déporté en l'espace de quelques mois.

Ces trois récits de personnes migrantes se ressemblent. Ils se déroulent pourtant dans trois Etats différents du nord de l'Afrique. Trois pays distincts qui ont en commun d'être les étapes ultimes des principales routes migratoires vers l'Europe : celle de la Méditerranée centrale, qui relie les côtes tunisiennes à l'île italienne de Lampedusa ; celle de la Méditerranée occidentale, qui part du Maghreb vers l'Espagne ou encore la route dite « Atlantique », qui quitte les rivages du Sénégal et du Sahara occidental pour rejoindre les îles Canaries.

Pour cette raison, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie ont aussi en commun de faire l'objet de nombreuses attentions de l'Union européenne (UE) dans la mise en place de sa politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Alors que la question migratoire crispe les opinions publiques et divise les Etats membres sur fond de montée de l'extrême droite dans de nombreux pays, l'Europe mobilise d'importants moyens pour éviter que les Subsahariens candidats à l'exil ne parviennent jusqu'à la mer. Au risque que l'aide apportée aux gouvernements du Maghreb participe à des violations répétées des droits humains.

Depuis 2015, les trois Etats ont perçu plus de 400 millions d'euros pour la gestion de leurs frontières, rien que par l'entremise du fonds fiduciaire d'urgence (FFU), lancé par l'Union européenne lors du sommet sur la migration de La Valette, capitale de Malte. Une somme à laquelle s'ajoutent des aides accordées directement par certains Etats membres ou relevant d'autres programmes.

En juillet 2023, l'UE a encore signé un accord avec la Tunisie, qui inclut une aide de 105 millions d'euros pour lutter contre l'immigration irrégulière. Peu de temps avant, le 19 juin, le ministre de l'intérieur français, Gérald Darmanin, en déplacement à Tunis, s'était engagé à verser plus de 25 millions d'euros à Tunis pour renforcer le contrôle migratoire. Plus récemment, le 8 février, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, annonçait de Nouakchott la signature d'un soutien financier pour 210 millions d'euros à destination de la Mauritanie, dont une partie serait allouée à la « *gestion des migrations* ».

A travers quelles pratiques ? Au terme de près d'un an d'enquête, *Le Monde*, le média à but non lucratif *Lighthouse Reports* et sept médias internationaux partenaires ont pu documenter pour la première fois le recours à des arrestations massives et à des expulsions collectives dans ces trois Etats.

**AU MOINS 29 MORTS DEPUIS 2023**

Au Maroc, en 2023, près de 59 000 migrants auraient été interpellés sur le territoire par les forces de sécurité, d'après un décompte officiel. Une partie d'entre eux ont été déportés vers le sud et vers l'intérieur du pays comme à Agadir, Khouribga, Errachidia, Béni Mellal. En Mauritanie, plusieurs bus rejoignent chaque semaine les étendues arides de la frontière avec le Mali et y abandonnent des groupes de migrants sans ressources. En Tunisie, ce sont onze renvois collectifs vers les frontières libyenne et algérienne, organisés par les forces de sécurité entre juillet 2023 et mai 2024, que nous avons pu documenter grâce à des témoignages, des enregistrements audio et vidéo. Une pratique aux conséquences dramatiques : au moins 29 personnes auraient péri dans le désert libyen, selon un rapport de la mission d'appui des Nations unies en Libye, paru en avril.

Interrogé sur le cas tunisien, en marge du discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen, le 15 septembre, le vice-président de la Commission européenne, le Grec Margaritis Schinas, assurait : « [Ces pratiques] *ne se déroulent pas sous notre surveillance, et ne font pas partie de nos accords. L'argent européen ne finance pas ce genre de tactiques.* » Notre enquête démontre le contraire. En Tunisie, des pick-up Nissan utilisés par la police pour arrêter les migrants correspondent à des modèles livrés par l'Italie et l'Allemagne entre 2017 et 2023. Au Maroc, les forces auxiliaires de sécurité, à l'origine de nombreuses arrestations, reçoivent une partie de l'enveloppe de 65 millions d'euros alloués par l'UE au royaume chérifien, entre 2017 et 2024, pour le contrôle de la frontière. En Mauritanie, les Vingt-Sept financent, dans les deux principales villes du pays et pour une enveloppe de 500 000 euros, la reconstruction de deux centres de rétention. Ceux-là mêmes où des migrants sont enfermés avant d'être envoyés dans le désert, acheminés dans des pick-up Toyota Hilux en tout point similaires à ceux livrés par l'Espagne en 2019. Des exemples, parmi d'autres, qui démontrent que ces opérations, contraires à la Convention européenne des droits de l'homme, bénéficient du soutien financier de l'UE et de ses Etats membres.

Lamine, 25 ans, connaît les rues de Rabat comme sa poche. Le jeune homme, natif de Conakry, est arrivé au Maroc en 2017 « *pour suivre une formation* » de cuisine, relate-t-il lorsque nous le rencontrons, en octobre 2023, dans le quartier de Takaddoum, devenu le lieu de passage ou d'installation des migrants. Le jeune homme est enregistré auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comme demandeur d'asile, ce qui est censé le protéger d'une expulsion.

Au fil des années, Lamine s'est habitué aux « *rafles* » quotidiennes par les forces auxiliaires de sécurité marocaines visant des migrants comme lui. A Takaddoum, nombreux sont ceux qui assurent avoir été témoins de l'une de ces arrestations de ressortissants subsahariens. « *Tous les Blacks savent que s'ils sortent entre 10 et 20 heures, ils risquent de se faire embarquer* », ajoute Mafa Camara, président de l'Association d'appuis aux mineurs non accompagnés. Une affirmation « *sans fondement* », selon le ministère de l'intérieur marocain. Sollicité, le HCR confirme qu'« *il arrive parfois que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient arrêtés* ».

**EN MAURITANIE, « ILS NOUS ONT JETÉS HORS DU BUS, ET POUSSÉS VERS LA FRONTIÈRE. ILS NOUS ONT CHASSÉS COMME DES ANIMAUX ET ILS SONT PARTIS »**

**IDIATOU**
une Guinéenne réfugiée au Sénégal

La suite est également connue : les personnes sont amenées dans des bâtiments administratifs faisant office de centres de rétention, avant d'être transférées dans un commissariat de la ville où des bus viennent les récupérer. Elles sont alors déportées, le plus souvent dans des zones reculées ou désertiques. Ce harcèlement serait un des maillons essentiels de la stratégie du royaume pour lutter contre l'immigration irrégulière. « *Le but est bien sûr de rendre la vie des migrants difficile*, soutient un consultant requérant l'anonymat. *Si l'on vous emmène dans le Sahara deux fois, la troisième, vous voulez rentrer chez vous.* » L'homme, qui a participé au Maroc à plusieurs projets de développement financés par l'UE, soutient que les autorités marocaines agissent de la sorte pour justifier les nombreux financements européens qu'elles reçoivent, dont 234 millions d'euros uniquement du FFU. « *La relocalisation des migrants vers d'autres villes est prévue par la législation nationale. Elle permet de les soustraire aux réseaux de trafic et aux zones dangereuses* », oppose, de son côté, le ministère de l'intérieur marocain.

Début 2023, Rabat soutenait avoir empêché plus de 75 000 départs vers l'Europe, dont 59 000 sur son territoire et 16 000 en mer. En 2023, Lamine, lui, a été arrêté à six reprises avant d'être envoyé à l'autre bout du pays.

Pendant plusieurs jours, nous avons suivi et filmé les minivans des forces auxiliaires qui sillonnent les rues de Rabat. Des témoignages, des vidéos et des enregistrements audio réunis par ailleurs attestent de l'ampleur du phénomène de harcèlement des migrants de Tanger à Fès, de Nador à Laayoune.

Au cours de notre enquête, nous avons pu identifier deux types de véhicules utilisés pour ces opérations, achetés grâce à des financements européens. Comme ces utilitaires Fiat Doblo, visibles sur une vidéo d'arrestation de migrants, diffusée en mai 2021 à la télévision marocaine, identiques à ceux d'un lot acheté à partir de 2019 grâce au FFU. Ou ces 4 × 4 Toyota Land Cruiser, utilisés lors d'arrestations dont les images ont été diffusées sur les réseaux sociaux, et qui correspondent aux modèles achetés par l'Espagne, puis par l'Europe dans le cadre du FFU. Lors de ces arrestations collectives, le mode opératoire est toujours identique : deux minivans blancs stationnent dans un quartier fréquenté par des migrants, tandis que plusieurs agents en civil se mêlent à la foule. Ils contrôlent, puis appréhendent les migrants, avant de les faire monter dans les véhicules. Une vingtaine de personnes, que nous avons interrogées, assurent avoir été témoins ou victimes de violences policières lors de ces arrestations.

Le 19 octobre 2023, à l'occasion d'une opération que nous avons documentée, un bus des forces auxiliaires a pris la direction de Khouribga, une bourgade à 200 kilomètres au sud de Rabat. En pleine nuit, les officiers ont déposé une dizaine de jeunes hommes à l'entrée de la petite ville. Ces derniers ont ensuite marché vers la gare routière, avant de rejoindre un petit groupe de migrants, eux-mêmes déportés quelques jours plus tôt. Parmi eux, Aliou, un Guinéen de 27 ans, affirme avoir été déplacé de la sorte « *près de 60 fois* » depuis son arrivée au Maroc, en 2020.

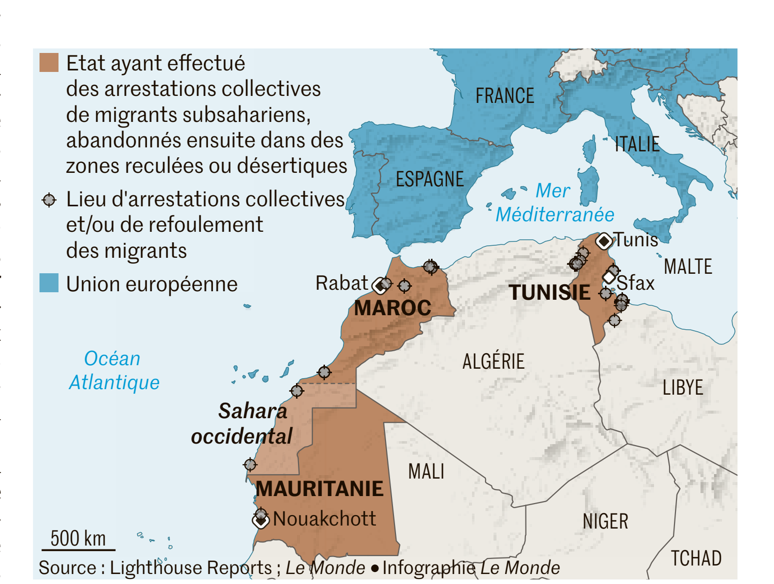
C'est une valse incessante qui se joue ce 25 janvier, en fin de matinée, devant le commissariat du quartier de Ksar, à Nouakchott. Des véhicules vont et viennent. A l'intérieur de l'un d'eux – un minibus blanc –, une dizaine de migrants, le visage hagard. A l'arrière d'un camion de chantier bleu, une cinquantaine d'exilés se cramponnent pour ne pas basculer par-dessus bord. Tous ont été arrêtés par la police mauritanienne. Chaque jour, ils sont des centaines à découvrir l'intérieur décrépi de ces petits baraquements ocre. Cette étape ne dure que quelques jours au plus. « *Il y a plusieurs bus par semaine qui partent vers le Mali* », confirme un visiteur du commissariat faisant office de centre de rétention.

**EMMENÉS VERS LE MALI**

Certains migrants ont été appréhendés dans les rues de Nouakchott. « *Le bus des policiers se promène dans les quartiers où vivent les migrants, comme le Cinquième* [un quartier à l'ouest de Nouakchott], témoigne Sady, un Malien arrivé en Mauritanie en 2019. *Les policiers entrent dans les boutiques. Ils demandent aux gens : « Tu es étranger ? » Puis ils les emmènent. A chaque fois, j'ai vu des gens se faire frapper, maltraiter. On vit avec la crainte de ces refoulements.* » « *Les éventuelles interpellations concernant les étrangers en situation irrégulière se font conformément aux conventions, lois et règlements en vigueur, sans arbitraire ni ciblage de zones ou de quartiers spécifiques* », assure le porte-parole du gouvernement mauritanien, Nani Ould Chrougha.

Bella et Idiatou ont, quant à elles, été interceptées en mer par des gardes-côtes, lors d'une tentative de traversée en direction des îles Canaries, confettis d'îles espagnoles à plusieurs centaines de kilomètres des côtes africaines. Le traitement qui leur a été réservé est le même que pour les autres migrants, alors qu'elles bénéficiaient d'un titre de séjour mauritanien : une expulsion manu militari vers les frontières sud du pays. « *Des expulsions vers le Sénégal et le Mali, sur des bases raciales, ont eu lieu entre 1989 et 1991,* souligne Hassan Ould Moctar, spécialiste des questions migratoires. *Mais les demandes répétées de l'Union européenne en matière migratoire ont réactivé cette dynamique* », dit-il.

Pour Bella et Idiatou comme pour Sady la destination finale est Gogui, à la frontière



Source : Lighthouse Reports ; *Le Monde* • Infographie *Le Monde*



**Des migrants en provenance de pays subsahariens, abandonnés par les autorités tunisiennes dans le désert, non loin de la frontière libyenne, le 16 juillet 2023.**
MAHMUD TURKIA/AFP

malienne, une zone désertique à plus de 1000 kilomètres de Nouakchott. *« Ils nous ont jetés hors du bus, puis ils nous ont poussés vers la frontière. Ils nous ont chassés comme des animaux et ils sont partis »*, raconte, révoltée, Idiatou, quand nous la rencontrons au Sénégal, où elle a trouvé refuge.

Ce récit, neuf migrants au total l'ont confié au *Monde*. Sady, qui vivait à Nouakchott grâce à des petits boulots, a été repoussé deux fois. Selon un document interne du HCR, que *Le Monde* a consulté, plus de 300 personnes dénombrées par le Haut-Commissariat ont fait l'objet du même traitement en 2023. La majorité d'entre elles assurent avoir été victimes de violations des droits humains. Sollicité, un porte-parole du HCR confirme avoir *« reçu des rapports faisant état de cas de refoulement vers le Mali »* et *« plaider auprès des autorités mauritaniennes pour mettre fin à de telles pratiques »*. *« Les migrants en situation irrégulière sont reconduits aux postes-frontières officiels de leur pays de provenance »*, se défend le porte-parole du gouvernement mauritanien, selon lequel le procédé est conforme à la loi et réalisé en assurant une *« prise en charge totale – nourriture, soins de santé, transport »*.

La Mauritanie est depuis quinze ans l'un des verrous des routes migratoires qui mènent en Espagne. D'après notre décompte, sans inclure l'argent promis début 2024, plus de 80 millions d'euros ont été investis par l'UE dans le pays depuis 2015, destinés surtout au renforcement des frontières, à la formation des effectifs de police ou encore à l'achat de véhicules.

Les groupes d'action rapide-surveillance et intervention (GAR-SI), des unités d'élite financées par l'UE dans plusieurs pays du Sahel à travers le FFU, ont également fait partie du dispositif. En 2019, ils ont ainsi livré à la police mauritanienne 79 personnes appréhendées sur le territoire, d'après un document interne de l'UE. Un rapport non public de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), daté de février 2022, mentionne qu'une bonne partie de leurs effectifs – plus de 200 hommes – a été déployée à Gogui pour des missions de *« surveillance frontalière »*.

En outre, plusieurs véhicules utilisés pour assurer les expulsions de Nouakchott vers le sud du pays correspondent à des modèles livrés par des Etats membres. Comme ces pick-up Toyota Hilux fournis par l'Espagne, *« pour la surveillance du territoire ou la lutte contre l'immigration irrégulière »*. Depuis 2006 et en vertu d'un accord bilatéral de réadmission de migrants entre les deux pays, une cinquantaine de policiers espagnols sont déployés en permanence à Nouakchott et à Nouadhibou, les deux principales villes du pays. Des moyens techniques, dont des bateaux, sont également mis à disposition.

En 2023, près de 3700 interceptions en mer ont ainsi été réalisées par des patrouilles conjointes, d'après un décompte du ministère de l'intérieur espagnol, consulté par *Le Monde*. Plusieurs sources policières et un visiteur des centres de rétention mauritaniens attestent de la présence fréquente de policiers ibériques à l'intérieur. Bella et Idiatou assurent avoir été prises en photo par ces derniers au commissariat de Nouakchott. Interrogée sur ce point, l'agence espagnole Fiiapp, principal opérateur de ces projets de coopération policière, a nié la présence d'agents dans le centre de rétention. Les autorités mauritaniennes, quant à elles, ont confirmé l'existence d'*« échange d'informations dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine »*, mais *« dans le respect de la vie privée des personnes et de la protection de leurs données personnelles »*.

**EN TUNISIE, « TORTURE, TRAVAIL FORCÉ… »**

Selon un autre document du HCR, daté de janvier 2023, des migrants rapportent que les Espagnols ont participé aux raids les visant. *« Parfois, ils essayaient même d'expulser des gens qu'on avait identifiés comme réfugiés »*, se souvient un salarié de l'agence, que nous avons consulté. *« Notre équipe de policiers sur le terrain n'est pas au courant de telles pratiques »*, assure-t-on à la Fiiapp. Quand le ministère de l'intérieur espagnol se borne à répondre que ses effectifs travaillent *« dans le respect des droits de l'homme, et en accord avec la législation nationale et internationale »*.

Un matin de novembre 2023, dans la ville tunisienne de Sfax, Moussa, un demandeur d'asile camerounais de 39 ans, et son cousin sortent d'un bureau de poste lorsqu'ils sont interpellés par les autorités. En quelques heures, les deux hommes se retrouvent à la frontière libyenne, remis aux mains d'une milice, puis enfermés dans l'un des centres de détention pour migrants du pays. Pendant plusieurs mois, ils subissent des violences quotidiennes.

Selon la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), près de 9000 personnes ont été *« interceptées »* depuis l'été 2023 par les autorités de Tripoli, à la frontière tunisienne. Dans une note interne que nous avons consultée par *Le Monde*, la Manul déplore des *« expulsions collectives »* et des *« retours forcés sans procédure »*, exposant les migrants à de *« graves violations et abus des droits humains, avec des cas confirmés d'exécution extrajudiciaire, de disparition, de traite, de torture, de mauvais traitement, d'extorsion et de travail forcé »*.

**« LES ÉTATS EUROPÉENS NE VEULENT PAS AVOIR LES MAINS SALES. ILS SOUS-TRAITENT DONC À DES ÉTATS TIERS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME »**
**MARIE-LAURE BASILIEN-GAINCHE**
professeure de droit public

*« Ils repartent d'où ils viennent, car ils causent des problèmes »*, justifie, sous le couvert de l'anonymat, un agent de la garde nationale. Sollicité, le ministère des affaires étrangères tunisien réfute les accusations d'*« expulsion de migrants d'origine subsaharienne vers des zones désertiques »*, les qualifiant d'*« allégations tendancieuses »*.

Dès le 7 juillet 2023, Frontex, l'agence européenne de garde-frontières, est pourtant informée – selon un rapport interne dont nous avons pris connaissance – de ces *« opérations »* consistant à *« conduire des groupes de ressortissants subsahariens jusqu'à la frontière* [de la Tunisie] *avec la Libye et l'Algérie, en vue de leur refoulement »*. Frontex ajoute que ces opérations sont surnommées sur les réseaux sociaux « ménage de blacks ». Une source européenne anonyme, au fait du dossier, veut croire qu'*« aucune ressource provenant de l'UE n'a contribué à ce processus* [d'expulsion] *»*, mais reconnaît toutefois qu'il est *« très difficile de tracer une limite, car* [l'UE soutient] *les forces de sécurité »*.

**« GESTION DES FRONTIÈRES »**

Depuis une dizaine d'années, de fait, l'UE participe au renforcement de l'appareil sécuritaire tunisien, d'abord à des fins de lutte contre le terrorisme, puis contre l'immigration irrégulière. Jusqu'en 2023, elle a investi plus de 144 millions d'euros dans la *« gestion des frontières »*, auxquels s'ajoutent les aides directes des Etats membres, permettant l'achat d'équipements comme des navires, des caméras thermiques, des radars de navigation… Près de 3400 agents de la garde nationale tunisienne ont par ailleurs reçu des formations de la part de la police fédérale allemande entre 2015 et août 2023 ; et deux centres d'entraînement ont été financés par l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas, à hauteur de 8,5 millions d'euros.

L'enquête du *Monde* et de ses partenaires montre que certaines de ces ressources ont directement été utilisées lors d'expulsions. Ainsi, Moussa a formellement identifié l'un des véhicules dans lequel il a été déporté vers la Libye : un pick-up Navara N-Connecta blanc du constructeur Nissan – modèle analogue aux 100 véhicules offerts à la Tunisie par l'Italie, en 2022 pour *« lutter contre l'immigration irrégulière et la criminalité organisée »*.

En 2017, le gouvernement allemand avait, lui aussi, offert à la Tunisie 37 Nissan Navara, en plus d'autres équipements, dans le cadre d'une aide à la *« sécurisation des frontières »*. Deux vidéos publiées sur les réseaux sociaux, et que nous avons vérifiées, montrent également l'implication des mêmes véhicules dans les opérations d'arrestation et d'expulsion menées par les autorités tunisiennes dans la ville de Sfax. Contacté, le ministère de l'intérieur allemand s'est dit attaché *« à ce que les équipements remis dans le cadre de la coopération bilatérale soient utilisés exclusivement aux fins prévues »*, tout en estimant que les véhicules décrits par notre enquête sont *« très répandus en Afrique »*. Les autorités italiennes n'ont pas répondu à nos sollicitations.

**ATTRIBUTION OPAQUE DES FONDS DE L'UE**

En dépit de la situation, largement relayée par la presse, de centaines de migrants repoussés dans les zones frontalières du pays, l'UE a signé, le 16 juillet 2023, un mémorandum d'entente avec la Tunisie, devenue le premier point de départ des migrants vers le continent. Un accord érigé en *« modèle »* par M<sup>me</sup> von der Leyen. La médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a toutefois ouvert une enquête sur ce mémorandum : *« Le financement de l'UE* (…) *ne doit pas soutenir les actions ou mesures susceptibles d'entraîner des violations des droits de l'homme dans les pays partenaires »*, a rappelé Mme O'Reilly à Mme von der Leyen, dans une lettre rendue publique le 13 septembre 2023.

*« Les Etats européens ne veulent pas avoir les mains sales. Ils sous-traitent donc à des Etats tiers des violations des droits de l'homme*, estime, pour sa part, Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit public à l'université Jean-Moulin-Lyon-III. *Mais, du point de vue du droit, ils pourraient être tenus pour responsables. »* La Commission européenne nous informe par la voix d'un porte-parole que *« l'UE attend de ses partenaires qu'ils remplissent leurs obligations internationales, y compris le droit au non-refoulement »* et que *« tous les contrats de l'UE contiennent des clauses relatives aux droits de l'homme permettant à la Commission d'ajuster leur mise en œuvre si nécessaire »*.

Or, des documents que nous nous sommes procurés attestent de la connaissance que les instances de l'UE ont de ces arrestations et de ces déportations collectives. Une décision de la Commission européenne, de décembre 2019, à propos des financements de l'UE au Maroc, fait par exemple référence à une *« vaste campagne de répression »* contre des migrants subsahariens, se traduisant par des arrestations et des expulsions *« illégales »* dans des zones reculées. Dans un rapport finalisé en 2019, la Cour des comptes européenne s'inquiétait, déjà, de l'opacité avec laquelle les fonds attribués par les Vingt-Sept aux autorités marocaines étaient utilisés, ainsi que du manque de *« procédures de contrôle »*.

En Mauritanie, plusieurs officiels du HCR, de l'OIM ou des forces de police espagnoles confient avoir connaissance de la pratique d'expulsion en plein désert. Des éléments repris dans un rapport et une recommandation du Parlement européen datés de novembre 2023 et janvier 2024.

Alors que le déploiement de Frontex en Mauritanie est en cours de discussion, l'agence rappelait, en 2018, dans un guide de formation à l'analyse de risques, destiné aux Etats africains partenaires dans la lutte contre l'immigration irrégulière, que la *« charte africaine des droits de l'homme et des peuples interdit les arrestations ou détentions arbitraires »*. En dépit de cette attention, Frontex a ouvert une cellule de partage de renseignement à Nouakchott, dès l'automne 2022, et procédé à la formation de plusieurs policiers. Parmi eux se trouvent plusieurs agents en poste au centre de rétention de Nouakchott. Celui-là même par lequel transitent chaque jour des migrants victimes de déportation collective. ■

**NISSIM GASTELI, MAUD JULLIEN, ANDREI POPOVICIU ET TOMAS STATIUS (LIGHTHOUSE REPORTS)**

*Ont aussi contribué à cette enquête pour Lighthouse Reports : May Bulman, Monica C. Camacho et Eman El-Sherbiny.*



Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus



**A Cannes, le 20 mai.** SCOTT GARFITT/INVISION/AP

RENCONTRE

# David Cronenberg, le trompe-la-mort

## A 81 ans, le réalisateur canadien signe « Les Linceuls », une ode testamentaire sur la perte et le chagrin

*Content d'avoir fait dérailler vos pensées »* : alors que nous sommes assis sur un coin de canapé dans le brouhaha cannois, David Cronenberg sourit gentiment de nous voir chercher à reprendre nos esprits perdus dans une errance philosophique sur la mort, le deuil, Eros et Thanatos, qui est le sujet de son dernier film, *Les Linceuls*, présenté lundi 20 mai en compétition pour la Palme d'or. Qui est peut-être le sujet de tous ses films ? Qui est peut-être le sujet de tout film ? Le sujet de tout ?

*« Le point de départ*, explique le réalisateur canadien, *c'est bien sûr la première scène. Je suis juif, totalement athée, mais sur cette question des funérailles, je trouve belle l'idée dans la tradition judaïque que l'âme a du mal à quitter le corps parce qu'elle a expérimenté le monde à travers lui. » Les Linceuls* raconte l'histoire d'un homme qui, parce qu'il ne voulait pas laisser sa femme seule dans sa tombe, a inventé un système de suaire équipé de caméras permettant de rester en contact avec les défunts, visualisant, ce faisant, leur décomposition…

Après la mort de sa femme, en 2017, David Cronenberg n'était plus sûr de vouloir tourner de nouveau : *« J'étais en deuil. J'étais malheureux. Mais l'idée du streaming, au fond, m'intéressait. Les séries ressemblent à un roman, quand un film est plus une nouvelle. J'ai proposé le projet à Netflix. Juste avant le Covid. Ils étaient intéressés. J'ai écrit deux épisodes, puis ils ont décidé qu'ils ne voulaient pas continuer, sans expliquer pourquoi. Mais j'ai été heureux : finalement, cela donne ce film. »*

**Un homme doux, sensible**

Parce que Vincent Cassel, dans le rôle principal, ressemble à s'y méprendre à un David Cronenberg jeune, et sans doute parce qu'on y retrouve tous les thèmes chers au réalisateur, *Les Linceuls* apparaît comme une ode testamentaire. *« Je l'ai souvent répété, et je sais que c'est difficile à croire, mais, quand je tourne, je ne pense jamais à mes autres films. Chaque film est son propre univers. Et, en l'occurrence, le double est un accident. Franchement, on ne se ressemble pas du tout avec Vincent. Mais il pensait que j'étais ce personnage. Alors il a pris exemple sur moi. Je l'ai vu m'observer, ma manière de bouger, de parler lentement, alors que lui parle très vite. Et, d'une drôle de façon, sur l'écran, il y a en effet une connexion »*, remarque-t-il, amusé.

David Cronenberg, 81 ans, déjoue les attentes des journalistes, génération après génération, qui, après avoir vu ses films, aspirent à voir le tordu qui a accouché d'idées aussi monstrueuses (*La Mouche*, 1986), gores (*Crash*, 1996), sanglantes (*A History of Violence*, 2005) ou torturées (*A Dangerous Method*, 2011). Ils tombent à chaque fois avec le même étonnement sur cet homme doux, sensible, à l'histoire qui ressemble à un long fleuve tranquille. *« Une enfance très belle et des parents adorables, le seul point négatif étant que, quand ils meurent, ça fait très mal… Je n'ai pas besoin de violence dans ma vie. Mais elle existe et elle constitue une menace constante. D'une certaine manière, avec son invention en tant qu'artiste inventant ce cimetière techno, mon personnage essaye de contrôler la mort et le chagrin »*, analyse celui qui a fait de ses calculs rénaux des œuvres mises sur le marché de l'art – *« Personne ne les a achetés. J'ai été déçu, car je les trouvais très beaux. »*

Dans *Scanners*, un de ses premiers films, en 1981, l'un des personnages génétiquement modifiés demande à un autre, devenu un sculpteur célèbre, comment il fait taire les voix dans sa tête. *« Par l'art »*, répond celui-ci. David Cronenberg n'en fait pas cas : *« Oui, j'ai souvent des voix qui parlent dans ma tête, mais elles ne me dérangent pas, je ne sens pas la nécessité de les faire taire. Je crois qu'on a tous des voix dans la tête. Et puis, elles ne m'ordonnent pas de tuer le chien ou des choses comme ça. »*

Tranquille comme baptiste, il sourit à notre regard un peu perdu. Ses enfants ont raconté comment, au sortir d'un tournage morbide ou effrayant, il se réveillait frais et sans cauchemar. Il n'a jamais fait de psychothérapie.

> **« Je n'ai pas besoin de violence dans ma vie. Mais elle existe et elle constitue une menace constante »**
> David Cronenberg

*« Non, mais j'adore Freud. Pour son inventivité. Je le vois comme un artiste. On ne le dit pas beaucoup, mais c'est l'un des plus grands écrivains de langue allemande »*, fait-il remarquer mezza voce.

**« Je ne vois pas l'art comme une thérapie »**

*« Un psychiatre italien est venu me rendre visite à Toronto. Il me demande : "Comment gérez-vous ce deuil ?" J'ai répondu que je souffrais, qu'est-ce que je pouvais faire d'autre ? Il a dit : "Alors, vous n'avez pas besoin de thérapie." Le fait d'accepter cette souffrance, de ne pas faire comme si de rien n'était ou de trouver des stratégies d'évitement… Or, honnêtement, je ne vois pas l'art comme une thérapie. Ça ne diminue pas le chagrin, c'est ailleurs, sur un autre plan. »*

C'est un vieil homme maintenant, père et grand-père, au squelette fragile, au cheveu fatigué, mais dont les yeux bleus brillent de la même intelligence, qui livre, sous le ciel d'un seul coup devenu gris de Cannes, cette ode à sa femme. *« Pourquoi vous parlerais-je d'elle ? C'était une personne très discrète. Elle n'aurait pas voulu… Classiquement au cinéma, face à la disparition d'un être aimé, on montre des flash-back de moments merveilleux lorsqu'ils étaient ensemble à la plage ou qu'ils partaient en voyage. Mais une vie, quarante-trois ans ensemble, ne se résume pas à un flash-back. Je me suis concentré sur son chagrin à lui, son angoisse, son deuil. Je peux repenser aux conversations que nous avions, les faire redéfiler dans ma tête, mais ce n'est pas comme si je m'attendais à ce que ma femme écoute. Les morts ne parlent pas. Et ils n'entendent pas non plus. »*

Pas de surnaturel chez lui, pas de dieu, pas d'inexpliqué. Jeune, il pensait pouvoir être, à l'instar d'un Isaac Asimov, un scientifique et un écrivain. Il a commencé par s'inscrire en chimie organique à l'université, quand il s'est rendu compte que la vie d'un scientifique n'était pas pour lui. *« C'était ennuyeux et répétitif. Je me suis dit que je serai écrivain, que j'inventerai la science. Ce serait beaucoup plus rapide. »* Docteur Frankenstein, *I presume* ? *« Je comprends ce que vous voulez dire, mais je ne considère pas que je fais des films d'horreur, loin de là. J'y vois de l'art et de la beauté.* Les Linceuls*, c'est une romance. »* La victoire du désir de filmer sur la pulsion de mort, d'Eros sur Thanatos ? *« Oui. C'est une lutte. »* ■

LAURENT CARPENTIER

# L'amour fou, jusque dans la tombe

## Dans un film à la beauté flottante, Vincent Cassel, en veuf inconsolable, suit au jour le jour la décomposition du corps de sa défunte femme

LES LINCEULS

SÉLECTION OFFICIELLE
*En compétition*

C'est un dernier long-métrage couleur de deuil, tout en nuances de noir et dégradés de gris, aux lignes épurées de stèle, que le Canadien David Cronenberg, 81 ans, peintre de la chair en ses confins et bouillonnements inattendus (*Videodrome*, *La Mouche*, *Crash*, pour les plus connus), dévoile au Festival de Cannes, marquant le virage de la deuxième semaine de compétition. *Les Linceuls* a pour sujet la perte de l'être aimé, thème romantique en diable que le cinéaste se garde bien de soumettre à un quelconque épanchement, lyrique ou dramatique. Il l'aborde, comme à son habitude, sous le filtre refroidissant de l'anticipation technologique, propre à reconfigurer les rapports du corps humain et de la machine.

L'écriture du film est intervenue suite à la mort de Carolyn Cronenberg, épouse et collaboratrice du cinéaste, en 2017. Ce deuil, plutôt que d'offrir une clé de compréhension, donne au film une coloration très personnelle, et éclaire l'émotion qui l'irrigue en profondeur.

Si personnelle, d'ailleurs, que Vincent Cassel, dix-sept ans après *Les Promesses de l'ombre* (2007), compose un héros qui, silhouette élancée et toison argentée, ressemble presque trait pour trait à Cronenberg. Karsh, riche entrepreneur de Toronto, entre autres de pompes funèbres high-tech, ne se remet pas de la mort de sa femme, Rebecca (Diane Kruger). En conséquence, il a mis au point un système de tombe connectée, qu'il commercialise dans son parc de cimetières équipés. Au cœur de cette technologie, un linceul équipé de capteurs prend une image par contact du corps enseveli, retransmise sur un écran intégré à la pierre tombale. L'ingénieur inconsolé peut ainsi suivre au jour le jour la décomposition du cadavre adoré : la relation se perpétue au-delà de la mort, pour un corps qui continue de se transformer. Mais Karsh observe bientôt à la surface du squelette la formation d'étranges nodules qui l'alertent sur l'intégrité de la dépouille.

**Complot cybernétique**

A ce postulat aussi tordu que stimulant, interrogeant sur un mode prométhéen le complexe du deuil impossible et du désir nécrophile, se greffe une autre intrigue de type paranoïaque. Un matin, Karsh découvre que plusieurs de ses tombes, dont celle de sa femme, ont été non seulement vandalisées, mais piratées, et converties en système de surveillance. L'enquête le mène sur la piste d'un obscur complot cybernétique, impliquant des intérêts divergents (un oncologue rival ou des militants écologistes hostiles), voire des puissances étrangères (Chine ? Russie ?). Chaque pas accompli le renvoie à un même centre aveugle : la personnalité trouble de Rebecca et ses zones d'ombre.

Depuis *A Dangerous Method* (2011), qui lorgnait vers l'histoire de la psychanalyse, le cinéma de Cronenberg a poursuivi une pente d'épure, sans rien lâcher de son ambition théorique. Moins de décors, moins de personnages, mais des fictions mentales dont le principal enjeu est devenu l'exercice de la parole. *Les Linceuls* ne fait pas exception, dont le héros affligé dénoue les fils de son deuil par une suite de conversations avec ses proches (une belle-sœur jumelle de la défunte, jouée en miroir par la même Diane Kruger), ses clients (la femme aveugle d'un industriel hongrois) ou ses collaborateurs (Hunny, l'avatar numérique qui lui sert de secrétaire).

Les développements géopolitiques de l'intrigue côtoient l'imaginaire du feuilleton, sans avoir d'existence propre à l'écran. Ils ne sont qu'un effet d'emballement de la parole, le délire parano de personnages qui s'inventent des histoires afin de faire à nouveau circuler du désir entre eux.

La beauté flottante du film tient en grande partie à l'écrin que Cronenberg donne à ces échanges : l'environnement artificiel où s'est enfermé Karsh, grand funérarium aux lignes géométriques et aux surfaces sombres, confère aux mots une épaisseur feutrée, hantée par des silences envoûtants. Aux dialogues d'une intelligence mordante répondent de splendides scènes oniriques d'une grande puissance d'émotion – les étreintes nocturnes dont Karsh rêve la nuit avec le fantôme de sa femme au corps rapiécé, strié de cicatrices, tombant en lambeaux.

*Les Linceuls*, par les arabesques de son récit généreusement délirant, se pose tout du long cette question : de quoi est fait cet attachement obsessionnel au corps de l'autre, qui persiste en son absence ? Le générique avance une forme de réponse poétique avec ces images magnifiques de particules en suspension formant un réseau mouvant. On peut y voir la poussière du corps décomposé, ou alors une image moléculaire de l'« amour » – un mot qui ne sera ici jamais prononcé, mais qui vibre à chaque plan. ■

MATHIEU MACHERET

*Film canadien et français de **David Cronenberg.** Avec Vincent Cassel, Diane Kruger (1 h 59). Sortie en salle le 25 septembre.*

# Jonas Trueba célèbre la désunion du couple

Le réalisateur espagnol transforme la déchirure de l'amour en une affaire digne d'un comité des fêtes



Alex (Vito Sanz) et Ale (Itsaso Arana). LES FILMS DU WORSO

SEPTEMBRE SANS ATTENDRE
QUINZAINE DES CINÉASTES

Entré dans la ronde lundi 20 mai – sur les voix réverbérées de *Volvereis*, délicieuse partition pop d'Adios Amores, tandem féminin chaloupé d'Andalousie – *Septembre sans attendre*, de l'Espagnol Jonas Trueba, est à ce jour le film le plus enthousiasmant vu à la Quinzaine des cinéastes. Le réalisateur fait partie, aux côtés de Rodrigo Sorogoyen, Jaime Rosales, José Luis Guerin ou Albert Serra, d'un groupe de créateurs qui, sous l'ombre hyperbolique de Pedro Almodovar, sauve la mise contemporaine du cinéma d'auteur ibérique. Trueba, 42 ans, explore une voie intimiste et sentimentale, « rohmérienne », qui en fait le plus « français » des cinéastes espagnols. Facteur supplémentaire, sans doute, de sa reconnaissance chez nous, aussi confidentielle soit-elle encore, depuis maintenant quatre ans.

Une fille seule qui divague de rencontre en rencontre dans l'été madrilène (*Eva en août*, 2020) ; un groupe d'adolescents de la capitale, suivis durant cinq ans dans un exercice de cinéma partagé (le documentaire *Qui à part nous*, 2022) ; les retrouvailles de deux couples après la pandémie, réunis dans une idée urbaine de la campagne (*Venez voir*, 2023). Ajoutons l'intime complicité du réalisateur et d'Itsaso Arana, histoire d'avoir la photo la plus nette possible de Trueba. Cette intense Navarraise, dont le nom claque comme un coup de fouet et suffisamment attachante pour qu'on en redemande, joue quasi dans tous les films du cinéaste, coécrit certains de ses scénarios et est passée elle-même à la réalisation en 2022 avec *Les filles vont bien*.

**Orgueil et stratégie**

On repasse les cartes avec *Septembre sans attendre*, sur un scénario de Trueba et Arana, auquel s'ajoute cette fois le formidable partenaire de l'actrice dans le film, Vito Sanz. Voici le signe d'un cinéma d'auteur non impérieux, qui sollicite l'expérience de chacun pour tisser la toile de son canevas et des émotions qui le nourrissent. Il s'agira ici d'une comédie de remariage – ce sous-genre identifié et brillamment analysé par le philosophe Stanley Cavell, dans le livre *A la recherche du bonheur. Hollywood et la comédie du remariage* (Vrin, 2017), que le film prend plaisir à faire circuler. Trueba est, comme Rohmer, un cinéaste des signes, tantôt révélateurs, tantôt trompeurs. Le couple incarné par ce superbe tandem d'acteurs se nomme Ale (Itsaso Arana) et Alex (Vito Sanz). Deux diminutifs qui trahissent, au « x » près, leur grande proximité.

Mais c'est Ale qui prend ici les initiatives, tandis qu'Alex manœuvre à vue dans l'orage. Le plan inaugural nous fait comprendre qu'il y a de quoi. Sur la couche froide de la chaude nuit madrilène, les amants se morfondent. L'épuisement du désir semble acté, le couple y gère à mi-voix la rupture sous toutes ses coutures. A la limite – et c'est ici que Trueba déréalise subtilement le motif pour en faire un argument de comédie –, l'implication sociale et matérielle de l'événement semble les occuper davantage que son désastre intime. Du moins, orgueil et stratégie aidant, en apparence.

On ne saura en tout cas jamais ce qui, hormis leurs quatorze ans de vie commune, sépare ces deux êtres. On ne s'attarde pas davantage sur la peine ou la colère qui pourraient légitimement les affecter. On parle modalités. Une idée bravache affleure, naguère émise par le père d'Ale, selon laquelle les couples devraient fêter leur séparation, prolégomènes d'une amélioration, plutôt que leur union, assurance d'une dégradation.

Ainsi se transforme l'objet attendu du film, la déchirure de l'amour, en une affaire digne d'un comité d'organisation des fêtes : A qui l'annoncer ? Quand ? Comment convaincre de s'y rendre ? Comment expliquer que, néanmoins, « tout va bien » ? On appréciera cette qualité du film à changer de braquet, associant la crudité métaphorique des canalisations bouchées dans la maison commune à la préconisation de lecture de *La Répétition*, de Soren Kierkegaard. La question de l'organisation de la fête devient à ce point obsédante que – par un délicieux et philosophique retour des choses (*Volvereis* [« vous reviendrez »] est le titre du film en espagnol) – elle semble peu à peu restituer aux amants désunis cette cause commune dont l'oubli aura justifié la rupture. Ils s'aimaient conflictuellement, se sépareraient-ils réunis ?

**Trueba est, comme Rohmer, un cinéaste des signes, tantôt révélateurs, tantôt trompeurs**

**Paradoxal revirement**

Le spectateur pourrait avoir un pressentiment d'autant plus vif de ce paradoxal revirement que le jour de l'annonce de leur décision au père d'Ale – interprété merveilleusement par le réalisateur et propre père de Jonas, Fernando Trueba – ce dernier, profondément peiné, leur précise qu'il n'a jamais cru lui-même à cette idée grotesque. Qu'il y a des choses que l'on dit, mais qu'il ne faut pas croire et encore moins faire.

Le lecteur craindra ici que le signataire mange le morceau. Qu'il se rassure. Tout au plus précisera-t-il que bien des revirements nous font chavirer d'un côté, puis de l'autre – tel geste d'une immense tendresse d'Ale au creux de la nuit, tel raidissement diurne à l'idée de faiblir –, avant que ne se trousse une fin que l'on taira. Précisons que l'idée de répétition, de reprise sur des bases anciennes d'un nouveau lien, de ravaudage en quelque sorte d'un tissu qui a été rompu et qui n'en sera que plus solide – tentation qui se pose peu ou prou à tout couple qui se sépare –, ce film la fait sienne comme on fait feu de tout bois. Jusque dans l'idée de faire d'Ale une réalisatrice et d'Alex l'acteur principal, œuvrant à la réalisation d'un film (dans le film) semblable à celui que l'on est en train de voir et dans lequel *« les personnages ne semblent pas bien savoir ce qu'ils veulent »*.

Ce ruban de Möbius désigne aussi, bien sûr, le dédoublement d'une réalité qu'on sait scandaleusement aléatoire par la représentation esthétique qui en offre une version non nécessairement plus heureuse, mais plus pleine, plus entière. Celle, sans doute, d'un monde idéal à atteindre où nous serions un peu meilleurs que ce que nous sommes. ■

JACQUES MANDELBAUM

*Film espagnol de Jonas Trueba. Avec Itsaso Arana, Vito Sanz (1 h 54). Sortie en salle le 28 août.*

# Avec « Locust », Keff brosse le portrait d'une jeunesse taïwanaise nihiliste

Le premier film du cinéaste américano-taïwanais explore le milieu des gangs de Taipei

RENCONTRE

Un petit air de Jim Jarmusch, en brun. Cheveux en bataille et total look noir, le cinéaste et musicien américano-taïwanais Keff, 33 ans, fait partie des découvertes de cette 77[e] édition cannoise. Son film de gangster aux néons, *Locust*, présenté à la Semaine de la Critique, explore le milieu (encore peu filmé) des gangs d'adolescents à Taipei, lesquels rackettent les petits patrons taïwanais avec la même violence décomplexée que les adultes.

Plus planant et lyrique (un poil trop) que le diptyque *Election* (2005 et 2006), de son aîné hongkongais Johnnie To, *Locust* baigne dans la lumière bleutée des nuits sauvages d'une jeunesse *no future*. Le héros mutique, encore dans l'âge tendre, Zhong-Han (Liu Wei Chen, une révélation), mène une double vie : il travaille le jour dans la cantine familiale, puis le soir rejoint ses copains armés de barres d'acier. Jusqu'au jour où le restaurant de ses proches devient la cible des attaques mafieuses…

Ce premier long-métrage – qui à ce titre est en lice pour la Caméra d'or – envoie des signaux politiques forts, en situant le récit en 2019, l'année où Hongkong, ancienne colonie britannique restituée à la Chine en 1997, connut un mouvement de protestation massif, à l'encontre d'un projet de loi prévoyant d'autoriser les extraditions, notamment vers Pékin. Les manifestations furent durement réprimées par les autorités, notamment avec le concours de triades : en témoigne l'attaque qui eut lieu, en juillet 2019, dans la station de métro Yuen Long, dans le nord de Hongkong, des mafieux en tee-shirts blancs frappant des militants prodémocratie. La vidéo de cette bastonnade, qui a fait le tour du monde, apparaît dans *Locust*.

La double culture américaine et asiatique de Keff a nourri l'esthétique et le récit du film – celui-ci a reçu des financements taïwanais, français et américain. *« Je suis né à Hongkong, de parents taïwanais. J'ai vécu ensuite aux Etats-Unis vers l'âge de 10 ans, avant de rentrer à Taïwan, il y a quelques années. Durant la vague de répressions à Hongkong, que je suivais depuis Taipei, je ne comprenais pas pourquoi les jeunes Taïwanais réagissaient si peu. J'ai eu envie d'entendre leur parole, j'ai sillonné le pays… »*, explique le trentenaire.

Son tour de l'île lui a procuré quelques réponses. *« Beaucoup de jeunes Taïwanais sont confrontés à leur survie économique : ils ne se désintéressent pas forcément de la politique, mais comment se projeter si l'on ne sait pas comment l'on va se nourrir d'ici la fin du mois ? Mon film explore cette rage rentrée qui conduit au nihilisme. La jeunesse taïwanaise semble bloquée, frustrée »*, un peu à l'image de Taïwan, dit-il, une démocratie à la fois émancipée et sous la pression de la Chine, laquelle revendique la souveraineté sur cet Etat (que le Japon lui avait cédé à l'issue de la seconde guerre mondiale), et durcit le ton, au point que les relations entre les deux pays se sont nettement détériorées.

**« Non-confrontation »**

Historiquement, la culture taïwanaise est dans la *« non-confrontation »*, explique le cinéaste : *« Nous évitons les discussions, y compris au sein de la famille. Il peut y avoir de grosses disputes, mais personne ensuite ne s'excuse et chacun trouve un moyen d'avancer et de continuer à vivre avec les gens. De même, un certain nombre d'acteurs taïwanais ont refusé de jouer dans* Locust*, pour ne pas se retrouver dans la controverse. Je ne les juge pas, je comprends les contraintes. Le marché taïwanais est tout petit et certains artistes ont besoin de pouvoir faire carrière en Chine. »*

Mais les choses changent. L'entrée en fonctions, lundi 20 mai, du nouveau président de Taïwan, Lai Ching-te, partisan de l'indépendance du pays, issu du Parti démocrate progressiste (DPP) comme sa prédécesseure, Tsai Ing-wen, est un *« signal fort »*, souligne Keff. *« Ce n'est pas un hasard si, en ce moment-même, les étudiants taïwanais se rebellent. Le Parlement n'est pas du même bord que l'exécutif, avec une majorité de députés favorables à la réunification de Taïwan avec la Chine. Et le projet de réforme actuel, visant à augmenter les pouvoirs du Parlement sur le président, a créé un sursaut chez les jeunes. Taïwan n'avait pas connu une telle mobilisation depuis dix ans »*, se félicite Keff.

On imaginait le cinéaste bouillonnant, il nous apparaît, au contraire, très structuré. A l'image de son nom d'artiste, évocateur d'un certain dédoublement, dit-il. Keff renvoie ce sentiment bizarre *« de* [se] *voir dans un miroir et de ne pas reconnaître la personne qui s'y reflète »*. ■

CLARISSE FABRE

# Une comédie de Laetitia Dosch qui a du pif

La comédienne et réalisatrice réussit un premier long-métrage loufoque

LE PROCÈS DU CHIEN
UN CERTAIN REGARD

A mi-parcours du Festival, une révélation cannoise : le chien Kodi ! Le griffon trône sur l'affiche du premier long-métrage de Laetitia Dosch, *Le Procès du chien*, présenté à Un certain regard… Un an après le succès du border collie Messi, dans *Anatomie d'une chute*, de Justine Triet, Palme d'or en 2023, doublée d'une Palm Dog pour l'animal, les chiens acteurs ont décidément la truffe dans le vent.

Il faut dire que le griffon du *Procès du chien* est assez doué pour nous attendrir, et nous suspendre à son sort. Kodi, qui accompagne un homme malvoyant, Dariuch (François Damiens), a mordu plusieurs individus et devrait être « endormi », terme pudique pour évoquer sa mort. L'actrice et réalisatrice s'est inspirée d'un fait réel, qu'elle détourne en une fable surréaliste et loufoque. Laetitia Dosch incarne une avocate des causes perdues, Avril, qui va tenter l'improbable, convaincre le tribunal que Kodi est une personne. A ce titre, il aurait droit à un procès.

On connaissait la comédienne, découverte dans *La Bataille de Solférino* (2013), de Justine Triet, ainsi que la performeuse d'un duo inoubliable avec son cheval, *Hate* (2018), créé au Théâtre Vidy-Lausanne (Suisse). Avec *Le Procès du chien*, Laetitia Dosch se révèle reine du burlesque, des situations limite et du rire enfoui sous des tonnes de réflexion (antispéciste, etc). Car le sujet est sérieux.

Avril, l'acrobate du code civil, va faire tourner la tête des juges et des experts qui défilent à la barre – Jean-Pascal Zadi incarne un conseiller animalier aussi créatif et foldingue que l'avocate. Si le chien est « le meilleur ami de l'homme », quelle place lui accorde-t-on dans la société ? Kodi a-t-il attaqué pour se défendre ? La femme victime de la morsure, qui a perdu la moitié de sa joue, peut-elle obtenir réparation autrement que par la mort de l'animal ? Et, lorsqu'il s'avère que Kodi attaque davantage les femmes que les hommes, le film devient un irrésistible #metoo toutou. ■

CL. F.

***Film suisse, français de Laetitia Dosch.** Avec Laetitia Dosch, François Damiens, Jean-Pascal Zadi, Anne Dorval, Kodi le chien (1 h 20). Sortie en salle le 11 septembre.*

# La parenthèse française de Selena Gomez

## L'actrice et chanteuse présente « Emilia Perez », la comédie musicale de Jacques Audiard, en compétition

RENCONTRE

Une femme fait claquer ses talons hauts sur la terrasse panoramique de l'Hôtel Marriott, l'un des plus courus de la Croisette. Elle s'est incrustée au culot, sans badge ni bagage, esquivant plusieurs barrages de sécurité. Elle dégaine son téléphone, filme aussitôt la scène qui s'offre à elle, avant qu'un colosse ne la stoppe dans ses élans : *« Madame, que faites-vous là ?*

*– Je suis maquilleuse…*

*– Avec qui travaillez-vous ?*

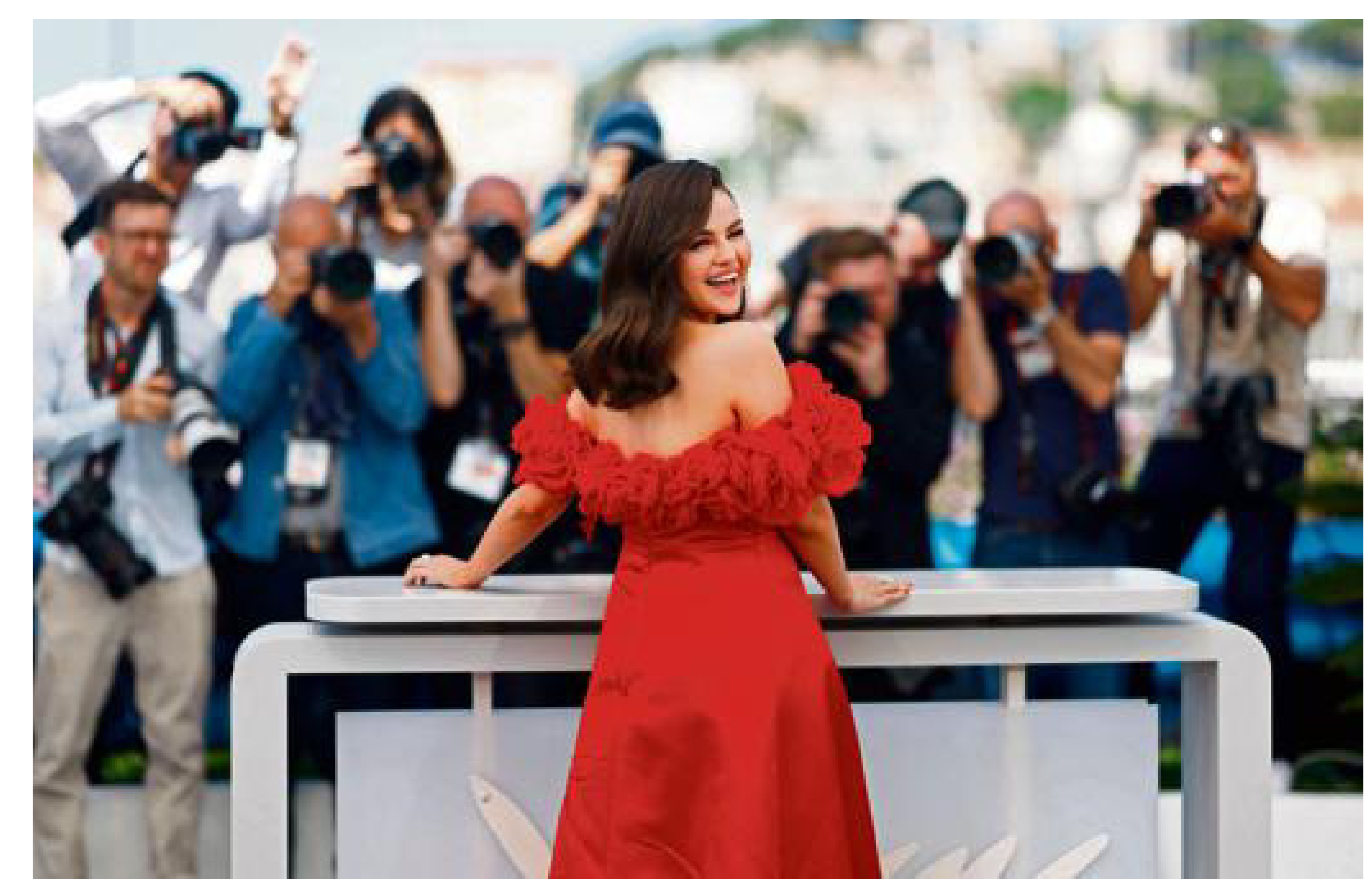
*– Heu, avec… Sébastien.*

*– Il n'y a pas de Sébastien ici. Sortez. »*

L'instagrameuse insiste, le butor n'avale pas ses craques, et la refoule sans ménagement.

Quel Graal, au juste, était-elle venue admirer ? Selena Gomez, 31 ans, 428 millions de followers sur Instagram, accessoirement actrice, chanteuse, militante. En ce resplendissant 18 mai, nous avons été plus vernis que la chasseuse de stories : les bonnes fées de la promo nous ont octroyé dix minutes, top chrono, en face à face avec l'Américaine.

Elle les emploiera essentiellement à dire le plus grand bien de la comédie musicale *Emilia Perez*, le dixième long-métrage de Jacques Audiard (en compétition), dont elle tient l'un des rôles principaux. *« J'ai découvert le cinéma de Jacques avec* De rouille et d'os [2012], *glisse-t-elle doucement. Depuis, j'ai vu tous ses films. C'est un cinéaste d'une grande intelligence, profond, drôle parfois, qui n'hésite pas à essayer de nouvelles choses. Il est très rafraîchissant. »*



**Selena Gomez, avant la projection du film « Emilia Perez », de Jacques Audiard, à Cannes, le 19 mai.** SAMEER AL-DOUMY/AFP

**Mots pesés, voix posée**

Robe Beaumont rouge et blanche à motifs floraux, queue-de-cheval impeccablement nouée, maquillage discret, sa mise est plus sobre que celle de l'épouse éplorée qu'elle campe à l'écran – une Latina teinte en blond et plantureuse, portant le deuil de son narcotrafiquant de mari. *« Cette femme, très naïve au début, est transformée par la terrible perte qu'elle subit*, dit Selena Gomez au sujet de ce personnage ignorant que, si son mari s'est fait passer pour mort, c'est pour mieux changer de sexe. *Elle se cherche, oublie l'amour qu'elle éprouvait pour lui, déraille. Sous des dehors durs, elle cache une grande vulnérabilité. Je n'ai pas traversé ce qu'elle a vécu, mais j'ai adoré l'interpréter. »*

Les mots sont pesés, la voix posée. Depuis plusieurs années, de documentaires en conférences, dans les médias grand public comme sur ses réseaux sociaux, la jeune femme a mis à nu ses fragilités – les troubles physiologiques et psychologiques induits par sa greffe de rein, en 2017, notamment. Des failles très anciennes, pour certaines : révélée, comme d'autres vedettes de sa génération, par l'écurie Disney (la série *Les Sorciers de Waverly Place*, 2007-2013), Selena Gomez est sous les feux de la rampe depuis l'enfance.

Sa relation ultramédiatisée avec le chanteur Justin Bieber, il y a une dizaine d'années, a fait couler beaucoup d'encre et de larmes parmi les « Selenators », ainsi qu'on désigne ses fans. On n'ose imaginer les ravages que ce tapage a pu causer sur sa psyché. *« Il y a un avant et un après Selena*, nous avait confié la chanteuse française Louane, à Paris, qui elle aussi a rencontré très jeune le succès. *Son exemple m'a incitée à parler de santé mentale avec mon public. De ce dialogue sont nées des chansons, des amitiés. »*

Psychiatre à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, Jean-Victor Blanc a fondé, en 2018, le festival Pop & Psy, qui entend sortir les troubles psychologiques de l'ornière purement médicale dans laquelle ils ont longtemps été confinés. *« Du fait de leur hypervisibilité, les stars de la pop ou du cinéma sont exposées à toutes sortes de pathologies mentales*, explique le praticien. *Or, pendant des décennies, ces difficultés étaient mises sous le tapis, sous la pression des entourages. Selena, en prenant en main sa communication, est l'une des premières pop stars à avoir brisé ce tabou. Pour la santé publique, cela a eu un impact considérable. Dans son sillage, les jeunes évoquent plus facilement leurs problèmes. Or, on sait combien la parole marque, souvent, un premier pas vers la guérison. »*

Conscient des fragilités de la comédienne, Jacques Audiard fut d'autant plus *« attentif et admiratif »* à son égard durant le tournage d'*Emilia Perez*. Veste de soie rose et chemise léopard, le cinéaste de 72 ans ne tarit pas d'éloges. *« C'est une actrice bouleversante, que j'avais vue dans les films d'Harmony Korine* [*Spring Breakers*, 2013], *d'Adam Mckay* [*Le Casse du siècle*, 2015], *de Woody Allen* [*Un jour de pluie à New York*, 2019]…, énumère-t-il. *Son professionnalisme m'a bluffé : elle s'excuse à la moindre erreur, bosse et s'investit énormément, malgré un planning très serré. Elle vient d'un monde très pop, que je connais mal, mais n'a pas peur d'aller ailleurs. »*

**Hybridation croissante de la pop**

Selena Gomez apprécie, pour sa part, le regard *« positif »* porté par Audiard sur le Mexique. *« Comme partout, il y a des aspects sombres, mais le film montre d'autres facettes de ce pays, l'un des plus beaux au monde selon moi.* Elle loue, de surcroît, la flexibilité du réalisateur français. *Je lui ai proposé que mon personnage parle un mélange d'espagnol et d'anglais, Jacques a accepté tout de suite. Ça me ressemble davantage*, raconte la chanteuse, autrice de trois albums d'assez bon aloi, entre 2013 et 2020. *Si une chanson est belle, elle vous touchera, même si vous n'en comprenez pas les paroles. »*

D'origine mexicaine par son père et italienne par sa mère, la Texane a joué un rôle dans l'hybridation croissante de la pop, qui s'ouvre à d'autres idiomes que l'anglais, comme en témoigne son EP hispanisant *Revelacion* (2021). Pour la bande-son de d'*Emilia Perez*, elle a collaboré avec deux pointures de la variété française, la chanteuse Camille et son compagnon, le multi-instrumentiste Clément Ducol. *« En studio, Camille m'a beaucoup encouragée : "Je suis sûre que tu peux atteindre cette note !" Je n'y croyais pas, mais je finissais toujours par y arriver. Ses chansons sont très jolies et atypiques. »* Emilia Perez marque le troisième passage de Selena Gomez par le Festival de Cannes. L'actrice espère pouvoir saluer son amie et consœur Emma Stone, elle aussi en compétition. *« Aux Golden Globes, j'ai dit à Emma combien je l'avais trouvée formidable dans* Pauvres Créatures [2023]. *C'est le film qui m'a le plus marquée récemment. »* Lors de la même cérémonie, en janvier, la chanteuse a murmuré à l'oreille d'une autre de ses proches, Taylor Swift : la réaction de la superstar, bouche bée, a fait jaser les gazettes, incitant Selena Gomez à s'absenter momentanément des réseaux sociaux. On la sent, du reste, très tiraillée par la tentation d'un retrait tous azimuts. *« J'ai décidé de faire une pause dans ma carrière musicale, ainsi qu'au cinéma*, affirme la chanteuse et comédienne. *Je serais volontiers restée plus longtemps en Europe, mais je dois rentrer aux Etats-Unis, tourner la quatrième saison d'une série comique,* Only Murders in the Building. *»*

> **« J'ai décidé de faire une pause dans ma carrière musicale ainsi qu'au cinéma »**
> Selena Gomez

Au moment de refermer cette parenthèse française, Selena Gomez redit tout le bien que celle-ci lui a procuré. *« J'ai passé à Paris de longs mois à lire le scénario, à préparer les scènes de danse avec le formidable chorégraphe Damien Jalet, à tourner en studio… Je suis tombée amoureuse de cette ville. Le pain est délicieux, la culture formidable, ça m'a ouvert l'esprit. »* Elle y a, confie-t-elle, écouté en boucle les folksongs de sa chanteuse favorite, Joni Mitchell. L'un de ces morceaux résonne avec les libertés d'*Emilia Perez*, en même temps qu'il résume celles que lui a procurées son séjour parisien : *« I was a free man in Paris »* (« j'étais un homme libre à Paris ») – est-il plus belle manière, face aux mille assignations pesant sur ses épaules, d'en prendre congé ?

AURELIANO TONET

# En Iran, l'effervescence d'un cinéma underground

## Alors que Mohammad Rasoulof entre en compétition officielle le 24 mai, une génération de cinéastes tentent de s'affranchir de la censure

RÉCIT

Samira, une monteuse de cinéma vivant en Iran, qui préfère utiliser un pseudonyme pour se protéger des représailles, a toujours respecté les lois et les codes en vigueur en République islamique d'Iran dans son travail. Dans les films que cette Iranienne d'une quarantaine d'années a montés, en accord avec la loi iranienne, il n'y a jamais eu d'actrices sans voile, aucun contact physique entre les hommes et les femmes, ni aucun dialogue portant sur la critique de l'islam ou du système politique du pays.

Depuis le soulèvement Femme, vie, liberté, qui a traversé l'Iran après la mort, en septembre 2022, de Mahsa (Jina) Amini, à l'issue de sa garde à vue à cause d'une apparence jugée « pas assez islamique », Samira a décidé de ne plus se soumettre à la censure. Ainsi, depuis plus d'un an, elle ne collabore qu'aux films sans autorisation du ministère de la culture et de l'orientation islamique. Idem pour beaucoup de ses amis et collègues. Un phénomène inédit dans le cinéma iranien.

*« Jusqu'en septembre 2022, nous reconnaissions que la censure était détestable, mais nous nous sentions obligés de travailler avec*, raconte Samira, jointe par WhatsApp depuis Téhéran. *Après la mort de Mahsa, j'ai compris qu'accepter la censure était une forme de collaboration. Nous avons en face de nous un régime qui kidnappe et tue des enfants de 15 ans. Il n'était plus possible de travailler dans ce cadre. »*

**Pressions psychologiques**

Il y a quelques semaines, avec quinze collègues, Samira a fini le tournage d'un long-métrage sur la situation politique actuelle en Iran : une société qui vient de traverser le soulèvement le plus puissant de ces dernières quarante-cinq années ; des femmes qui osent, malgré le risque d'arrestation, sortir la tête découverte… *« Dans le film, il y a des femmes sans voile et une séquence de danse* [interdite en Iran]. *Le sujet est clairement politique, parce que, en Iran, tout est politique »*, affirme Samira.

> **« Pour moi, c'est important de ne plus respecter ce régime et ses règles »**
> Samira
> monteuse de cinéma

Pour les scènes tournées dans la rue, les actrices, dévoilées, avaient un foulard ou un chapeau à portée de la main. *« Au cas où »*, glisse Samira. Or, à des centaines de mètres du lieu du tournage, la police des mœurs menait des arrestations musclées des femmes jugées *« mal voilées »*. *« Le battement de mon cœur ne s'est même pas accéléré*, assure Samira. *Je ne peux pas dire que je suis devenue plus audacieuse. Mais, pour moi, c'est important de ne plus respecter ce régime et ses règles. »*

Selon la presse iranienne, 71 films réalisés et produits sans autorisation du régime iranien ont été envoyés au Festival de Cannes, dont *Les Graines du figuier sauvage*, du réalisateur dissident Mohammad Rasoulof, en lice pour la Palme d'or, vendredi 24 mai. Condamné à cinq ans de prison ferme pour ses créations et son engagement politique, le cinéaste a quitté clandestinement son pays pour l'Allemagne. Ses collaborateurs ont été convoqués par les services de renseignement en Iran et soumis à des pressions psychologiques pour convaincre Rasoulof de retirer son film du Festival de Cannes.

Alors que le cinéma iranien connaît, depuis des dizaines d'années, des productions underground venant souvent des cinéastes honnis par le pouvoir, comme Rasoulof (*Un homme intègre*, en 2017, *Le diable n'existe pas*, en 2020) et Jafar Panahi (*Taxi Téhéran*, en 2015, *Aucun ours*, en 2022), jamais ce secteur n'a été aussi actif. Selon les témoignages recueillis par *Le Monde* auprès des gens du cinéma indépendant en Iran et de ses connaisseurs, de nombreux cinéastes, de toutes les générations, produisent actuellement des courts et des longs-métrages en Iran.

*« Le cinéma iranien avait, depuis une dizaine d'années, perdu de sa vitalité*, soutient le cameraman Hessam (un pseudonyme, comme d'autres Iraniens cités). *Un nombre important de gens essayaient de ressembler à Asghar Farhadi ou Jafar Panahi. Or, depuis Mahsa, j'ai lu beaucoup de scénarios avec des points de vue différents, parfois pas très réussis, mais originaux et intimistes, ce qui était rare ces dernières années. Le cinéma iranien est en train de connaître une nouvelle ère. Moi aussi, je suis en train de revivre. »*

Agé de 30 ans, Hessam vient de tourner un film avec ses propres moyens, à l'aide de cinq proches. Il se déroule pendant les moments forts des manifestations à Téhéran, en automne 2022. Pour des raisons de sécurité, il ne peut pas en dire plus. *« Tourner un film qui vient de moi, sans autorisation, est un acte politique*, souligne-t-il. *D'autant plus que, aujourd'hui, les grands producteurs du cinéma sont des anciens gardiens de la révolution. »*

Selon un fin connaisseur du cinéma iranien à Téhéran, si le cinéma indépendant se place en première ligne d'une désobéissance civile, c'est en suivant la résistance des femmes iraniennes. *« En sortant dans la rue avec leurs beaux cheveux découverts, les jeunes femmes lancent un défi à l'uniforme imposé par le pouvoir. Le cinéma indépendant en Iran, qui n'a jamais eu accès aux subventions et aux aides étatiques, est, lui, en train de se débarrasser des contraintes, notamment en mettant en scène le vrai mode de vie des Iraniens »*, explique-t-il.

En Iran, le tollé provoqué par la vague du cinéma indépendant a commencé. Fin avril, le festival Répertoire de courts-métrages alternatifs a été annulé après une première soirée. Dans sa programmation, des films avec des actrices sans voile avaient été sélectionnés… Samira pense que, bientôt, les autorités mèneront une offensive contre le cinéma underground. *« Elles ont besoin de nous montrer que ce sont elles qui détiennent le pouvoir*, dit-elle. *Si je vais en prison, je sais que ça va faire mal, mais j'en ai marre de ne pas faire ce que je veux parce que j'ai peur. Ces jours-ci, je me sens légère, parce que j'ai laissé derrière moi une lourde charge : celle de la mauvaise conscience de me soumettre à la censure. »*

GHAZAL GOLSHIRI

# Chez Christophe Honoré, Chiara Mastroianni au nom du père

Le cinéaste signe un film de famille, tourné en famille, dans un entre-soi



Chiara Mastroianni, dans « Marcello mio ». JEAN-LOUIS FERNANDEZ/ LES FILMS PELLÉAS

MARCELLO MIO

SÉLECTION OFFICIELLE
*En compétition*

■□□□

Une semaine que nous y sommes. Cannes et la *« grande famille du cinéma »* ! Dont une partie des membres se relaient, chaque jour, pour monter les marches du Palais des festivals. Mardi 21 mai, Catherine Deneuve et Chiara Mastroianni, mère et fille, réunies pour le même film, *Marcello mio*. Titre qui convoque à la table l'absent, l'immense acteur disparu, Marcello Mastroianni (1924-1996), qui fut l'un des amours de l'une et le père de la seconde. A l'affiche, des proches et intimes, Benjamin Biolay, Melvil Poupaud, Fabrice Luchini, Nicole Garcia... eux aussi sur le tapis rouge.

Ce petit monde fait l'objet du long-métrage de Christophe Honoré, qui met en scène chacun dans son propre rôle, dans une histoire qui les concerne. Film de famille, tourné en famille, *Marcello mio,* on l'a compris, repose sur un esprit d'entre-soi qui sied au Festival de Cannes. Moins au cinéaste qui, avec *Guermantes* (2021), s'était déjà plié à cet exercice nombriliste en filmant sa troupe de la Comédie-Française durant les répétitions de sa pièce *Le Côté de Guermantes*, dont les représentations avaient été suspendues en raison de l'épidémie de Covid-19. Il ressortait, au moins, de ce film le portrait, à travers son fonctionnement, d'un collectif de haute volée, mû par l'amour du métier et du jeu.

La même démarche, appliquée à quelques gens de cinéma se pliant à une lubie que prend l'une d'entre eux – Chiara souhaitant soudain devenir son père –, nous prive de la branche à laquelle on aurait pu se raccrocher. Puisque la matière documentaire, ici, investit une fiction dont on ne saisit pas l'enjeu, si ce n'est celui de survoler quelques grands motifs tels que le poids de la filiation, l'importance de l'héritage, le vide que laisse la disparition d'un père auquel, de surcroît, on ne cesse de vous renvoyer. Motifs évidemment dignes d'intérêt qui, sacrifiés, comme c'est le cas ici, à l'anecdote, n'en présentent, hélas, plus guère.

**Scène mythique**

Avant que Chiara ne décide de porter le costume, les lunettes et le chapeau de Marcello, de parler comme lui italien, d'adopter ses intonations et ses postures, il se passe deux ou trois choses. Le tournage à petit budget d'un film dans lequel on découvre l'actrice s'appliquant à rejouer, dans la fontaine Saint-Sulpice, à Paris, la scène mythique de *La Dolce Vita* (1960), de Fellini : le bain de minuit d'Anita Ekberg (1931-2015) dans la fontaine de Trevi, à Rome.

La comparaison fait mal. Chiara n'en est pas dupe. Heureusement, un autre projet se dessine. Un rôle dans le prochain film de Nicole Garcia, dans lequel elle aura pour partenaire Fabrice Luchini. Durant les essais, cependant, elle ne convainc pas tout à fait. Trop de Mastroianni dans le jeu de Chiara, estime la réalisatrice, qui souhaiterait plus de Deneuve.

La remarque provoque le déclic. Puisque Marcello est partout, qu'il la hante, se reflète dans ses propres traits, autant devenir lui. Un pas que franchit allégrement Chiara sous le regard éberlué de son entourage. Croyant à un caprice passager, chacun joue cependant plus ou moins le jeu. L'ex-amoureux, Benjamin Biolay, et la mère, Catherine Deneuve, tenant à ne pas trop brusquer la jeune femme, choisissent de l'accompagner dans son délire, en espérant la ramener à la raison. A l'inverse, Nicole Garcia et Melvil Poupaud, amour d'adolescence de Chiara, ne la ménagent pas. Tandis que Fabrice Luchini ne laisse pas passer l'occasion de vivre enfin son rêve, devenir l'ami de Marcello Mastroianni.

**La plus drôle reste Catherine Deneuve, qui ne se prive pas d'écorner l'image de Marcello**

Dès lors qu'elle se prend pour son père, Chiara entame une sorte de traversée du temps et de l'espace, déambulant entre réalité et cinéma, souvenirs réels et revisités sur les lieux mêmes des moments passés avec lui. Jeu de dupes qui convoque le vrai et le faux, ce qui fut vécu et ce que l'on aurait aimé vivre, l'histoire se reconstruit, se réinvente, se prolonge.

Procédant par analogie, glissement progressif, clin d'œil, le film fait son cinéma, sans vraiment se prendre au sérieux. *Marcello mio* ressuscite les disparus qui, sur grand écran, on le sait, ne meurent jamais vraiment. La plus drôle reste Catherine Deneuve qui, avec un air de ne pas y toucher, ne se prive pas d'écorner l'image de Marcello et de remettre les pendules à l'heure. Le reste nous a laissés dubitatifs, comme les spectateurs qui regardent, sans y être invités, un groupe d'enfants jouant à se faire peur. ■

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

*Film français de Christophe Honoré. Avec Chiara Mastroianni, Catherine Deneuve, Benjamin Biolay, Fabrice Luchini (2 h 01).*

## LES AUTRES FILMS DE LA SEMAINE

■■□□ À VOIR
**Heroico**
*Film mexicain de David Zonana (1 h 28).*
Le deuxième long-métrage de David Zonana, également auteur du scénario, relève d'une tradition nihiliste qui semble nourrir, aujourd'hui, un certain cinéma mexicain. Un jeune homme, Luis Nunez Rosales, s'est inscrit dans un lycée militaire afin de pouvoir aider sa mère diabétique à se soigner. Il devra subir les humiliations et brimades avant de se retrouver embarqué dans les jeux dangereux de la criminalité de bandes. Comme de nombreuses œuvres s'attaquant à un tel milieu, *Heroico* s'amuse à confronter la mise en scène cinématographique avec celle qu'incarne l'institution militaire et ses rituels. Le film brasse divers thèmes (le sort de la minorité indienne au Mexique, la peinture d'une société violente) et se permet d'insérer diverses séquences oniriques effleurant une forme de surréalisme. Une telle profusion égare un peu un spectateur régulièrement secoué, pourtant, par des moments d'une brutalité psychologique et physique assez surprenante. Très noire. ■ JEAN-FRANÇOIS RAUGER

■□□□ POURQUOI PAS
**Furiosa. Une saga Mad Max**
*Film américain et australien de George Miller (2 h 28).*
On est bien heureux de retrouver le nouvel épisode de l'épopée frénétique de l'Australien, bientôt octogénaire, George Miller. La saga futuriste, qui annonçait l'épuisement des ressources de la planète et le retour du chaos pour se les approprier, fut inaugurée, en 1979, par *Mad Max*, film d'action postapocalyptique et ultraviolent bricolé au fin fond des zones arides australiennes. Le cycle se régénérait en 2015 avec *Fury Road*. Ce nouveau récit chronologiquement antérieur éclipse la figure de Mad Max et fait de la jeunesse de Furiosa, personnage qui va se révéler assez fantomatique, le centre de l'intrigue. Le problème est que l'on ne sait pas vraiment ici ni à quel saint ni à quel démon se vouer. Anya Taylor-Joy, qui remplace Charlize Theron, y incarne une jeune héroïne mutique en formation. Moins percutante que dans *Fury Road*, la mise en scène de l'action reste cependant de nature à satisfaire les amateurs du genre qui n'aiment rien tant que de tourner furieusement en rond. ■ J. MA.

À L'AFFICHE ÉGALEMENT
**Les Aventures de Zak et Crysta dans la forêt tropicale**
*Film d'animation americano-australien de Bill Kroyer (1 h 16).*
**Chien blanc**
*Film canadien d'Anaïs Barbeau-Lavalette (1 h 36).*
**Colocs de choc**
*Film franco-belgo-canadien d'Elodie Lélu (1 h 37).*
**Foudre**
*Film suisse de Carmen Jaquier (1 h 32).*
**Mystère sur la colline aux gâteaux**
*Film norvégien de Will Ashurst (1 h 10).*



CINÉMA
**« Blue & Compagnie » s'envole en tête du box-office nord-américain**
Avec 35 millions de dollars (32 millions d'euros), *Blue & Compagnie*, récit d'une fille de 12 ans qui a le don de voir des créatures imaginaires, prend la tête du box-office nord-américain pour son premier week-end en salle, a indiqué, dimanche 19 mai, le cabinet spécialisé Exhibitor Relations. Une autre fiction, *La Planète des singes. Le nouveau royaume*, dernier volet de la saga simiesque, talonne *Blue & Compagnie*, avec 26 millions de dollars de recettes. – *(AFP.)*

MUSIQUE
**David Guetta en concert au Stade-Vélodrome, à Marseille, en juin 2025**
Le DJ David Guetta se produira le 21 juin 2025, date de la traditionnelle Fête de la musique, dans un nouveau show payant au Stade-Vélodrome de Marseille, a annoncé, lundi 20 mai, son attachée de presse. Le 3 juillet, le musicien sera en concert au Festival normand Beauregard (Calvados), qui a ajouté une date pour le recevoir. – *(AFP.)*

# Démythifier l'Italie de Mussolini

## Le journaliste Pietro Suber dissèque l'idée reçue selon laquelle le régime fasciste aurait « fait aussi de bonnes choses » et en démonte les ressorts

**HISTOIRE TV**
MERCREDI 22 MAI - 20 H 50
DOCUMENTAIRE



**Benito Mussolini, image extraite du documentaire**
HISTOIRE TV

Dans une Italie qui n'a jamais rompu nettement avec son passé fasciste, le spectre de Benito Mussolini (1883-1945) plane encore. On retrouve sa trace dans les édifices à l'architecture rationaliste qui s'élèvent encore dans les villes italiennes. On la suit le long de rues nommées à la gloire de ses conquêtes coloniales, mais aussi sur les sites de ses villes nouvelles, sorties des terres reconquises sur les marécages du Latium ou de Sardaigne. Pourtant, c'est surtout à travers le mythe toujours tenace selon lequel ce régime aurait *« fait aussi de bonnes choses »* que son héritage continue d'irriguer la société italienne, alors même qu'une famille politique issue du fascisme est arrivée au pouvoir à Rome.

Dans son documentaire *Mussolini est-il toujours vivant ?*, tourné avant l'entrée en fonctions de la présidente du conseil Giorgia Meloni en octobre 2022, le journaliste Pietro Suber prend de front cette idée reçue encore largement partagée pour en démonter les ressorts. Il montre ainsi que, de la propagande d'hier à la mémoire sélective d'aujourd'hui, le fascisme, cet objet politique aux contours changeants et aux incarnations volatiles, n'a jamais été qu'un récit fallacieux.

**Déplacement des populations**

La narration fasciste commence ainsi avec la construction par Benito Mussolini d'un récit de lui-même : celui d'un homme sportif, exposant son corps aux bains de mer comme aux sports d'hiver, d'un chef travaillant toute la nuit comme devait en attester la fenêtre éclairée en permanence de son bureau, d'un orateur divinisé usant à outrance, face aux masses, d'une gestuelle et de mimiques théâtrales lui donnant des airs de dictateur d'opérette.

La mécanique du grand récit fasciste articule ensuite à son personnage principal des réalisations grandioses encore mises à son crédit aujourd'hui dans l'opinion italienne. Pietro Suber revient ainsi longuement sur l'histoire de la bonification de nouvelles terres agricoles dans des zones marécageuses. Il rappelle que cette entreprise lancée avec grandiloquence n'a finalement atteint que des résultats limités, sans permettre d'éradiquer le fléau du paludisme dont souffriront les populations de colons installées dans ce qui devait devenir un paradis fasciste.

Il en va de même de l'idée reçue selon laquelle la dictature aurait mis en œuvre les premières politiques sociales de l'histoire italienne, en réalité antérieures à la première guerre mondiale. L'effort de démythification du journaliste se porte aussi sur le programme de logements sociaux mis en œuvre par le régime, qui fut en réalité un instrument au service d'un déplacement des populations pauvres et de tendance antifasciste des centres-villes vers des habitations de mauvaise qualité situées en périphérie.

**De la propagande d'hier à la mémoire sélective d'aujourd'hui, le fascisme n'a jamais été qu'un récit fallacieux**

**Image nébuleuse**

Le film s'appuie sur les interventions de l'historien Alessandro Barbero, de l'écrivain spécialiste de la mémoire de la seconde guerre mondiale Carlo Greppi et de l'historien Francesco Filippi, auteur de *Y a-t-il de bons dictateurs ? Mussolini, une amnésie historique* (Vuibert, 2020). Il donne également la parole aux derniers témoins du régime, fascistes revendiqués, enfants de colons des marais pontins ou victimes juives du fascisme. Le journaliste insiste d'ailleurs sur le seul aspect du régime que la droite au pouvoir consent à condamner : sa dimension raciste.

L'ensemble du film est ainsi traversé par l'écho des lois raciales visant les juifs italiens, promulguées en 1938, puis de leur déportation par l'Allemagne nazie, alliée de la République de Salo, ultime incarnation du fascisme. Entrecoupé d'entretiens avec d'actuels nostalgiques du fascisme, le documentaire rappelle que le mausolée du dictateur, installé dans sa localité natale de Predappio (Emilie-Romagne), est le troisième site funéraire le plus visité du pays.

Pietro Suber alerte sur une Italie toujours lestée par son passé fasciste et par les récits qui l'entourent, une image nébuleuse et parfois positive. Le principe défendu par le journaliste voudrait que la connaissance de la réalité historique soit un instrument indispensable pour préserver le pays du retour d'un pouvoir autoritaire. Cependant, en miroir de la valorisation latente du fascisme qu'il dénonce, l'antifascisme officiel qui avait servi de socle à la culture politique républicaine italienne s'étiole. Giorgia Meloni, dont le parti affiche sur son logo la flamme tricolore représentant le flambeau ardent placé sur le tombeau de Mussolini, refuse pour sa part de s'en revendiquer. ■

**ALLAN KAVAL**
**(ROME, CORRESPONDANT)**

*Mussolini est-il toujours vivant ?, documentaire de Simona Risi, Luca Cambi et Pietro Suber (It., 2022, 85 min.).*

# Paris à travers le temps et ses habitants

## Soixante ans après le documentaire « Le Joli Mai », la parole est redonnée aux Parisiens

**LCP ASSEMBLÉE NATIONALE**
MERCREDI 22 MAI - 20 H 30
DOCUMENTAIRE

A quoi rêvent les Parisiens ? Sont-ils heureux ? En ce début du mois de mai 1963 sort sur les écrans un film en noir et blanc, long de près de deux heures et demie. Réalisé par Chris Marker et Pierre Lhomme, *Le Joli Mai* a été tourné en mai 1962 dans les rues de la capitale et de sa proche banlieue. Dans une ville plus peuplée qu'aujourd'hui (600 000 habitants perdus entre 1962 et 2016), où la circulation automobile donne à la capitale des allures de chaos enfumé, les auteurs font parler des Parisiens : jeunes, vieux, pauvres et riches.

La voix d'Yves Montand enveloppe poétiquement les passages d'un quartier à l'autre : *« Paris est cette ville où l'on voudrait arriver sans mémoire. Où l'on voudrait revenir après un très long temps pour savoir si les serrures ouvrent toujours aux mêmes clés. S'il y a toujours ici le même dosage entre la lumière et la brume, entre l'aridité et la tendresse. »*

**Situations sociales différentes**

Les nombreux témoins, interrogés face caméra, viennent de partout : immeubles bourgeois, taudis d'Aubervilliers, tours récemment construites dans le quartier Glacière, commerces rue Mouffetard, marché de Rungis, métro bondé… A toutes et tous, ces questions : à quoi rêvez-vous ? Qu'est-ce qui vous rend heureux ? Problèmes de logement, d'argent, rêve modeste d'un téléviseur, d'un ailleurs moins stressant, les Parisiens de 1962 se livrent.

Soixante ans plus tard, Paris a profondément changé. Mais les Parisiens, râleurs, moqueurs, déprimés ou amoureux sont là. Ils rêvent toujours de loyers moins délirants, de transports plus efficaces, croient en l'amour (ou pas). Vanya Chokrollahi et Romain Rampillon, coréalisateurs de ce documentaire, ont eu la bonne idée, comme Marker et Lhomme à l'époque, d'aller à la rencontre de Parisiens aux situations sociales très différentes : ouvrier, étudiante, dessinateur, poète, retraité, rentier, SDF, réfugiée, chef de chantier, commerçante. Et, là encore, cette même question, vertigineuse : êtes-vous heureux ?

**Comme en 1962, les mêmes plaintes concernent les problèmes de logement, les loyers « indécents »**

Le choix esthétique de filmer en noir et blanc se révèle aussi efficace qu'élégant avec, en prime, quelques notes musicales aériennes signées Jean-Sébastien Bach. D'un quartier à l'autre, les paroles fusent, les sourires s'esquissent, la fatigue, parfois, se devine. Comme en 1962, les mêmes plaintes concernant les problèmes de logement, les loyers *« indécents »*, la peur de l'avenir. *« On manque de bienveillance les uns envers les autres »*, lance un témoin, comme pour résumer l'atmosphère d'une ville-monde complexe.

Buttes-Chaumont, Rungis, République, parc Montsouris, Notre-Dame, Montparnasse, Aubervilliers, les témoins défilent, les paroles se libèrent. La société de consommation et de confort, naissante en 1962, a-t-elle répondu aux attentes des jeunes Parisiens d'aujourd'hui et à celles de leurs parents et grands-parents ? L'aisance se devine, la misère se voit, les taudis de 1962 sont remplacés par des tentes de fortune sous le périphérique.

La caméra vagabonde, le Grand Paris prend forme, mais les espérances restent les mêmes qu'il y a soixante ans. Une jeune fille lance : *« Paris, c'est romantique ! »* Réponse de sa copine : *« Cela dépend des quartiers. »* Bienvenue à Paris. ■

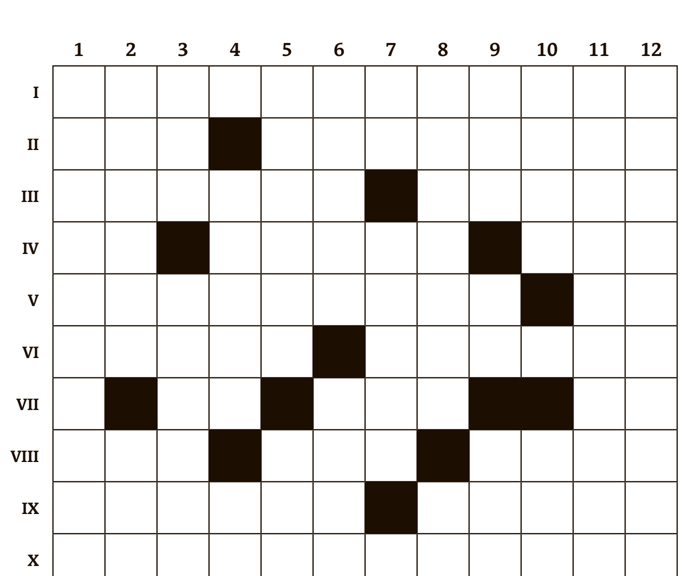
**ALAIN CONSTANT**

*Paris un jour de mai, de Vanya Chokrollahi et Romain Rampillon (Fr., 2023, 65 min).*

## MOTS CROISÉS

**GRILLE N° 24 - 118**
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr




**HORIZONTALEMENT**

**I.** Spontanément elle ouvre le propos. **II.** Cap espagnol. Particulièrement légère. **III.** Obéit sans se poser de questions. La rupture n'est pas loin. **IV.** Obstacle sur le parcours. Manifesta sa passion. Voie prise par la droite. **V.** Création de nouvelles structures. Patron dans la Manche. **VI.** Restent sur leur faim. Mît au secret. **VII.** Renforce le montage. Participent à l'activité économique. Prises à tort. **VIII.** Pièce rapportée. Bon porteur à ménager. Mauvais coup à encaisser. **IX.** Hampton ou Jospin. difficile à franchir par l'alpiniste. **X.** Evite les éboulements.

**VERTICALEMENT**

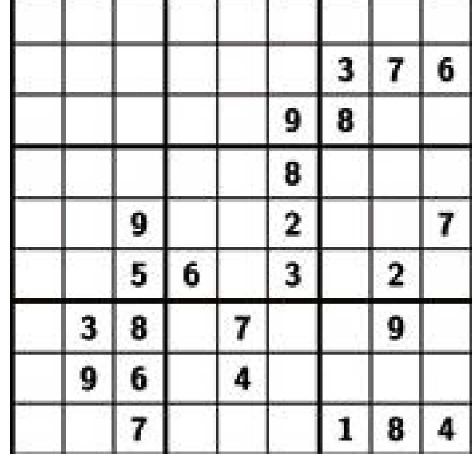
**1.** Ne fait pas l'affaire d'Ipsos ni celle de BVA. **2.** Entraîne dégoût et écœurement. Part en éclats. **3.** Personnel. Ensemble à cordes ou à vent. **4.** Peut tout emporter mais manque de précision. Négation. **5.** Sans le sou en poche. Secoués dans le godet. **6.** Le faux est fourbe et hypocrite. Un peu trop et il manque d'honnêteté. **7.** Dans l'erreur. Capitale des bulles. **8.** Sommasse à comparaître. En place. **9.** Planté pour frapper plus fort. Points opposés. Aide à la composition. **10.** Naturel. Porteur de messages. **11.** Mouvement en tête et en mer. **12.** Réaction du système nerveux.

**SOLUTION DE LA GRILLE N° 24 - 117**

**HORIZONTALEMENT I.** Dépoussiérés. **II.** Equipée. Mêla. **III.** Purée. Icelui. **IV.** *La*. Brechtien. **V.** Otolithe. Art. **VI.** Rôdas. Eye. Ac. **VII.** Arènes. E-mail. **VIII.** Bi. Urnes. **IX.** Lâchement. Nu. **X.** Ellébore. Cid.

**VERTICALEMENT 1.** Déplorable. **2.** Equatorial. **3.** Pur. Ode. Cl. **4.** Oie blanche. **5.** Upérisé. Eb. **6.** SE. Et. Sumo. **7.** Seiche. RER. **8.** Cheyenne. **9.** Emet. Emet. **10.** Relia. As. **11.** Eluerai. Ni. **12.** Saint-Cloud.

## SUDOKU
N°24-118



| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | 3 | 7 | 6 |
| | | | | | 9 | 8 | | |
| | | | | | 8 | | | |
| | | 9 | | | 2 | | | 7 |
| | | 5 | 6 | | 3 | | 2 | |
| | 3 | 8 | | 7 | | | 9 | |
| | 9 | 6 | | 4 | | | | |
| | | 7 | | | | 1 | 8 | 4 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 3 | 1 | 4 | 8 | 9 | 5 | 6 | 2 |
| 9 | 5 | 6 | 2 | 7 | 1 | 3 | 4 | 8 |
| 8 | 4 | 2 | 5 | 6 | 3 | 7 | 1 | 9 |
| 2 | 7 | 4 | 1 | 9 | 6 | 8 | 3 | 5 |
| 3 | 9 | 5 | 7 | 4 | 8 | 6 | 2 | 1 |
| 6 | 1 | 8 | 3 | 2 | 5 | 9 | 7 | 4 |
| 5 | 8 | 3 | 6 | 1 | 2 | 4 | 9 | 7 |
| 4 | 2 | 9 | 8 | 3 | 7 | 1 | 5 | 6 |
| 1 | 6 | 7 | 9 | 5 | 4 | 2 | 8 | 3 |

**Facile**
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)



**Le Monde** est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

**Rédaction** 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

**Abonnements** par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

**Courrier des lecteurs**
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

**Internet :** site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

**Collection :** Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60



Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037




Directrice générale
**Elisabeth Cialdella**

ACPM
PRINTED IN FRANCE

***67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS***
***Tél : 01-57-28-39-00***
***Fax : 01-57-28-39-26***





L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux



**Origine du papier :** UK, France.
**Taux de fibres recyclées :** 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources controlées.
**Eutrophisation :** PTot = 0,0083 kg/tonne de papier

# Kenneth Stern « Notre définition de l'antisémitisme n'a pas été conçue comme un outil de régulation de l'expression »



YANN LEGENDRE

L'universitaire new-yorkais déplore l'utilisation du concept d'antisémitisme à des fins politiques dans le cadre de la guerre Israël-Hamas

ENTRETIEN

Le juriste américain Kenneth Stern est directeur du Center for the Study of Hate de l'université de Bard (New York) et auteur de *The Conflict Over the Conflict: The Israel/Palestine Campus Debate* (University of Toronto Press, 2020, non traduit). Il a été le principal rédacteur du texte sur la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), utilisée dans de nombreux pays, dont la France, où elle a été adoptée en 2019 par l'Assemblée nationale en tant qu'*« instrument d'orientation utile en matière d'éducation et de formation et afin de soutenir les autorités judiciaires et répressives dans les efforts qu'elles déploient pour détecter et poursuivre les attaques antisémites »*. Depuis plusieurs années, il s'élève contre le détournement de cette définition à des fins politiques, pour faire taire les propos critiques envers la politique du gouvernement israélien.

**Vous avez été le principal rédacteur de la définition de l'antisémitisme adoptée en 2016 par l'IHRA, une organisation intergouvernementale basée à Stockholm. Dans quel contexte est-elle née ?**

Après la deuxième Intifada *[2000-2005]*, nous avons observé une nette résurgence de l'antisémitisme en Europe. Chargé de rédiger un rapport, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes *[EUMC]* a identifié un problème : ceux qui collectaient les données dans différents pays d'Europe n'avaient pas de point de référence commun sur ce qu'ils devaient inclure ou exclure de leurs enquêtes. Ils travaillaient avec une définition temporaire qui décrivait l'antisémitisme comme une liste d'actes et de stéréotypes sur les juifs. Les attaques liées à Israël – lorsqu'un juif est visé en tant que représentant d'Israël – étaient exclues du champ de l'antisémitisme si l'agresseur n'adhérait pas à ces stéréotypes.

En avril 2004, une école juive de Montréal a été incendiée en réaction à l'assassinat par Israël d'un dirigeant du Hamas. J'ai profité de l'occasion pour interpeller publiquement le directeur de l'EUMC sur le fait que, selon leur définition temporaire, cet acte n'était pas considéré comme antisémite. L'American Jewish Committee, où j'étais expert en matière d'antisémitisme, a pris l'initiative de travailler avec l'EUMC pour élaborer une nouvelle définition, dans le but principal d'aider les collecteurs de données à savoir ce qu'il faut recenser, à travers les frontières et le temps. Le texte liste onze exemples contemporains d'antisémitisme, parmi lesquels « la négation du droit du peuple juif à l'autodétermination » et l'application d'un traitement inégalitaire à Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés d'une autre nation. Les exemples reflètent une corrélation entre ces types de discours et le niveau d'antisémitisme. Il ne s'agit cependant pas de dire qu'il y a un lien de cause à effet, ou que toute personne tenant de tels propos devrait être qualifiée d'antisémite.

**Aujourd'hui, vous regrettez l'usage qui a été fait de ce texte. Pourquoi ?**

Depuis 2010, des groupes de la droite juive américaine ont tenté de s'approprier cette définition, de la marier aux pouvoirs conférés par le Title VI (la loi de 1964 sur les droits civils, qui protège contre la discrimination fondée sur la race, la couleur et l'origine nationale) et de l'utiliser pour tenter de censurer les discours propalestiniens sur les campus. En 2019, Donald Trump a signé un décret exigeant que le gouvernement analyse les plaintes pour antisémitisme en tenant compte de cette définition. Une violation du Title VI peut entraîner le retrait des fonds fédéraux aux établissements d'enseignement supérieur. Au moment de l'adoption de ce décret, Jared Kushner, le gendre de Trump, a clairement indiqué son objectif dans une tribune au *New York Times* : qualifier tout antisionisme d'antisémitisme.

Or, notre définition n'a pas été conçue comme un outil de régulation de l'expression. Sur les campus universitaires, les étudiants ont le droit absolu de ne pas être harcelés ou intimidés. Mais il est acceptable d'être dérangé par des idées. Nous ne voudrions pas que la définition du racisme utilisée sur les campus inclue l'opposition à la discrimination positive ou à Black Lives Matter, par exemple. L'université est censée être un lieu où les étudiants sont exposés à des idées, où ils apprennent à négocier avec la contradiction, etc. Nous devons être en mesure de répondre et d'argumenter face à ces discours.

**Lors de son témoignage au Congrès sur l'antisémitisme, à la question de savoir si « appeler au génocide des juifs violait le règlement sur le harcèlement à Harvard », Claudine Gay, qui était alors présidente de cette université, a répondu que « cela peut, en fonction du contexte ». Comment comprendre cette réponse ?**

Les universités, publiques comme privées, sont tenues de respecter le premier amendement, qui garantit la liberté d'expression. La distinction générale du premier amendement est la suivante. Je peux dire : « Je pense que tous les “X” devraient être tués » ; je ne peux pas crier cela si je suis avec un groupe de skinheads brandissant des battes et qu'il y a un « X » qui marche dans la rue à ce moment-là. La situation doit présenter une urgence et un danger. Il y a une distinction fondamentale entre le fait d'être intimidé, harcelé, discriminé, et le fait d'entendre des propos profondément dérangeants. David Duke *[homme politique américain, néonazi, ancien leader du Ku Klux Klan]* a été vilipendé, mais pas sanctionné, lorsque, étudiant dans les années 1970, il disait que les juifs devraient être exterminés et les Noirs renvoyés en Afrique, et qu'il portait même un uniforme nazi sur le campus. S'il avait été renvoyé, il serait devenu un martyr du premier amendement.

La suspension de certaines sections du groupe des Students for Justice in Palestine *[qui s'est illustré depuis le 7 octobre 2023 par ses messages de soutien au Hamas]* est profondément troublante. Les étudiants doivent pouvoir exprimer des idées, si répugnantes soient-elles. La distinction que j'utilise ne se situe pas entre les mots et l'acte, mais entre l'expression (qui peut se faire par d'autres moyens que les mots) et le harcèlement, l'intimidation, les brimades et la discrimination, qui peuvent se faire par des mots également – de vraies menaces, par exemple. En d'autres termes, oui, cela dépend du contexte. Claudine Gay *[qui a démissionné depuis]* avait donc raison dans sa réponse, même si elle s'est montrée sourde au climat politique.

> « DANS SA FORME LA PLUS DANGEREUSE, L'ANTISÉMITISME EST UNE THÉORIE DU COMPLOT : LES JUIFS SONT CONSIDÉRÉS COMME CONSPIRANT POUR NUIRE AUX NON-JUIFS »

**Comment analysez-vous la décision de la présidente de Columbia, suivie par d'autres, d'envoyer la police pour déloger les manifestants propalestiniens ?**

La décision de faire appel à la police aussi rapidement n'a fait qu'enflammer la situation. Les campements ont probablement violé les règles qui encadrent le droit de manifester sur le campus. Mais faire appel à la police pour arrêter des étudiants devrait être, comme lorsqu'un pays entre en guerre, la dernière mesure prise par nécessité. D'autres campus qui connaissent des manifestations similaires ont abordé le problème différemment, déclarant que, tant qu'il n'y a pas de violence ou de harcèlement, ils ne feront pas appel à la police.

**Vous parlez de « zone grise » de l'antisémitisme. Qu'entendez-vous par là ?**

Dans sa forme la plus dangereuse, l'antisémitisme est une théorie du complot : les juifs sont considérés comme conspirant pour nuire aux non-juifs, ce qui permet d'expliquer ce qui ne va pas dans le monde. Mais voici une question plus difficile : « Où se situe la limite entre la critique légitime d'Israël et l'antisémitisme ? » Cette question porte davantage sur notre besoin de délimitations que sur ce que nous voulons délimiter. Nous voulons simplifier ce qui est complexe, catégoriser un propos et le condamner. L'antisémitisme, pour l'essentiel, ne fonctionne pas ainsi : on peut être « un peu » antisémite ou, plus précisément, avoir des opinions qui se situent dans la zone grise.

**Qu'en est-il, à cet égard, de l'antisionisme ?**

Moi-même sioniste convaincu, je souffre d'entendre dire qu'Israël ne devrait pas exister en tant qu'Etat juif. Je comprends les arguments de ceux qui assurent qu'une telle conception est antisémite : pourquoi les juifs devraient-ils se voir refuser le droit à l'autodétermination dans leur patrie historique ? Mais l'opposition à l'idée d'un Etat juif est-elle intrinsèquement antisémite ? Imaginez un Palestinien dont la famille a été déplacée en 1948. Son opposition au sionisme est-elle due à une croyance en un complot juif ou au fait que la création d'Israël lui a porté préjudice, à lui et à ses aspirations nationales ? Et si vous êtes une personne qui s'identifie à la gauche et qui a décidé d'embrasser la cause palestinienne, est-ce parce que vous considérez que la dépossession des Palestiniens est injuste, parce que vous détestez les juifs et/ou que vous voyez le monde inondé de conspirations juives, ou quelque chose entre les deux ?

Certains étudiants juifs sionistes progressistes se plaignent d'être exclus d'associations (de groupes antiracistes et de victimes de violences sexuelles, par exemple) par des camarades de classe qui prétendent que les sionistes ne peuvent pas être progressistes. Or il y a eu de nombreuses annulations d'intervenants perçus comme conservateurs et n'ayant rien à voir avec Israël ou les juifs, comme Charles Murray *[essayiste aux thèses controversées]* ou Ann Coulter *[polémiste républicaine]*. Le militant sioniste est-il exclu parce qu'il est juif ou parce qu'il est considéré comme conservateur ? L'exclusion peut être une forme de maccarthysme, mais n'est pas nécessairement antisémite. A l'inverse, certaines organisations sionistes, sur les campus et en dehors, n'autorisent pas des groupes comme Breaking the Silence ou IfNotNow – considérés comme trop critiques à l'égard d'Israël – à s'associer avec elles.

**La complexité du conflit israélo-palestinien, dites-vous, devrait en faire un exemple idéal de la manière d'enseigner la pensée critique et de mener des discussions difficiles…**

Pensez à l'articulation entre distorsion historique, antisionisme et antisémitisme. Le lien ancien entre les juifs et la terre d'Israël est un fondement essentiel du sionisme pour la plupart des juifs. Est-ce une distorsion historique que d'ignorer cette histoire, de considérer que le sionisme a commencé dans les années 1880 avec Herzl et l'immigration de juifs européens fuyant l'antisémitisme et venant en Palestine, où les Arabes – et non les juifs – étaient majoritaires ? S'agit-il d'antisémitisme, au même titre que le déni de la Shoah, lorsque les antisionistes font commencer cette histoire à un point différent de celui des sionistes, à la fin du XIXe siècle, et omettent une histoire que de nombreux juifs considèrent comme fondamentale ? Un collègue de Bard, qui s'inquiétait de voir les étudiants utiliser des termes tels que « colonialisme de peuplement », « génocide », « sionisme », a décidé de mettre en place un cours qui approfondit chacun de ces termes. Je réserve le terme « antisémite » aux cas les plus évidents. En fin de compte, la tentative de tracer des lignes claires ne fait qu'obscurcir la conversation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR VALENTINE FAURE

Le Monde
MERCREDI 22 MAI 2024

# La déclaration de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, une atteinte aux libertés

Les constitutionnalistes Olivier Beaud, Samy Benzina et Cécile Guérin-Bargues estiment que le déclenchement de ce régime juridique sur l'archipel n'est pas une simple répétition de ce qui s'est produit en 1985

La déclaration d'état d'urgence sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie, publiée au *Journal officiel* du 15 mai, provoque hélas une impression de déjà-vu. En 1985, une déclaration de même nature avait en effet été décidée par le pouvoir, caldoches loyalistes et Kanak indépendantistes s'affrontant les armes à la main. Pourtant, en presque quarante ans, beaucoup de choses ont changé. Tel est d'abord le cas de la situation en Nouvelle-Calédonie, où les accords de Nouméa, signés en 1998, prévoyaient transferts de compétences, organisation de référendums et processus d'autodétermination clairement indiqués par le texte de l'accord. Tel est le cas ensuite du droit de l'état d'urgence, ce régime juridique d'exception auquel le pouvoir n'a cessé de recourir ces dernières années : en 2005 lors des émeutes urbaines, en 2015 après les attentats terroristes de Paris et en 2020 lors de la crise sanitaire.

Il serait donc erroné de voir dans cette nouvelle déclaration une simple répétition de l'épisode néo-calédonien de 1985. Certes, dans les deux cas, le Caillou est au bord de la guerre civile. Cette situation permet le déclenchement de l'état d'urgence : la loi du 3 avril 1955 – maintes fois modifiée – qui régit celui-ci prévoit en effet son instauration en cas de *« péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public »*. Toutefois, le parallèle s'arrête là.

Quand, en 1985, Edgard Pisani, haut-commissaire de la République, décide de déclarer l'état d'urgence, c'était principalement pour protéger les Kanak des caldoches. La même décision prise il y a quelques jours témoigne de la volonté de protéger la population caldoche des jeunes Kanak qui ont pris les armes. De plus, à la différence de 1985, ce n'est plus le reste de la province qui est menacée, mais Nouméa, la principale ville de l'île. L'affaire n'en est que plus sérieuse et inquiétante. Elle témoigne de la crise morale et politique provoquée par le triple échec référendaire et par l'impossibilité de trouver un accord politique viable dans un contexte où les rancœurs se sont de part et d'autre accumulées.

> CE NOUVEL ÉPISODE D'ÉTAT D'URGENCE CONFIRME LA TENDANCE DU POUVOIR À L'INTERPRÉTER DE MANIÈRE EXTENSIVE

Cette nouvelle déclaration d'état d'urgence illustre parfaitement les caractéristiques classiques de ce régime juridique. Elle témoigne tout d'abord du divorce récurrent entre la réalité politique et le droit que provoque la pratique présidentialiste de la Ve République. Alors que la loi du 3 avril 1955 prévoit que l'état d'urgence est déclaré par un *« décret délibéré en conseil des ministres »*, c'est en réalité le président de la République qui a publiquement fait part le 15 mai de sa décision de recourir à un tel régime, en annonçant la convocation du conseil des ministres. L'intervention de ce dernier n'a donc été que de pure forme, le chef de l'Etat ayant décidé de recourir à l'état d'urgence avant même que le conseil ait eu la possibilité d'en délibérer.

**Sans précédent**

Ce nouvel épisode d'état d'urgence confirme également la tendance du pouvoir à interpréter de manière extensive les prérogatives que ce régime lui offre. Pendant douze jours au moins, ministre de l'intérieur et haut-commissaire disposent sur le territoire de Nouvelle-Calédonie d'une panoplie d'instruments bien connue du grand public : l'inviolabilité du domicile n'offre plus de résistance à d'éventuelles perquisitions administratives nocturnes, la liberté d'aller et de venir peut être atteinte par des placements sous assignation à résidence, plusieurs droits et libertés sont en partie suspendus. Un cas d'école est fourni par le blocage inédit de l'application TikTok sur l'ensemble du territoire néo-calédonien.

Le gouvernement a justifié la mesure par l'utilisation de la plate-forme chinoise comme *« support de diffusion de désinformation sur les réseaux sociaux, alimenté par des pays étrangers et relayé par les émeutiers »*. On peine cependant à trouver un fondement à une telle mesure dans la loi du 3 avril 1955. Certes, l'article 11, paragraphe 2 de cette loi prévoit la faculté pour le ministre de l'intérieur d'interrompre *« tout service de communication au public en ligne provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie »*. Toutefois, la motivation du gouvernement semble davantage fondée sur la volonté de prévenir des ingérences étrangères, dont TikTok serait le principal cheval de Troie, que d'éviter la diffusion de discours incitant à la commission d'actes de terrorisme.

Pure coïncidence, cette atteinte manifeste et sans précédent à la liberté d'expression et de communication se produit au moment précis où la France est condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en raison de l'assignation à résidence d'un militant écologiste, prise sur le fondement de l'état d'urgence de 2015. La Cour, dans une décision du 16 mai, considère en effet qu'une telle assignation a porté atteinte à la liberté de circulation du militant, faute de s'inscrire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et d'être fondée sur *« une évaluation individuelle et circonstanciée de son comportement ou de ses actes »*.

L'interruption de TikTok en Nouvelle-Calédonie et l'assignation à résidence d'un militant écologiste en métropole n'ont, il est vrai, guère en commun. Toutefois, elles illustrent, l'une et l'autre, les risques d'abus d'un régime juridique dont l'objet est de faire prévaloir l'ordre public sur les libertés. Une fois passée une période initiale de douze jours de mise en œuvre, le Parlement devra être saisi afin de prolonger ce régime d'exception. Nul doute, si l'on se réfère à l'histoire de l'état d'urgence sous la Ve République, qu'il ne s'agira là que d'une formalité. Seront alors à nouveau illustrés l'addiction française à l'état d'urgence et le peu de cas que le pouvoir fait des libertés. ■

**Olivier Beaud,** *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas ;* **Samy Benzina,** *professeur à l'université de Poitiers ;* **Cécile Guérin-Bargues,** *professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas. Ils ont coécrit : « L'Etat d'urgence sécuritaire et sanitaire. Une étude constitutionnelle, historique et critique » (Dalloz, 300 p., 42 €)*

# Stefania Di Stefano La restriction de TikTok ne peut être qualifiée ni de nécessaire ni de proportionnée

Le spécialiste en droit international alerte sur les faibles bases juridiques du blocage de l'application mobile en Nouvelle-Calédonie

En juillet 2023, l'exécutif français avait évoqué la possibilité de couper les réseaux sociaux en France métropolitaine après les émeutes déclenchées par la mort de Nahel M., qui dénonçaient la violence et le profilage racial des forces de l'ordre. Aujourd'hui, cette possibilité est devenue une réalité : la plate-forme TikTok a été bloquée en Nouvelle-Calédonie, pays d'outre-mer français qui est le théâtre d'émeutes violentes à la suite du vote par l'Assemblée nationale, le 15 mai, d'une révision constitutionnelle visant à élargir le corps électoral sur l'archipel, en incluant tous les citoyens qui résident sur le territoire depuis dix ans. Ce projet est hautement contesté par les indépendantistes kanak, lesquels craignent que cette loi dilue la représentation des populations autochtones.

L'annonce de la restriction de la plate-forme est arrivée le 15 mai par le biais du premier ministre, Gabriel Attal, qui avait informé que Louis Le Franc, haut-commissaire sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, avait *« interdit Tiktok »* sur l'île. Au moment de l'annonce, les raisons n'ont pas été précisées, mais l'AFP note que la mesure viserait à *« limiter les contacts entre les émeutiers »*. Si les coupures d'Internet sont assez répandues dans des pays considérés comme non démocratiques, il s'agit d'une mesure inédite en France. Mais s'agit-il d'une mesure légitime ? S'agit-il d'une mesure légale ? Pourquoi TikTok est-il visé ?

Cette mesure est justifiée par le gouvernement français sur la base de la loi relative à l'état d'urgence de 1955, actualisée en 2015. Cette loi permet au ministre de l'intérieur, lors d'un état d'urgence déclaré, de *« prendre toute mesure pour assurer l'interruption de tout service de communication au public en ligne provoquant à la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie »*.

En l'occurrence, l'état d'urgence permet au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles et de limiter l'exercice de certains droits et libertés fondamentaux pour gérer une situation particulièrement grave. Il s'agit donc d'un régime juridique exceptionnel qui permet aussi que des mesures soient mises en place plus rapidement qu'à l'ordinaire. Sur le papier, donc, cette mesure pourrait sembler légitime et légale.

Certains commentateurs suggèrent que si, en France métropolitaine, la question relèverait du droit européen, ce qui rendrait la mise en place d'une telle mesure plus contraignante, la spécificité du cadre juridique néo-calédonien rendrait la tâche plus simple : le pays n'ayant qu'un seul opérateur, bloquer l'accès aux serveurs n'est soumis ni au scrutin de l'Union européenne ni aux difficultés liées à la coordination de plusieurs entreprises. Néanmoins, il semblerait que le cadre du droit international des droits humains passe souvent aux oubliettes.

La France est l'un des 173 pays ayant ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui protège, entre autres, le droit à la liberté d'expression et l'accès à l'information. Ces droits ne sont pas absolus, mais peuvent être soumis à restriction dans des circonstances très précises et définies.

Pour qu'une restriction à la liberté d'expression soit légitime et licite, elle doit satisfaire à trois conditions cumulatives. Premièrement, la restriction doit être fixée par la loi. Deuxièmement, elle doit protéger exclusivement les intérêts énumérés à l'article 19 du pacte, notamment les droits ou la réputation d'autrui, la sécurité nationale ou l'ordre public, la santé ou la moralité publiques. Dernièrement, elle doit être nécessaire pour protéger effectivement l'intérêt légitime identifié et proportionnée à l'objectif visé, ce qui signifie qu'elle doit compromettre le moins possible l'exercice du droit.

> PEUT-ON RÉELLEMENT QUALIFIER CES ÉMEUTES COMME DES COMPORTEMENTS TERRORISTES OU EN FAISANT L'APOLOGIE ?

**Risque pour la sécurité de tous**

Or, si cette restriction de TikTok est justifiée sur la base de la loi de 1955, il faut rappeler que ce texte vise des actes de terrorisme ou qui en font l'apologie. L'absence d'une définition internationalement reconnue du terrorisme est un facteur non négligeable dans ce cas, puisqu'elle permet aux Etats d'adopter des définitions très larges qui permettent d'englober des actes ou des situations ne relevant en aucun cas du terrorisme. Par exemple, la Russie a récemment ajouté le mouvement international LGBT sur sa liste de « terroristes ». Or, il est très discutable que ces actes remplissent les conditions de la loi : peut-on réellement qualifier ces émeutes de comportements terroristes ou en faisant l'apologie ?

Cette restriction est certes justifiée comme visant un intérêt légitime, notamment la protection de l'ordre public. Néanmoins, elle ne peut être qualifiée ni de nécessaire ni de proportionnée. Comme surligné en 2019 par le rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association de l'ONU, *« les coupures de réseau constituent une violation flagrante du droit international et ne peuvent en aucun cas être justifiées »* et *« bien que ces mesures soient généralement justifiées par des raisons d'ordre public et de sécurité nationale, ce sont des moyens disproportionnés et, la plupart du temps, inefficaces d'atteindre ces objectifs légitimes »*. Le manque d'accès à l'information peut en outre aboutir à un risque pour la sécurité de tous, entraînant un manque de visibilité de la situation sur le terrain.

La restriction totale d'un réseau social ne peut pas se qualifier de nécessaire puisque, si le but prétendu serait de limiter les contacts entre les émeutiers, cela reste possible par le biais d'autres plates-formes. La recherche d'une mesure qui soit plus proportionnée ne semble pas avoir été prise en compte, puisque des porte-parole de TikTok affirment n'avoir reçu aucune demande ou requête de la part des autorités, ce qui aurait pu résulter dans une modération de contenus plus ciblée.

L'état d'urgence ne donne pas carte blanche aux gouvernements. Comme il a été souligné par l'ancienne rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste de l'ONU, *« au cours d'une situation d'urgence – quelle qu'en soit la cause –, si la situation constitue une menace pour la vie de la nation et que des raisons impérieuses exigent la suspension de certains droits de l'homme internationaux, il revient à l'Etat de prendre de telles mesures tout en s'acquittant des obligations que lui impose le droit international »*. Le droit international est clair : si certaines restrictions à la liberté d'expression sont possibles sous conditions, les blocages d'Internet, complets ou partiels, ne sont jamais justifiés. ■

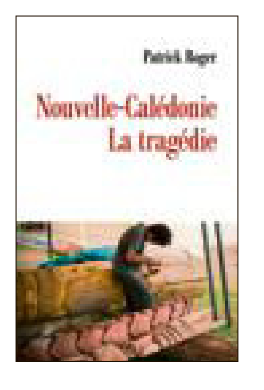
**Stefania Di Stefano** *est doctorante en droit international à l'Institut de hautes études de Genève. Ancienne consultante du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, elle est aujourd'hui chargée de projet à la Geneva Human Rights Platform*

# LE LIVRE

## NOUVELLE-CALÉDONIE, RÉCIT D'UNE HISTOIRE SANS FIN

L'histoire aurait pu se dénouer d'une heureuse manière, et le dernier chapitre du livre de Patrick Roger sur la *« tragédie »* de la Nouvelle-Calédonie en aurait pris acte avec satisfaction. Mais l'épilogue, encore une fois, reste ouvert, comme est obligé de constater l'auteur, ancien journaliste au *Monde* et fin connaisseur de ce dossier complexe qu'il a couvert durant de longues années. La fin du livre *« reste à écrire »*, donc. Elle s'annonce dramatiquement : depuis la mi-mai, Nouméa s'embrase sous l'effet d'une violente insurrection kanak d'un genre nouveau, jeune et urbaine. Militants sincères et bandes opportunistes d'un côté, milices d'autodéfense de l'autre, les armes sont sorties. Face aux exactions, le président Emmanuel Macron promet une réponse *« implacable »*.

*« L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, dans tout ce qu'elle comporte d'ombres et de lumière, nous concerne tous. Elle est un précipité, un révélateur de ce que la question coloniale, qui est au cœur de l'histoire de la République française, demeure une blessure non refermée. »* Dans ces premiers mots d'introduction, voilà l'enjeu posé par l'ouvrage.



NOUVELLE-CALÉDONIE. LA TRAGÉDIE
de Patrick Roger,
Cerf, 376 pages, 25 euros
(à paraître le 23 mai)

Si Patrick Roger s'est lancé dans le récit complet du drame calédonien depuis que les Français ont planté le drapeau sur le territoire, le 24 septembre 1853, c'est par amour pour un peuple et par passion pour la politique. Cette dernière est depuis longtemps devenue l'occupation dévorante des responsables du territoire, qu'ils soient loyalistes ou indépendantistes. Les voilà aujourd'hui égarés dans des querelles électorales de court terme, incapables de penser l'avenir auquel aspirent leurs concitoyens, celui du *« destin commun »* défini par les grands accords : Matignon-Oudinot en 1988 et Nouméa en 1998.

En témoigne, fin 2021, le tournant que va connaître le *« pays »*, comme le qualifient désormais tous les Calédoniens. Le 12 décembre de cette année-là, en pleine crise liée au Covid-19, et à six mois de la présidentielle de 2022, le gouvernement organise un référendum sur l'indépendance. C'est le troisième prévu par l'accord de Nouméa – les deux autres se sont tenus en 2018 et 2020.

A Paris, Sébastien Lecornu, alors ministre des outre-mer, croyait, en juin 2021, avoir mis tout le monde d'accord autour du 12 décembre, au premier chef Daniel Goa, président de l'Union calédonienne (UC), parti du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), et Sonia Backès (à la tête du groupe des loyalistes au Congrès de la Nouvelle-Calédonie).

Mais à Nouméa, autre climat. Louis Mapou, le chef du groupe Union nationale pour l'indépendance au Parlement local, émet de vives protestations contre la date retenue. *« Pour lui, elle n'engage que ceux qui étaient à Paris »*, rappelle l'auteur. Et Daniel Goa, tenant de positions plus dures que Louis Mapou au sein du FLNKS, ne va pas tarder à effectuer une volte-face : *« La date a été décidée unilatéralement par le gouvernement français. Celui-ci a fait un choix propre qui l'arrange notamment pour les prochaines échéances électorales. »* Pour le patron de l'UC, Paris s'est rangé au choix des non-indépendantistes.

**« Démonstration de résistance passive »**

En juillet 2021, après cinq mois sans gouvernement à Nouméa, Louis Mapou est élu à la tête de l'exécutif collégial local. Cette première pour un indépendantiste interrompt le long règne de la droite calédonienne. Report ou pas ? Sur la tenue du référendum, les composantes du FLNKS expriment leurs nuances, autour d'un débat sur le nécessaire deuil kanak lié au Covid-19.

*« L'entêtement de l'Etat pourrait engendrer une situation de tension dangereuse pour la paix civile »*, prévient le Parti de libération kanak de façon prémonitoire. Du côté non indépendantiste, le Rassemblement, la droite calédonienne héritière de Jacques Lafleur, affirme : *« C'est le 12 décembre ou c'est jamais. » « Une nouvelle fois*, écrit l'auteur, *les deux camps se saisissent de l'occasion pour s'affronter bloc contre bloc. »*

Pour le scrutin, 1 400 gendarmes sont envoyés en renfort. Lors du deuxième référendum, des incidents avaient eu lieu. Le ministère des outre-mer rapporte que *« cette crise a montré que la violence n'est pas l'apanage des uns ou des autres. Au sein des partisans de la France, des gens sont lourdement armés »*. Les Kanak vont massivement s'abstenir, réalisant ainsi, selon Patrick Roger, une *« démonstration de résistance passive »*, illustrant un *« sentiment identitaire intact »*. Mais quand Emmanuel Macron commentera le score final (96,5 % de non à l'indépendance avec 56,13 % d'abstention), *« à aucun moment, il ne s'est adressé directement aux Kanak »*.

Depuis, chaque camp s'est arc-bouté sur ce résultat inexploitable pour crier victoire. L'Etat a laissé filer un an avant de relancer les discussions politiques fin 2022. Sans succès à ce jour. *« Le jour le plus important, ce n'est pas celui du référendum, c'est le lendemain »*, aurait dit Jean-Marie Tjibaou quand les Français ont validé par référendum les accords de Matignon de 1988. ■

NATHALIE GUIBERT

# Quand la Chine tentera-t-elle de prendre Taïwan ?

ANALYSE

Les deux mandats de la présidente sortante de Taïwan, Tsai Ing-wen (2016-2024), furent tendus avec la Chine, mais ils pourraient n'être rien à côté de celui qu'a entamé son successeur, Lai Ching-te, investi officiellement lundi 20 mai. De l'autre côté du détroit, le président chinois, Xi Jinping, a promis de rattacher politiquement l'île au continent par la voie pacifique si possible, mais par la force si nécessaire. Sans cesse répétée, cette ambition crée une forme d'obligation d'agir. L'obsession remonte à la fin de la guerre civile chinoise (1927-1949) et à la fondation de la République populaire en 1949 : le repli de Tchang Kaï-chek sur Taïwan donne lieu à la coexistence de deux entités prétendant gouverner la Chine. Elle n'est donc pas que géographique, mais aussi politique, historique : la Chine communiste s'est construite autour de la nécessité de clore ce chapitre, tache originelle sur la prise de pouvoir du Parti communiste chinois, qui ne fut pas complète.

Or, selon Xi Jinping, cette mission historique *« ne peut se passer de génération en génération »*. Elle est un élément central du grand *« renouveau »* chinois qui a justifié la levée, en 2018, de la limitation à deux mandats présidentiels. Dès lors, comment un président tout-puissant pourrait-il passer trois, voire probablement quatre mandats, soit vingt années, au pouvoir, sans résultat concret sur la question présentée à sa population comme la plus déterminante ? Le constat a de quoi inquiéter les Taïwanais.

De là s'est installée une date, la « fenêtre Davidson ». Avant de quitter son poste en 2021, le chef du commandement américain pour l'Indo-Pacifique, Philip Davidson, avait estimé devant le Congrès des Etats-Unis que *« la menace* [était] *manifeste durant cette décennie, en fait ces six prochaines années »*, considérant que la Chine voulait être capable militairement d'envahir l'île en 2027. Son successeur a répété lui aussi cette date. Mais, selon les médias américains, dont NBC, lors de sa rencontre à San Francisco avec le président des Etats-Unis, Joe Biden, en novembre 2023, Xi Jinping lui a confié que, si la Chine compte bien prendre Taïwan, l'option politique reste préférée à la voie militaire et que le timing n'est pas arrêté.

**POUR LA CHINE, LE FONCTIONNEMENT POLITIQUE DE L'ÎLE ET SES VALEURS PROGRESSISTES SONT UNE INCITATION À LA FAIRE TAIRE**

L'affaire tient énormément à l'évaluation du risque par M. Xi. Sa carrière l'a convaincu qu'une manœuvre audacieuse peut passer face à des Occidentaux qui préfèrent le confort au conflit et qu'il faut savoir assumer le coût de ses objectifs politiques. Dès l'arrivée au pouvoir du dirigeant, à l'automne 2012, la Chine a construit des îles artificielles sur des îlots contestés en mer de Chine méridionale ; elle a envoyé en camp d'internement probablement 1 million de Ouïgours à partir de 2016 et implanté à Hongkong, en 2020, les méthodes continentales pour faire taire la dissidence. Malgré cette surenchère répressive, la part de la Chine est passée de 20 % à 30 % dans la production manufacturière globale entre 2012 et 2021.

**Ferment mobilisateur**

Le fonctionnement politique de l'île et ses valeurs progressistes – adoption du mariage homosexuel, regard lucide sur les années de dictature – sont une incitation à la faire taire, car ils montrent la possibilité de la démocratie et de l'Etat de droit dans le monde chinois. Le problème est que la voie politique préférée par Xi Jinping s'est fermée. Il n'est pas certain que les autorités chinoises en soient tout à fait conscientes, mais la reprise en main brutale imposée à Hongkong a traumatisé les Taïwanais, et la vision d'une Chine devenue bien plus rouge et dure sous les mandats de M. Xi a convaincu une majorité à Taïwan qu'ils ne doivent pas y être rattachés.

Quant à la population chinoise, elle a été nourrie à cette grande cause nationale, mais elle est aussi préoccupée par son quotidien économique, qu'un grand conflit à Taïwan compromettrait. Une guerre pourrait être un ferment mobilisateur face au ralentissement économique. A l'inverse, les Chinois pourraient demander pourquoi la prospérité tant promise et qui arrive enfin à leur portée serait sacrifiée pour Taïwan. Par ailleurs, les Chinois s'entendent tellement souvent dire que Taïwan est la Chine qu'il faudrait justifier le fait d'aller combattre ses frères.

**LA REPRISE EN MAIN BRUTALE IMPOSÉE PAR LES AUTORITÉS CHINOISES À HONGKONG A TRAUMATISÉ LES TAÏWANAIS**

Mais il existe tout un spectre de gestes intermédiaires qui feraient monter la tension d'un cran sans nécessairement mener à la guerre totale. Autour de la petite île de Kinmen, sous contrôle taïwanais mais située à environ 4 kilomètres de la Chine continentale et plus de 130 kilomètres de l'île de Taïwan, la population est très favorable aux échanges avec la Chine. Il suffirait d'un incident, et l'on peut se demander si Taipei oserait mettre toutes ses forces dans la bataille pour une île si éloignée. Xi Jinping, lui, pourrait déjà revendiquer une avancée historique.

A moins que la nouvelle configuration politique à Taïwan n'incite la Chine à jouer le jeu, au moins un temps. Le 13 janvier, les Taïwanais ont élu pour président M. Lai, haï par Pékin pour s'être présenté comme *« travailleur pragmatique pour l'indépendance »*. Mais, au Parlement, sa formation, le Parti démocrate progressiste (DPP), a perdu la majorité, ne remportant que 51 sièges contre 52 pour le Kouomintang (KMT), partisan d'une relance des échanges avec la Chine.

Pékin pourra utiliser cette forme de cohabitation pour proposer des avancées avec la majorité parlementaire relative du KMT. C'est le sens du voyage en Chine de l'ex-président issu du KMT, Ma Ying-jeou, début avril, au cours duquel il a été reçu par Xi Jinping, puis, fin avril, de dix-sept députés du KMT, dont leur chef de groupe parlementaire.

Cette division entre pouvoirs exécutif et législatif pourrait freiner la préparation militaire de l'île, le KMT ayant tout loisir de bloquer des budgets de défense pour la modernisation en les jugeant trop provocants vis-à-vis de Pékin. Mais elle donne un argument à Pékin pour considérer que la voie politique n'est pas tout à fait morte et permet d'affaiblir le DPP honni, pour rêver d'un retour un jour au pouvoir du KMT. ■

HAROLD THIBAULT
(PÉKIN, CORRESPONDANT)

## Iran, la mort en deuil | PAR SERGUEI





FRANCE | CHRONIQUE

PAR SOLENN DE ROYER

# Macron et LR, la drôle de guerre

Le 7 mai, le président du groupe Les Républicains (LR) à l'Assemblée, Olivier Marleix, est reçu à déjeuner par Gabriel Attal à Matignon. Entre plusieurs dossiers abordés, le premier ministre en profite pour chercher à savoir si LR serait prêt, ou non, à participer à une éventuelle coalition avec les macronistes au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques. Un scénario qui plane sur la vie politique depuis des mois, donnant lieu à un jeu de poker menteur entre tous les acteurs. Marleix plaisante: *«Cela reviendrait donc à remplacer le plus jeune premier ministre de la Vᵉ République par un sénateur confirmé, Gérard Larcher?»* Rire jaune de l'intéressé.

L'hypothèse d'un contrat de gouvernement signé par Emmanuel Macron et la droite, véritable arlésienne de la vie politique, a repris de la consistance depuis que le président du Sénat, Gérard Larcher, qui a vu le chef de l'Etat début mars, s'est mis à consulter à tout-va. L'ancien ministre de Jacques Chirac fait le constat d'un pays bloqué, impossible à réformer faute de majorité à l'Assemblée, et sous la menace d'un Rassemblement national (RN) qui n'a jamais semblé aussi proche du pouvoir. Fort de son autorité morale, le deuxième personnage de l'Etat se persuade qu'il serait en mesure, si Macron en décidait ainsi, de constituer un gouvernement d'union nationale, destiné à poursuivre les réformes et, grâce à des résultats concrets, à dissuader les Français de se jeter dans les bras de Marine Le Pen en 2027.

**Retrouver une visibilité**

L'ex-président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand l'a discrètement sondé sur ses intentions, il y a peu, lui demandant s'il était candidat à Matignon. *«C'est dans les mains du président»*, lui a répondu Larcher. Le président du Sénat n'a pas dit autre chose, dimanche 12 mai, dans *La Tribune* (*«ces décisions appartiennent au président de la République»*), manière d'officialiser son offre de service.

A LR, cette perspective de coalition (qui reviendrait à soutenir les réformes en échange d'une place de choix au gouvernement) divise profondément. Cette idée est poussée depuis longtemps par Nicolas Sarkozy, qui y voit le seul moyen de sauver la droite, coincée entre les macronistes et le RN, d'une disparition certaine. L'occasion aussi pour LR, usé par plus de dix ans dans l'opposition, de montrer qu'il est resté un parti de gouvernement, tout en retrouvant une visibilité aux yeux des Français. Mais Sarkozy, qui est moins louangeur sur son successeur que par le passé, semble lui-même ne plus croire en un tel scénario. *«Macron ne s'y résoudra qu'en dernière extrémité»*, a-t-il récemment confié à un visiteur.

Pour beaucoup, à LR, il n'est d'ailleurs pas envisageable de rejoindre un navire qui prend l'eau et fonce tout droit sur l'iceberg, dès lors que le président sortant ne peut pas se représenter. Le président du parti, Eric Ciotti, qui s'est parfois montré ambivalent sur cette question et, à 58 ans, rêve d'exercer un jour le pouvoir, laisse désormais entendre à ses visiteurs qu'il n'est pas favorable à une coalition avec une majorité

**CHEZ LES RÉPUBLICAINS, UNE PERSPECTIVE DE COALITION DIVISE PROFONDÉMENT**

affaiblie et rejetée. Olivier Marleix, qui déteste la Macronie et rappelle que les 61 députés LR ont été élus il y a deux ans en la combattant, encore moins.

Mais une autre partie des députés LR, tout comme les maires LR de Meaux et de La Baule, Jean-François Copé et Franck Louvrier, restent de fervents partisans de cette alliance avec un exécutif qui mène une politique de droite qu'ils n'auraient aucun mal à défendre. Comme Nicolas Sarkozy, ils jugent que s'arrimer au bloc central pour revenir aux affaires est la seule issue de secours pour un parti moribond qui n'a aucune chance de tirer seul son épingle du jeu en 2027. Contradictions d'un parti qui, tout en rêvant de cogouverner avec Macron, critique dans le même temps les choix de l'exécutif et envisage de déposer cet automne une motion de censure, en marge du budget. Contradictions aussi d'un président qui s'emploie depuis sept ans à détruire la droite mais a cruellement besoin d'elle pour faire voter ses textes. Entre Macron et LR, c'est une drôle de guerre qui se joue, sur fond de dilemme stratégique de part et d'autre.

Quand Elisabeth Borne était encore à Matignon, plusieurs proches du président ont entendu ce dernier maugréer contre cette idée: *«Pourquoi m'imposer une cohabitation avec des gens que j'ai battus, et qui ont fait 4 % à la présidentielle?»* Mais Macron, qui a abattu depuis l'une de ses cartes maîtresses en nommant Gabriel Attal à Matignon, cherche une voie pour relancer un mandat enkysté, faute de majorité, et éviter le vote d'une motion de censure à l'Assemblée.

Dans la majorité, certains soulignent le risque d'un décrochage de l'aile gauche de Renaissance, si un premier ministre venant de LR était nommé. En s'alliant avec la droite, le gouvernement gagnerait certes plusieurs dizaines de députés LR (pas l'intégralité du groupe) mais en perdrait aussi sur son flanc gauche, soit un jeu à somme nulle. De son côté, Gabriel Attal, qui est un point d'équilibre au sein de la majorité, considère qu'il pourrait lui-même tenter d'élargir celle-ci, d'où le temps considérable qu'il passe avec les élus LR.

Les scénarios tournent et se retournent, sans qu'aucun s'impose. Même si beaucoup, tant à LR qu'au sein de la majorité, jugent que Macron, qui pourra difficilement traverser un nouvel automne à coups de 49.3, va devoir trouver les moyens de desserrer l'étau. *«Rien ne serait pire que* [le fait que] *chacun se satisfasse de ses résultats aux européennes, et que personne ne prenne la moindre initiative»*, s'est récemment inquiétée la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, devant un élu LR. En attendant, l'exécutif, qui veut éviter la censure, veille à ce qu'aucun sujet qui fâche n'arrive devant les députés. Cette période d'immobilité, où la vie politique apparaît comme bloquée, entretient un sentiment de vide alimentant la frustration des Français. Et profite in fine au RN, qui apparaît comme l'un des rares pôles de stabilité, surnageant dans des sables mouvants. ■

**LES SCÉNARIOS TOURNENT ET SE RETOURNENT, SANS QU'AUCUN S'IMPOSE**

# UN RISQUE ACCRU D'INSTABILITÉ AU MOYEN-ORIENT

ÉDITORIAL M

Le régime iranien a perdu, dimanche 19 mai, à la fois le président de la République islamique et un successeur potentiel du Guide suprême Ali Khamenei, actuelle clé de voûte du système, âgé de 85 ans. Ce constat donne la mesure de ce que représente pour ce régime la disparition d'Ebrahim Raïssi, mort dans un accident d'hélicoptère en compagnie de son ministre des affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian.

Non pas qu'avec Ebrahim Raïssi l'Iran perde une figure charismatique. Bien au contraire. Ce dernier avait pu s'élever dans la hiérarchie parce qu'il ne déviait pas d'un pouce de la ligne imposée par le Guide, contrairement à certains de ses prédécesseurs autrement populaires. Il incarnait de fait, et jusqu'à la caricature, la mutation ultraconservatrice et particulièrement autoritaire de la République islamique.

Il avait ainsi été élu en 2021, au cours d'un scrutin dont le courant réformateur, longtemps toléré dans un jeu politique verrouillé par le Conseil des gardiens de la Constitution, avait soigneusement été écarté. Son mandat écourté a été marqué principalement par l'écrasement dans le sang du mouvement de protestation né de la mort de la jeune Mahsa Amini aux mains de la police des mœurs en septembre 2022.

Cette contestation a accentué le divorce entre une société iranienne exaspérée par la confiscation de ses libertés comme par l'impéritie d'un régime obsédé par sa propre survie, au sein duquel le corps des gardiens de la Révolution islamique pèse d'un poids toujours plus grand sous l'égide d'Ali Khamenei.

Nul doute que cette fracture se manifestera lors de l'élection présidentielle qui sera rapidement organisée pour donner un successeur à Ebrahim Raïssi. En mars, lors des élections législatives qui se sont tenues conjointement avec celles pour l'Assemblée des experts, chargés de choisir le Guide suprême, le taux d'abstention annoncé avait déjà été le plus élevé depuis la naissance du régime, en 1979. Ces élections avaient également été marquées par la disqualification des candidats considérés comme modérés ou réformateurs, comme l'ancien président Hassan Rohani, certains d'entre eux appelant d'ailleurs au boycottage des urnes.

Nul doute non plus que la ligne dure que s'est fixé ce régime sera maintenue à l'identique, du fait de son fonctionnement en vase clos qui ne permet rien d'autre qu'une autoreproduction dont les Iraniens ne peuvent que se sentir exclus. Elle ne le protège pourtant pas des secousses telles que l'attentat revendiqué par l'organisation djihadiste Etat islamique, sur son sol, en janvier, ou encore le bombardement prêté à Israël contre le consulat iranien en Syrie, en avril, qui a été suivi d'une attaque sans précédent contre l'Etat hébreu, preuve s'il en est que l'imprévisibilité est devenue la règle entre les deux ennemis, avec tout ce que cela comporte de risques de mauvaise lecture des intentions des uns et des autres.

Garder ce cap n'est certainement pas un facteur de stabilité au Proche-Orient. D'autant que l'intranquillité intérieure et les pressions extérieures ne peuvent que pousser le régime iranien dans sa quête de l'arme nucléaire, conçue comme une assurance-vie. Il s'agit d'une autre source de tension, susceptible d'inciter des voisins de l'Iran à se lancer dans la même course à l'arme suprême, au prix d'un risque accru de prolifération. ■

science & médecine
Le Monde

Des militants de Scientifiques en rébellion et d'Extinction Rebellion bloquent une écluse dans le port du Havre pour protester contre la création d'un terminal GNL flottant par TotalEnergies, le 12 mai 2023. ÉDOUARD MONFRAIS-ALBERTINI

# Engagement des scientifiques : le ton monte

A force d'alerter sans être entendus et d'assister, impuissants, aux effets du dérèglement climatique, de plus en plus de scientifiques sortent de leur « neutralité ». Certains prennent la parole, d'autres passent à l'action. Tous se questionnent aussi sur l'avenir de la science

AUDREY GARRIC ET DAVID LAROUSSERIE

Depuis plus de trente ans, Wolfgang Cramer alerte inlassablement sur la disparition des espèces, les conséquences de la hausse du niveau de la mer et l'adaptation à ces menaces qui deviendra toujours plus difficile, voire impossible. Depuis plus de trente ans, l'écologue, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), consigne ces périls dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Et, depuis plus de trente ans, il observe, impuissant, les émissions de gaz à effet de serre croître et la biodiversité s'éteindre. Un paramètre a toutefois évolué : le chercheur a rejoint les rangs du groupe de désobéissance civile Scientifiques en rébellion, fin 2022. A 67 ans, il a pris pour la première fois la parole lors d'une manifestation – autorisée, samedi 11 mai, contre les projets de construction de gigantesques bassines de rétention d'eau dans le Puy-de-Dôme.

*« Pendant toutes ces années, on a fait une grave erreur. Au nom d'une fausse idée de science neutre, on n'a pas fait comprendre aux gens qu'on est dans une crise existentielle »*, regrette le scientifique de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale. Il veut désormais *« hausser le ton »*, montrer qu'il est *« profondément touché »* pour que *« tout le monde le soit aussi »*. Et ne plus s'interdire de nommer les *« causes de la crise »* : l'industrie polluante, l'agriculture intensive, les SUV.

**Tensions dans les labos**

Comme Wolfgang Cramer, de plus en plus de climatologues, d'écologues, de physiciens ou de sociologues décident de sortir de leurs laboratoires pour investir l'agora. Tribunes, prises de parole sur les réseaux sociaux, soutiens à des actions en justice, désobéissance civile : ces scientifiques ne veulent plus se contenter de chroniquer les crises écologiques en cours. Frustrés par ce qu'ils perçoivent comme une *« inaction »*, ils souhaitent non seulement alerter le grand public, mais aussi faire pression sur les acteurs politiques.

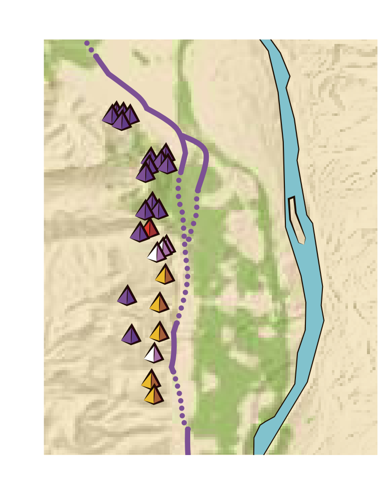
Cet engagement des blouses blanches est ancien – sur la lutte ouvrière, l'émancipation des femmes, le nucléaire, le sida ou les OGM –, mais il s'est renouvelé autour des questions environnementales (climat, biodiversité, ressources…) ou sanitaires (crise du Covid-19 oblige), et dans les modes d'action.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

## La coopération inédite de deux bactéries marines

Deux bactéries fabriquant chacune un bout de la molécule de la vitamine B12 ont fait alliance avec un virus

PAGE 3



## Un bras disparu du Nil éclaire l'histoire des pyramides

Selon les époques, et le débit du fleuve, les bâtisseurs ont choisi des emplacements plus ou moins élevés

PAGE 7



## Portrait Larissa Mies Bombardi, géographe traquée

La spécialiste brésilienne des effets des pesticides sur la santé a dû fuir son pays

PAGE 8

# Le théâtre pour apprendre à annoncer un cancer

MÉDECINE - A la faculté de Montpellier-Nîmes, des étudiants se forment auprès de comédiens et d'un metteur en scène


CHEZ GERTRUD

MONTPELLIER - *envoyée spéciale*

En habit de radiologue derrière son bureau, Nina C. explique en montrant l'écran de son ordinateur : *« Il y a une masse. Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'elle est caractéristique de quelque chose de méchant. Et malheureusement, certaines cellules ont migré dans le foie. – C'est grave ?* s'inquiète la femme qui lui fait face. *– Oui, c'est grave »*, confirme Nina, qui sait bien ce qu'un cancer du pancréas métastasé signifie. Rideau. La patiente est une comédienne et la « radiologue », étudiante en sixième année de médecine, participe à un atelier théâtre de quelques heures qui initie les futurs soignants à l'annonce d'un cancer, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'art dramatique de Montpellier. Elle a eu quinze minutes pour se préparer à partir d'un scénario tiré au sort.

*« Il y a eu pas mal de choses bien, mais il faut éviter certains mots : grave, méchant, malheureusement…*, souligne Marc Ychou, professeur d'oncologie digestive. *Tu peux par exemple dire que "c'est sérieux". »* A l'initiative de cet atelier à la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes, ce passionné de théâtre ajoute à l'attention des autres étudiantes présentes ce jour-là : *« Les éléments médicaux donnés laissent penser que la patiente est condamnée. Attention, c'est un premier rendez-vous : il ne faut pas en dire trop. »* Il insiste : en consultation d'annonce, les patients sont particulièrement sensibles à l'attitude du professionnel de santé. D'autant que ce rendez-vous va changer leur vie, et que nombre d'entre eux se retrouvent en état de sidération.

Selon l'enquête « Face au cancer, l'épreuve du parcours de soins », réalisée par La Ligue contre le cancer en 2018, l'annonce est le moment *« le plus difficile à vivre »* du parcours de soins pour un tiers des sondés. Elle souligne *« le manque d'écoute de la part des soignants »*, qui focalisent leur information sur les aspects médicaux du cancer, au détriment des autres composantes de la vie des patients.

### Langage corporel

Aux côtés du professeur Ychou, le metteur en scène Serge Ouaknine, 80 ans – il en paraît dix de moins –, dont plusieurs proches sont médecins ou ont été concernés par le cancer. Les deux se connaissent depuis une vingtaine d'années. Plus jeune, le spécialiste a suivi des cours de théâtre au conservatoire. *« Le théâtre m'a énormément appris pour gérer ma relation aux patients et à leur famille, et ainsi être dans l'empathie tout en gardant une distance clinique. On s'est dit avec Serge qu'il fallait former les médecins aux enjeux du non-verbal lors de l'annonce. »* Le metteur en scène intervient ainsi sur le langage corporel des futurs soignants. *« Vous devez avoir une présence rassurante*, leur indique-t-il, *et dire clairement les choses tout en ayant conscience de la personne à qui vous l'annoncez. »* Il interrompt Clara Penso, qui vient d'examiner sa patiente comédienne manifestement stressée, et commence à annoncer les mauvais résultats des examens alors qu'elles sont encore debout. *« Soyez séquentiels »*, glisse-t-il. Clara reprend.

A Zoé Sancho, qui a peu donné la parole à sa patiente et a enchaîné les informations techniques, il rappelle que cette consultation est avant tout un dialogue, puis, avec philosophie, *« qu'il est plus important de rejoindre la personne que de montrer* [s]*on savoir »*. De son côté, Marc Ychou lui rappelle l'importance de faire des pauses et d'y aller par étapes : *« Laisse-lui le temps d'intégrer les informations et n'hésite pas à faire un schéma ou un dessin. »*

### Jeux de rôle

Lancé en 2005, l'atelier ne concernait au départ que les internes ou jeunes chefs de clinique en cancérologie volontaires. En 2012, Marc Ychou décide de l'avancer aux années d'externat, par demi-journée. Peu importe la spécialité choisie à terme, les médecins susceptibles d'annoncer un diagnostic de cancer sont nombreux : 44 % des annonces ont été faites par des spécialistes d'organes (gynécologues, pneumologues, dermatologues…), selon cette même enquête de La Ligue contre le cancer, 19 % par des cancérologues/hématologues, ou encore 10 % par des médecins généralistes.

Depuis la rentrée 2023, l'atelier d'annonce du professeur Ychou s'inscrit dans l'unité d'enseignement (UE) « Savoir-être » de la faculté de Montpellier-Nîmes. Plusieurs études ont en effet montré un déclin de l'empathie des futurs soignants à mesure qu'ils avancent dans leur formation. *« A leur décharge, le diplôme exige une somme de compétences et de connaissances énorme, et leur empathie décroît au profit de la technicité et de leur volonté de bien faire »*, souligne la professeure Céline Bourgier, radiothérapeute oncologue et responsable de l'UE.

La réforme des études de médecine prévoit d'ailleurs l'évaluation, chaque année au cours du deuxième cycle, des capacités de raisonnement et d'interaction, notamment avec des patients simulés. *« Il s'agit d'évaluer leur savoir-faire, comme leur savoir-être »*, détaille Denis Morin, pédiatre, professeur des universités et président du conseil pédagogique de la faculté. Entre la deuxième et la quatrième année, les étudiants bénéficient d'un groupe d'échange de pratiques et de vécus émotionnels, de jeux de rôle autour de la communication soignant-soigné, ou encore d'un atelier d'annonce d'une pathologie chronique. *« Des outils dont on espère qu'ils se saisiront pour être de meilleurs médecins »*, commente Céline Bourgier. L'atelier théâtre de Marc Ychou vient clore ce cycle.

A l'issue de cette demi-journée, Clara dit avoir appris *« la nécessité de laisser des silences »*. *« Garder le contact avec les proches s'ils sont présents en consultation*, ajoute l'étudiante Romane Barbier. *Et le rôle de l'examen clinique pour aider le patient à conscientiser le problème. »*

Jérémy Darenne, président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France aimerait que *« ce genre de dispositif puisse être étendu à toutes les facultés »*. Il regrette que les enseignements demeurent trop peu tournés vers le relationnel. Une revue d'études a récemment montré que des formations à l'empathie permettent d'éviter une forme de désensibilisation. *« La qualité du compagnonnage est hyper-aléatoire selon les lieux de stage »*, remarque Clara, qui souhaite devenir médecin généraliste.

Plus problématique encore, la mise en application des programmes dépend des facultés. Le soutien des doyens successifs de l'université de Montpellier-Nîmes a été nécessaire pour réussir à caser l'atelier de Marc Ychou dans l'agenda des 250 jeunes qui y assistent cette année. Et un budget considérable : 30 000 euros par an.

Des simulations d'annonce du cancer pour les externes existent déjà ailleurs, comme à Angers ou à Nantes, mais aucune ne cumule la présence de comédiens, d'un metteur en scène… et le caractère obligatoire. Bien souvent, ce sont les enseignants qui s'organisent pour à la fois jouer au patient et débriefer les scènes.

Pourtant, les étudiants semblent plébisciter un tel enseignement. *« On est évalués sur le fond depuis des années sans qu'on nous dise si on parle ou se tient mal »*, ajoute Nina. *« Personne ne nous a jamais regardées*, déplore quant à elle Zoé. *Pour une fois, on prend le temps. »* ■

LILAS PEPY

# Un essai vaccinal prometteur contre le glioblastome

ONCOLOGIE - Une équipe américaine a mis au point un vaccin thérapeutique à ARN messager encourageant pour traiter cette tumeur cérébrale

C'est une lueur d'espoir pour traiter le glioblastome, la tumeur cérébrale la plus agressive. Une équipe de l'université de Floride a en effet annoncé avoir mis au point un vaccin thérapeutique à ARN messager (ARNm). Certes, cet essai ne porte que sur quatre patients adultes, mais les résultats, fruits de sept années de recherche, semblent très prometteurs. Ils ont été publiés dans la revue *Cell* le 9 mai.

Le principe du vaccin de l'équipe menée par Elias Sayour, oncologue pédiatrique au centre de cancérologie de l'université, est le même que celui utilisé pour le Covid-19 ou testé actuellement pour éviter des récidives de cancer (mélanome, pancréas, poumon) : induire une réponse immunitaire et laisser l'organisme lutter lui-même contre la maladie. Dans cette étude, ce sont les cellules tumorales du patient qui ont servi à créer un vaccin personnalisé.

Les chercheurs américains ont cependant innové pour l'« habillage » du vaccin. En effet, pour être efficace, l'ARNm contenu dans le vaccin doit être protégé. Pour celui contre le Covid-19, il l'est grâce à une nanoparticule lipidique, une sorte de coque protectrice qui permet à l'ARNm de mieux entrer dans les cellules. Dans l'essai clinique de l'université de Floride, l'ARNm a été enveloppé dans plusieurs couches de particules de même nature, qui s'enroulent les unes autour des autres, formant une sorte d'oignon. *« Ces couches alertent le système immunitaire d'une manière beaucoup plus puissante que ne le feraient des particules isolées. Les résultats de l'essai chez le chien ont montré que le vaccin reprogrammait le micro-environnement tumoral en quelques jours, permettant aux cellules activées du système immunitaire de combattre la tumeur »*, explique Elias Sayour.

C'est une autre originalité de ces travaux. L'équipe a testé son vaccin sur des souris, mais aussi, et c'est plutôt rare, sur dix chiens de compagnie qui avaient spontanément développé un glioblastome et pour lesquels il n'y avait aucune option thérapeutique.

### Une réponse très robuste

Que ce soit chez la souris, le chien ou l'homme, la réponse immunitaire a été très robuste. En moins de quarante-huit heures, Elias Sayour affirme avoir vu avec surprise la tumeur ou l'environnement tumoral passer de « froid » (avec peu de cellules immunitaires) à « chaud », c'est-à-dire avec des cellules inflammatoires. Ces dernières répondent à l'immunothérapie, contrairement aux tumeurs « froides ».

Les chercheurs américains mettent en avant un mécanisme là aussi innovant. Normalement, pour induire une bonne réponse immunitaire, les vaccins à ARN cherchent à cibler les cellules dendritiques – clés du système immunitaire, elles sont censées alerter, en cas de danger, les autres cellules du système immunitaire pour induire une production d'anticorps. Or, le vaccin testé ici ne cible pas les cellules dendritiques mais celles du stroma (tissu non tumoral naturellement présent dans les organes, et dans tous les types de cancers invasifs – sauf les leucémies). *« C'est très original. C'est peut-être un nouveau moyen de stimuler une réponse immunitaire après l'administration de ces vaccins anticancer mais, comme ça ne correspond pas du tout au dogme classique, ça pose question »*, relève Eric Tartour, immunologiste à l'hôpital européen Georges-Pompidou, à Paris. Ce dernier ne cache pas un certain enthousiasme : *« Ce n'est pas tous les jours qu'une nouvelle plateforme de vaccin ARN est proposée avec des mécanismes différents de ce que l'on a l'habitude de voir, mais il va falloir confirmer tous ces nouveaux mécanismes d'action. »*

### Survie prolongée

Quels ont été les effets cliniques du vaccin ? Les chercheurs reconnaissent qu'il est trop tôt pour les évaluer. Les dix chiens ont vécu cent trente-neuf jours en moyenne, alors que leur survie médiane typique est de trente à soixante jours. De même, chez les quatre patients atteints de glioblastome, la survie a été prolongée de quelques mois.

Toutefois, Eric Tartour appelle à la prudence. *« En principe, les comparaisons de survie entre deux groupes se font au sein d'un même protocole. Dans le cas présent, les chercheurs ont comparé les dix chiens vaccinés avec d'autres chiens dans des cohortes historiques d'animaux non traités. On ignore donc si les tumeurs des différents chiens traités ou non ont les mêmes caractéristiques*, souligne-t-il. *La même remarque peut également être formulée dans le cas de la comparaison, chez l'homme, avec des cohortes historiques de patients avec un glioblastome traité ou non. C'est le petit bémol de cette étude. »*

Les chercheurs américains se préparent déjà à la prochaine étape : un essai clinique de phase 1 élargi, incluant jusqu'à vingt-quatre patients adultes et enfants, afin de valider les résultats initiaux. Une fois que la dose optimale et sûre aura été confirmée, environ vingt-cinq enfants participeront à la phase 2. ■

NATHALIE BRAFMAN

# 2 bactéries + 1 virus = vitamine B12

BIOLOGIE - Une étude parue dans « Nature » révèle le travail d'équipe de micro-organismes marins afin de produire, puis de libérer, une molécule indispensable à la vie

Une seule goutte d'eau de mer abrite des millions de microbes qui coexistent, rivalisent… ou coopèrent. C'est ce qu'a démontré un groupe de chercheurs germano-américains de l'université d'Oldenburg, en Basse-Saxe. Leur étude révèle comment la coopération entre deux bactéries marines leur permet de produire la vitamine B12.

Cette vitamine, présente dans la viande, le lait et le poisson, est essentielle pour notre organisme. Mais nous ne sommes pas les seuls dans ce cas : les autres animaux, ainsi que les bactéries et la plupart des algues, en ont également cruellement besoin. Malgré son importance vitale, la synthèse de la vitamine B12 reste l'apanage d'une minorité de bactéries, estimée à moins d'un tiers de l'ensemble des espèces bactériennes.

C'était compter sans la découverte d'autres ateliers de production, si l'on en croit un article qui a valu à l'équipe du professeur Meinhard Simon une publication dans la revue scientifique *Nature*, le 8 mai. Cette étude démontre que deux bactéries, incapables d'élaborer seules la vitamine vitale, y parviennent quand elles font équipe.

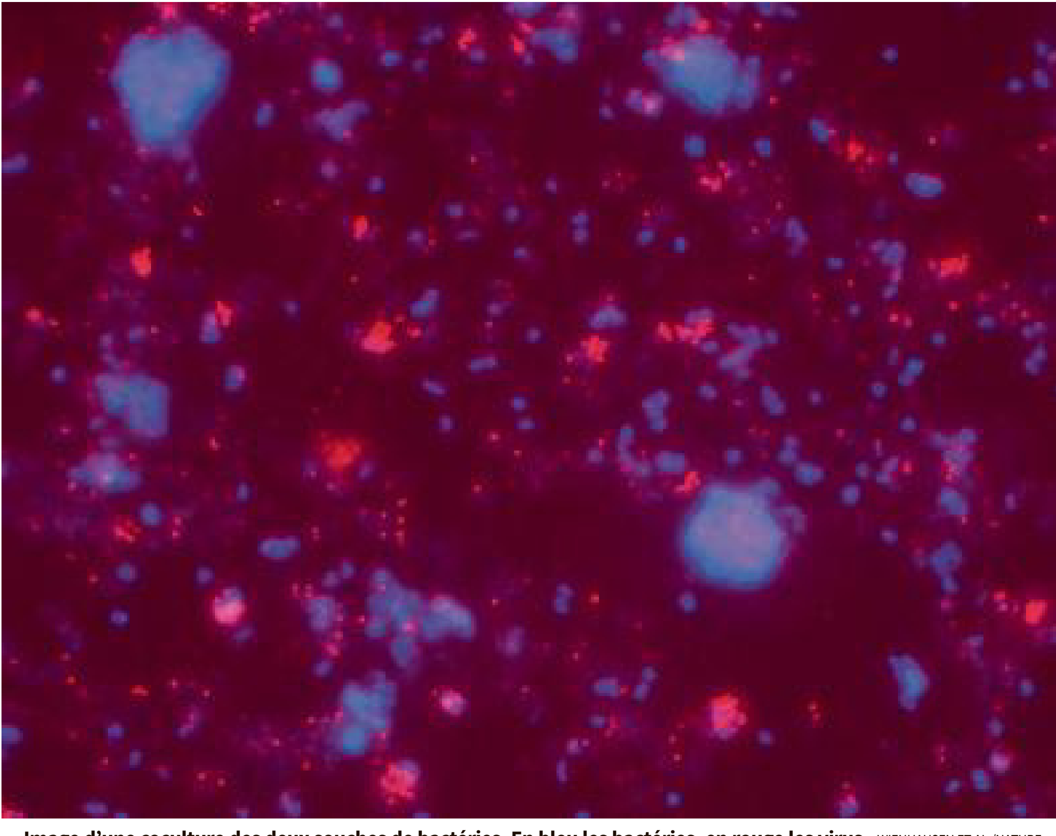


**Image d'une coculture des deux souches de bactéries. En bleu les bactéries, en rouge les virus .** WIENHAUSEN ET AL./NATURE

C'est dans les eaux froides de la mer du Nord que les chercheurs de l'université d'Oldenburg ont trouvé les bactéries en question. A partir d'échantillons d'eau de mer prélevés près des côtes de l'archipel allemand d'Heligoland (Schleswig-Holstein), les scientifiques ont isolé pas moins de 144 souches bactériennes. Cultivées individuellement, certaines d'entre elles ont démontré leur capacité à synthétiser une partie de la vitamine, mais aucune n'a réussi à produire la molécule complète. Cependant, quand elles étaient cultivées ensemble, deux souches bactériennes des genres *Roseovarius* et *Colwellia* ont créé la surprise.

*« Nous avons pu démontrer que, lorsque ces deux bactéries croissent côte à côte, elles s'échangent la partie qui leur manque, ce qui leur permet d'élaborer ensemble la vitamine B12. C'est totalement nouveau ! »*, s'exclame avec enthousiasme Meinhard Simon.

Et cette coopération ne profite pas qu'aux deux bactéries partenaires : une fois assemblée, la précieuse molécule est relâchée dans les eaux environnantes. *« Cela permet à d'autres organismes, comme le phytoplancton, de croître »*, poursuit le chercheur allemand. *« C'est d'autant plus important que l'on sait que la moitié des espèces d'algues marines ne peuvent survivre sans la vitamine B12 ! »*

### Sacrifice partiel

D'après l'étude, cette association entre *Roseovarius* et *Colwellia* pour produire la vitamine n'est *« très probablement pas un cas isolé »*. *« Des bactéries qui ne savent produire qu'une partie de la molécule, on en retrouve tout le long de l'océan Atlantique, pas uniquement dans la mer du Nord. Je suis presque sûr que ce type de coopération existe même dans des écosystèmes très différents, dans notre microbiote intestinal, par exemple »*, abonde Meinhard Simon.

Il s'agissait ensuite d'élucider les mécanismes de coopération entre les deux bactéries. C'est *Colwellia* qui ouvre le bal en synthétisant la première partie de la vitamine, puis la relâche dans les eaux environnantes. *Roseovarius* l'absorbe alors et la lie à l'autre partie de la molécule, qu'elle seule est capable de produire. Mais, une fois la vitamine complète formée, *Roseovarius* ne la cède pas aisément. Car, en l'absence de *Colwellia*, elle ne laisse pas s'échapper une once de vitamine B12.

En revanche, dès que sa partenaire est là, *Roseovarius* libère la molécule… en explosant ! En effet, *Colwellia* déclenche, par un mécanisme qui reste encore inconnu des chercheurs, la multiplication d'un virus au sein de la bactérie *Roseovarius*, jusqu'à entraîner l'éclatement de la cellule.

Coopération… il faut le dire vite ! Peut-on parler de coopération alors que l'un des deux partenaires meurt à la fin ? Pour comprendre, il faut se placer à l'échelle populationnelle. *« Seulement 5 % de la population de* Roseovarius *éclate, le reste continue de croître »*, explique Meinhard Simon. *« C'est surprenant. Normalement, un virus tue toutes les bactéries. On ne comprend pas encore comment seule une partie de la population est sacrifiée. C'est ce à quoi on s'attelle en ce moment »*, indique-t-il. La publication, dans *Nature*, de l'article de son équipe devrait faciliter l'obtention de financements pour poursuivre les recherches.

L'implication d'un virus dans le mécanisme de coopération a été une grande surprise pour les chercheurs. *« C'est la première fois qu'on montre qu'un virus intervient comme troisième partenaire dans la coopération entre deux bactéries »*, salue Michi Taga, professeure de biologie des plantes et des microbes à l'université de Berkeley. C'est une découverte de plus qui démontre le rôle primordial des virus dans le fonctionnement des océans. Ils éliminent chaque jour près de 20 % de la production bactérienne et, ainsi, *« permettent la croissance de milliers de micro-organismes en libérant les nutriments contenus dans les bactéries »*, souligne la chercheuse. De quoi redorer un peu l'image des virus, bien ternie par les années de pandémie. ■

MATÉO VAUCOULEUR

## TÉLESCOPE

PALÉONTOLOGIE
**Les premiers dinosaures « à sang chaud » auraient 183 millions d'années**
Aujourd'hui, les seuls animaux endothermes, « à sang chaud », sont les mammifères et les oiseaux. Ces derniers sont des descendants de certains dinosaures, mais on ignore à quel moment ceux-ci ont acquis la capacité de réguler leur température corporelle indépendamment de l'ensoleillement. Une équipe internationale estime que cette adaptation date de 183 millions d'années, lors d'un épisode de forte activité volcanique qui s'est accompagné d'un réchauffement climatique intense. Certains dinosaures ont alors gagné de plus hautes latitudes, malgré des saisons contrastées et ont pu conquérir ces nouveaux territoires grâce à l'endothermie.
> *Chiarenza et al., « Current Biology », 15 mai*

ASTRONOMIE
**Une planète de taille terrestre découverte autour d'une étoile naine**
Une équipe internationale a découvert une planète d'une taille analogue à la Terre gravitant autour d'une étoile appartenant à la catégorie des naines dites ultra-froides. Deux fois moins chaudes, dix fois moins massives et cent fois moins lumineuses que notre Soleil, ce sont les plus petites étoiles de l'Univers, d'une taille similaire à celle de Jupiter. C'est seulement la deuxième fois que l'on trouve une naine ultra-froide accompagnée. Située à 55 années-lumière de nous, la planète en question, Speculoos-3b, fait le tour de sa mini-étoile en seulement dix-sept heures, lui présentant toujours la même face. L'exoplanète est bombardée de rayonnements à haute énergie et n'a très probablement pas d'atmosphère.
> *Gillon et al., « Nature Astronomy », 15 mai*

SANTÉ
**Papillomavirus : le vaccin plus efficace chez les populations défavorisées**
Le vaccin contre les infections à papillomavirus humain (HPV), qui réduit l'incidence du cancer du col de l'utérus, serait plus efficace dans les groupes sociaux les plus défavorisés, selon une étude financée par Cancer Research UK. L'incidence de ce cancer est généralement plus élevée chez les femmes les plus défavorisées, des catégories ayant moins recours au dépistage. Les chercheurs ont analysé quinze ans de données (2006-2020) : 29 968 cancers du col de l'utérus et 335 228 lésions précancéreuses ont été diagnostiqués chez les femmes âgées de 20 à 64 ans. Selon l'étude, la vaccination a permis de prévenir 687 cancers à mi-2020 et 23 192 lésions, dont une plus grande part dans le groupe le plus défavorisé.
> *Sasieni et al., « British Medical Journal », 15 mai*

RECTIFICATIF
La future source compacte de rayons X ThomX sera 100 fois plus puissante que la machine de Lyncean, et non 1 000 fois, comme nous l'avions écrit le 15 mai.

# Quand l'intelligence artificielle s'immisce dans les sondages

SCIENCES SOCIALES - Des chercheurs ont remplacé les humains par des machines pour des enquêtes d'opinion, avec quelques surprises à la clé

L'intelligence artificielle (IA) n'en finit pas de faire débat. L'un des derniers en date peut surprendre. Est-ce que les IA vont remplacer les humains dans… les sondages, les études marketing, les enquêtes sociologiques ?

Plutôt qu'interroger un panel réel sur ce qu'il va voter, sur ses croyances ou sur ses avis sur un produit, il serait tentant de poser les mêmes questions à une IA se faisant passer pour tel ou tel profil socio-économique. Rapide évidemment, mais pour quelle efficacité ? Telle est la question posée depuis 2023 par une étude américaine de l'université Brigham Young (Utah) ayant démontré que les réponses données par une IA pour un panel fictif correspondaient à la répartition des votes aux Etats-Unis sur plusieurs élections. Les IA en question sont les grands modèles de langage, ou LLM, qui sont un maillon-clé des agents conversationnels ChatGPT, Gemini ou autres Copilot.

*« Il pourrait être intéressant d'utiliser des "échantillons de silicium", comme je les ai appelés, car les études avec humains présentent aussi des limites : de faibles taux de réponses, des biais dans le recrutement… »*, constate Lisa Argyle, la principale autrice de l'article de 2023, qui a ouvert un nouveau champ. En économie ou en psychologie cognitive, des résultats ont reproduit par exemple le comportement des humains dans des expériences classiques.

Au contraire, d'autres études ont souligné les limites de l'exercice. Une équipe française du Centre de recherche en économie et statistique à l'Ecole polytechnique s'y est aussi intéressée. *« L'idée de remplacer les humains par des machines pour des enquêtes de sciences sociales pouvait sembler folle. Nos connaissances de ces systèmes et de leurs défauts nous rendaient circonspects »*, note Etienne Ollion, chercheur au CNRS, responsable de l'équipe. L'intuition s'est vérifiée mais avec quelques surprises, révèle leur étude en preprint, non encore relue par leurs pairs.

### Vision mexicaine du bonheur

Pour tester la folle hypothèse, les chercheurs, comme leurs collègues, ont d'abord créé leur *« échantillon artificiel »*, en fournissant au LLM des consignes qui décrivent les personnes. Par exemple : *« Je suis une femme âgée de 45 ans vivant à Mexico » ; « Je me suis marié en 1996 et j'ai un bac » ; « Je suis au chômage »*, etc. Puis on demande à l'IA de compléter des phrases comme : *« Sur une échelle du bonheur de 1 à 5, je me situe à… »*. Après des milliers d'essais, simulant divers profils socio-économiques, quatre questions ont été posées, sur l'opinion politique, le bonheur, la pratique religieuse et la confiance accordée aux autres. Les modèles d'OpenAI, Meta ou Mistral ont été testés et… aucun n'a brillé si on compare la distribution de leurs réponses à une base de données mondiale de référence, compilant plusieurs études de terrain.

Surtout, les chercheurs ont trouvé deux comportements inattendus. Les LLM testés ont généré des distributions de réponses non seulement décalées par rapport à celles des humains, mais aussi plus « étroites ». Comme si elles avaient moins de diversité que dans la réalité. Etonnant car, par construction, ces logiciels ont récupéré un vaste ensemble de textes, y compris de forums ou de réseaux sociaux, témoins d'une grande variété.

Autre trouvaille, les résultats sont « biaisés » dans un sens inattendu. Les concepteurs d'IA savent que le contenu servant à la mise au point des programmes est « biaisé », surreprésentant des profils occidentaux par exemple. Or, il apparaît par exemple que les réponses de GPT 3.5 sur la politique sont proches du groupe « russe », tandis que celles de Llama sur le bonheur reflètent les visions « mexicaines ». *« Comme si chaque LLM avait une "personnalité", mais qui n'a pas de cohérence socio-économique »*, résume Julien Boelaert, cheville ouvrière du projet à l'université de Lille. *« Personne ne l'avait vu. Aux informaticiens d'expliquer ce "biais machine" »*, invite Etienne Ollion.

*« Cette équipe a identifié des sources potentielles de biais qui peuvent nous mettre en garde contre certaines utilisations »*, souligne Lisa Argyle. Les chercheurs sont eux-mêmes conscients des limites de leurs expériences. Ils n'ont posé que quatre questions. Les modèles utilisés ont depuis été dépassés en qualité. La manière d'imiter les profils n'est peut-être pas la meilleure.

Hugo Alves reste optimiste. Il est cofondateur d'une des rares entreprises, Synthetic Users, qui nourrit des études marketing à base de panel artificiel. *« Ce travail souligne les limites des LLM pour des études quantitatives, comme des sondages. Au contraire, nous proposons des études qualitatives sous forme d'interviews de personnes fictives, qui sont analysées. »* Il met en avant leur savoir-faire pour imiter les profils recherchés et y injecter plus de diversité. Pour John Horton, du Massachusetts Institute of Technology, qui étudie des agents économiques artificiels, *« nous ne sommes pas dans une situation noire ou blanche, mais plutôt sur une exploration en cours »*. ■

DAVID LAROUSSERIE










▶ SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

# De la prise de parole à la **désobéissance civile,** une palette d'engagements

Une profusion de nouvelles associations, collectifs ou organisations témoignent des velléités de scientifiques à agir face à l'urgence : les Ateliers d'écologie politique (Atécopol, Ecopol, la Fabrique des questions simples...), Labos 1point5, EffiSciences, Scientifiques en rébellion, Projet CO...

Mais comment s'engager ? Jusqu'où aller ? Les chercheurs ne risquent-ils pas de fragiliser leur crédibilité, d'exposer leur carrière, de déroger à la neutralité traditionnellement attendue de la science, de transgresser la frontière entre science et politique ? Cet enjeu suscite de forts questionnements et des tensions dans les laboratoires. *« Les jeunes chercheurs notamment voudraient que la communauté s'engage davantage. Plus généralement, il y a une demande de réflexion collective sur ces enjeux »*, explique Eric Guilyardi, océanographe au laboratoire Locean (Institut Pierre-Simon-Laplace).

Face à ces interrogations, une journée de débats sur l'engagement des chercheurs a été organisé au siège du CNRS, à Paris, mardi 21 mai, à l'initiative de deux comités d'éthique des principaux organismes de recherche, le Comité d'éthique pour les sciences (Comets) pour le CNRS, et Ethique en commun pour l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, l'Institut de recherche pour le développement et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

### Une neutralité assez fictive

Les deux instances ont publié sur ces questions des avis en 2023 qui concluent qu'un scientifique a le droit d'exprimer des positions engagées et qui précisent à quelles conditions. *« Intégrité, déontologie, humilité »* pour Ethique en commun, qui considère comme *« souhaitables »* ces engagements. *« Intégrité, fiabilité, rigueur »* pour le Comets, qui indique aussi l'importance de dire d'*« où l'on parle »*.

Ce désir d'interventions publiques reste pourtant minoritaire, une majorité de chercheurs privilégiant plutôt la production de connaissances. Selon une étude de 2022 des sociologues Michel Dubois et Catherine Guaspare, ayant interrogé 2 100 membres du personnel de recherche du CNRS, 5 enquêtés sur 10 privilégient le *« devoir de neutralité »*, un peu moins de 40 % la *« liberté d'expression »*.

*« Je me vois mal m'embarquer dans un engagement public, alors que tout mon temps est déjà consacré à produire et analyser des données, les communiquer dans des articles ou à des colloques scientifiques. On ne peut pas tout faire »*, témoigne Gilles Reverdin, 67 ans, océanographe à Locean, qui travaille sur la température et la salinité des courants. Sans compter qu'il se considère comme un *« piètre communicateur »* faute de formation.

Si la prise de parole des chercheurs ne va pas de soi, c'est également en raison de la notion de neutralité, souvent invoquée pour limiter leur liberté d'expression. Les deux avis des comités d'éthique considèrent qu'elle n'est pas un obstacle à l'engagement, jugeant impossible de séparer le citoyen du scientifique. Cette neutralité est même assez fictive. *« Cette notion n'a pas de sens, car la recherche se fait en pratique dans un cadre qui n'est pas neutre, qu'il s'agisse des financements ou des applications des travaux de recherche »*, rappelle Camille, de Scientifiques en rébellion, jeune doctorante en biophysique qui préfère rester anonyme.

Le terme fait aussi sourire Matthieu Latapy, informaticien au laboratoire d'informatique LIP6 de Sorbonne-université, membre du même collectif, mais aussi de Sciences citoyennes et de l'Ecopol. *« Certains collègues trouvent que mes sujets de recherche ne sont pas neutres, alors même qu'ils travaillent sur la reconnaissance faciale ou sur la surveillance par drones »*, dit-il. Retournant également l'argument, le climatologue Christophe Cassou, directeur de recherche au CNRS, estime que *« la neutralité contribue à maintenir le statut quo, ce qui veut dire de manière indirecte cautionner l'augmentation des risques climatiques »*.

A une époque de polarisation des opinions et où les fake news malmènent la science, de nombreux scientifiques appellent à réinvestir les questions qui intéressent la cité, à la manière d'un devoir. *« Il y a un besoin d'expertise auprès des décideurs et du grand public. Si l'on n'y va pas, on laisse la place à de faux experts, qui ne s'appuient pas sur les données scientifiques »*, s'inquiète Eric Guilyardi, par ailleurs membre du Comets. Le climatologue Jean Jouzel, qui avait soutenu Anne Hidalgo (PS) lors de sa réélection à la Mairie de Paris en 2020, regrette également que *« les scientifiques ne soient pas assez présents dans les décisions politiques »*. Une *« déconnexion »* entre les deux mondes, qui pourrait expliquer le manque d'écoute des chercheurs par les politiques.

Une fois le cap de l'engagement franchi, beaucoup de scientifiques durcissent leurs positions. Une colère nourrie par l'accélération des crises, les « reculs » du gouvernement en matière d'environnement, mais aussi par la criminalisation croissante des militants écologistes, qualifiés d'*« écoterroristes »* par le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin.

Des propos qui ont poussé Christophe Cassou, engagé dans la formation des fonctionnaires ou des médias au climat, à *« sortir d'une forme de devoir de réserve »* et à dénoncer les projets qu'il juge incompatibles avec les objectifs de réduction des émissions. Non à l'A69, l'autoroute qui doit relier Castres (Tarn) à Toulouse. Non aux puits de pétrole en Aquitaine. S'il se l'autorise, c'est *« grâce à l'évaluation scientifique collective, qui renforce la confiance »*. Sa casquette d'auteur principal du GIEC, lors du dernier rapport, ou sa participation au collectif Atécopol, qui regroupe 250 chercheurs de toutes les disciplines, lui fournissent une *« vision d'ensemble »* sur les risques climatiques et les leviers d'action.

A l'instar d'autres scientifiques qui s'engagent, ces prises de position lui valent d'être accusé de militantisme. Ce terme, repoussoir pour la communauté scientifique, a par exemple été brandi par le député Hubert Ott (Haut-Rhin, Démocrates) lors de l'audition de la présidente du Haut Conseil pour le climat (HCC), Corinne Le Quéré, à l'Assemblée nationale, en octobre 2023. *« Le climat n'est-il pas un prétexte pour des climatologues militants pour condamner définitivement notre élevage ? »*, questionnait-il, avec des propos fleurant le climatoscepticisme, pour critiquer le dernier rapport annuel du HCC, qui préconise de limiter la consommation de viande.

### Militants, non, mais engagés, oui

*« Le terme de scientifique militant prend de l'ampleur pour rejeter des faits scientifiques qui dérangent, et les faire passer pour des opinions »*, regrette la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte. L'ancienne coprésidente du groupe 1 du GIEC fait aussi l'objet de nombreuses attaques depuis qu'elle a soutenu les Soulèvements de la Terre, en avril 2023, à la suite de la manifestation contre les mégabassines de Sainte-Soline (Deux-Sèvres). *« J'avais pesé chaque mot, en faveur de la liberté d'expression et de la défense de l'environnement, et contre la violence, mais maintenant beaucoup essaient de me discréditer »*, indique-t-elle. La chercheuse, qui multiplie les interventions, auprès d'élus de tous bords, d'industriels ou de banques, souligne que seul son discours pour les Soulèvements de la Terre a conduit à des critiques.

Ces accusations de militantisme ont même ébranlé des institutions. En février, l'Inrae a supprimé un post sur son compte X relayant le travail d'un de ses chercheurs qui montrait les efforts des restaurants pour limiter la viande. La raison officielle ? Une mauvaise rédaction... mais ce retrait faisait suite à de nombreuses réactions négatives sur le réseau social, considérant l'organisme comme *« antiviande »* ou *« militant »*. *« Il ne faut pas céder à ces critiques*, regrette Christine Noiville, la présidente du Comets. *Il faut vraiment protéger les chercheurs contre ces tentatives de disqualification de recherches sous prétexte que les résultats ne plaisent pas, alors même qu'ils restituent simplement des données scientifiques factuelles. »*

Militants, non, mais engagés, oui. Avec une position du curseur souvent difficile à trouver. Pour beaucoup de scientifiques, la désobéissance civile reste encore une ligne rouge. En se tenant à l'écart d'actions illégales, Eric Guilyardi, qui préside l'Office for Climate Education, estime avoir un *« impact plus important »* et pouvoir toucher les décideurs politiques ou les directions des institutions scientifiques. De la même manière, Christophe Cassou n'a pas exploré cette voie plus radicale par peur d'*« introduire un biais initial »* avec ses interlocuteurs. Mais il ne se l'interdit pas à l'avenir.

S'ils restent minoritaires, les scientifiques « rebelles » n'en sont pas moins toujours plus nombreux. Le collectif Scientifiques en rébellion, créé









**De gauche à droite et de haut en bas :**

**L'écologue Wolfgang Cramer (CNRS, au centre) assiste à la manifestation de soutien aux militants écologistes Fanny Delahalle (à gauche) et Pierre Goinvic, avant leur procès pour vol du portrait d'Emmanuel Macron, à Lyon, le 2 septembre 2019.**
NICOLAS LIPONNE/NURPHOTO VIA AFP

**Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au CEA, intervient contre la menace de dissolution des Soulèvements de la Terre, le 12 avril 2023.**
RAPHAËL KESSLER

**Manifestation de Scientifiques en rébellion et d'Extinction Rebellion contre les pesticides et l'érosion de la biodiversité, au Jardin des plantes, à Paris, le 4 mars 2023.**
STÉPHANE DE SAKUTIN/AFP

**Le groupe de scientifiques Atécopol participe à une conférence sur les conséquences de la science sur le climat, à Toulouse, le 9 mars 2022.**
ALAIN PITTON/NURPHOTO VIA AFP

**La biogéochimiste Rose Abramoff à un rassemblement contre les « banques véreuses » qui financent les énergies fossiles, le 21 mars 2023, à Washington.**
ALEX BRANDON/AP

**« LA DÉCROISSANCE ? C'EST DU LONG TERME. OR, ON N'A PAS LE TEMPS. LA CRISE ÉCOLOGIQUE JUSTIFIE DES ACTIONS EXCEPTIONNELLES »**
**YVES LASZLO**
MATHÉMATICIEN À L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

début 2020 à la suite d'un appel dans *Le Monde*, revendique désormais 1 900 sympathisants, avec de nouvelles recrues chaque semaine. Presque tous les mois, ces hommes et ces femmes, de toutes les disciplines et de tous âges, mènent des actions chocs pour alerter : interpellation du conseil d'administration de BNP Paribas concernant les *« ambiguïtés »* de sa politique climatique le 14 mai, blocage d'axes routiers, invasion du tarmac de Roissy ou encore occupation du Muséum national d'histoire naturelle, à Paris, en 2022.

Cette prise de risques juridiques, par des chercheurs considérés comme prudents et modérés, *« sert à montrer la gravité de la situation »*, explique Jérôme Guilet, 39 ans, membre du collectif dès ses débuts, qui a mené une dizaine d'actions. Les mots d'ordre sont toujours les mêmes : non-violence, *« pas d'atteinte majeure aux biens »* et avec une présentation de faits scientifiques *« rigoureux »*.

Un engagement qui a un prix : l'astrophysicien du CEA a fait cinq gardes à vue, cinq jours de détention provisoire en Allemagne et été l'objet de trois procédures judiciaires, dont une pour laquelle il a été relaxé. En raison de cette ardoise déjà chargée, il dit désormais *« hésiter un peu plus avant les actions »*, mais ne compte pas s'arrêter. D'autant qu'il l'assure, ni ces opérations ni la prison n'ont eu de conséquence sur sa carrière. *« J'ai été soutenu par ma hiérarchie »*, se réjouit-il. A ses yeux, non seulement la crédibilité des scientifiques « rebelles » n'est pas entachée, mais elle en ressort renforcée lorsqu'ils agissent *« en accord avec les alertes écologiques qu'ils lancent »*. Aux Etats-Unis, la biogéochimiste Rose Abramoff a tout de même perdu son emploi après avoir déployé une banderole appelant les chercheurs à sortir de leurs laboratoires, lors d'une conférence scientifique.

Ce qui se joue dans ces débats n'est pas seulement l'engagement pour l'avenir de la planète, mais aussi celui pour la science. Faut-il faire de la recherche autrement ? Faut-il l'arrêter ? Faut-il la refonder ?

Chez les plus radicaux, certains considèrent la science comme une partie du problème. *« Il y a en science une volonté de démesure qui engendre la croissance par plus de production, et par la construction d'une culture qui repousse les limites »*, explique François Graner, biophysicien de l'université Paris Cité, qui parcourt les estrades avec cette question provocante : *« Faut-il arrêter la recherche ? »* Le véritable cheval de bataille de celui qui est en outre candidat aux Européennes sur la liste « Paix et décroissance » est donc moins la réforme de la science que celle du système économique.

*« La décroissance ? C'est du long terme. Or, on n'a pas le temps »*, rétorque Yves Laszlo, mathématicien à l'université Paris-Saclay, qui avec des collègues défend un autre engagement. Depuis quelques mois, il pousse un « Projet Manhattan de la transition écologique » : 1 milliard d'euros pour un centre de recherche et d'innovation mondial développant des procédés décarbonés. *« Un projet scientiste ! »*, critique François Graner. *« La crise écologique justifie des actions exceptionnelles. On ne peut continuer le* business as usual *["les affaires comme si de rien n'était"] »*, répond Yves Laszlo.

### Des projets low-tech

Entre ces positions extrêmes, d'autres formes d'engagement pour transformer la recherche agitent les laboratoires. A l'Ecole normale supérieure de Lyon, le physicien Pablo Jensen essaie d'*« explorer des manières différentes de produire des savoirs en lien avec le climat ou l'environnement, et en ouvrant au-delà du monde académique »*, comme des projets low-tech ou des constructions en sable pour le bâtiment. En octobre, il coorganisera les secondes Journées d'été des savoirs engagés et reliés, qui creuseront ce sillon. En outre, comme Sciences citoyennes, il défend l'idée qu'une convention citoyenne choisisse l'affectation de 10 % du budget national de la recherche.

*« Je connais beaucoup de collègues qui réorientent leurs sujets de recherche pour être plus en accord avec leurs valeurs »*, constate Georges Debrégeas, chercheur CNRS à Sorbonne Université, coauteur d'un texte prospectif sur la transition écologique de l'Institut de physique du CNRS, qui soulignait cette tendance à *« bifurquer »*. Des astronomes deviennent écologues, des chimistes étudient des procédés low-tech, des neuroscientifiques se piquent d'écologie politique, des mathématiciens calculent des empreintes carbone… *« J'ai décidé de choisir mes sujets en les ouvrant à d'autres types d'acteurs, comme les associations ou les syndicats, plutôt que certaines entreprises »*, explique Matthieu Latapy, informaticien spécialiste des réseaux, qui travaille avec la CGT sur les conséquences d'un blocage du périphérique lors de manifestations. *« C'est une vraie recherche et même un problème assez joli scientifiquement »*, précise-t-il.

Pour beaucoup, le système de recherche actuel basé sur la compétition entre scientifiques ne semble pas compatible avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui laisse un peu d'espoir à Georges Debrégeas : *« La lutte contre le réchauffement peut permettre aux chercheurs de faire d'une pierre deux coups. Contribuer à la transition écologique et mettre fin aux défauts du système de recherche actuel. Et, tout en décarbonant, retrouver la qualité, la coopération et le plaisir. »* ■

**AUDREY GARRIC ET DAVID LAROUSSERIE**

# « LES SCIENTIFIQUES ONT LE DROIT ET LA LIBERTÉ DE S'ENGAGER »

Christine Noiville, directrice de recherche au CNRS à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, est juriste et présidente du comité d'éthique du CNRS, le Comets. En 2023, cette instance rendait un avis sur les divers modes d'expression des scientifiques dans l'espace public, « Entre liberté et responsabilité : l'engagement public des chercheurs et chercheuses ».

**Pourquoi le comité d'éthique du CNRS a-t-il choisi de se prononcer sur l'engagement des chercheurs ?**

Les scientifiques sont engagés de longue date, pour ou contre les OGM, le nucléaire, la procréation médicalement assistée… Mais nous avons constaté un renouvellement de cette grande tradition, sur trois aspects au moins. D'abord, la médiatisation a changé d'échelle. La réalité des médias et des réseaux sociaux fait que l'on entend de plus en plus de chercheurs. Le débat scientifique, y compris entre pairs, se tient de plus en plus sur les réseaux sociaux, mais dans des conditions qui posent parfois question.

Le deuxième élément, c'est évidemment la crise environnementale. De plus en plus de chercheurs se demandent comment continuer dans leur labo à produire de la connaissance dans ce contexte. Ils constatent que le monde s'effondre et se disent qu'il faut quand même essayer d'agir pour l'empêcher.

Enfin, les jeunes changent la donne. Ils maîtrisent les réseaux sociaux, sont très sensibles aux questions d'environnement et de droits humains et surtout n'ont pas une vision de la science cantonnée à la production de connaissances, comme la plupart de leurs aînés. Ils sont beaucoup plus critiques sur les applications de la science, ou sur sa prétendue « neutralité ». Globalement, on pourrait dire qu'ils ont un sens des responsabilités plus aiguisé.

**Les scientifiques ont-ils le droit de s'engager et de quelle façon ?**

D'abord, il faut rappeler la définition que nous avons retenue de l'engagement, qui est de prendre publiquement position à des fins normatives pour peser sur l'action publique. Cela englobe les pétitions, les prises de parole dans les médias, le soutien à des procès, l'activisme en général. Nous avons laissé au second plan, dans cet avis, d'autres formes d'engagement comme choisir un sujet de recherche « ayant du sens », la vulgarisation ou la médiation scientifique, ou encore l'expertise à des fins de décisions politiques. Mais certaines recommandations peuvent quand même les concerner.

Nous rappelons que les scientifiques ont le droit et la liberté de s'engager. C'est même vertueux, car ils ont quelque chose à apporter au débat public. Surtout à une époque où certains invitent à se taire et où la liberté académique est menacée.

Mais ce droit va avec des devoirs, qui sont des conditions de crédibilité et de responsabilité des chercheurs. Ils ne doivent pas transiger avec l'intégrité scientifique, doivent s'appuyer sur des données fiables. Ils doivent aussi contextualiser les faits le plus possible, « situer » leur engagement en précisant « d'où » ils parlent. Ce qu'ils doivent éviter, c'est de profiter de leur statut de chercheur pour induire le public en erreur. Bref, ils doivent être à la hauteur de la confiance que leur accorde la société.

**Que faites-vous de la neutralité invoquée dans certaines règles juridiques et déontologiques ?**

Cette notion traduit le fait que le scientifique devrait se contenter de faire état de données vierges de toute valeur. C'est en réalité une vue de l'esprit. Le scientifique ne laisse pas ses valeurs au placard avant d'entrer dans le laboratoire. En revanche, on peut être d'accord pour dire qu'il doit être le plus objectif possible, avoir une démarche scientifique la plus robuste possible, pour produire des données les plus fiables possibles. A la notion de neutralité, on doit préférer celles de fiabilité, de quête d'objectivité, d'intégrité…

Dans les textes réglementant le métier de chercheur de la fonction publique, cette obligation de neutralité apparaît pourtant. Le Comets considère qu'elle renvoie aux fonctions que le chercheur est amené à assumer en tant qu'agent. Il doit laisser de côté, par exemple quand il est impliqué dans un processus de recrutement, toute considération politique, religieuse ou idéologique. Mais cela ne lui interdit pas de s'exprimer.

**Cet engagement peut-il aller jusqu'à la désobéissance civile ?**

C'est compliqué. Le comité est resté entre deux eaux. La raison d'être de la désobéissance civile est d'être illégale, donc ce n'est pas quelque chose qu'il convient de soutenir, ni même d'accepter. Encore plus s'il y a de la violence et des atteintes aux personnes ou aux biens. Mais il faut reconnaître que ces actions sont parfois utiles pour faire bouger les lignes et faire avancer l'action publique. J'ai travaillé sur le sujet de l'arrachage des OGM, qui me gênait, mais cela a été à l'origine de réflexions intéressantes par exemple au sein du Haut Conseil des biotechnologies *[qu'elle a présidé de 2014 à 2017]*. En outre, la jurisprudence, dans certains cas, ne condamne pas la désobéissance civile. On ne peut pas non plus mettre tous ces actes dans le même sac, une banderole, une occupation ou un caillassage.

Alors nous avons invité le CNRS à la plus grande prudence sur ce sujet. L'organisme n'est ni la justice ni la police. Il n'a pas à condamner a priori ce genre d'actions. Il doit notamment attendre de voir ce que la juridiction pénale décide et être attentif aux répercussions dans les labos.

**Faut-il arrêter certaines recherches si elles ont trop d'impact négatif sur l'environnement ?**

Nous avons répondu positivement à cette question dans notre avis précédent consacré à l'éthique environnementale. La « sérendipité », l'idée que la recherche produit le meilleur quand elle n'est pas guidée par les applications, est très ancrée dans les mentalités des scientifiques, mais pour résoudre la crise écologique cela ne suffira pas. Certes, les organismes agissent déjà en faveur de la transition écologique, mais il conviendrait aussi d'ouvrir le débat sur le choix des sujets de recherche, par exemple en évaluant l'équilibre bénéfices-risques en termes d'effets sur l'environnement. Il faudrait donc pouvoir s'autoriser à dire sur quoi on accepte ou non de travailler et consacrer plus d'efforts à des sujets apportant des solutions aux problèmes. Nous n'y sommes pas encore vraiment. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR AU. G. ET D. L.**



**UNE ARAIGNÉE ÉPINEUSE**

Les animaux fossilisés peuvent donner de belles images sans pour autant livrer tous leurs secrets. C'est le cas de ce fossile trouvé dans l'Illinois (Etats-Unis), à Mazon Creek, un site de la fin du carbonifère, il y a environ 300 millions d'années. Les pattes de cette « araignée », spécimen unique, sont robustes et dotées d'épines saillantes. Baptisée *Douglassarachne acanthopoda,* cette nouvelle espèce d'arachnide est décrite dans un article paru le 17 mai dans le *Journal of Paleontology* Mais les chercheurs (université du Kansas, Musée d'histoire naturelle de Londres et Institut Leibniz pour les sciences de l'évolution et de la biodiversité de Berlin) n'ont pas réussi à identifier précisément les pièces buccales, *« ce qui ne permet pas de se référer facilement à un ordre d'arachnides connu, vivant ou éteint »*, écrivent-ils. A défaut, ils se contentent prudemment de noter que ses pattes épineuses *« sont probablement des adaptations défensives, augmentant le temps de manipulation pour les prédateurs ».* (PHOTO : PAUL SELDEN)

## LE LIVRE

# Vaccins, pourquoi une telle défiance ?

Le professeur de biologie Michel Morange table sur le pouvoir de l'explication honnête de ce que l'on sait et de ce que l'on ignore

Ce livre sur les vaccins n'est certes pas le premier ni le dernier, mais il se distingue par son approche dépassionnée et son honnêteté. Michel Morange, préoccupé par l'impact de l'opposition aux vaccins sur la santé publique, laisse de côté les accusations en complotisme et autres anathèmes qui ont divisé les Français pendant la pandémie. Ce professeur de biologie à l'Ecole nationale supérieure et à l'université Paris Cité croit au pouvoir de l'explication pour dissiper les réticences.

Ne vous méprenez pas : il ne s'agit pas d'une leçon de statistiques démontrant par a + b les bienfaits de la vaccination, car l'auteur ne croit pas en leur pouvoir de conviction. Ce n'est pas non plus une démystification des arguments antivaccins. Par « explication », l'auteur entend une présentation de ce que nous savons et de ce que nous ignorons sur la vaccination. Trop souvent, scientifiques et politiques ont tenté d'enjoliver le récit pour rassurer, ce qui a eu l'effet inverse.

Michel Morange nous emmène ainsi sur le chemin tortueux du développement des vaccins, depuis leur création et leurs premières utilisations à la fin du XVIIIe siècle jusqu'à l'avènement des vaccins à ARN, il y a une dizaine d'années. On peut parfois se sentir perdu dans certains détails historiques ou mécanismes de l'immunologie humaine, mais le message est clair : les vaccins sont essentiels dans la lutte contre de nombreuses maladies, les rejeter en bloc n'a pas de sens. Mais certains n'ont pas eu l'efficacité escomptée, d'autres présentent des effets secondaires, très rares et parfois encore incompris. De nombreuses inconnues subsistent : notre système immunitaire est d'une complexité folle. Continuer à comprendre est crucial.

**Défaut de communication**

L'auteur nous immerge ainsi dans l'univers de la recherche, faite de petits pas, de succès et d'espoirs déçus, loin de la représentation sensationnaliste faite de révolutions et de polémiques entre *« scientifiques charismatiques »* sur les plateaux de télévision.

Dans le dernier chapitre, l'auteur explique l'origine de ces réticences par un défaut de communication des politiques, des médecins, des scientifiques, des médias… Car ce livre n'est pas seulement destiné à dissiper les doutes, c'est aussi un manuel pour apprendre à convaincre. Après avoir démontré qu'une présentation honnête de nos connaissances sur les vaccins n'affaiblit en rien leur importance, il exhorte à plus de transparence.

Son engagement en faveur de la vaccination ne l'empêche pas d'être critique. Il questionne la production des vaccins par une industrie pharmaceutique avide de profits. Il interroge aussi le recours fréquent à la coercition dans les campagnes vaccinales, qui renforce les convictions des quelques réfractaires. Un livre dépassionné qui fait du bien. ■

MATÉO VAUCOULEUR

*« Contre les vaccins ? La mécanique des doutes sur la vaccination »,* Michel Morange (Belin éducation, 160 p., 16,90 €).

## L'AGENDA

ÉVÉNEMENT
**Fête de la Nature**

Dans toutes les régions de France, des manifestations gratuites sont organisées pour découvrir les richesses naturelles. Par exemple, le Muséum national d'histoire naturelle organise des animations gratuites à la graineterie du Jardin des plantes, à Paris, qui renferme l'une des plus belles collections de fruits et de graines de France et d'Europe. On peut aussi participer à une promenade à l'arboretum de Versailles-Chèvreloup ou encore visiter exceptionnellement l'abri Pataud, site préhistorique près de Lascaux, en Dordogne.
*> Du 22 au 26 mai, programme sur Fetedelanature.com, et pour le MNHN sur Mnhn.fr*



## DIX MILLE PAS ET PLUS

# LA RECHERCHE S'ATTELLE AUX LIENS ENTRE HYPERACTIVITÉ ET SPORT DE HAUT NIVEAU

Par SANDRINE CABUT

*« Le fait d'avoir un TDAH* [trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité] *et de prendre des médicaments pour cela n'est pas une honte, et je n'ai pas peur de le faire savoir »*, écrivait dans un tweet Simone Biles, en 2016. L'Américaine, gymnaste la plus titrée de tous les temps, réagissait ainsi à des accusations de tricherie par des hackeurs russes qui avaient piraté des données médicales confidentielles de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Elle et d'autres sportifs pointés du doigt ont été défendus par cette dernière, qui a confirmé que leurs médicaments étaient pris dans un cadre thérapeutique.

Aux Etats-Unis, quelques autres sportives de haut niveau se sont exprimées dans les médias sur leur TDAH, trouble du neurodéveloppement qui se caractérise par l'association, à des degrés divers, d'un trouble de l'attention, d'une impulsivité et d'une hyperactivité physique et psychique.

Les exemples semblent plus nombreux chez les athlètes masculins, là aussi surtout américains : le nageur Michael Phelps, les basketteurs Magic Johnson et Michael Jordan, le sprinter Carl Lewis… En France, le coureur de 800 m Pierre-Ambroise Bosse a, lui, été qualifié d'hyperactif dès l'enfance.

Mais ces cas médiatisés ne sont peut-être que la partie émergée d'un iceberg. Au-delà des bienfaits de l'activité physique chez les jeunes avec TDAH (démontrés tout particulièrement sur les capacités attentionnelles), de plus en plus de chercheurs s'intéressent aux liens entre ces troubles et le sport de haut niveau.

Alors que la prévalence du TDAH est d'environ 5 % chez les enfants et les adolescents dans la population générale, elle serait de l'ordre de 7 % à 8 % chez les athlètes, selon des données citées par l'Australienne Kelly Collins (université de Brisbane), dans un éditorial publié le 30 avril dans le *British journal of Sports Medicine*. Elle appelle la communauté à mener des recherches sur le TDAH chez les sportives de haut niveau. *« Aucune étude n'a évalué le TDAH et la manière dont il affecte spécifiquement ou directement les athlètes féminines »*, justifie-t-elle, soulignant que ces troubles peuvent *« avoir un impact sur la récupération après une commotion cérébrale, être influencés par les fluctuations hormonales et affecter la santé mentale et les relations sociales, en particulier chez les femmes »*.

**Le TDAH féminin passe souvent sous les radars**

Dans la population générale, l'hyperactivité est deux à trois fois moins fréquente chez les filles. Ce déséquilibre s'explique en partie par une présentation un peu différente (trouble de l'attention au premier plan, hyperactivité plus psychique que physique, impulsivité moins explosive avec un camouflage plus efficace) qui fait que le TDAH féminin passe plus souvent sous les radars.

Mais pourquoi la proportion de ce trouble est-elle bien supérieure chez les athlètes ? *« Le sport de haut niveau est associé à des particularités qui sont retrouvées chez les hyperactifs : focus attentionnel court, explosivité, rôle majeur de la motivation, dépassement de soi… »*, souligne la psychiatre Caroline Demily, cheffe du centre d'excellence iMIND, au Vinatier (CHU de Lyon). Parallèlement, ajoute-t-elle, *« une pratique sportive très intensive offre une sorte d'autosoin aux personnes TDAH. Cela leur permet de canaliser leur impulsivité et leur hyperactivité motrice et psychique, d'où le risque d'effet rebond lorsqu'elles s'arrêtent »*. En clair, le sport peut masquer des troubles hyperactifs.

Or, la psychiatre en est convaincue, les athlètes avec TDAH sont plus exposés que les autres à des complications, notamment au moment de leur retraite : désocialisation, difficultés de réinsertion professionnelle, pratiques addictives… Pour explorer les liens complexes entre TDAH et sport de haut niveau, Caroline Demily démarre une étude qui recrutera cent cinquante athlètes de différentes disciplines. Ils bénéficieront d'un dépistage de TDAH par questionnaire, et les chercheurs étudieront leur parcours, entre autres les blessures, la consommation de produits dopants… *« Il y a un véritable enjeu à dépister le TDAH chez nos jeunes sportifs, filles et garçons, pour mieux les accompagner pendant leur carrière et leur reconversion*, insiste-t-elle. *A terme, ce repérage devrait faire partie de leur bilan médical. »* ■

## L'ÉNIGME MATHS – N° 15

**Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer !**

### LES MENTEURS

Nous sommes en 50 av. J.-C., et la vie est paisible dans le petit village gaulois de Logicum.
Les habitants de Logicum se divisent en deux catégories : les sincères, qui en toutes circonstances disent toujours la vérité, et les menteurs, qui, quoi qu'il en coûte, ne diront jamais rien de vrai.
Le village est bien connu des voyageurs de toute la Gaule, qui s'abstiennent consciencieusement d'y faire étape pour éviter d'interminables quiproquos entre sincères et menteurs. On raconte que c'est à la suite d'une nuit où il s'était arrêté à l'auberge de Défilogix que le général romain Malaucranium avait décidé de ne plus remettre les pieds à Logicum et de laisser ses habitants vivre en paix.
Heureusement, tous les habitants du village se connaissent bien, et chacun sait qui est sincère et qui est menteur. Il leur est donc devenu facile et naturel de se comprendre entre eux.
Ce soir-là, plusieurs habitants du village se sont retrouvés pour dîner chez Défilogix. Tous se sont assis autour d'une table ronde, de telle sorte que chacun ait un voisin de droite et un voisin de gauche. Une fois installés, chacun d'entre eux a alors déclaré : *« Je suis entouré par un menteur et un sincère ! »*
Mais, quelques instants plus tard, Axiomatix, le druide du village, entra dans l'auberge, suivi des cinq élèves de son école druidale. Il va de soi que les druides et leurs élèves appartiennent toujours au groupe des sincères. Autour de la table chacun se poussa un peu pour leur faire de la place, et, quand tout le monde fut installé, tous les présents déclarèrent de nouveau : *« Je suis entouré par un menteur et un sincère ! »*
▶ ***Combien y avait-il de convives, ce soir-là, à la table de Défilogix ?***

En arrivant de l'arrière-salle avec les cervoises, Défilogix s'exclama alors : *« C'est drôle, car, hier soir, j'étais assis à cette table-même avec quelques invités et nous avons également tous déclaré être entouré par un menteur et un sincère. Et pourtant, il y avait deux personnes de plus à table ! »*
▶ ***Défilogix est-il un sincère ou un menteur ?***

### INDICE

? snisiov sed snisiov sel tE ? séruotne sli-tnos erècnis ud snisiov sel tnemmoC ? éruotne li-tse tnemmoc, elbat à erècnis nu a y li'S. ecidnI

### SOLUTION DE L'ÉNIGME NUMÉRO 14

Pour le champ A, les deux côtés horizontaux non mesurés par Ahma ont ensemble la même longueur que le grand côté de 30 mètres.
Les côtés horizontaux ont donc une longueur totale de 60 mètres. De même, les côtés verticaux mesurent 40 mètres. Le périmètre total du champ A vaut donc 100 mètres.
Plus généralement, on peut dégager une règle : si l'on fait le tour d'un champ, la longueur des côtés horizontaux que l'on parcourt de gauche à droite est égale à la longueur des côtés que l'on parcourt de droite à gauche.
Pour le champ B, les côtés horizontaux mesurent 2 × 50 et les côtés verticaux, 2 × 30 + 2 × 18 mètres, ce qui donne un périmètre de 196 mètres.
Pour le champ C, les côtés horizontaux mesurent 2 × (50 + 25) et les verticaux, 2 × 40, ce qui donne un total de 230 mètres.
Pour le champ D, les côtés horizontaux mesurent 2 × (50 + 12) et les verticaux, 2 × (35 + 8), soit un périmètre de 210 mètres.



CARTE BLANCHE

## Rêver est une activité très sérieuse

Par SYLVIE CHOKRON

Vous êtes en train de discuter avec votre mère morte. Soudain vous ouvrez les yeux, et tout disparaît instantanément. Malheureusement, ce n'était qu'un rêve. Depuis toujours, les rêves fascinent. Que se passe-t-il dans notre cerveau quand nous rêvons ?

Dans *L'Interprétation des rêves*, Freud, neurophysiologiste de son état, prédisait que des recherches plus approfondies permettraient un jour d'aller plus dans l'investigation des bases cérébrales de cet événement mental. C'est exactement ce que nous révèlent Yuval Nir, de l'université de Tel-Aviv, et Giulio Tononi, de l'université du Wisconsin, dans une revue de la littérature extensive sur le sujet.

Pour commencer, ces auteurs rappellent que, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, les rêves ne surviennent pas uniquement lors du sommeil paradoxal, pendant lequel on observe des mouvements oculaires rapides (sous les paupières fermées) qui témoignent de l'activité cérébrale intense, mais également lors du sommeil lent, pendant lequel ils sont néanmoins moins riches et moins vivaces.

Autre mystère : où dans notre cerveau et comment les rêves sont-ils créés ? Pour Giulio Tononi, il se pourrait qu'en phase d'éveil les aires perceptives s'activent avant les aires cérébrales, plus élaborées, impliquées dans le raisonnement, alors que, pendant le rêve, ce serait l'inverse : nos aires frontales, activées en premier, mettraient ensuite en jeu nos aires visuelles pour produire des images mentales sans logique apparente entre elles.

### « Digérer les émotions »

Eveillés, nous serions exposés aux informations comme si nous regardions le journal télévisé en direct, alors qu'endormis nos rêves seraient le produit d'un metteur en scène peu scrupuleux dans sa façon d'élaborer le scénario. Nos rêves ont-ils une utilité ? Incontestablement, pour de nombreux auteurs, à l'instar de Josie Malinowski et Caroline Horton, chercheuses britanniques, qui insistent sur le rôle des rêves pour *« digérer »* les émotions, la peur en particulier. Le rêve servirait ainsi à fragmenter les émotions, à les recombiner avec des souvenirs anciens afin de les rendre plus supportables.

Autre question récurrente : pourquoi certains se souviennent-ils parfaitement de leurs rêves et d'autres non ? En 2014, l'équipe de Perrine Ruby, au Centre de recherches en neurosciences de Lyon, a présenté à des sujets un son pendant qu'ils visionnaient un film muet ou pendant qu'ils dormaient et a observé une réaction d'orientation de l'attention plus importante et une activité au niveau du lobe pariétal exacerbée chez les sujets qui se souvenaient le mieux de leurs rêves. C'est un peu comme si ces sujets étaient « hyperréactifs », plus enclins à se réveiller pendant le sommeil, et donc à prendre conscience de leur rêve, condition nécessaire à la construction du souvenir de celui-ci.

Huit ans après, la même équipe a démontré que la capacité à se souvenir de ses rêves pourrait également être liée à des traits de personnalité comme la créativité et l'appétence pour de nouvelles expériences. De plus, chez les sujets les plus créatifs le jour comme la nuit, il existerait des connexions cérébrales plus riches au niveau du réseau que l'on appelle « par défaut », très impliqué dans la créativité, qui s'active justement lorsque nous laissons notre esprit vagabonder.

Rêver a donc tout d'une activité très sérieuse ! Pour Giovanni Pezzulo et ses collègues de Rome et de Padoue, le cerveau au repos génère en effet une activité dynamique très structurée dans l'espace et le temps, qui reflète sa capacité à être proactif et à prédire ce qui est à venir. Autorisez-vous donc à rêver, le jour comme la nuit, et n'oubliez pas la recommandation d'Oscar Wilde à ce sujet : *« La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit. »* ■

**Sylvie Chokron,** directrice de recherches au CNRS, Laboratoire de psychologie de la perception, université Paris-Descartes et Fondation ophtalmologique Rothschild

# L'incertitude génétique, cette grande inconnue, est source de mésinterprétations

**TRIBUNE** - Plus le séquençage du génome devient accessible, plus l'expertise du généticien est indispensable, rappelle Pierre-Antoine Gourraud, au nom d'un collectif de spécialistes

La génétique semble imposer son exactitude définitive et irréversible à chacun. Jusque dans le langage courant, on revendique une identité assimilée à « son ADN », une attitude qui serait « dans ses gènes ». Pourtant, l'incertitude dans ce domaine est non seulement omniprésente, mais elle est surtout plurielle. Les professionnels de la génétique le savent bien : nous ne savons pas forcément tout, nous ne savons même pas si nous pourrions tout savoir et, de surcroît, nous ne savons pas toujours si nos savoirs s'appliquent à une situation donnée. Grâce au déploiement des nouvelles techniques d'analyse de l'ADN et des meilleures connaissances sur le fonctionnement du génome humain, la génétique médicale a indiscutablement pu apporter une aide à des patients et à leur famille.

En oncogénétique, face à une accumulation de cancers survenant le plus souvent à des âges inhabituellement précoces dans les familles, il est possible de s'aider d'analyses génétiques pour évaluer les risques de tel ou tel cancer. Cela ouvre la voie à des parcours de dépistage, voire à des actions de prévention, pour les familles en cas de prédisposition avérée. Néanmoins, ces prédispositions associées à des risques très élevés de cancer reposent sur des estimations du risque faites dans des contextes évocateurs. En cas de découverte fortuite, les estimations de risque sont encore plus incertaines.

Parallèlement, en oncologie, la caractérisation des anomalies génétiques d'une tumeur peut être déterminante pour le choix du meilleur traitement, particulièrement pour des formes agressives de cancer ou des rechutes.

En conseil génétique, même quand un seul gène est impliqué, il est difficile d'être précis sur le pronostic des maladies tant les symptômes peuvent être différents d'une personne à l'autre (les généticiens parlent d'« expressivité variable »). Dans le domaine des maladies rares, il est ainsi délicat de prédire l'évolution et l'importance du handicap intellectuel dès lors que l'anomalie génétique a été confirmée pendant la période anténatale ou néonatale.

Concernant la génétique des maladies complexes, comme la sclérose en plaques, plus de 200 régions du génome sont connues pour modifier le risque de la pathologie, pourtant aucune d'entre elles n'est ni nécessaire ni suffisante. La prédisposition génétique y est faible. Les conclusions individuelles qui en dérivent sont incertaines.

Dans chacune des disciplines de la génétique, partager une variation identique dans une famille n'explique pas tout. L'âge d'apparition d'une pathologie peut être variable ; un petit nombre de personnes ne développeront pas de symptômes, alors même que les estimations de risques associés sont fiables. D'autres facteurs modificateurs génétiques ou épigénétiques qui sont liés ou non aux habitudes de vie et à l'environnement interagissent.

Les avancées technologiques ont rendu le séquençage du génome de plus en plus abordable, permettant d'obtenir des centaines de milliers de variants génétiques pour quelques centaines d'euros. Pour les familles confrontées à des décisions cruciales, le flot des informations peut être déroutant. Les données génétiques ne fournissent pas toujours des réponses définitives, alors que les patients et leurs proches cherchent souvent une certitude rassurante. Ce paradoxe est fréquent en pratique clinique. Plus le séquençage du génome devient accessible, plus l'expertise du généticien est indispensable. En effet, le séquençage permet d'identifier des variations de notre génome jusqu'alors inconnues et pour lesquelles il n'est pas possible, en l'état actuel de nos connaissances, de conclure sur la causalité ou non de cette variation pour expliquer les signes cliniques observés chez le patient. Cette situation laisse la personne, les parents lorsqu'il s'agit d'un mineur, dans un entre-deux parfois difficile à comprendre et souvent difficile à accepter.

**LES TESTS GÉNÉTIQUES EN ACCÈS LIBRE SUR INTERNET, RÉALISÉS ILLÉGALEMENT, PEUVENT AVOIR DE NOMBREUSES CONSÉQUENCES**

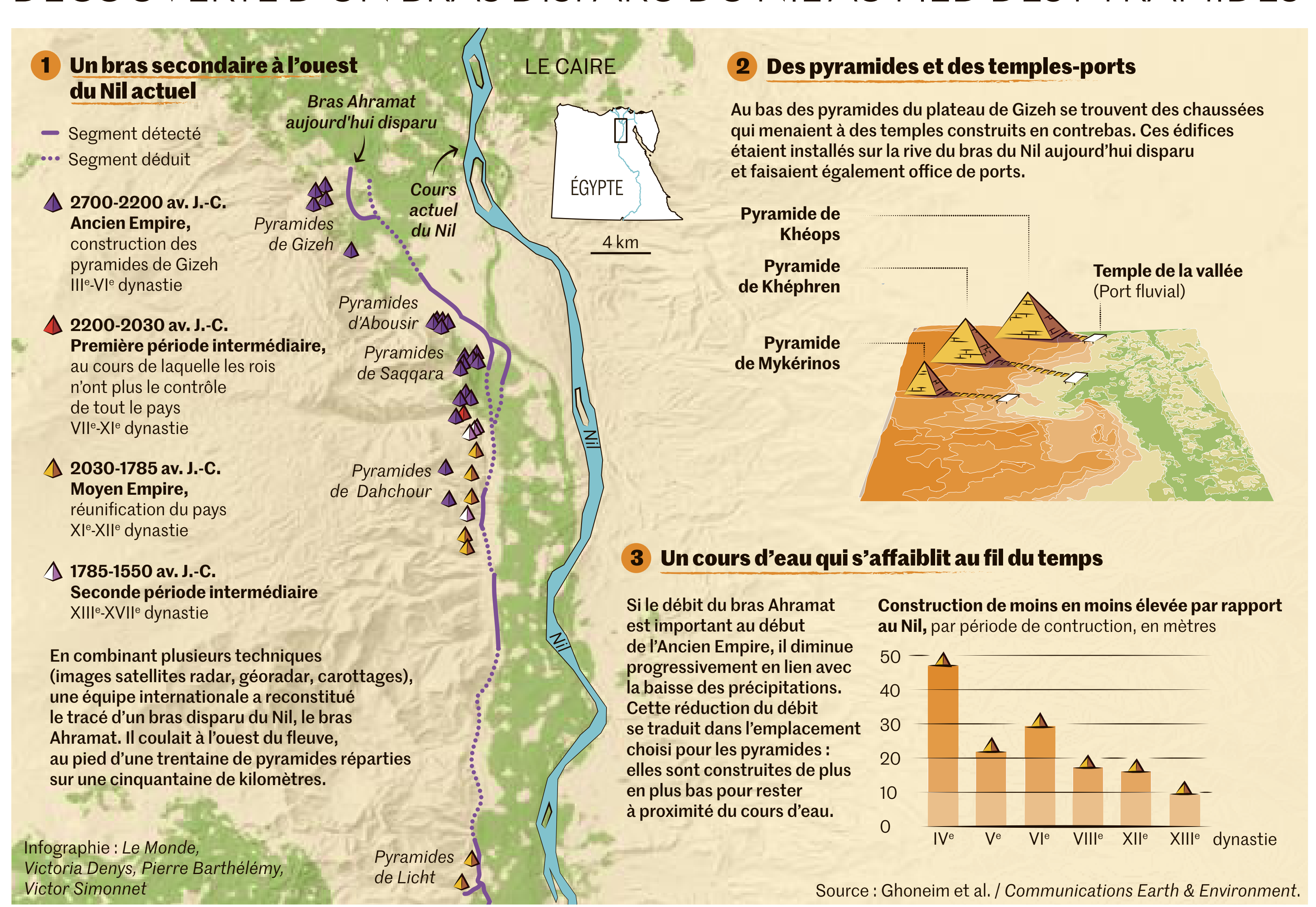
Dans le développement des tests génétiques en accès libre sur Internet, réalisés illégalement, hors de France, en dehors du cadre médical, l'information génétique est parfois présentée comme récréative. Les mésinterprétations sont fréquentes. Par exemple, lorsque, confronté à une multitude d'informations, on prend conscience qu'une partie de son génome est issue d'une région spécifique du globe. Cette estimation d'ancestralité génétique diffère de la perception culturelle de nos origines. Tout comme l'interprétation de liens de parenté peut se révéler erronée sans l'accompagnement d'un généticien. Les conséquences réelles ou perçues sont nombreuses, notre communauté s'en était d'ailleurs déjà émue. La résurgence de théories racistes semble imposer une vérité en s'appuyant sur de faux fondements génétiques.

Le travail des quelques milliers de généticiens que compte la France est d'apprivoiser cette « grande inconnue » qu'est l'incertitude génétique en fonction des données contextuelles. Ils placent ces données au cœur de l'accompagnement des patients, de leur famille et de leurs projets. Leur métier évolue pour interpréter et réinterpréter les données génétiques. Les prises de décision qui en découlent sont à réévaluer au cours du temps et cela toujours pour servir les patients et leur famille. ■

¶ **Pierre-Antoine Gourraud,** Nantes Université, CHU de Nantes, rapporteur du groupe de travail de la Fédération française de génétique humaine (FFGH).
**Retrouver la liste des contributeurs sur Lemonde.fr**

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

# DÉCOUVERTE D'UN BRAS DISPARU DU NIL AU PIED DES PYRAMIDES



Infographie : *Le Monde, Victoria Denys, Pierre Barthélémy, Victor Simonnet*

Source : Ghoneim et al. / *Communications Earth & Environment*.

Qui dit « pyramides d'Egypte » pense instantanément aux trois plus connues : Khéops, Khéphren et Mykérinos sur le plateau de Gizeh. En réalité, plus d'une centaine de ces constructions, dernières demeures de rois, de reines et de hauts dignitaires, sont recensées le long du Nil, mais parfois à plusieurs kilomètres de celui-ci. Pourquoi cet éloignement alors que le fleuve transportait des ouvriers et certains matériaux de construction ? La réponse vient d'une étude internationale publiée, jeudi 16 mai, dans *Communications Earth & Environment* : par le passé, un important bras de la rivière coulait plus à l'ouest, où sont regroupées 31 pyramides. En combinant plusieurs méthodes de détection, les chercheurs ont ainsi pu reconstituer les caractéristiques de ce cours d'eau qu'ils ont baptisé « bras Ahramat », c'est-à-dire « bras des pyramides » en arabe. ■

PIERRE BARTHÉLÉMY

# Larissa Mies Bombardi, itinéraire d'une scientifique traquée

**PORTRAIT** - Les recherches de la géographe brésilienne sur l'exposition de la population aux pesticides et sur la dégradation de l'environnement l'ont contrainte à fuir son pays

A la question *« Comment vous présentez-vous désormais ? »*, Larissa Mies Bombardi répond simplement *« je suis géographe »*. Longtemps professeur à la prestigieuse université de Sao Paulo (Brésil), cette chercheuse de 52 ans ajoute n'avoir eu de cesse, pendant sa vie académique, *« d'étudier les questions agraires, agricoles et les mouvements sociaux dans les campagnes »*.

Ce rapide curriculum vitæ nécessite toutefois une précision de taille : la vie de cette scientifique brésilienne a littéralement volé en éclats en 2019. Très précisément le lundi 29 avril, jour où a été publiée sa recherche de 263 pages, en anglais, intitulée « A Geography of Agrotoxins Use in Brazil and its Relations to the European Union » (« une géographie de l'utilisation des agrotoxines au Brésil et ses relations avec l'Union européenne »). Dans ce document, 150 cartes illustrent avec minutie les différentes zones (région, commune…) où des Brésiliens ont été exposés ces dernières décennies à des niveaux critiques de pesticides. D'autres schémas montrent les exportations brésiliennes vers l'Europe d'aliments (brocolis, melons…) cultivés avec des pesticides interdits dans l'Union européenne. *« Un mécanisme appelé "cercle d'empoisonnement" »*, précise-t-elle.

Véritable atlas grand public par sa lisibilité, ce travail académique va faire de cette chercheuse l'*« un des défenseurs des droits de l'homme les plus menacés au Brésil en 2021 »*, selon l'ONG Human Rights Watch. Il va aussi la contraindre, in fine, à s'exiler en France avec ses deux jeunes enfants. *« Elle a dû faire preuve d'une résilience hors du commun »*, témoigne la socioéconomiste Isabelle Hillenkamp. Cette dernière, directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), va devenir un temps sa référente scientifique à Paris dans le cadre du programme Pause (programme d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil). Un tourbillon que Larissa Mies Bombardi n'avait pas imaginé au tout début de son parcours… il y a tout juste trente-deux ans.



**Larissa Mies Bombardi, à Bruxelles, en 2022.** ANA LACORTE/ÉDITIONS ANACAONA

### « Violation des droits de l'homme »

Retour à l'année 1992. Pur produit de la ville, fille d'un père mécanicien et d'une mère éditrice, Larissa Mies Bombardi doit son choix d'orientation académique à un voyage en bus de 2 000 kilomètres, lors de ses 20 ans, organisé en Amazonie par un *« génial »* professeur de géographie. *« Je m'attendais à de la forêt vierge, j'ai découvert les déforestations, les incendies. J'ai entendu parler de violences et ai compris que toute dévastation environnementale est précédée d'une dévastation humaine »*, raconte-t-elle. C'est décidé, elle veut étudier *« la question agraire »*. Une fois à l'université, un de ses professeurs lui suggère de se concentrer sur la région de Campinas, au nord de Sao Paulo. Elle ne le sait pas encore, mais ce petit territoire de 16 000 hectares va lui permettre de documenter avec précision et force enquêtes de terrain *« ethnographiques »*, dit-elle, la dégradation des conditions de vie en zone rurale durant ces trois dernières décennies au Brésil.

Sous sa plume académique, on retrouve ainsi, en 2001, une publication sur les *« mouvements sociaux paysans, partisans de la réforme agraire »* face aux *« freins politiques et intellectuels »*. Tandis que le Brésil devient, en 2009, le premier consommateur mondial de pesticides, elle fournit, deux ans plus tard, *« une première carte de la population empoisonnée au Brésil »*. En 2013, elle enfonce le clou avec une autre publication liant *« empoisonnement et violation des droits de l'homme »*. Des recherches écrites en portugais, qui, malgré leurs intitulés et leurs contenus-chocs, ne lui apportent *« aucun problème »*, précise-t-elle, ni sur son campus ni à l'échelle nationale. Un financement de la Fondation de recherche de Sao Paulo pour partir à l'étranger, obtenu en 2017, va infléchir ce parcours sans histoire.

Chercheuse invitée pendant un an à l'université de Strathclyde (Ecosse), elle poursuit ses investigations et découvre que l'état de santé dégradé de certains agriculteurs et agricultrices précédemment étudié est notamment lié à l'utilisation de pesticides produits en Europe, mais interdits pour leur toxicité sur le Vieux Continent. Rentrée au Brésil, elle termine son atlas qui sera officiellement lancé lors d'une cérémonie à Glasgow, où elle se rend. De retour dans son pays, sa situation va commencer à se compliquer. *« Je suis tombée sur un article affirmant qu'un professeur de l'université de Sao Paulo, moi, est allé salir l'image de l'agro-industrie brésilienne en Europe »*, se souvient-elle.

En décembre 2019, invitée au Parlement européen par le conseiller politique du groupe Gauche unitaire européenne, Paul-Emile Dupret, elle donne, dit celui-ci, *« une conférence rigoureuse devant 250 personnes, parmi lesquelles des représentants de centres de recherche, des politiques, des lobbyistes, des diplomates »*. Il ajoute : *« C'est là que j'ai pris peur pour elle. Un an plus tôt, une conseillère municipale de Rio, militante des droits humains, avait été assassinée. Ayant vécu dix ans en Colombie, je sais que la vie peut se jauger à l'aune d'un terrible ratio bénéfice-risque. »* Ce jour-là, poursuit-il, *« Larissa Mies Bombardi, peu connue, a touché à une question d'intérêt national pour le gouvernement de Jair Bolsonaro, celle des gros propriétaires utilisant des pesticides et souhaitant mettre l'Amazonie en coupe réglée pour exporter massivement de la viande et du soja »*. Paul-Emile Dupret conseille à la géographe de ne pas retourner au Brésil et de faire venir ses enfants. Celle-ci refuse, puis va être bloquée, une fois à Sao Paulo, par la pandémie de Covid-19.

**LORS DU CAMBRIOLAGE DE SON DOMICILE, ELLE EST SÉQUESTRÉE DANS SA SALLE DE BAINS**

Pendant le confinement mondial, elle va subir un cambriolage à son domicile avec séquestration dans sa salle de bains. Son ordinateur est volé. Elle va recevoir des menaces, tel ce message électronique : *« Si vous continuez à dire dans vos interviews que l'épandage aérien est dangereux, je vais vous inviter à faire un tour dans mon avion. »* Son expéditeur ? *« Un pilote de l'aviation agricole »*, se souvient-elle. *« Au Brésil, il est permis de pulvériser des pesticides à partir d'un avion, une pratique interdite dans l'Union européenne depuis 2009. »* Alors que cet environnement menaçant, détaillé dans un rapport en ligne de l'OCDE, perdure, ses collègues lui conseillent d'en parler en haut lieu académique. *« Le doyen de l'université m'a fait dire qu'il me conseillait de quitter de Brésil »*, explique-t-elle. Son avion pour Paris décollera le 7 avril 2021.

### Une sorte de fusible

*« Je me suis toujours sentie une scientifique engagée, car, selon moi, les universités et la science n'ont de sens que si elles servent le bien commun, les droits humains et environnementaux »*, affirme-t-elle. Pour autant, cette chercheuse n'imaginait pas que ses travaux, *« basés sur des données officielles et publiques »*, la mettraient dans cette position très inconfortable de lanceuse d'alerte, reconnue pour ses recherches robustes, mais devenue une sorte de fusible. *« J'ai été d'une certaine façon naïve*, reconnaît-elle. *Je pensais que je n'aurais pas peur. La nuit suivant le lancement de l'atlas à Glasgow fut pourtant la première d'une longue série où j'ai perdu le sommeil. »*

Désormais établie en Europe, Larissa Mies Bombardi vient d'écrire l'essai *Pesticides. Un colonialisme chimique* (Anacaona, 106 pages, 10 euros), pensé comme *« un grand mégaphone pour ouvrir les oreilles sur les risques courus par les populations et l'environnement »*. Selon une étude de l'ONG suisse Public Eye, de 2021, poursuit-elle, *« 45,7 % des produits importés du Brésil en Suisse, testés par l'ONG, contenaient des résidus de pesticides interdits »*. Voit-elle la communauté scientifique s'impliquer d'avantage ? *« D'une certaine façon oui, et heureusement »*, constate la géographe qui désormais coordonne l'International Pesticide Standard Alliance (IPSA), une alliance internationale lancée en 2023 à la conférence des Nations unies sur l'eau afin d'unifier la réglementation sur les pesticides dans les pays membres. ■

LAURE BELOT



## ZOOLOGIE

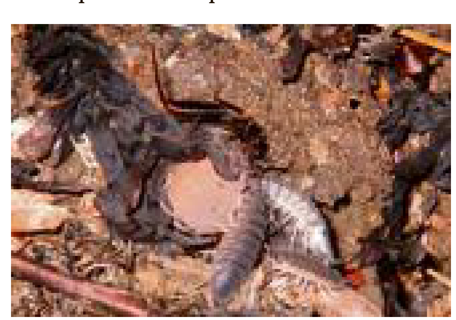
# Le cloporte rugueux, le plus petit semeur

A l'heure où les migrations humaines occupent tant de discours, tentons de déplacer la focale. Prenons les plantes. Pour elles, la lutte pour la survie passe par la dispersion des graines. Et, comme la nature est bien faite, elles se sont trouvé des alliés d'occasion : le vent, pour certaines ; les animaux, pour les autres. Afin d'optimiser la première stratégie, l'évolution a favorisé des graines légères et des tiges hautes. Pour soutenir la seconde, elle a multiplié les techniques. La bardane s'est ainsi trouvée parée de crochets qui permettent aux graines de voyager sur les plumes ou les poils des visiteurs. La violette sauvage a muni ces mêmes graines d'un appendice lipidique dont raffolent les fourmis. Je te nourris, tu me disperses…

Enfin, beaucoup de plantes dissimulent noyaux et pépins dans des fruits très attractifs tant par leur couleur que par leur texture charnue et leur goût sucré. Ainsi, quand les cerises disparaissent sous les coups de bec, ce n'est pas seulement pour satisfaire l'appétit des piafs (et ruiner les espoirs des jardiniers), c'est aussi parce que ces pirates ailés évacuent dans leurs fientes les graines non digérées. Un service rendu que les scientifiques ont baptisé « endozoochorie ». Nombre d'oiseaux s'y adonnent, on l'a compris, mais aussi des mammifères de toute taille, chauve-souris, martre, renard, chevreuil, ours, éléphant.

Le professeur de biologie Kenji Suetsugu s'intéresse moins à ces bêtes familières qu'aux espèces négligées, *« celles dont le rôle est souvent oublié, particulièrement les petits insectes »*. Une histoire de caractère, sans doute. En tout cas, lorsque le chercheur de l'université de Kobé (Japon) s'est aperçu que leur rôle dispersif n'était que très peu étudié, il a décidé de s'y consacrer. Bien lui en a pris. Dans un article publié le 8 mai dans la revue *Plants People Planet*, il vient d'établir un nouveau record, celui du plus petit animal disperseur de graines ingérées.

Le végétal concerné se nomme *Monotropastrum humile*. Une étrangeté au joli surnom de « plante fantôme », dépourvue de racines et qui ne connaît pas la photosynthèse. Son énergie, elle la trouve dans les champignons sur lesquels elle pousse. Installée au ras du sol, avec peu d'emprise au vent et dépourvue de fruits capables d'attirer mammifères et oiseaux, comment pouvait-elle bien disperser ses graines ? De précédents chercheurs avaient désigné les principaux responsables : des sauterelles cavernicoles du genre *Diestrammena*. Mais Kenji Suetsugu a voulu creuser. Il a installé ses caméras autour des filaments blancs de *M. humile*. Il y a vu les fameuses sauterelles se régaler des graines mais aussi de bien plus petits prédateurs : des cloportes et des pince-oreilles.



**Pince-oreilles (noirs) et cloportes (gris et blancs) autour d'une « plante fantôme ».** YOKOYAMA OSAMU

Manger est une chose, semer en est une autre. *« Nous avons donc entrepris des expériences en laboratoire afin de déterminer la proportion de graines relâchées intactes »*, raconte-t-il. A ce jeu, les sauterelles arrivent en tête, avec 83 % de graines inaltérées dans les fèces. Mais le petit cloporte rugueux (*Porcellio scaber*), un crustacé terrestre, disperse plus de 30 % des *« grains de poussière ingérés »*, indique l'article. Pas mal pour un si petit animal (de 8 à 11 millimètres de long, 5 millimètres de large). *« Franchement, nous ne nous y attendions pas »*, assure le chercheur japonais.

Cette étude bouleverse l'idée selon laquelle ce type de dispersion serait réservé à des plantes à fruits charnus et à des animaux de taille respectable. *« Elle étend l'importance des insectes dans la conservation de la biodiversité »*, souligne Kenji Suetsugu. Pour le botaniste Sébastien Lavergne, de l'université Grenoble-Alpes, ce *« travail remarquable, véritable musée des curiosités »*, présente un autre mérite : *« Il vient rappeler que l'observation naturaliste, que certains voient comme une science désuète, peut être la source de découvertes importantes. »* Le pouvoir du regard. ■

NATHANIEL HERZBERG